



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de Ploërmel Communauté

ENTRE

Ploërmel Communauté

Représenté par Monsieur Patrick Le Diffon, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 décembre 2021

Ci-après désigné par Ploërmel Communauté,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Claire LIETARD, sous-préfète de Pontivy-Ploërmel

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

La caisse des dépôts – Banque des territoires,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Dans le prolongement également du protocole d'engagement au CRTE signé entre Ploërmel Communauté et l'Etat le 16 juillet 2021.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturité ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Ploërmel Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Ploërmel Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Ploërmel Communauté est située dans le département du Morbihan, au cœur de la région Bretagne. Elle rassemble aujourd’hui 30 communes et compte une population de 43 000 habitants et représente une superficie de 804.76 km².

Ce territoire localisé dans le Nord-Est du Morbihan bénéficie d'une situation géographique privilégiée, situé entre les territoires littoraux du sud du Morbihan, proche des agglomérations de Vannes et de Lorient et des métropoles de Rennes et Nantes.

Ploërmel Communauté possède des opportunités de développement diverses sur lesquelles s'appuyer, issues aussi bien de sa situation géographique que de sa dynamique endogène ; autrement dit, elle est suffisamment proche de ces centres urbains pour bénéficier d'une bonne attractivité mais suffisamment éloignée pour trouver les moyens d'équipements commerciaux, éducatifs, sportifs, culturels et administratifs qui lui permettent de jouir d'une certaine autonomie, de fixer les populations autochtones et d'en attirer de nouvelles. Son tissu économique et industriel est relativement riche et attractif notamment sur l'axe Ploërmel-Josselin.

Très rural d'un point de vue de ses paysages et de son habitat, le territoire l'est beaucoup moins sur les aspects économiques où Ploërmel Communauté et sa ville centre, Ploërmel, apparaissent comme étant de plus en plus urbains. La présence des grands pôles urbains à proximité, d'axes structurants, mais aussi à l'échelle locale, d'atouts touristiques ou paysagers sur l'ensemble du territoire concourent ensemble à l'attractivité du territoire.

Fort de sa situation connectée aux voies rapides Rennes-Ploërmel-Vannes et Rennes-Ploërmel- Lorient, il ne dispose pas de connexions ferroviaires malgré un dispositif efficace de transports régionaux de personnes en direction de Rennes et de Vannes mais qui restent à parfaire.

Le SCoT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a défini une armature territoriale qui structure les 30 communes du territoire de Ploërmel Communauté entre différents types de pôles :

La commune de Ploërmel est identifiée comme pôle structurant. Elle dispose, entre autres, d'équipements d'enseignement et de santé d'ordre supérieur, d'équipements sportifs et culturels structurants, des pôles commerciaux, des espaces économiques stratégiques et d'une offre importante en termes de logements et d'emplois. À cela s'ajoute une localisation à la confluence d'axes routiers majeurs et de transports collectifs.

- La ville de Ploërmel est le pôle central de ce territoire. Elle représente un quart de la population de l'intercommunalité. Elle se présente également comme le point d'ancrage du bassin de vie du pays de Ploërmel qui compte quelque 100 000 habitants.
- Mauron et Josselin sont 2 communes identifiées comme des pôles d'équilibre qui ont une influence à l'échelle d'un bassin de vie. Elles accueillent des équipements d'enseignement primaire et secondaire, l'hôpital de Josselin et des maisons de santé, des équipements sportifs et culturels diversifiés, des pôles commerciaux, des espaces économiques stratégiques et de proximité, une offre en logements adaptée et une desserte en transports en commun. A cette image, Ploërmel Communauté mène depuis 2018 une expérimentation sur le plan de la mobilité avec différents volets. L'EPCI fait le pari de l'intermodalité en mettant en place un service de transport collectif régulier, afin de tester et analyser les besoins de la population (cf. projet de « Réseau Intercommunal de Voyage »).
- Les autres communes Brignac, Campénéac, Concoret, Cruguel, Evriguet, Les Forges-de-Lanouée, Gourhel, Guégon, Guillac, Guilliers, Helléan, La Croix-Helléan, La Grée-Saint-Laurent, La Trinité-Porhoët, Lantillac, Loyat, Ménac, Mohon, Montertelot, Néant-sur-Yvel, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Saint-Servant-sur-Oust, Taupont, Tréhorenteuc et Val-d'Oust sont importantes pour ce territoire. La majorité des services sont organisés soit par le pôle de la ville-centre,

soit par les pôles d'équilibre secondaires, soit encore par Ploërmel Communauté dont les statuts et les compétences en font un établissement public de coopération intercommunal intégré.

En complément, le portrait de territoire se trouve en annexe de ce document (voir annexe 2.).

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE Ploërmel Communauté soit en cohérence avec la stratégie territoriale et prenne en compte les objectifs fixés des documents de planification et de programmation suivants :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé le 18 décembre 2020
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 19 décembre 2018, plans locaux d'urbanisme (PLU) et le cas échéant, plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI),
- Les statuts de Ploërmel Communauté et notamment le préambule,
- Plan local de l'habitat 2020-2025 (PLH) et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Plan climat, air, énergie territorial (PCAET),
- Schéma d'accueil des entreprises (SAE),
- Plan de déplacement et mobilités,
- Plan alimentaire de territoire (PAT),
- Territoire d'industrie,
- Opérations de dynamisation de centres-villes et de centres-bourgs,
- Petites villes de demain,
- Analyse des besoins sociaux (ABS).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de Ploërmel Communauté

Ce projet de territoire pour Ploërmel Communauté est le fruit d'une démarche collective et transversale. Il fait état de l'ensemble des engagements portés par les élus pour le développement du territoire, en mettant l'accent sur l'articulation entre les centralités, proximités, mobilités et rayonnements pluriels du territoire. En fédérant les enjeux de nombreux documents stratégiques déjà initiés, il mène à l'aboutissement de cette feuille de route partagée, donnant une direction commune aux projets de l'ensemble des acteurs et actrices qui façonnent ce territoire.

Ploërmel Communauté, issue en 2017 de la fusion de quatre communautés de communes préexistantes, s'est dès le départ structurée statutairement en se dotant, avec l'accord des communes membres, non seulement des compétences obligatoires et optionnelles prévues par la loi et qu'elle exerce toutes, mais encore de compétences facultatives. Celles-ci lui permettent d'animer, en lien avec les communes, son assez vaste territoire et de créer, aux côtés des particularismes des communes, une véritable identité communautaire ; en un mot et au-delà de la loi qui lui donne son nom, une véritable communauté humaine et un bassin de vie réel.

Cette identité est clairement affirmée dans le préambule des statuts communautaires qui propose d'articuler la politique de l'établissement public de coopération intercommunale sur quatre idées forces essentielles : la proximité, les centralités, la mobilité et le rayonnement interne et externe :

- La **proximité** parce que, autant que faire se peut et dans un rapport qualité-efficacité/coût apprécié, le service public communautaire doit être rendu au plus des lieux de vie des populations.
- Les **centralités** parce que le territoire est vaste et que les communes d'équilibre, telles que définies au SCOT, doivent jouer un rôle de présence et de structuration pour les populations et les acteurs économiques, administratifs ou associatifs sans que la ville principale soit amenée à tout concentrer mais sans non plus nier à cette dernière son rôle de pôle structurant non seulement pour Ploërmel Communauté mais aussi pour le pays de Ploërmel et plus largement pour ce secteur de Bretagne.
- La **mobilité** parce que si l'on souhaite qu'un territoire vive, soit dynamique et séduise ses habitants actuels et les futurs candidats à l'installation, il importe nécessairement que les moyens leur soient donnés pour faciliter les déplacements et pouvoir vivre à un endroit et travailler, se divertir dans un autre. C'est un des moyens d'éviter les concentrations et de maintenir et développer l'existence et l'attractivité des communes plus rurales. Cette mobilité prend la forme de la mobilité numérique d'une part avec la participation au programme Bretagne Très Haut Débit et de la mobilité physique d'autre part avec le déploiement du programme communautaire RIV et ses différentes déclinaisons.
- Le **rayonnement interne** car il importe que les actions communautaires qui bénéficient prioritairement aux populations soient clairement identifiées comme étant partagées et financées par tous.
- Le **rayonnement externe**, parce qu'il importe également que le territoire communautaire est aussi placé dans un environnement concurrentiel avec les territoires voisins et en complémentarité évidente avec les villes voisines et les métropoles sus-mentionnées et qu'il convient qu'il soit reconnu comme tel.

Pour accompagner cette dynamique, la Communauté a travaillé depuis 2017, à la mise en place d'un développement actif de son territoire. Cela s'est traduit par une politique de services pour ses habitants et en veillant à lisser les disparités locales. Ceci a permis de maintenir et de renforcer la notion de « bien vivre ensemble ». Au-delà de ces volontés affirmées, la Communauté a travaillé pour créer ou consolider les politiques publiques stratégiques.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire annexé au présent contrat :

- **Orientation 1 : une stratégie communautaire en matière d'habitat qui réponde à une perspective de sobriété foncière et énergétique en adéquation avec les besoins**

En 2017, la création de Ploërmel Communauté, suite à la fusion de 4 territoires aux dynamiques diversifiées, s'est accompagnée d'une envie commune de porter une politique publique de l'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire. Déjà conscients des enjeux transversaux inhérents à l'habitat, les EPCI originels avaient mobilisé et expérimenté un PIG jusqu'à fin 2017 (ex communauté de communes de Ploërmel), deux PLH entre 2006 et 2018 (ex communauté de communes de Josselin) et une OPAH avait été initiée en 2016 (ex communauté de communes de Porhoët).

Cette ambition commune a conduit à la rédaction d'un PLH, permettant l'identification d'orientations fortes concernant l'habitat entre 2020 et 2025. Quatre principes majeurs ont été retenus : « un PLH levier d'attractivité », « un PLH solidaire », « un PLH mettant l'accent sur l'existant » et « un PLH favorisant

l'innovation ». Ensemble, ils démontrent la volonté de transversalité des enjeux sociaux, environnementaux et d'attractivité de l'habitat que Ploërmel Communauté souhaite porter.

Le vieillissement identifié de la population (environ 1/3 de moins de 30 ans et 30% de plus de 60 ans), la faible diversité du parc de logements (majorité de T4 et T5), ou encore la hausse de la demande locative sociale couplée à la diminution des demandes satisfaites, sont autant de dynamiques territoriales et de réalités sociales propres à Ploërmel Communauté inscrites dans ce document stratégique. En effet, l'offre d'hébergement pour les personnes âgées est supérieure au reste du département mais elle reste à compléter. D'ailleurs l'axe « agir en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées » du Contrat Local de Santé signé entre le Pays Ploërmel Cœur de Bretagne et l'ARS témoigne de la prise en considération de ce phénomène démographique.

Afin de porter des politiques publiques cohérentes et complémentaires, Ploërmel Communauté a également fait le choix d'intégrer une dimension environnementale à son PLH. A cette image, le premier axe « agir en priorité sur le parc existant » propose une perspective de sobriété foncière et énergétique pour le territoire. Le secteur résidentiel constitue le second poste en termes de consommations énergétiques derrière le déplacement des personnes, ce qui en fait un levier important pour réduire les consommations d'énergie sur ce territoire.

Enjeu 1. Un besoin d'agir en priorité sur le parc existant énergivore

Enjeu 2. L'organisation et la diversification de la production de logements

Enjeu 3. Le renforcement de l'offre de logements répondant aux besoins spécifiques

Enjeu 4. La nécessité d'observer et piloter la politique habitat du territoire

- **Orientation stratégique 2 : consolider les proximités par la mise en place d'un maillage équitable des services**

Le caractère multipolaire de ce territoire fait de la proximité une question centrale venant nourrir l'ensemble des politiques publiques portées par Ploërmel Communauté. Dans ses statuts, Ploërmel Communauté s'engage pour un territoire équilibré, qui n'occultera pas la diversité territoriale au profit de la centralité : « il faut donc inventer une nouvelle définition de la proximité, et un maillage territorial réussi ». Dans ce cadre, la répartition des services à la population, mais également des équipements de santé, sportifs et culturels pose des questions d'équité et d'accessibilité dont Ploërmel Communauté s'est saisie à travers des politiques publiques affirmées.

La politique concernant les services à la population vise la structuration du maillage territorial pour répondre à l'ensemble des besoins courants et intermédiaires. Il s'agit à la fois de préserver et maintenir les services essentiels de proximité des communes les plus rurales tout en renforçant l'accès aux services structurants. Cette posture se retrouve également dans les choix d'aménagement du tissu commercial.

Les trois espaces France Services, réparties entre Mauron, Josselin et la Trinité-Porhoët irriguent les deux « pôles d'équilibre principal » et un « pôle relais », qui sont des centralités structurantes de l'armature territoriale. La MSAP mobile permet, quant à elle, de répondre à un besoin d'équité d'accès, surtout à l'heure où la fracture numérique demeure un enjeu fort de ce territoire.

La lutte contre les inégalités socio-culturelles et géographiques dans l'accès à la culture au sens large est également une dynamique centrale dont Ploërmel Communauté souhaite de saisir. La forte représentation de ménages modestes dans le Nord du territoire et les disparités sociales sont également des caractéristiques inscrites dans les politiques concernant l'accès aux services.

Enfin, l'offre culturelle et sportive se structure progressivement avec l'émergence de plusieurs équipements sur le territoire (centre régional d'arts martiaux, salle de gymnastique, école de musique communautaire à Ploërmel, plusieurs médiathèques, réseau d'espaces publics numériques, etc.). Des manifestations culturelles et/ou sportives tels que « Brocéliande sport Nature » et « Brocéliande fantastique » animent également ce territoire. Cette offre vient être complétée par les diverses initiatives créatives portées par les habitants. Le tissu associatif nourrit ce territoire à travers des lieux de partage, de solidarité et de cohésion sociale.

Enjeu 1. Le développement d'un réseau multipolaire de services, au plus près des usagers

Enjeu 2. Une offre culturelle et sportive accessible à tous permettant de favoriser le « vivre ensemble »

Enjeu 3. Le renforcement des services sociaux et de santé en réponse à des disparités sociales

Enjeu 4. L'incitation au maintien et au développement du tissu économique

- **Orientation stratégique 3 : Proposer des formations attractives pour les jeunes répondant aux besoins des acteurs économiques locaux**

Le territoire de Ploërmel Communauté connaît une baisse importante des 20-24 ans. Ce constat est à corrélérer avec l'absence de formations supérieures, la carence d'emplois destinés aux jeunes actifs ainsi que le manque de logements adaptés à ce public. En effet, le parc de logement concentre une majorité de grands logements (T4 et T5).

Consciente de cette dynamique, Ploërmel Communauté décide de consacrer un axe de son projet de territoire à ce public afin de porter une réflexion collective et engageante à ce sujet. Pour cela, elle s'est dotée d'une politique locale de jeunesse intégrant des enjeux propres aux spécificités de son territoire. La question de la jeunesse est plurielle : la mobilité physique participe à l'insertion professionnelle, et l'offre de services et d'équipements permet de répondre aux attentes de cette population. Cette stratégie est donc transversale afin d'attirer les jeunes actifs pour les besoins du tissu économique local, tout en favorisant leur épanouissement.

Pour les plus jeunes, Ploërmel Communauté s'est également dotée d'un Programme Educatif de Territoire entre 2019 et 2021 afin de fédérer et coordonner les différents acteurs éducatifs. Un des objectifs est celui de l'équité entre tous les enfants du territoire, face au constat de diverses disparités sociales.

Enjeu 1. Le développement de l'autonomie de la personne et de la formation initiale

Enjeu 2. De nouvelles offres de formation supérieure construite à l'échelle du territoire

Enjeu 3. Renforcer le lien entre les jeunes et le milieu professionnel

- **Orientation stratégique 4 : le développement d'une politique d'accès au territoire : mobilités physique et numérique**

Ploërmel Communauté entend les mobilités physique et numérique comme indissociables de la reconquête du territoire : faire face aux mutations du monde du travail et répondre à la demande sociale accrue dans ce domaine. Le pari de la Communauté est donc celui du haut débit pour attirer de nouveaux travailleurs, tout en proposant des lieux de travail valorisant l'existant, à l'instar d'espaces de coworking et de pépinières d'entreprises.

Favoriser les transports de personnes des pôles de proximité vers un pôle central tout comme du pôle central vers les pôles de proximité ou entre ces derniers, est une condition nécessaire à la réussite d'un projet communautaire sur un territoire agrandi.

L'enjeu principal relève bien d'une contraction de l'espace-temps, afin de faire en sorte que le territoire « s'allonge » et se « rétrécisse ». Il s'agit de permettre son rayonnement vers l'extérieur afin de capter de nouvelles personnes, tout en encourageant des modes de transport décarbonés, plus « lents », à l'intérieur de son territoire.

A travers sa politique de mobilités, Ploërmel Communauté s'engage également dans la transition écologique. Sur ce territoire, 85% des kilomètres parcourus chaque jour se font avec une voiture individuelle (source : PCAET). Ce constat est similaire dans les territoires voisins.

Deux dynamiques territoriales sont également prises en considération dans cette politique publique. D'une part, le taux de pauvreté est supérieur à celui de la région, surtout dans le Nord de l'EPCI, ce qui oriente la stratégie

d'accessibilité aux mobilités. D'autre part, le territoire se décompose en plusieurs bassins de vie, qui sont liés à des communes extérieures. Les enjeux en termes de mobilités sont donc tout autant sociaux, qu'environnementaux, économiques et politiques.

Enjeu 1. Le développement de nouvelles mobilités pour tous adaptées à l'armature territoriale et vertueuses pour l'environnement

Enjeu 2. Un accès équitable au numérique pour réduire les inégalités sociales et spatiales

- **Orientation stratégique 5 : l'optimisation des ressources du territoire pour une économie en transition(s)**

Ce territoire à dominante rurale se différencie par des dynamiques endogènes (94% des nouveaux établissements relèvent de créations et non de transferts entrants) et des mutations économiques. Son attractivité nécessite la rationalisation du foncier couplé au développement d'une économie diversifiée et vertueuse sur le plan environnemental. A l'échelle du territoire, une attention particulière est portée sur la répartition équilibrée des établissements sur l'ensemble de Ploërmel Communauté, afin d'éviter une trop importante concentration à Ploërmel, qui représente déjà 44% des emplois.

Le taux de chômage qui était de 7,2% en 2018 est plus faible que dans le reste du département et de la région Bretagne, mais touche principalement les jeunes et les femmes. Malgré cela, une distorsion existe entre l'offre et la demande d'emplois. Les métiers les plus recherchés par les demandeurs sont ceux du tertiaire alors que les métiers en tension sont ceux de l'industrie. Une dichotomie est constatée dans la pérennité des établissements : certaines communes présentent des vulnérabilités fortes où l'implantation d'activités nouvelles est plus fragile.

Afin de se positionner face à ces dynamiques, Ploërmel Communauté s'engage dans le programme Territoires d'industrie, en vue de renforcer et appuyer le développement de certaines filières industrielles emblématiques du territoire. L'objectif est de relocaliser un certain nombre d'activités tout en créant les conditions d'accueil favorables en matière de formation et d'innovation. A cette image, le projet de technopôle vise à réunir des activités ayant recours à des technologies innovantes et à fédérer des entreprises et centres universitaires.

Cette posture affirmée de valorisation des ressources du territoire se complète d'une volonté de transition(s). Ploërmel Communauté, lauréate de l'appel à projet « Territoires économies en ressources » de l'ADEME, s'engage dans l'économie circulaire. Cet engagement se traduit également dans le Schéma d'Accueil des Entreprises, dont la maîtrise de la consommation de foncier fait partie des axes forts.

Enjeu 1. Un territoire d'industrie : développement d'outils d'appui à la relocalisation des emplois industriels

Enjeu 2. La transition vers l'économie circulaire : pour un territoire économe en ressources

Enjeu 3. Une stratégie d'accueil des entreprises transversale visant l'adaptation de l'existant pour maîtriser la consommation du foncier

- **Orientation stratégique 6 : la préservation et le développement d'un cadre de vie agréable et harmonieux comme vecteur d'une transition écologique**

La stratégie de Ploërmel Communauté relative à la protection de l'environnement est inscrite dans le PCAET, récemment approuvé en 2021. La Communauté souhaite, par ce projet de territoire, inscrire ses politiques ambitieuses dans une vision globale du développement du territoire, en intégrant la protection et la valorisation des ressources naturelles constitutifs du cadre de vie, voulu agréable et harmonieux.

Le premier poste concernant les consommations d'énergie finale en 2014 est celui du transport (46%), suivi par le secteur résidentiel (28%). Cette année-là, chaque habitant en a consommé 29 MWh, contre une moyenne de 24 MWh à l'échelle nationale. Consciente de l'importance de ces enjeux, Ploërmel Communauté s'est déjà

engagée pas en termes de transition énergétique en produisant 216 GWh d'énergies renouvelables sur les 1300 GWh consommés chaque année, à travers l'éolien et la biomasse principalement. Autrement dit, la production d'énergies renouvelables couvre l'équivalent de 17% de la consommation du territoire en 2014 (PCAET). Dans ce document stratégique d'orientation, Ploërmel Communauté s'est fixée l'ambition d'atteindre une production de 995 GWh d'énergies renouvelables.

La Communauté a également pris conscience des vulnérabilités de son territoire face au changement climatique, et y consacre un axe de son PCAET. Des inondations pourraient se multiplier, et entraîner des dégâts socio-économiques. Des tensions sont à prévoir quant à la ressource en eau, pouvant engendrer des conflits entre agriculteurs et usagers. Le risque incendie et le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont également des points de vigilance pris en considération dans les politiques publiques de Ploërmel Communauté.

Territoire à dominante rurale, Ploërmel Communauté s'est outillé d'un Programme Alimentaire de Territoire, afin d'accompagner les transitions de l'agriculture. Pour cela, les enjeux liés à l'alimentation et à l'agriculture sont traités ensemble.

Enjeu 1. Un patrimoine remarquable à préserver

Enjeu 2. Une politique de préservation des écosystèmes pour limiter les vulnérabilités du territoire

Enjeu 3. Une mise en valeur vivante ; un écosystème de l'alimentation à l'échelle du territoire

Les orientations stratégiques de ce projet de territoire sont déclinées dans le document relatant la stratégie territoriale en annexe de ce contrat (voir annexe 1.).

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours :

- Le programme Dynamisation de centre-bourg engagé sur la ville de Mauron (2019 - 2024)
- Le programme Dynamisation de centre-ville engagé sur la ville de Ploërmel (2019 – 2024)
- Le programme Dynamisation de centre-ville engagé sur la ville de Josselin (2018 – 2024)
- Le programme Petites Villes de demain à engager sur les communes de Josselin, Mauron et Ploërmel (2021 – 2026)
- L'opération de revitalisation du territoire signé entre la ville de Ploërmel et l'État le 2 mars 2021 portant sur le centre-ville de Ploërmel et à faire évoluer dans le cadre de la déclinaison du programme Petites Villes de Demain (PWD),
- Le contrat de ruralité arrivé à terme au 31 décembre 2020
- Le programme Territoires d'industrie de Ploërmel Communauté
- La convention territoriale globale signée avec la CAF avec Ploërmel Communauté le 3 juillet 2018,
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé et au PETR Pays de Ploërmel dont Ploërmel Communauté est membre syndical, pour la période 2018-2022,
- Le programme Territoire 100% ENR duquel relève l'intercommunalité (2021-2023),
- Le projet alimentaire de territoire de Ploërmel Communauté,
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des « fiches action » en annexe (voir annexe 3.)

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

47 projets d'investissements de la communauté de communes et de ses communes membres, prêts à être lancés avant la fin de l'année 2021 ont été financés par l'État à hauteur de 3 655 480 € au titre de la DETR ou de la DSIL / DSIL relance en 2020-2021 avec notamment :

- La création de pistes et bandes cyclables à Campénéac (DSIL relance 2020 : 119 910 €)
- L'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Guégon (DETR 2021 : 164 412 €)
- L'aménagement de cheminements doux rue de la Carrière et rue des Forges à Josselin (DSIL relance 2020 : 83 828 €)
- La construction d'un pôle périscolaire à Ménéac (DETR 2021 : 211 500 €)
- La construction d'une résidence habitat jeunes de 57 logements à Ploërmel (DSIL 2020 : 300 000 €)
- La définition et mise en œuvre d'un Schéma Vélo (DSIL relance 2020 : 101 000 €)
- La construction du groupe scolaire la Noé Verte (DETR 2021 : 211 500 € / DSIL 2021 : 100 000 €)
- La réhabilitation de l'aire d'accueil gens du voyage, commune de Ploërmel (DETR 2021 : 200 000 € / Plan de relance : 100 000 €)
- La rénovation du gîte collectif et logement de fonction du gîte de Tréhorenteuc (DSIL 2021 : 178 137€)
- La construction d'une nouvelle école au Val d'Oust (DETR 2020 : 211 500 € / DSIL 2020 : 175 926 €)

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Au sein de l'Alliance Inter métropolitaine Loire Bretagne (AILB), association à laquelle appartient Ploërmel Communauté, l'établissement public participe à plusieurs réflexions et notamment à la création sur son territoire d'un campus des métiers.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences

techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et

évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Ploërmel Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant

étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Ploërmel Communauté pourra se mettre en contact, en tant que de besoin, avec des opérateurs publics pour la réalisation des actions et participer à la gouvernance du CRTE

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière se trouve en annexe du présent document. Elle comprend la convention financière annuelle pour l'année 2021, ainsi qu'un tableau récapitulatif des actions déjà identifiées sur la période du mandat. La maquette sera actualisée chaque année à travers une nouvelle convention financière.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Ploërmel Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Ploërmel Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé :

- Du référent responsable du pilotage du CRTE
- Du comité de direction (DGS et DGA) et en tant que de besoin des services concernés
- De la sous-préfecture et services de l'Etat

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs seront choisis en cohérence avec l'objectif lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, prédéterminés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs d'évaluation du CRTE se trouvent en annexe du présent document.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

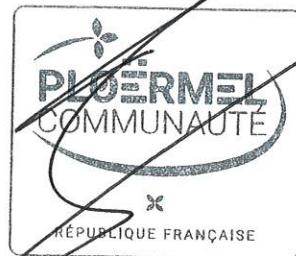
Signé à Ploërmel, le 21 décembre 2021

Pour l'Etat



Claire LIETARD, Sous-préfète de Pontivy-Ploërmel

Pour Ploërmel Communauté



Patrick LE DIFFON, Président

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Le projet de territoire

Annexe 2 – Le portrait de territoire

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Indicateurs d'évaluation du CRTE

Annexe 5 – Les engagements des partenaires

Annexe 6 – Convention financière annuelle 2021 et maquette financière



Stratégie territoriale

Proximités, mobilités,
centralités, rayonnements

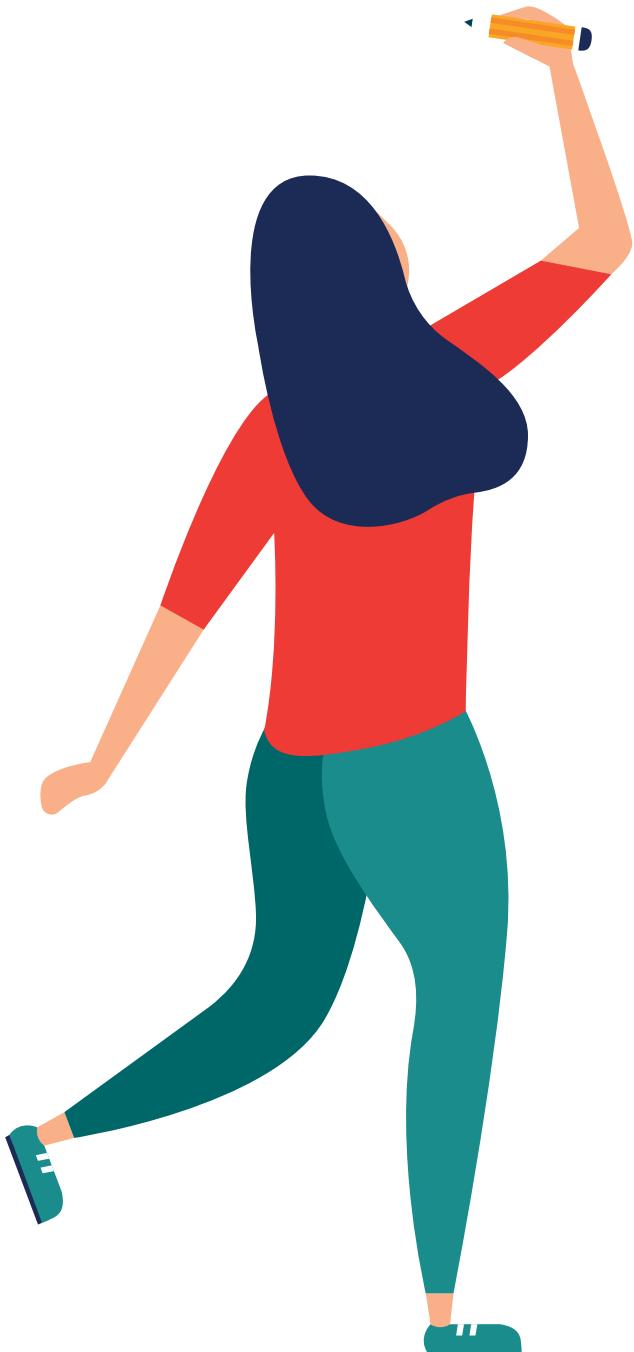
PLOËRMEL COMMUNAUTÉ



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	3
1// LES DONNÉES GÉNÉRALES	6
1-1 / contexte et enjeux de Ploërmel Communauté	7
1-2 / les stratégies d'aménagement territoriales mises en œuvre : le SCOT du pays de Ploërmel	7
2// LE PORTRAIT DE TERRITOIRE : DYNAMIQUES ET ENJEUX	12
2-1 / Une évolution démographique stable mais inégale sur le territoire	13
2-2 / Les besoins spécifiques en logement : la trame de référence pour le programme local de l'habitat	30
2-3 / La structure économique de Ploërmel Communauté	39
2-4 / La structure socio-culturelle de Ploërmel Communauté (sports, loisirs, culture, actions sociales)	49
2-5 / Les points à retenir	51
2-6 / Les enjeux environnementaux	53
3// LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE TERRITOIRE	55
3-1 / Une stratégie communautaire en matière d'habitat qui réponde à tous les besoins et toutes les catégories de population dans une perspective de sobriété foncière et énergétique	56
3-2 / Consolider les proximités pour la mise en place d'un maillage équitable en termes de services	58
321 – Le développement d'un réseau multipolaire de services au plus près des usagers	58
322 – Une offre culturelle et sportive accessible à tous permettant de favoriser le bien-vivre ensemble	59
323 – Le renforcement des services sociaux et de santé en réponse à des disparités sociales	61
324 – L'incitation au maintien et au développement du tissu économique	61
3-3 / Le renforcement de la formation des jeunes pour répondre à la nécessité de l'épanouissement des personnes (autonomie) et aux besoins des acteurs économiques locaux (emploi)	61
331 – Le développement de l'autonomie des personnes et de la formation initiale	62
332 – De nouvelles offres de formation supérieure construites à l'échelle du territoire	65
333 - Renforcer le lien entre les jeunes et le milieu professionnel	67
3-4 – Le développement une politique d'accès au territoire : mobilités physique et numérique	67
341 – Le développement de nouvelles mobilités pour tous, adaptées à l'armature territoriale et vertueuses pour l'environnement	67
342 – Un accès équitable au numérique pour réduire les inégalités sociales et spatiales	74
3-5 - L'optimisation des ressources plurielles du territoire pour une économie en transition(s)	75
351 – Un territoire d'industrie : développement d'outils d'appui à la relocalisation des emplois industriels	76
352 – La transition vers l'économie circulaire : pour un territoire économe en ressources	77
353 – Une stratégie d'accueil des entreprises transversale visant l'adaptation de l'existant pour maîtriser la consommation du foncier	78
3-6 – La préservation et le développement d'un cadre de vie agréable et harmonieux comme vecteur d'une transition écologique	83
361 - Un patrimoine remarquable à préserver	83
362 – Une politique de préservation des écosystèmes pour limiter les vulnérabilités du territoire	84
363 – Une mise en valeur vivante ; un écosystème de l'alimentation à l'échelle du territoire	85
4 – LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DEPLOYES POUR REPONDRE AUX DITS ENJEUX	87
4-1 / Le programme local de l'habitat	88
4-2 / Le plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	89
4-3 / Les politiques de mobilité	91
4-4 / Les politiques sociales	91
4-5 / Les politiques en terme d'éducation et de formation	91
4-6 / Les politiques économiques	92
DOCUMENTS ANNEXES	94

INTRODUCTION GÉNÉRALE



POURQUOI UN TEL DOCUMENT ?

Aujourd'hui, quatre années après la création de Ploërmel Communauté et déjà force réalisations et création de services à son actif, quatre années à poser ses fondations et les bases d'une collectivité à vivre et vécue – fût-ce un établissement public – et d'un esprit communautaire qui a commencé de germer, le temps et venu de transformer la lettre et l'esprit des statuts de 2017 et de leur préambule en un programme clair, partagé, ambitieux, valorisé propre à être compris des élus, des habitants, des acteurs économiques et des partenaires institutionnels et des partenaires privés.

De surcroît, en ce début de mandature 2020/2026 avec des instances renouvelées, il faut à la fois passer le relais de l'équipe précédente et permettre à la nouvelle de se projeter et d'afficher ses orientations générales et ses programmes particuliers. C'est toute l'ambition d'un tel document.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FUSION EN 2017

La loi NOTRe de 2015 a non plus encouragé la création d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) mais elle a obligé à cette création et aux regroupements en dotant ces EPCI de compétences obligatoires et de compétences optionnelles très importantes. Ce qui n'était pas l'objet des précédentes lois sur la coopération intercommunale qui étaient plutôt enclines à l'incitation.

C'est dans ce contexte législatif qu'est née la nouvelle Ploërmel Communauté, de la fusion de quatre anciens EPCI (Josselin Communauté, Communauté de communes de Mauron en Brocéliande, Communauté de communes du Porhoët et Ploërmel Communauté).

Il faut noter dès cet abord que deux anciens EPCI n'étaient légalement pas obligé de fusionner (les deux derniers) tandis que les deux premiers y ont été conduits. Pour autant, aucune différence de fonds chez les élus fondateurs qui ont voulu, en créant la nouvelle Ploërmel Communauté, saisir des opportunités nouvelles plutôt que d'être simplement contraint par la loi. C'est pourquoi, dès 2017, on trouve dans les statuts du nouvel EPCI l'ensemble du terreau sur lequel pousse l'action locale

intercommunale et même communale. On peut y lire d'une part, un préambule qui, sans être programmatique, se révèle être plutôt une colonne vertébrale, une moelle épinière et d'autre part, des compétences extrêmement complètes et larges qui comprennent bien entendu les compétences obligatoires, toutes les compétences optionnelles à l'exception de la politique de la ville et une série de compétences facultatives qui touchent à beaucoup d'aspects de la vie locale et des domaines essentiels à la dynamique, à la vitalité et à la réactivité d'un territoire, que chacune des composantes (les communes) ne peuvent mettre en œuvre seules mais qui deviennent possibles regroupées. C'est sans doute le principal trait de caractère de Ploërmel Communauté et qui est illustré par le fait que la quasi-totalité des compétences est aujourd'hui mises en application. Il ne s'agissait pas de constituer une coquille vide ou de se doter de nombre de compétences en ne voulant en actionner que certaines. Tout au contraire, Ploërmel Communauté a été rapidement depuis 2017 et est aujourd'hui un outil politique dont toutes les déclinaisons sont réalisées certes en faveur des communes membres par la mutualisation d'un certain nombre d'outils mais aussi en direction des populations sans distinction de communes. Le projet politique communautaire, s'il accompagne bien évidemment les projets des communes, n'est surtout pas principalement la somme des projets communaux.

Il convenait également, dans cet esprit, que l'EPCI soit le vecteur privilégié pour la discussion avec les partenaires extérieurs et l'ambassadeur du territoire dans un environnement complexe, complémentaire mais aussi concurrentiel.

CE QUI A ÉTÉ FAIT DE 2017 À AUJOURD'HUI

On lira dans les pages qui suivent ce qui a été mis sur pied depuis 2017 sur le plan communautaire pour construire un établissement public à partager entre tous. Cette politique voulue et assumée sans être totalement écrite mais guidée par les maîtres-mots fondamentaux des statuts : Proximité, Centralités, Mobilités et Rayonnement, doit être aujourd'hui, avec la maturité acquise, discutée, posée et écrite pour une plus grande lisibilité à la fois par les acteurs internes mais aussi par les partenaires

extérieurs.

C'est la base d'un contrat social, d'un contrat de projet et des contrats de partenariats à passer avec les autres acteurs des politiques publiques.

UNE GOUVERNANCE EFFICACE

Dès 2017, Ploërmel Communauté s'est dotée des instances de gouvernance nécessaires. Des instances politiques décisionnelles et des instances politiques consultatives mais aussi une organisation administrative complète qui utilise aujourd'hui beaucoup de moyens d'optimisation.

DES INSTANCES POLITIQUES STRUCTURÉES

Bien évidemment, on y trouve le conseil communautaire avec son exécutif composé de son président et de vice-présidents dont tous ne sont pas maires et dans lequel toutes les communes ne sont pas représentées. Ces treize personnes sur cinquante-sept conseillers communautaires forment le bureau qui évoque régulièrement les questions étudiées par les commissions. Le bureau dispose aussi d'une délégation de compétences du conseil qui lui permet de prendre un certain nombre de décisions selon un cadre déterminé ; ce qui a pour effet de ne pas ralentir le processus décisionnel et de permettre une réelle réactivité. Le président dispose aussi et dans le même but, dans son domaine, d'une délégation de compétences.

Des commissions sont constituées pour étudier et proposer des actions de mise en œuvre des compétences ; elles sont composées, à l'exception de la commission des finances et de celle des travaux et bâtiments, d'une majorité de conseillers communautés (+/- 70%) et de conseillers municipaux (+/- 30%). Ce qui doit tendre à favoriser les échanges entre communes et communauté.

Avant même l'adoption de la loi Engagement et Proximité de décembre 2019, Ploërmel Communauté s'était dotée dès 2017, d'une conférence des communes qui avait pour objet d'intéresser tous les maires à la vie communautaire, d'évoquer de manière ascendante ou descendante les problématiques globales et les problématiques de chacun. Cette conférence a particulièrement bien fonctionné et a été obligatoirement reconstituée en

2020, après le renouvellement général des conseils municipaux, sous le nom cette fois de conférences des maires. Sa vie est tout aussi riche depuis.

UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE COMPLÈTE

Ploërmel Communauté, eu égard à ses larges compétences est organisée en une direction générale et quatre directions adjointes et de nombreux services dotés d'une sérieuse expertise. Le comité de direction (DGS-DGA) se réunit très régulièrement et pilote la mise en œuvre des politiques décidées.

Un travail sur l'expertise et le déploiement des transversalités interservices est bien avancé et donne de l'efficacité.

Ploërmel Communauté cultive également beaucoup les mutualisations avec la ville-centre, avec un EPCI voisin et au travers de groupements de commandes avec les communes qui le souhaitent. Beaucoup de services sont aussi délivrés aux communes. À cela s'ajoutent les contractualisation avec l'Etat (petites villes de demain, CRTE, ORT). Ploërmel Communauté par ces conventions et également dans ses relations avec le secteur privé tente toujours d'optimiser l'effet levier.

ANNONCE DU PLAN DU DOCUMENT

Le présent document s'attachera, en fonction de ce qui précède, à définir le contexte et les données générales dans lesquels évolue Ploërmel communauté et son aire territoriale (première partie) et à présenter les ressorts de la dynamique sociologique, démographique et économique, matière vivante avec et pour laquelle elle doit définir ses politiques (seconde partie).

La troisième partie sera consacrée aux enjeux du territoire et aux grandes actions mises en œuvre et à celles qui doivent être poursuivies ou inventées pour répondre aux enjeux du territoire. Enfin, une quatrième partie regroupera d'une part, l'ensemble des documents et études stratégiques déjà menés pour nourrir l'émergence et la croissance de ces politiques et d'autre part, les fiches opérationnelles chiffrées et programmées dans le temps.

1//

LES DONNÉES GÉNÉRALES



1-1 CONTEXTE ET ENJEUX DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Ploërmel, Communauté est située dans le département du Morbihan ,au cœur de la région Bretagne Elle rassemble aujourd’hui 30 communes issues d’une fusion de territoires voulue par la loi NOTRe en 2017 . Elle compte une population de 43 000 habitants et représente une superficie de 804,76 km².

Ce territoire localisé dans le Nord-est du Morbihan bénéficie d’une position géographique privilégiée. Très rural du point de vue de ses paysages et de son habitat, il l’est beaucoup moins sur les aspects économiques où le territoire de Ploërmel communauté et sa ville centre, Ploërmel, apparaissent comme étant de plus en plus urbains.

Située entre les territoires littoraux du Sud du Morbihan et des agglomérations de Rennes et de Nantes, Ploërmel Communauté possède des opportunités de développement diverses sur lesquelles s’appuyer, issues aussi bien de sa situation géographique que de sa dynamique endogène. La présence de grands pôles urbains à proximité, d’axes routiers structurants mais aussi à l’échelle locale, d’atouts touristiques ou paysagers structurent un cadre de vie particulièrement attractif.

La ville de Ploërmel est le pôle central de ce territoire en représentant ¼ de la population de l’intercommunalité mais se présente aussi comme le point d’ancrage du bassin de vie du Pays de PLOËRMEL qui compte 100 000 habitants.

Pour accompagner cette dynamique, sans perdre son âme, la Communauté a travaillé depuis 2017 à la mise en place d’un développement actif de son territoire, tout en offrant une politique de services forte pour ses habitants et les communes membres tout en veillant à lisser les disparités locales. Ce afin de maintenir et renforcer une proximité pour tous, dans le souci constant de « bien vivre ensemble ».

Au-delà de ces volontés affirmées, la Communauté a travaillé sur plusieurs échelles pour créer ou consolider les documents stratégiques qui vont irriguer et modeler son territoire.

Elle s'est pour ce faire basée sur les documents stratégiques et mais a surtout réalisé une étude sociodémographique complète de

son territoire afin d’optimiser ses politiques déclinées en programmes d’actions, voulus très opérationnels.

À noter que Ploërmel, Mauron et Josselin sont labellisées « Petites Villes de Demain » depuis octobre 2021. Cette signature témoigne de la volonté de Ploërmel Communauté d’impulser de nouvelles dynamiques pour ces trois centralités participant au rayonnement du territoire et exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie. Ce programme va permettre de renforcer leur attractivité en coordonnant les politique d’habitat, de commerce, de services à la population et des mobilités. »

1-2 LES STRATÉGIES D’AMÉNAGEMENT TERRITORIALES MISES EN ŒUVRE : LE SCOT DU PAYS DE PLOËRMEL

L’élaboration du SCoT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a été lancée en mai 2013, suite à un arrêté délimitant son périmètre à celui du Pays de Ploërmel (arrêté du 20 septembre 2012).

Un diagnostic a été réalisé de 2013 à 2015, suivi par l’élaboration du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD, arrêté le 20 septembre 2017), et du Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO, arrêté le 20 décembre 2017). Le SCoT vise à construire un projet de territoire partagé entre les communes et à garantir une meilleure cohérence des différentes politiques sectorielles qui contribuent à l’aménagement du territoire (Gestion de l’espace, Mobilité, Habitat, Développement économique, Espaces naturels et agricoles, Commerces et services, Energie, etc.).

Le SCoT assure également la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : Plans Locaux d’Urbanisme Intercommunaux (PLUi), Programmes Locaux de l’Habitat (PLH), Plans de Déplacements Urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

La stratégie du SCoT vise à guider le développement du territoire à un horizon de 20 ans.

L’objectif du SCoT est notamment de veiller à maîtriser la consommation foncière et à assurer la cohérence des projets d’urbanisation liés au développement de l’habitat.

Les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont les suivantes:

- Développer une politique d'accueil équilibrée sur l'ensemble du territoire
- Entre polarités structurantes et espaces ruraux, définir une armature territoriale équilibrée à l'échelle du Pays
- Favoriser une dynamique cohérente répondant à la fois aux exigences de revitalisation des espaces ruraux et de renforcement des pôles urbains
- Offrir une réponse adaptée et diversifiée en matière d'habitat pour faciliter le parcours résidentiel sur tout le territoire
- Faire de la valorisation territoriale un atout de développement
- Favoriser le renouvellement urbain pour renforcer les centralités et lutter contre l'étalement urbain
- Avoir une gestion économe de l'espace pour préserver un cadre de vie de qualité
- Définir une politique vertueuse de valorisation d'un espace rural dynamique



L'ARMATURE DU TERRITOIRE

Le SCoT a défini une armature territoriale qui structure les 30 communes du territoire de Ploërmel Communauté entre différents types de pôles :

1 Pôle structurant : Ploërmel

« Renforcer le rôle structurant de Ploërmel en affirmant sa position centrale, son poids démographique, sa densité, sa diversité de fonctions urbaines. L'objectif est de consolider l'attractivité et l'influence de Ploërmel dans l'organisation territoriale régionale ».

2 Pôles d'équilibre principaux : Josselin et Mauron

« Affirmer des Pôles d'équilibre principaux pour assurer l'accessibilité aux besoins courants voire spécifiques sur l'ensemble du territoire. Ils structurent des bassins de vie de proximité et mettent en avant leurs caractéristiques. »

3 Pôles relais : Ménéac, Guilliers, La Trinité-Porhoët

« Appuyer des polarités relais qui participent et accompagnent le rayonnement local. Elles diffusent au plus près des habitants et des activités les besoins les plus courants. »

24 « Pôles de proximité »

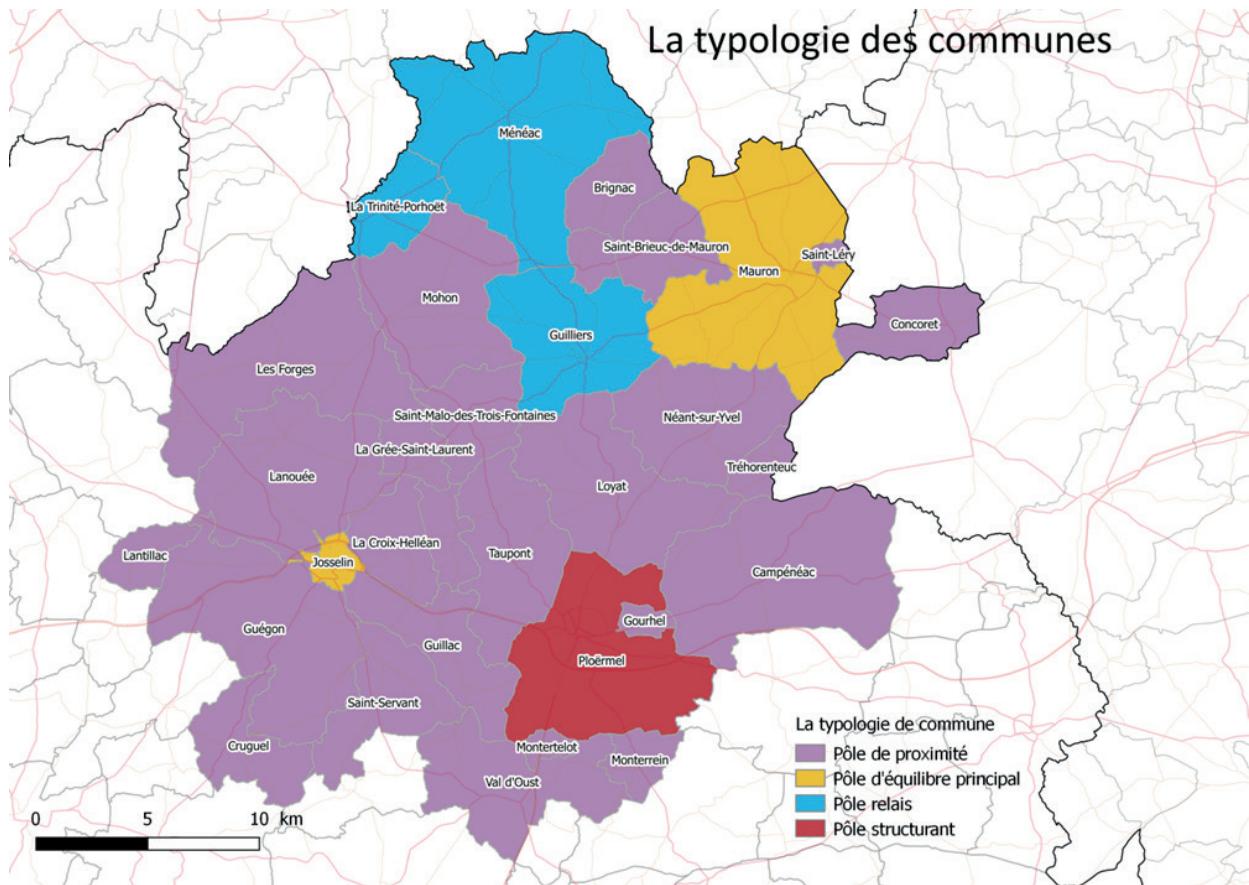
« Soutenir l'ensemble des pôles de proximité comme vecteur des fonctions essentielles sur le territoire. Ils assurent un rôle, notamment résidentiel, pour conserver la dynamique des secteurs ruraux »

Dans l'objectif de rendre cohérente les stratégies territoriales entre elles, le PLH reprend l'armature du SCoT dans le cadre de son diagnostic.

LES ORIENTATIONS DU SCOT EN TERMES D'ACCUEIL DE POPULATION ET DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT propose, à horizon 2035, des perspectives de croissance démographique permettant de répondre au modèle de développement que le territoire s'est fixé. Des objectifs quantitatifs et enjeux associés, déclinés selon l'armature territoriale, sont traduits dans les thématiques 2 « Dynamique démographique » et 3 « Habitat ».

Le SCoT prévoit l'accueil d'environ 18 000 à 20 000 habitants supplémentaires. A l'horizon 2035, la population totale est estimée à 100 000 habitants, soit un taux de croissance moyen d'environ 1,00% par an pour l'ensemble du Pays.



RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS HABITAT ET FONCIER DÉFINIS DANS LE SCOT

Les objectifs du SCoT en matière d'habitat définis pour la période 2015-2035 pour Ploërmel Communauté sont les suivants :

9 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2035

5200 logements produits

323 logements locatifs sociaux (LLS)

311 ha de foncier consommable (au maximum)

À l'échelle de temps du PLH (période 2020-2025), ces objectifs correspondraient à la production de :

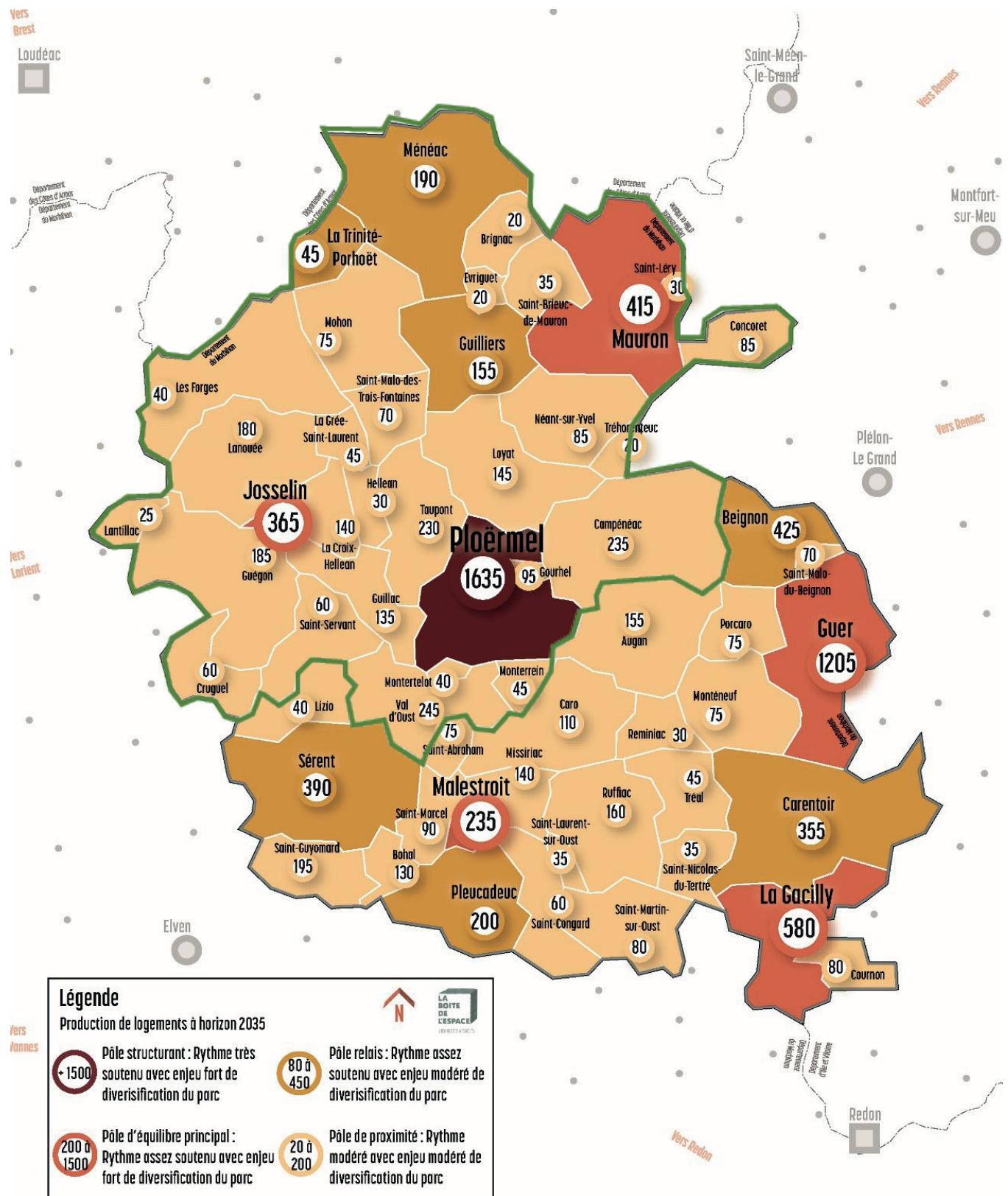
1550 logements, soit 260 logements / an (à ajuster si besoin)

97 logements locatifs sociaux, soit 16 logements LLS / an

93 ha de foncier consommable, soit 16 ha / an



Objectifs de production de logements par commune définis dans le SCoT



Légende

Production de logements à horizon 2035

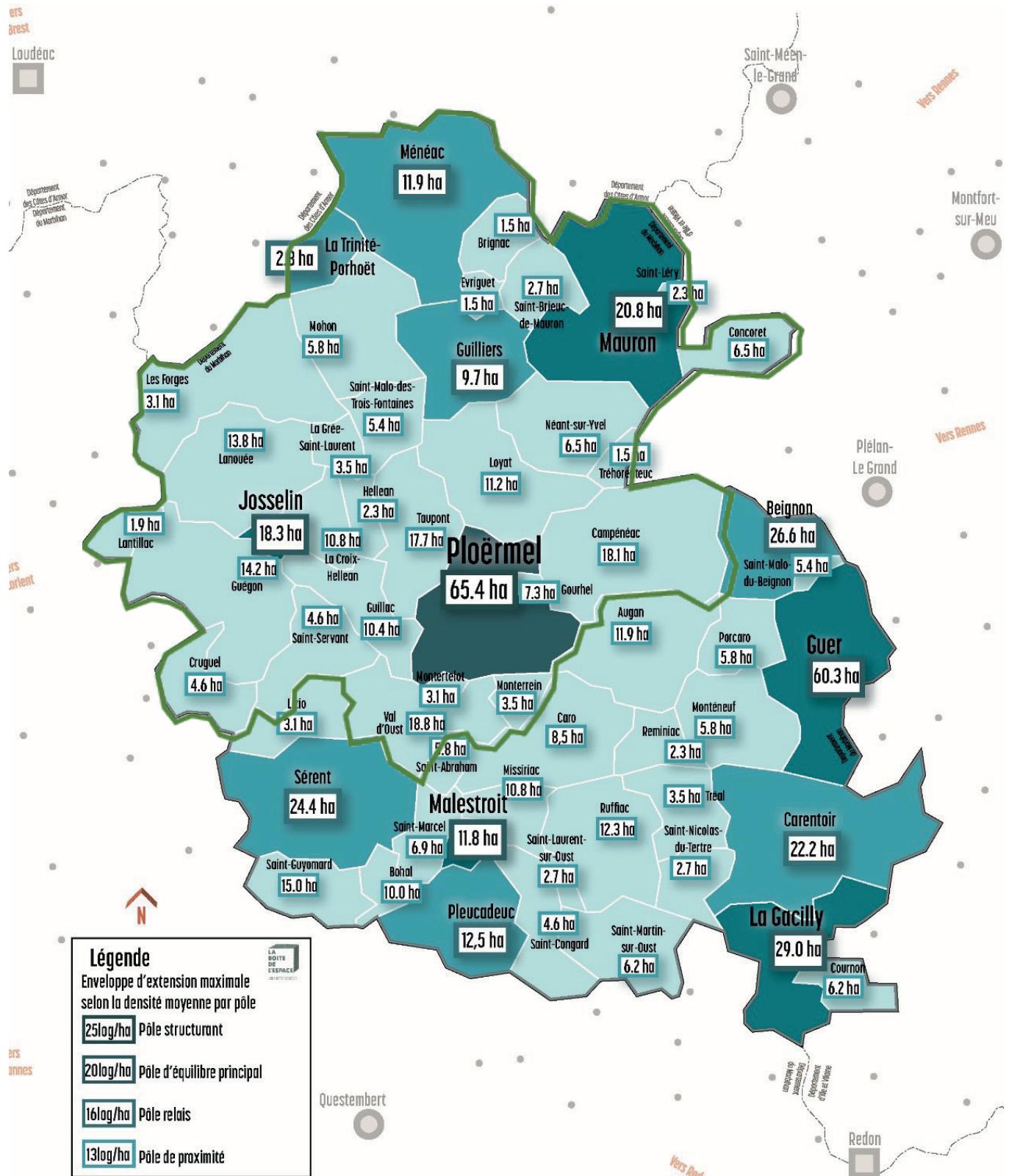
Pôle structurant : Rythme très soutenu avec enjeu fort de diversification du parc

Pôle d'équilibre principal : Rythme assez soutenu avec enjeu fort de diversification du parc



Pôle relais : Rythme assez soutenu avec enjeu modéré de diversification du parc

Objectifs de consommation foncière du SCoT



2//

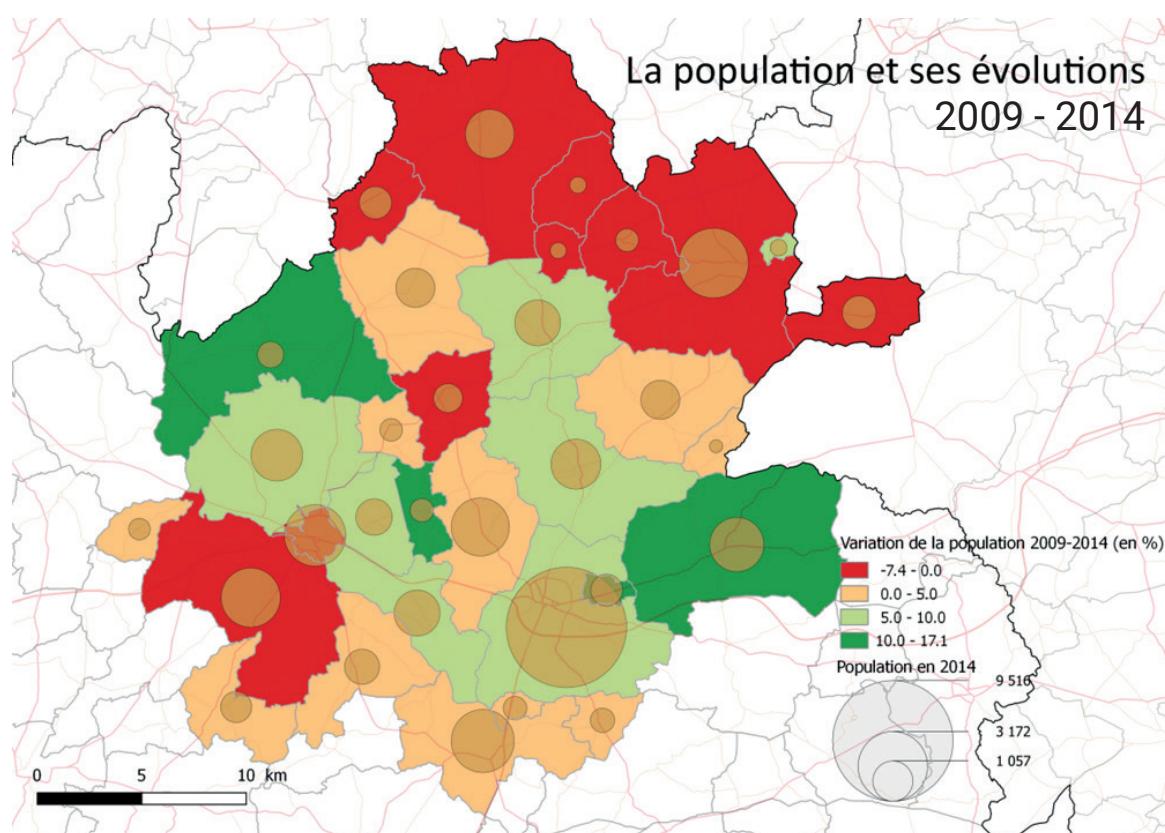
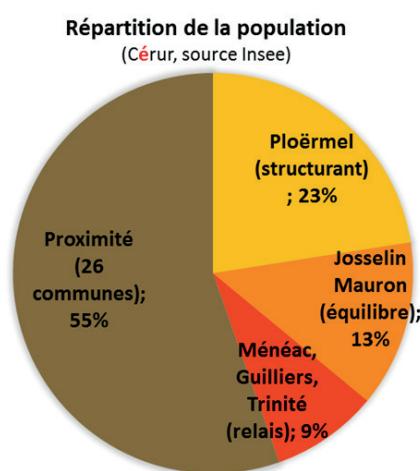
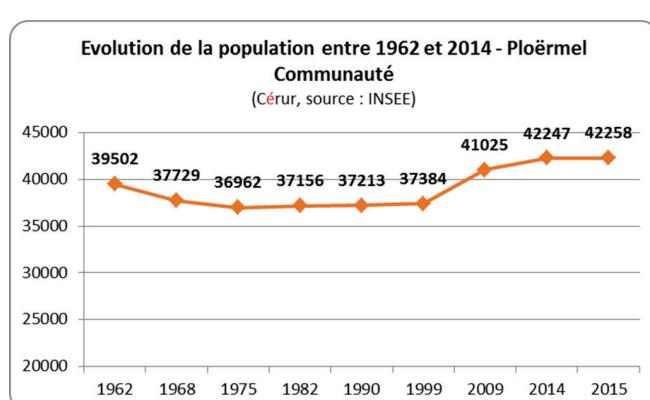
LE PORTRAIT DE TERRITOIRE : DYNAMIQUES ET ENJEUX



UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE STABLE MAIS INÉGALE SUR LE TERRITOIRE

UNE POPULATION GLOBALEMENT STABLE MAIS DES ÉVOLUTIONS TRÈS CONTRASTÉES

En 2015, Ploërmel Communauté comptait 42 258 habitants. Cette population est répartie dans différents types de communes définie par le SCoT. Ainsi, la commune de Ploërmel concentre, par exemple, 23% de la population. 55% des habitants vivent dans les communes « de proximité », avec peu ou pas de services. Malgré une légère stagnation entre 2014 et 2015 (+ 9 habitants), la population a tendance à augmenter sur le territoire. En effet, Ploërmel Communauté a gagné 1 233 habitants entre 2009 et 2015, soit environ 200 habitants par an. Toutefois on constate que les communes du nord du territoire et certaines communes autour de Josselin (Guégon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines) ont connu une importante baisse démographique entre 2009 et 2014.



En termes d'évolution, le territoire compte 2 756 habitants de plus qu'en 1968 (+7%), soit une progression démographique très mesurée depuis les 53 dernières années (+0.13%/an en moyenne) notamment due à la baisse de population entre 1962 et 1975.

Au niveau territorial, le nord du territoire semble être en perte de vitesse démographique tandis que la partie centrale connaît une réelle dynamique.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE QUI MARQUE LE PAS DEPUIS 2008

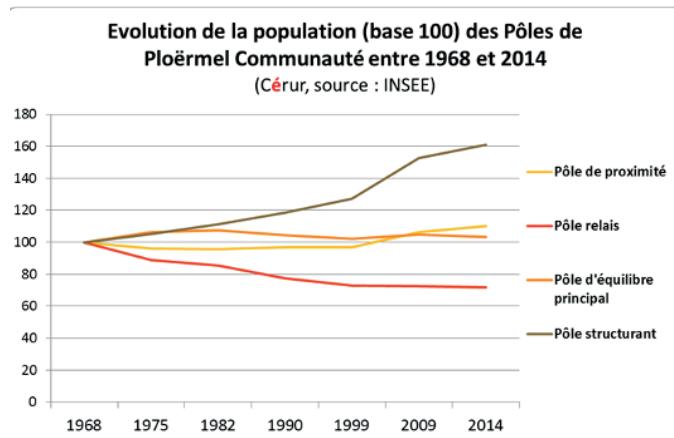
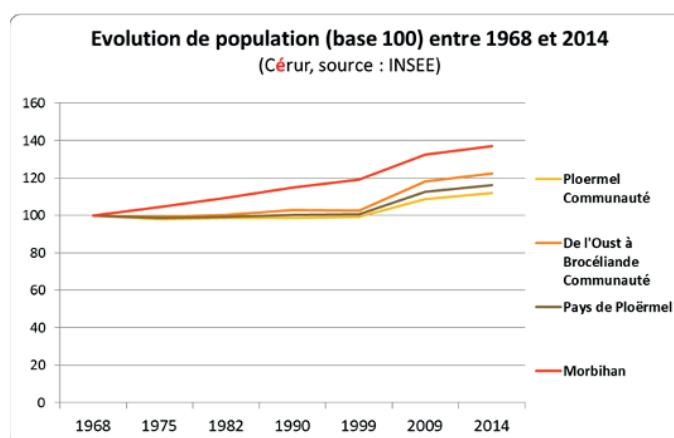
Pendant la période 1990-1999, le pôle structurant portait seul la croissance du territoire. A l'inverse, les années 1999-2009 ont été très importantes au niveau démographique. En effet, tous les types de communes (sauf les pôles relais) enregistrent des taux d'évolution importants (jusqu'à +10% sur les pôles de proximité et +20% sur le pôle structurant). Cette forte augmentation est à mettre en lien avec la bulle immobilière du début des années 2000 avant la crise de 2008/2009. La période récente (2009-2014), bien que plus courte, enregistre déjà des taux d'évolution plus faibles.

Variation de la population	1990 - 1999	1999 - 2009	2009 - 2014
Pôle de proximité	-0,1 %	10 %	4 %
Pôle d'équilibre principal	-2%	3%	-1%
Pôle relais	-6%	-1%	-1%
Pôle structurant	8%	20%	6%

En comparaison, la croissance sur le territoire de Ploërmel Communauté est plus faible que celle du Pays ou du département.

À l'intérieur du territoire c'est surtout le pôle structurant (Ploërmel) qui porte la croissance de l'agglomération (+ 508 habitants entre 2009 et 2014). A l'inverse, les communes « pôles relais » sont en perte de vitesse constante depuis 1968 (-28% de population entre 1968 et 2014, soit -1441 habitants.)

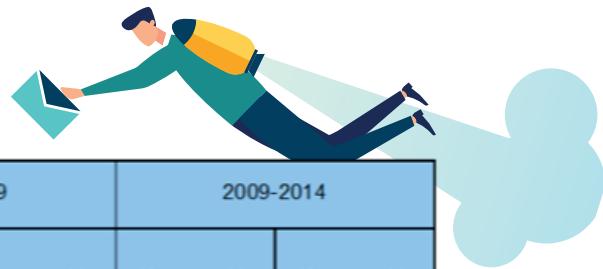
Au niveau de l'intercommunalité et de manière générale depuis 1990, la croissance démographique est portée par l'apport migratoire. En effet, le solde démographique naturel est globalement négatif sur tous les types de communes entre 1990 et 2014.



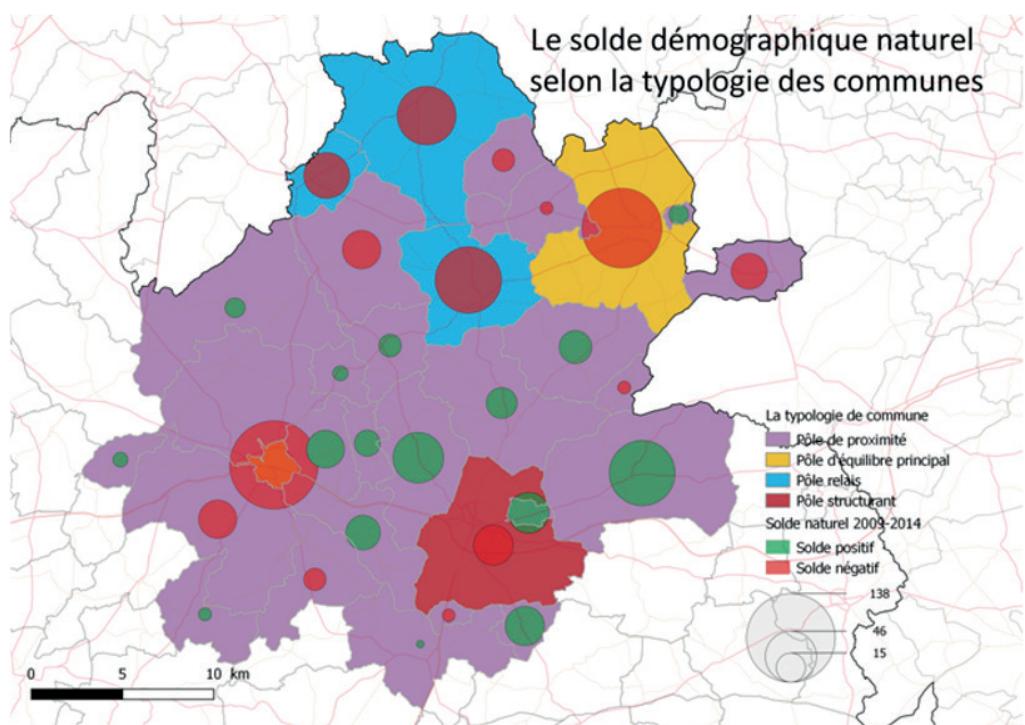
UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PORTÉE PAR L'APPORT MIGRATOIRE

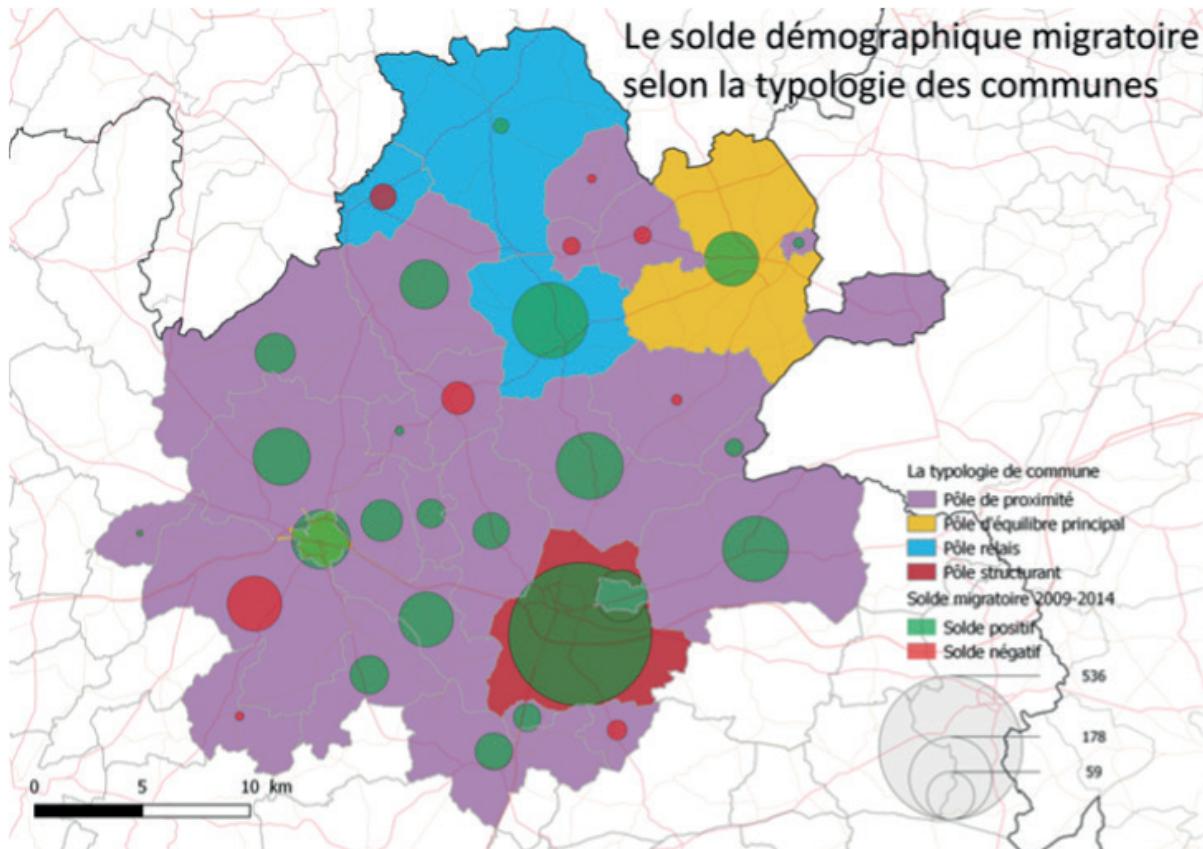
Toutes les communes hors « pôles de proximité » ont un solde démographique naturel négatif. Cela pose la question de l'attractivité des communes-centre de la communauté pour les couples ou les familles (ménages porteurs de la dynamique démographique naturelle). A l'inverse, les communes péri-urbaines de Ploërmel et Josselin réussissent à attirer/conserver ce type de ménages via un foncier moins cher, un cadre de vie jugé plus calme et profitent donc d'un solde naturel positif.

En termes migratoire, le territoire est plutôt attractif. Depuis 1999, tous les types de communes profitent d'un apport migratoire supérieur à 0,5% par an et supérieur à 1% pour le pôle structurant. Toutefois, la part des ménages récents (emménagés depuis moins de 5 ans) a diminué entre 2009 (24,3%) et 2014 (21,4%).



Variation de population annuelle moyenne	1990-1999		1999-2009		2009-2014	
	dûe au solde naturel	dûe au solde migratoire	dûe au solde naturel	dûe au solde migratoire	dûe au solde naturel	dûe au solde migratoire
Pôle de proximité	-0,1%	0,1%	0,2%	0,8%	0,2%	0,6%
Pôle d'équilibre principal	-0,5%	0,2%	-0,7%	0,9%	-0,9%	0,6%
Pôle relais	-0,7%	0,1%	-0,6%	0,5%	-1,0%	0,7%
Pôle structurant	0,2%	0,6%	0,1%	1,8%	-0,1%	1,2%





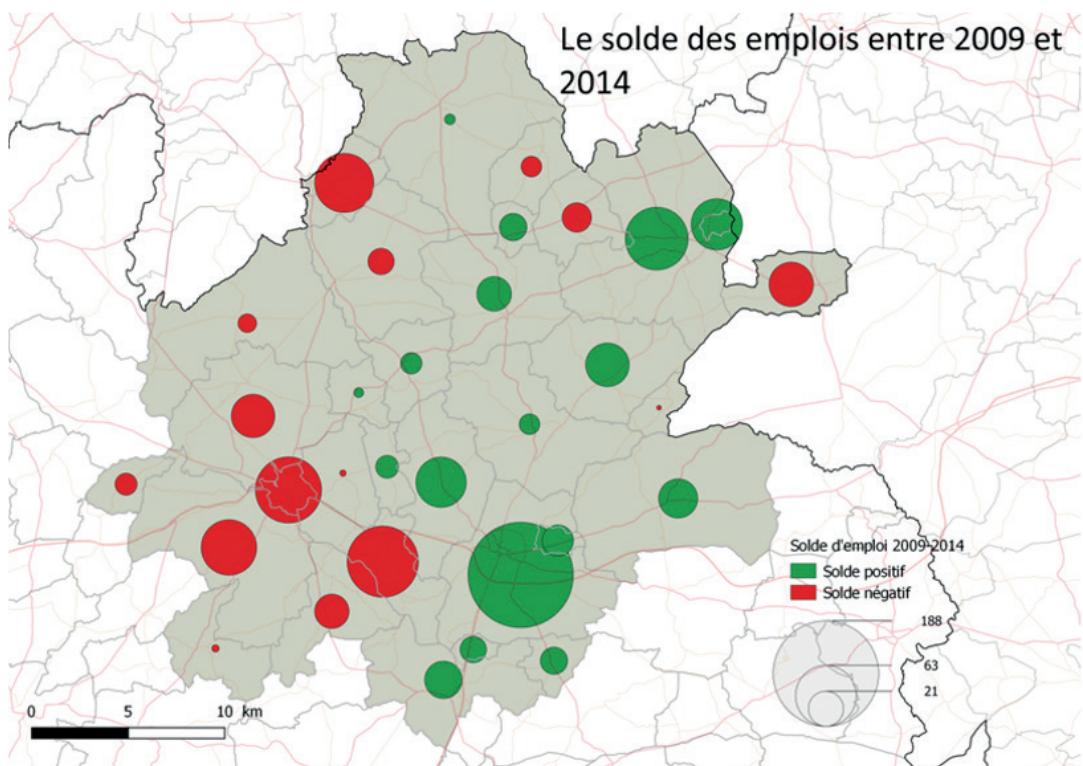
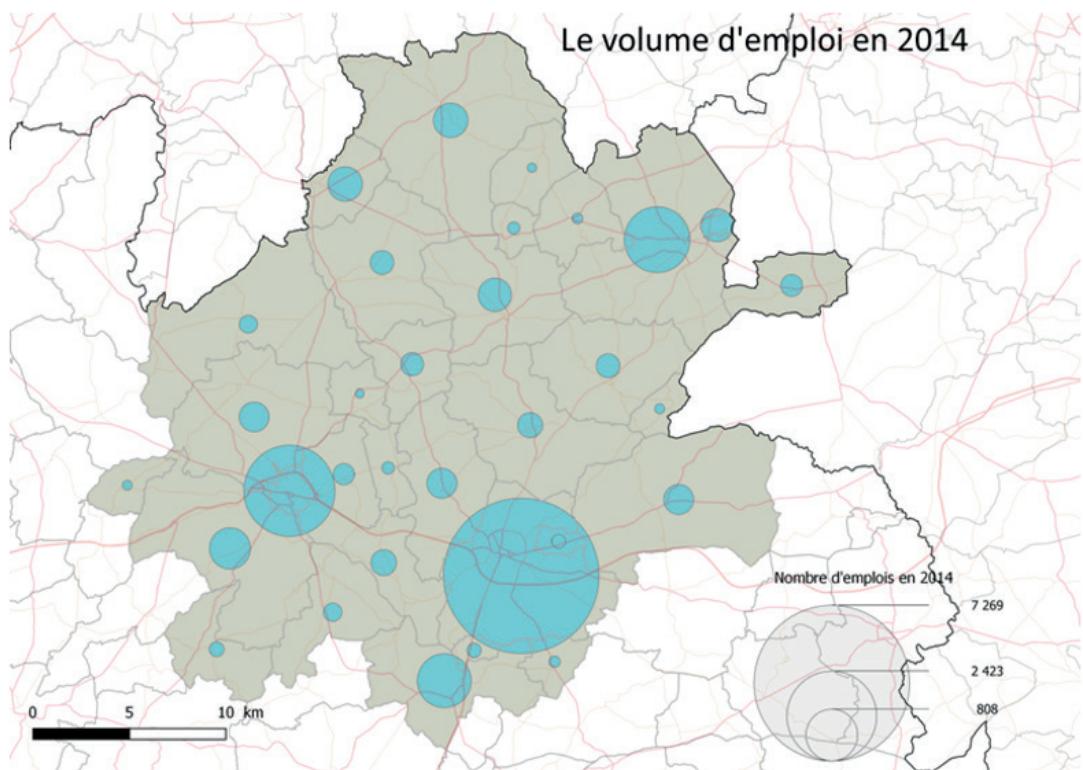
LES DYNAMIQUES DE L'EMPLOI

La communauté compte, en 2014, environ 16 500 emplois sur son territoire. Ces emplois sont très majoritairement situés dans les communes importantes du territoire. En effet, trois communes (Ploërmel, Josselin et Mauron) concentrent 67% des emplois du territoire (44% à Ploërmel).

Le reste de l'emploi est situé sur des communes plus rurales qui possèdent quelques gros employeurs territoriaux : Armor Panneaux (130 emplois – Val d'Oust), Josso (100 emplois – Val d'Oust), Abattoir Kermené (environ 200 emplois – St-Léry), SATS (130 emplois – St-Léry) ...

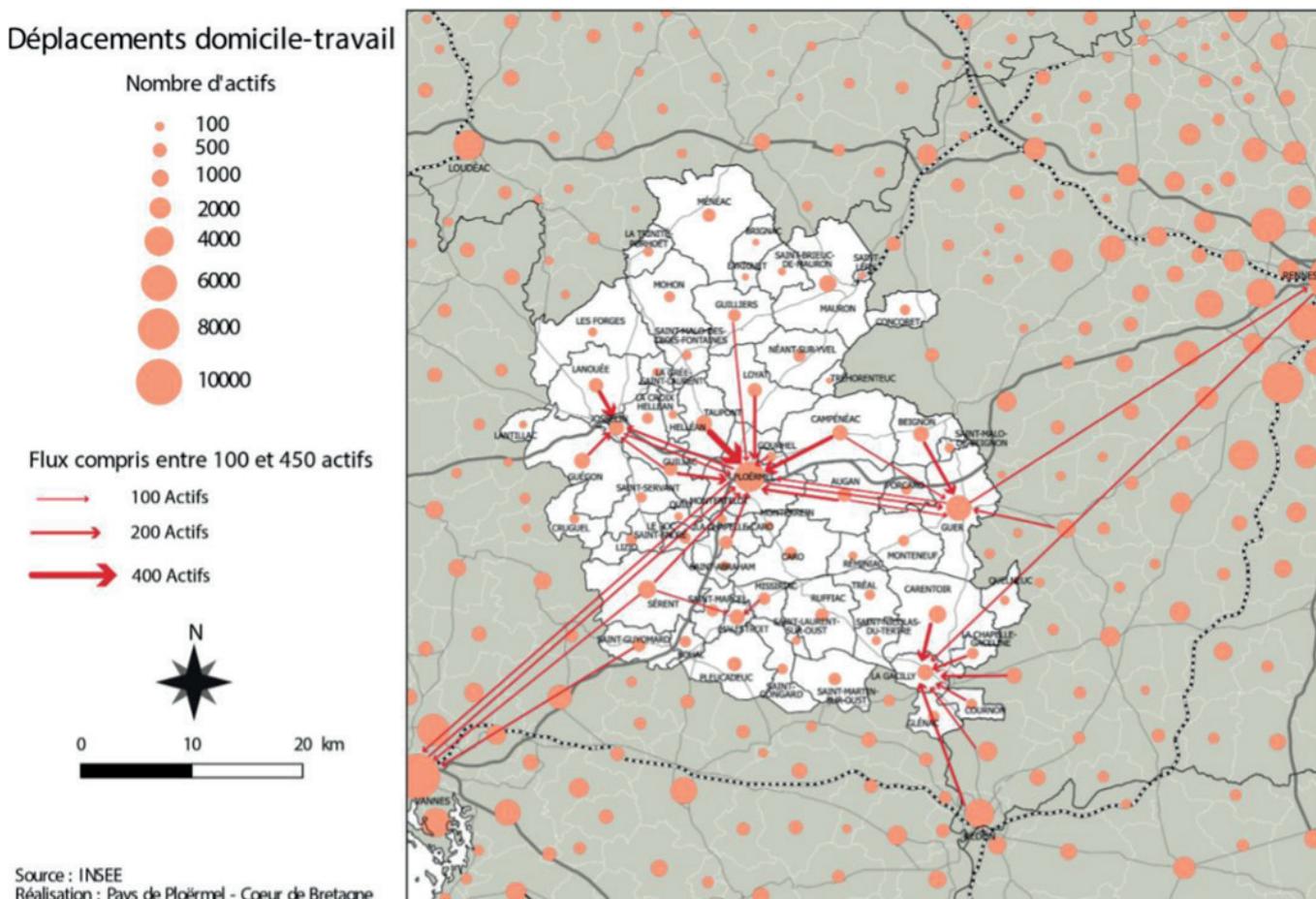
En termes d'attractivité pour la création d'emploi, il existe une vraie dichotomie Est/Ouest. En effet, la carte ci-dessous montre que la majorité des communes à l'ouest du territoire ont un solde d'emploi négatif entre 2009 et 2014. Les communes de Josselin et la Trinité-Porhoët sont en perte de vitesse sur ce sujet, contrairement aux communes de Ploërmel et Mauron qui ont réussi à capter de l'emploi.





UN PÔLE CENTRAL STRUCTURANT LE TERRITOIRE ET LES DYNAMIQUES LOCALES

Les déplacements domicile-travail montrent que le territoire est structuré autour de Ploërmel qui reste encore assez indépendant des pôles majeurs extérieurs (Rennes, Vannes). En effet, 75 % des actifs résidant sur le territoire y travaillent également.

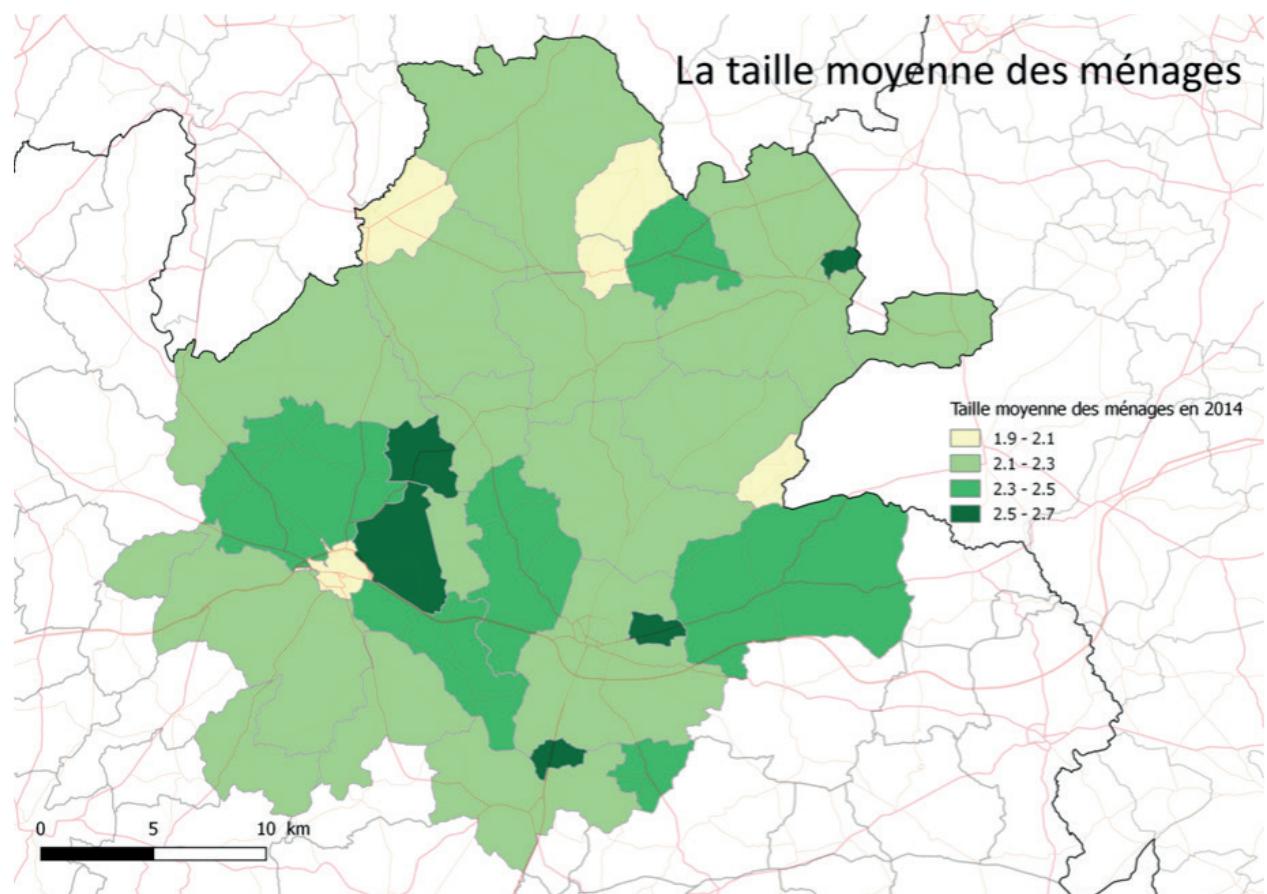


DES MÉNAGES DE PLUS EN PLUS PETITS

La taille moyenne des ménages est en diminution constante depuis 1999 sur le territoire mais également au niveau du Pays et du département. Il s'agit d'un phénomène généralisé en France en raison du vieillissement de la population et de modes de vie favorisant la décohabitation. Néanmoins, Ploërmel Communauté enregistre une baisse de la taille des ménages plus faible que celle du département. D'un point de vue géographique, les communes possédant les tailles moyennes de ménages les plus importantes sont celles en couronne de Ploërmel et de Josselin. Cela s'explique notamment par la présence de couples avec enfant(s) qui augmente donc la taille moyenne des ménages.

Evolution de la taille moyenne des ménages
(Cérur, source : INSEE)





UN PROFIL DES MÉNAGES PROCHE DE LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE

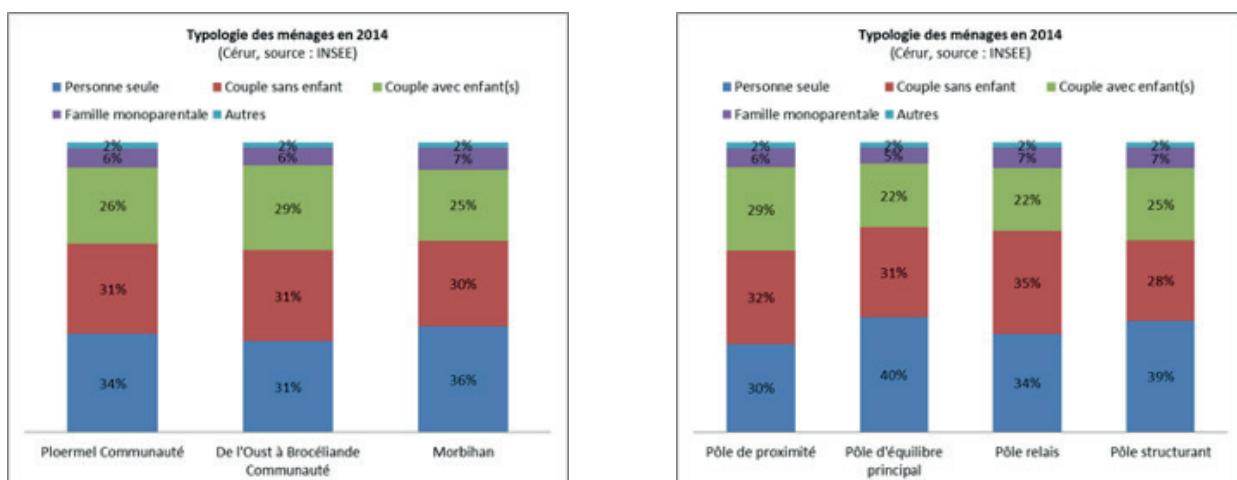
La typologie des ménages sur le territoire de Ploërmel Communauté est relativement similaire à celle du département : seulement un ménage sur trois compte plus de deux personnes (34% pour Ploërmel Communauté).

À l'intérieur du territoire, on compte plus d'un tiers de personnes vivant seules (jusqu'à 40% dans les pôles d'équilibre) et un peu plus d'un quart de couples avec enfant(s), situés plutôt dans les pôles de proximité (et notamment en couronne de Ploërmel et Josselin comme précisé précédemment).

DES MUTATIONS SOCIOLOGIQUES

Sur la Communauté de Communes pour la période 2009-2014, il existe une forte progression des personnes seules à Ploërmel et dans les pôles de proximité (respectivement +16% et +20%). Une augmentation très importante des familles monoparentales est également à noter, notamment au sein des pôles de proximité et des pôles relais (+36% et +48%). Malgré des taux d'évolution élevés, l'augmentation des familles monoparentales reste à relativiser du fait des faibles volumes. En effet, ces pourcentages d'évolution représentent en fait une augmentation respective de 174 et 36 ménages monoparentaux.

Il est également à noter que Ploërmel Communauté est un des rares territoires où le nombre de couples avec enfant(s) augmente (+3% soit +163 ménages sur la période).

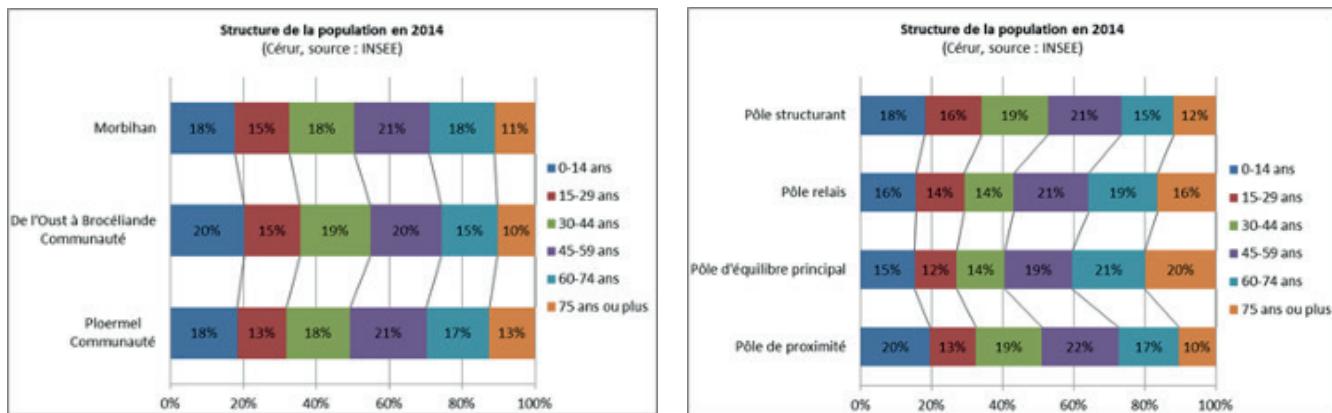


Evolution des typologie de ménages 2009-2014	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autres	
	Ploërmel Communauté	15%	7%	36%	14%	-7%
De l'Oust à Brocéliande Communauté	14%	7%	-1%	21%	12%	
Morbihan	11%	6%	-2%	12%	-3%	

Evolution des typologie de ménages 2009-2014	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autres	
	Pôle de proximité	20%	12%	5%	36%	21%
Pôle d'équilibre principal	9%	-4%	3%	-25%	-34%	
Pôle relais	-3%	1%	-13%	48%	-16%	
Pôle structurant	16%	7%	5%	-4%	-33%	

UN TERRITOIRE VIEILLISSANT OÙ PROGRESSENT LES ANCIENS ET LES FAMILLES.

La structure de la population sur le territoire est globalement similaire à celle du département. On retrouve environ un tiers de moins de 30 ans et 30% de plus de 60 ans.



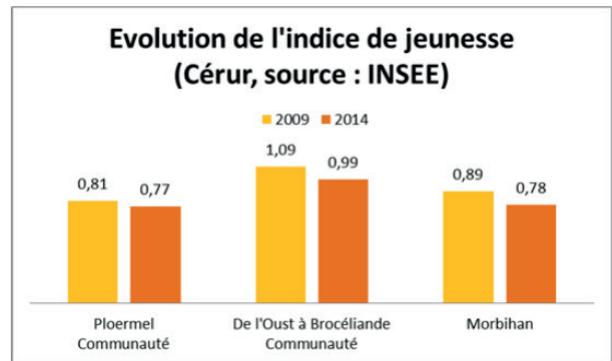
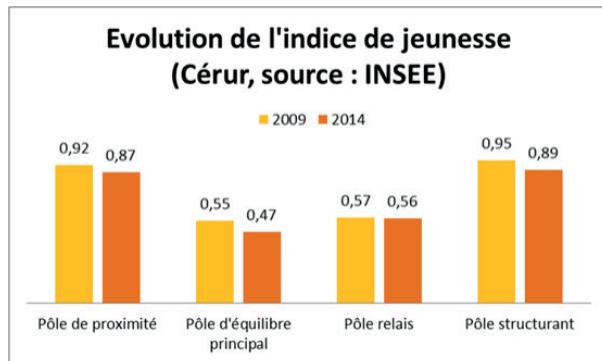
Dans le détail, la structure de la population est assez différente selon le type de commune. Alors que le pôle structurant et les communes des pôles de proximité suivent globalement les taux du territoire, les pôles d'équilibre principal et les pôles relais présentent des profils différents. En effet, ces deux types de communes possèdent une part importante de personnes âgées (respectivement 41% et 35% de plus de 60 ans) et donc une population jeune plus faible (seulement 27% et 30% de moins de 30 ans).

En termes d'évolution, toutes les classes d'âge progressent (en raison de l'augmentation de la population sur le territoire). Ce sont les classes les plus âgées qui progressent le plus (+16% pour les 60-74 ans et +10% pour les plus de 75 ans), comme à l'échelle départementale.

Les pôles de proximité confortent leur profil familial, avec une forte augmentation des enfants (+14% des 0-14 ans), corrélée à la progression des 30-44 ans (+5%).

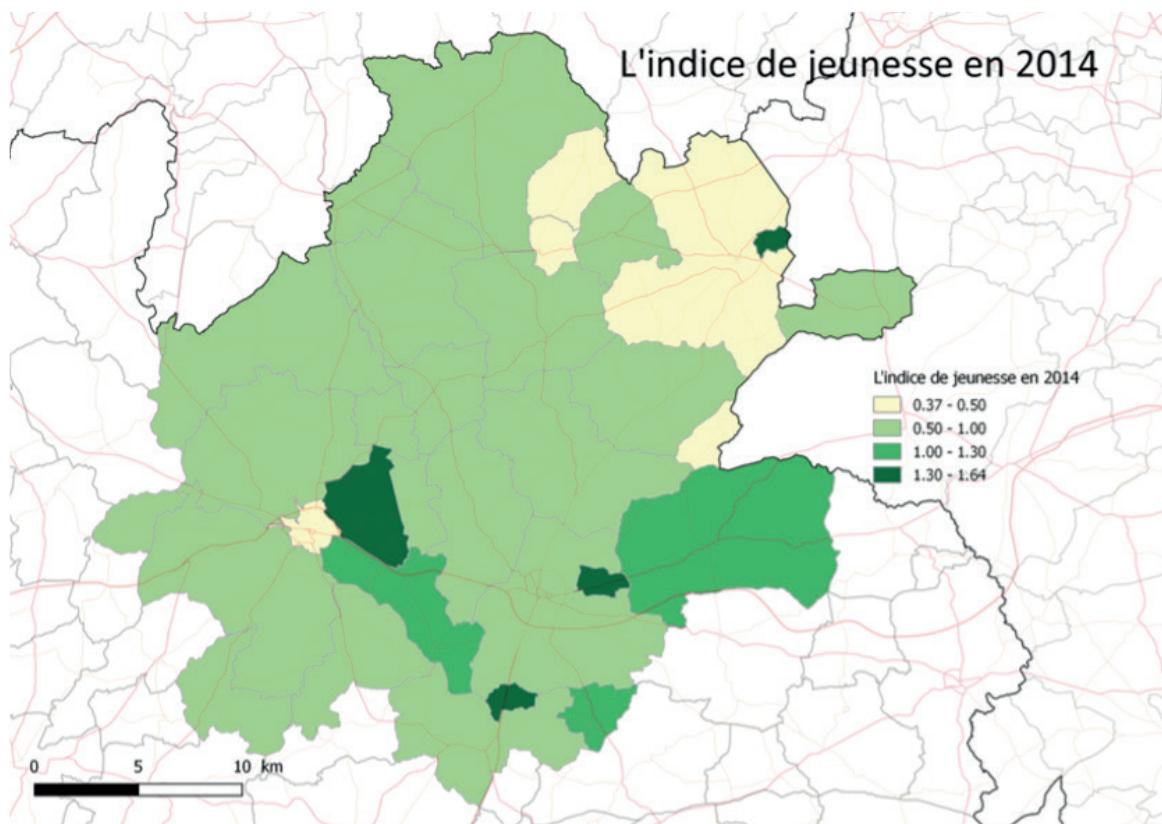
Evolution de la structure de la population 2009-2014	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Ploermel Communauté	9%	0,2%	0,9%	9%	16%	10%
Evolution de la structure de la population 2009-2014	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Pôle de proximité	14%	3%	5%	16%	20%	12%
Pôle d'équilibre principal	-3%	-13%	-7%	-8%	10%	9%
Pôle relais	7%	-7%	-10%	-5%	9%	-1%
Pôle structurant	3%	4%	-3%	10%	11%	12%

L'indice de jeunesse, qui représente la part des moins de 20 ans sur celle des plus de 60 ans, est également un indicateur important pour mesurer le vieillissement de la population. Avoir un indice de jeunesse inférieur à 1 signifie donc qu'il y a davantage de plus de 60 ans que de moins de 20 ans.



Celui de Ploërmel Communauté est de 0,77 en 2014. Cet indice a perdu 0,04 points entre 2009 et 2014. Cela signifie donc que la population a continué de vieillir. Mais cette baisse est à comparer à l'évolution départementale. En effet, dans le même temps, le département a perdu 0,11 points, cela signifie que le vieillissement de la population sur le territoire de Ploërmel Communauté a été moins prononcé.

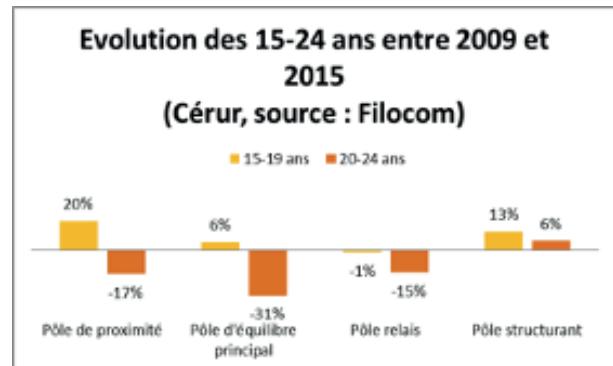
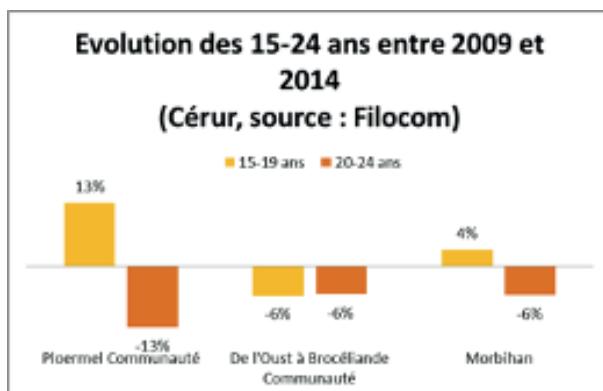
Dans le détail, il existe de fortes disparités entre les types de communes. En effet, les pôles d'équilibre principal et les pôles relais sont particulièrement fragiles : avoir un indice aux alentours de 0,50 signifie que ces communes ont moins d'un « -20 ans » pour deux « +60 ans ». Ce que l'on peut observer sur les pôles d'équilibre principal du territoire (Josselin, Mauron)



Seulement huit communes ont un indice de jeunesse supérieur à 1 (Campénéac, La Croix-Helléan, Guillac, Montréléot, Monterrein, Gourhel, Saint-Léry).

L'évolution des 15-24 ans est bien représentative de ce vieillissement de la population. On constate deux évolutions diamétralement opposées sur l'évolution de cette classe d'âge. En effet, malgré une population des 15-19 ans en augmentation (au niveau du territoire tout comme au niveau départemental), on constate une forte baisse des 20-24 ans (-13% sur la Communauté de Communes).

Cette baisse des 20-24 ans est notamment à corrélérer à l'absence de formations supérieures sur le territoire. Elle peut également être liée à la carence d'emplois destinés aux jeunes actifs ... ou à la carence de logements adaptés à ces jeunes actifs.



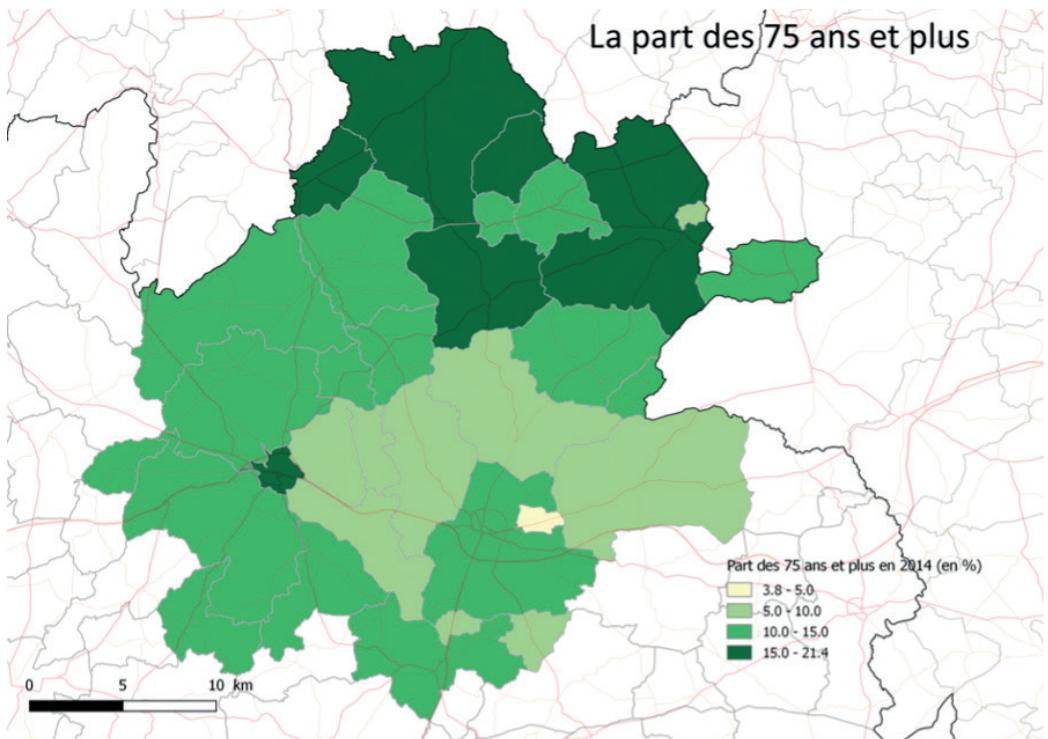
UNE CONCENTRATION DE SENIORS AU NORD DU TERRITOIRE ET À JOSSELIN

Le territoire compte plus de 12 500 personnes âgées de 60 ans ou plus en 2014. Cela représente une augmentation de 13% par rapport à 2009.

Dans le détail, l'augmentation du nombre de plus de 60 ans est surtout marquée dans les pôles de proximité, tant en volume qu'en pourcentage (+17% soit environ 1000 personnes supplémentaires). L'analyse cartographique suivante, sur la population âgée de 75 ans ou plus, montre que cette population est très présente au nord du territoire.

Les + 60 ans	2009	2014	Variation annuelle moyenne
Pôle de proximité	5460	6401	17%
Pôle d'équilibre principal	2101	2299	9%
Pôle relais	1255	1309	4%
Pôle structurant	2268	2525	11%

Les + 60 ans	2009	2014	Variation annuelle moyenne
Ploermel Communauté	11085	12534	13%
De l'Oust à Brocéliande Communauté	7071	8115	15%
Morbihan	186301	214096	15%

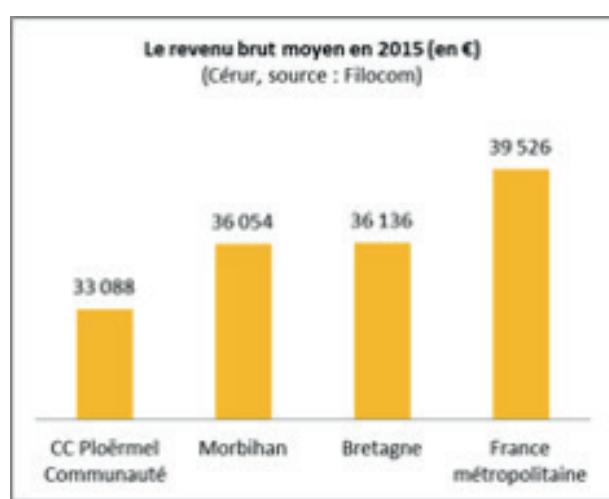
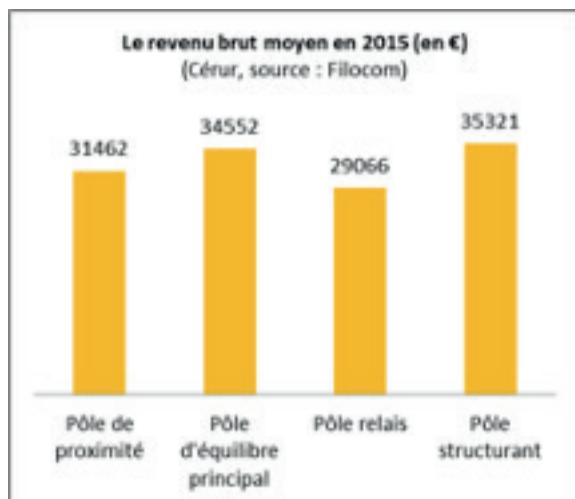


UNE POPULATION AUX REVENUS MODESTES

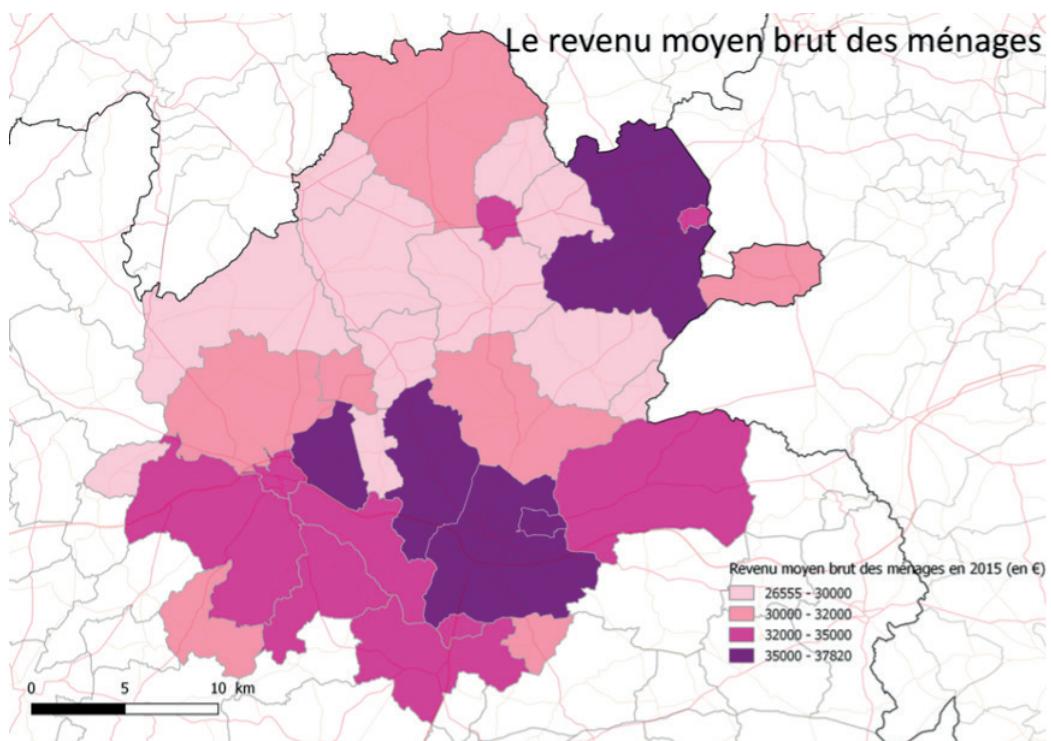
En termes de revenu moyen, le territoire se place en dessous de la moyenne départementale et régionale. En effet, avec un revenu brut moyen autour de 33 088 € annuel, la différence avec les foyers fiscaux du département et de la région est de l'ordre de 3 000 € brut.

Au niveau géographique, il existe une vraie dichotomie nord/sud. En effet, la majorité des communes avec les plus hauts revenus sont au sud du territoire autour d'un axe Ploërmel-Josselin. A l'inverse, les populations au nord du territoire semblent plus modestes (hors Mauron). Une corrélation peut être supposée avec le nombre important de personnes âgées sur cette partie du territoire, ces derniers ayant le plus souvent de petites retraites agricoles ou ouvrières....

LES MÉNAGES ET L'ÉLIGIBILITÉ AU LOGEMENT HLM



Le revenu moyen brut des ménages



Le logement social compte trois types de financement : PLAi, PLUS et PLS. Ces types de financement permettent de proposer aux locataires des loyers adaptés à leurs revenus.

Les logements « PLAi » (Prêt locatif Aidé d'intégration) sont destinés aux publics aux très faibles revenus, parfois en difficulté d'insertion avec des loyers inférieurs aux logements « PLUS ». Au niveau national, les loyers « PLAi » sont autour de 5€/m².

Les logements « PLUS » (Prêt Locatif à Usage Social) sont la base du logement aidé avec des loyers légèrement plus élevés, autour de 6€/m² au niveau national.

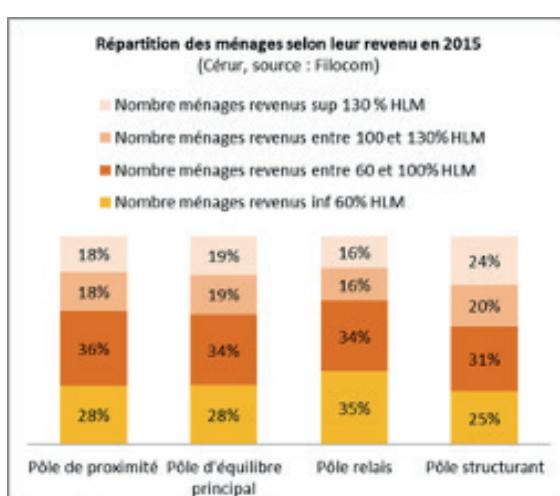
Enfin, les logements « PLS » (Prêt Locatif Social) parfois appelés « logements intermédiaires », sont destinés à accueillir des ménages dont les ressources excèdent celles requises pour accéder aux logements financés par les prêts PLUS et qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement, notamment dans des zones de marché tendu. Au niveau national, les loyers sont autour de 8€/m²

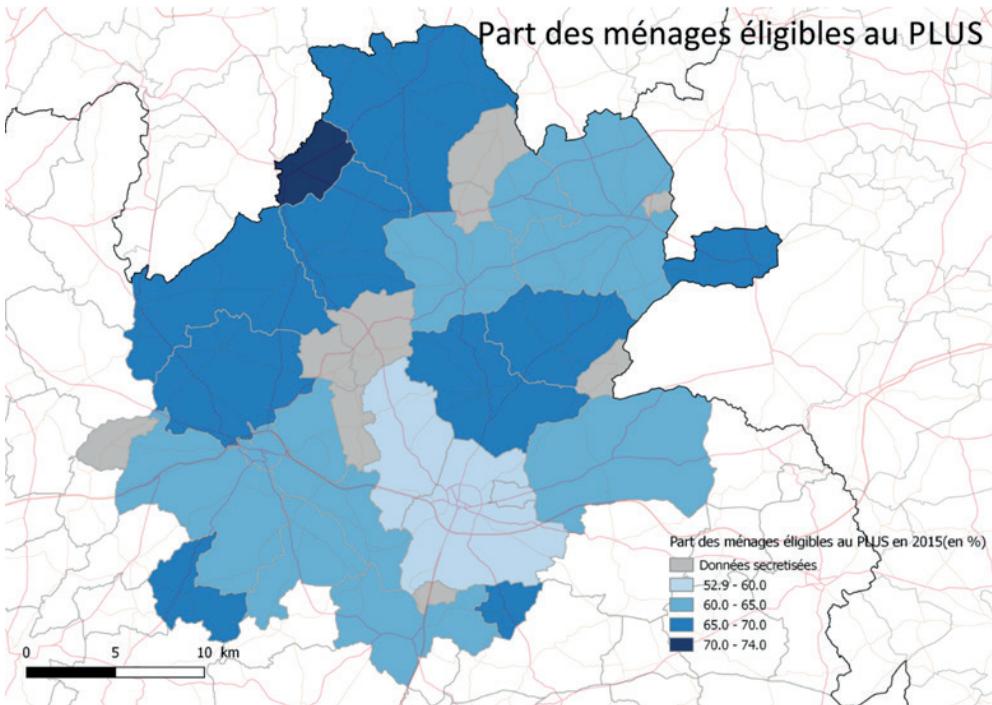
Plafonds de ressources annuelles applicables aux logements financés avec le PLUS et le PLAi en 2018	PLAi	PLUS	PLS
Une personne seule	11 167 €	20 304 €	130% des plafonds PLUS
Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages	16 270 €	27 114 €	130% des plafonds PLUS
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge	19 565 €	32 607 €	130% des plafonds PLUS
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	21 769 €	39 364 €	130% des plafonds PLUS
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	25 470 €	46 308 €	130% des plafonds PLUS
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	28 704 €	52 189 €	130% des plafonds PLUS
Personne supplémentaire	+3202	+5821	

Ploërmel Communauté compte 62% de ménages éligibles au logement HLM (plafond PLUS). C'est davantage qu'au niveau départemental et régional (56% chacun).

Dans le détail, les pôles relais concentrent jusqu'à 69% de ménages éligibles au HLM (plafond PLUS) dont la moitié éligible au logement très social (10 points de plus que sur le pôle structurant).

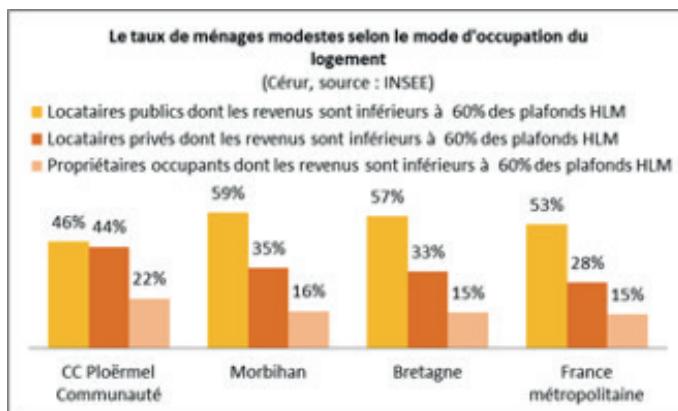
L'analyse cartographique montre que la part des ménages éligibles au PLUS est supérieure à 50% dans toutes les communes du territoire. Malgré tout, il existe des taux plus importants encore dans le nord du territoire, notamment vers la Trinité-Porhoët où plus de 70% des ménages sont éligibles au PLUS.





LES MÉNAGES MODESTES

Ploërmel Communauté compte sur son territoire 4 975 ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds HLM. Cela représente 26,6% de la totalité des ménages.



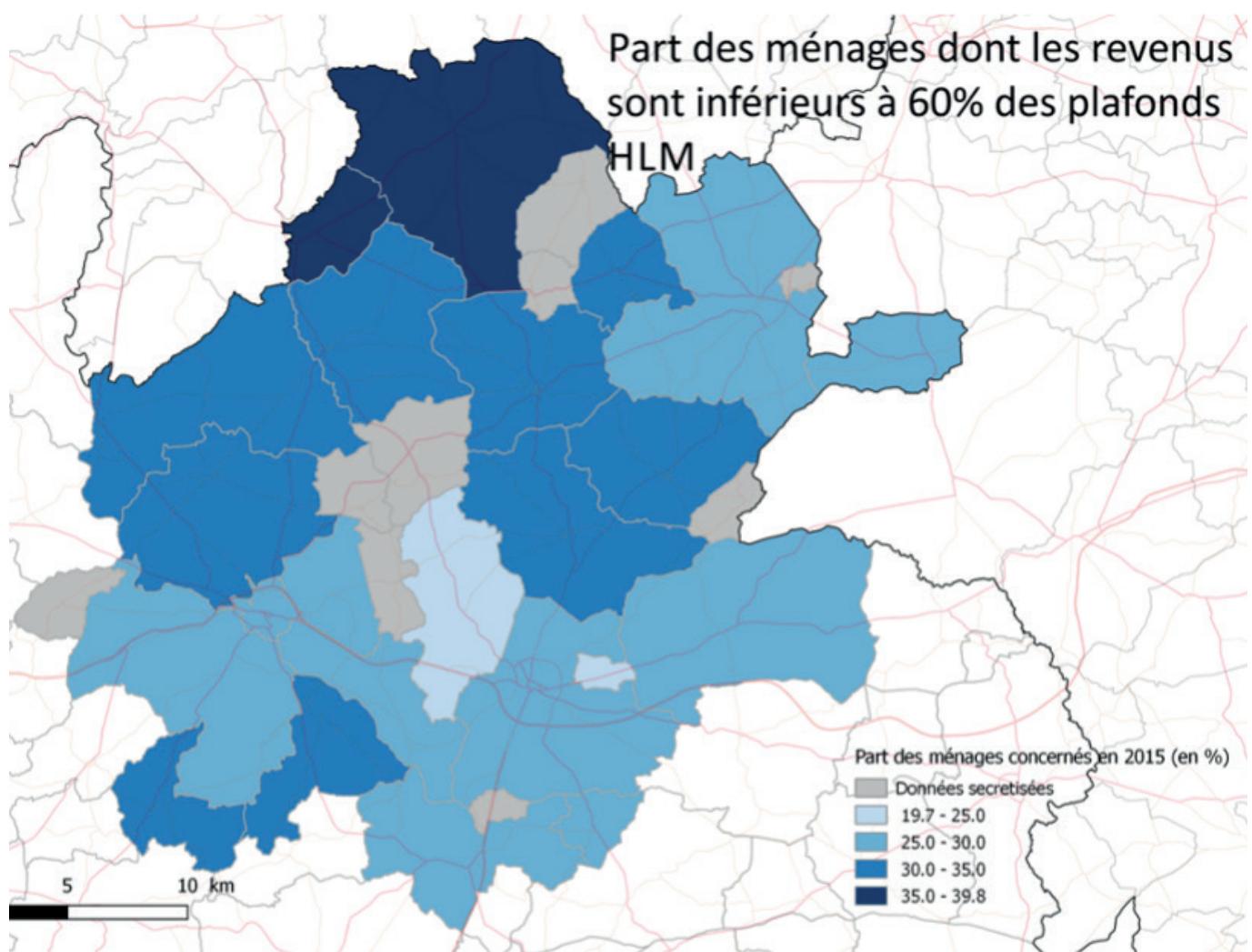
Les ménages modestes pèsent 22% chez les propriétaires occupants. Ils représentent un poids équivalent dans le parc locatif privé (44%) et public (46%).

Le graphique montre aussi qu'il y a davantage de ménages très modestes chez les propriétaires occupants (22%) et les locataires du parc privé (44%) qu'au niveau départemental ou régional.

À l'inverse, la part des ménages très modestes dans le parc public est plus faible (46% contre respectivement 59% au niveau départemental et 57% au niveau régional). Autrement dit, le parc HLM de Ploërmel Communauté a une fonction sociale moins marquée qu'ailleurs.

En outre, en termes de répartition de l'ensemble des ménages modestes, 62% de ceux-ci sont propriétaires occupants de leur logement, un taux bien supérieur au niveau départemental ou régional (autour de 45%). Autrement dit, près des deux tiers des ménages modestes du territoire sont propriétaires occupants. Ce chiffre élevé est notamment à lier à la faiblesse du parc locatif social.

Répartition des ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds HLM selon le mode d'occupation	Propriétaires	Locataires privés	Locataires publics
CC Ploërmel Communauté	62%	29%	9%
Morbihan	46%	30%	24%
Bretagne	43%	30%	27%
France métropolitaine	35%	29%	35%



En s'éloignant du pôle structurant, la part des ménages modestes est de plus en plus importante (jusqu'à 35-40% au nord du territoire). Ce sont les communes de la Trinité-Porhoët et Ménéac qui comptent les taux de ménages modestes les plus forts.

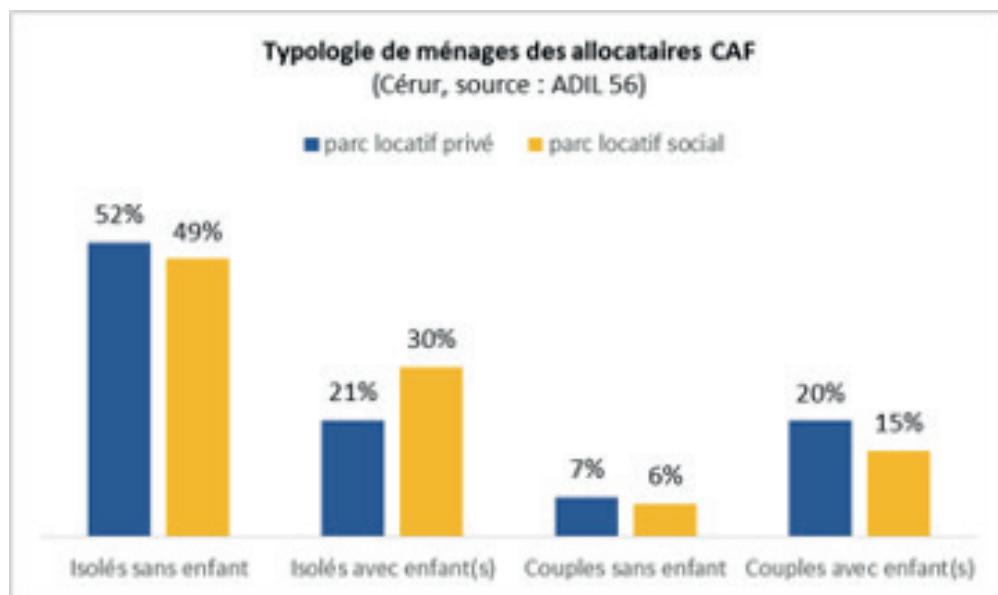
40% DE LA POPULATION COUVERTE PAR UNE ALLOCATION

Les aides de la CAF sur le territoire couvrent 6 166 allocataires, soit 16 957 personnes (40,1% de la population totale). Parmi elles, 41% touchent des allocations qui concernent l'aide au logement (APL, ALS ou ALF).

Les allocataires CAF	Nombre de personnes couvertes	Nombre d'allocataires	Allocataires avec aide au logement
Ploermel Communauté	16957	6166	2541

Répartition des allocataires selon le type d'aide au logement	Alloc. APL	Alloc. ALS	Alloc. ALF
Ploermel Communauté	882	940	719
Ploermel Communauté	35%	37%	28%

Dans le parc locatif privé comme dans le parc locatif public, environ 50% des allocataires sont des personnes isolées sans enfant.



LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN LOGEMENT : LA TRAME DE RÉFÉRENCE POUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

LES JEUNES : UNE PROBLÉMATIQUE DE LOGEMENT ET DE MOBILITÉ

Les 15-24 ans représentent 3 582 personnes sur le territoire, soit 8,8 % de la population des ménages (Insee RP 2014). Cette population reste stable depuis 2009 (3 591 personnes), avec seulement une légère diminution -0,24%, toutefois le poids dans la population des ménages diminue puisqu'il était de 9,4 % en 2009.

Le territoire de Ploërmel Communauté présente une attractivité inégale pour les 15-24 ans. Entre 2009 et 2014, on observe une stagnation (0%) des 15-24 ans pour l'ensemble du territoire, mais cette tranche d'âge augmente de 9% sur l'ex- Ploërmel Communauté, tandis qu'elle diminue de 12% sur l'ex-EPCI de Mauron, de -4% sur l'ex-EPCI de Josselin, et de -7% sur l'ex-EPCI du Porhoët.

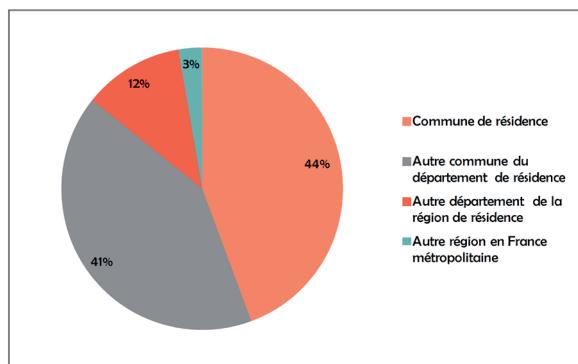
Une étude menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Bretagne (URHJB) en 2016 pour le compte de Ploërmel Communauté (Ex-EPCI à 7 communes) a montré que le territoire attire les jeunes dans un large rayon géographique (région Bretagne). Ainsi, 58% des jeunes apprentis en contrat sur le territoire sont originaires d'une autre commune du département (une partie de ces communes est peut-être intégrée aujourd'hui au territoire élargi à 32 communes de Ploërmel Communauté). En 2012, sur les 1035 jeunes scolarisés ou en étude, 44% habitaient sur la commune de leur lieu de formation.

Ploërmel Communauté est un lieu de formation puisqu'elle possède deux lycées privés, La Touche (agricole) et La Mennais (général et technologique) avec des filières spécifiques (agriculture, post-bac) qui attirent les jeunes locaux et les jeunes d'autres territoires. Une école de bijouterie et d'orfévrerie (Ecole Tane) et l'un des huit Centre de Formation d'Apprentis

des Travaux Publics de Bretagne sont également présents sur la commune. Par ailleurs, un lycée public ouvrira en septembre 2022 et accueillera 865 élèves.

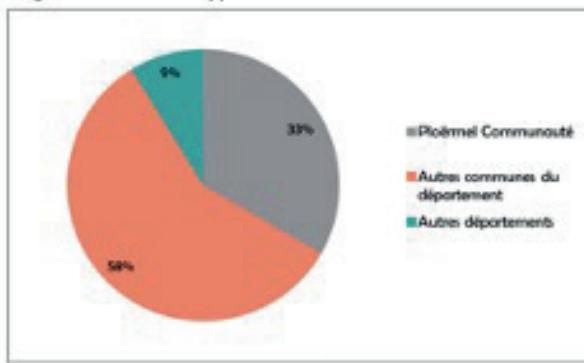
En 2015, on compte 90 jeunes apprentis en contrat dans une entreprise de Ploërmel Communauté. Ils sont en formation pour 39% d'entre eux au CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan (à Vannes) et pour 14% au CFA des travaux publics de Bretagne (à Ploërmel). Les autres jeunes sont en formation dans un autre département breton. Les jeunes apprentis étant soumis à une forte mobilité, leur lieu de résidence, de contrat d'apprentissage en entreprise et de formation (école) sont souvent distincts. On observe fréquemment des situations de triples résidences. En 2015, cela concerne 28 jeunes en contrat chez un employeur du territoire et 29 jeunes résidant sur le territoire.

Lieu de formation des 15-29 ans en 2012



Sources : INSEE RP 2012

Origine résidentielle des apprentis en contrat sur le territoire en 2015



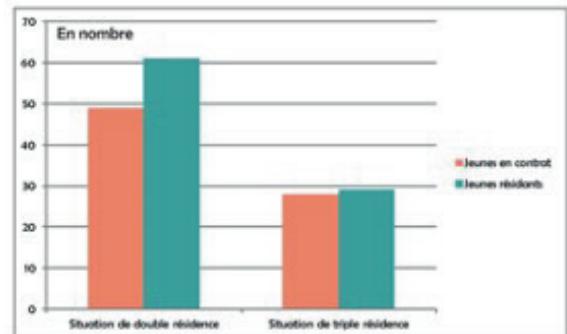
Sources : Conseil régional Bretagne 2015

Certains font parfois le choix de s'installer sur place le temps de leurs études (en internat ou en logement autonome). Sur les 176 jeunes apprentis du CFA des travaux publics, 80 ont été hébergés en internat au Lycée La Touche à Ploërmel.

Toutefois les autres solutions d'hébergement ou de logement n'apparaissent pas en adéquation avec la situation des jeunes. En effet, le parc de logements est peu adapté à ce public. Composé essentiellement de grands logements (T4, T5), il ne correspond pas aux demandes des jeunes en mobilité dans le cadre de leur formation, de leur emploi ou pour ceux souhaitant quitter le domicile parental. En outre, les besoins des jeunes sont fréquemment orientés vers des solutions d'hébergement temporaires peu compatibles avec l'offre locative traditionnelle qui nécessite un engagement long et un apport financier important (frais d'installation, garantie de loyer, bail de 3 ans, préavis, etc.).

Suite à cette étude, la création d'une offre nouvelle d'hébergement destinée aux jeunes

Nombre de moins de 25 ans par conditions d'emploi salarié en 2012

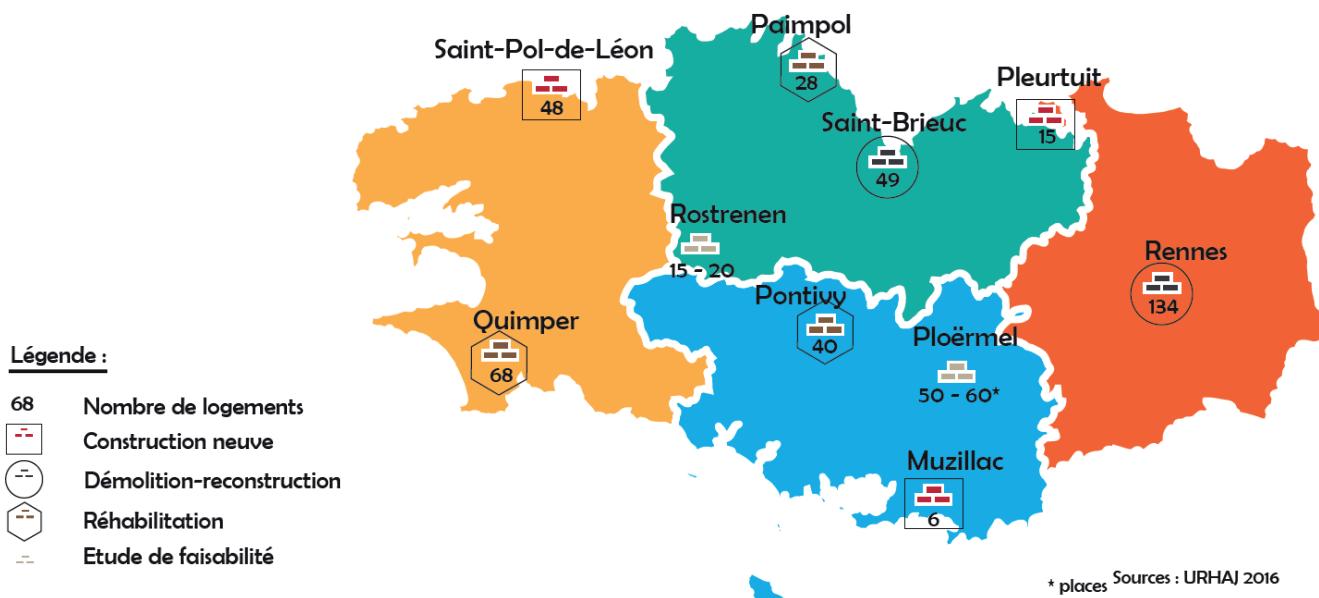


Sources : Conseil régional Bretagne 2015

est apparue nécessaire. Un projet de création d'un Foyer des Jeunes Travailleurs de 60 places à Ploërmel a été proposé par les élus et validé par l'Etat. Il prendra place au sein de la future ZAC de la Noé Verte. Sa construction est prévue pour 2019.

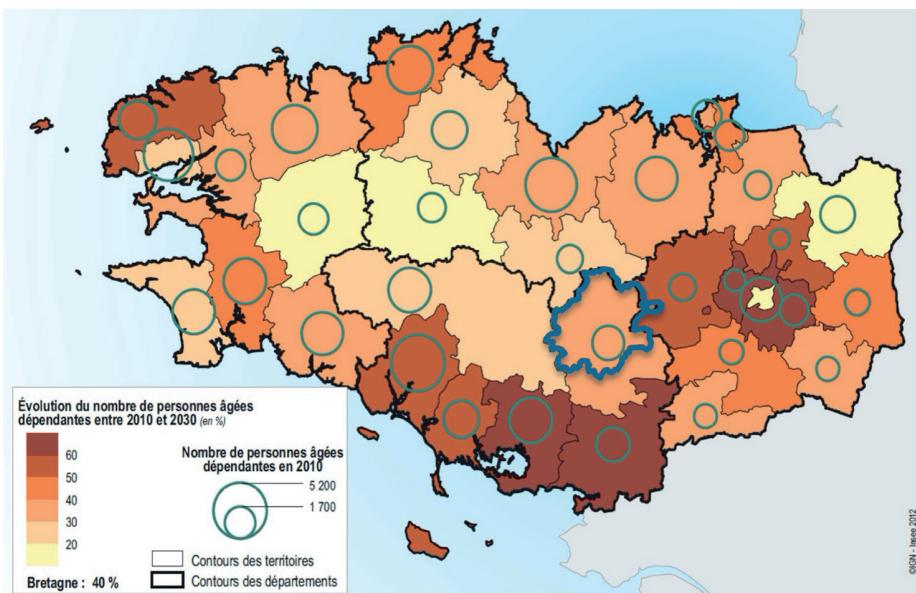
L'étude préconisait également pour le territoire d'être en capacité de répondre aux besoins ponctuels de jeunes en captant les logements disponibles au sein du parc de logements vacants.

Cartographie des projets Habitat Jeunes en cours



Les seniors : une offre d'hébergement supérieure au reste du département mais à compléter.

À l'horizon 2030, les projections de population Insee du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, basées sur les tendances observées, indiquent un fort vieillissement de la population du Pays. Les personnes âgées de plus de 60 ans seraient alors plus nombreuses que celles âgées de moins de 20 ans. Les personnes âgées de plus de 80 ans représenteraient 9% de la population.



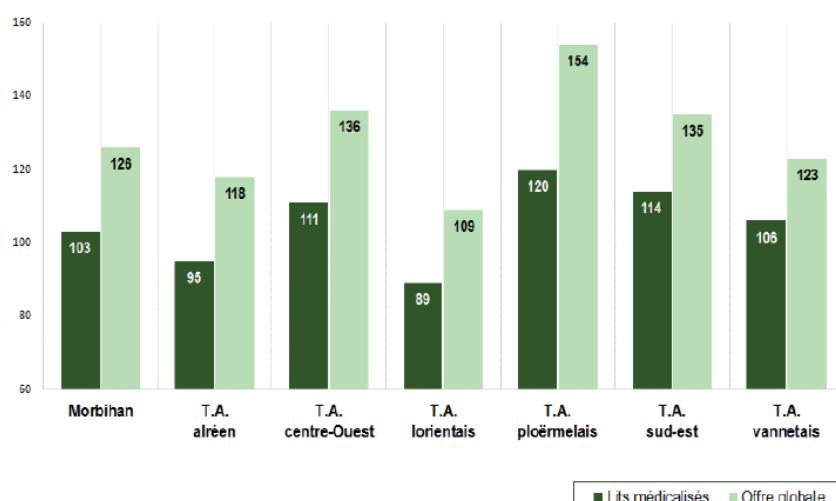
Le territoire apparaît aujourd'hui bien doté par rapport au reste du département en matière d'hébergement pour personnes âgées. L'offre globale en établissements pour personnes âgées, y compris médicalisés, est la plus importante du Morbihan proportionnellement à la population (cf. graphique ci-dessous).

Il dispose de 15 établissements spécialisés (Ehpad, EhpA, petite unité de vie, résidence partagée), comprenant au total 999 places, dont 102 places pour des personnes désorientées (maladie d'Alzheimer, etc.). Toutefois, l'offre en hébergement temporaire apparaît insuffisante au regard des besoins, notamment dans le cadre de l'accompagnement au maintien à domicile. Seules 8 places d'accueil temporaire ont été comptabilisées sur le territoire.

		Structure	Total places	Places pour personnes désorientées (Alzheimer)	Places d'accueil temporaire	Places USLD	Places PASA	Type d'établissement	Sous-total
Porhoët	Guilliers	EHPAD « Résidence Les Blés d'Or »	70	12				EHPAD	139
	Ménéac	EHPAD Résidence La Métairie	61		1			EHPAD	
	La-Trinité-Porhoët	Résidence Saint-Yves	8					Résidence partagée	
Ploërmel	Ploërmel	Ehpad Résidence Louis Guillois (Centre Hospitalier)	207	60		30	14	EHPAD	374
	Ploërmel	Kerelys - Ehpad De Ploërmel	30	30	2			EHPAD	
	Ploërmel	RESIDENCE KANDELYS (EHPA)	24					EHPA	
	Ploërmel	RESIDENCE ST ANTOINE	65					EHPAD	
	Val d'Oust	Résidence Emmanuel Bono	24					Petite unité de vie	
Mauron	Val d'Oust	Résidence de l'Oust	24					Petite unité de vie	198
	Concoret	Résidence Le Val	48					EHPA	
	Mauron	EHPAD des Papillons d'or	85		5			EHPAD	
Josselin	Mauron	EHPAD VIRGINIE DANION	65					EHPAD	288
	Josselin	EHPAD de Josselin	231					EHPAD	
	Josselin	RESIDENCE LA POMMERAIE (EHPA)	49					EHPA	
	Lanouée	Résidence Pierre Le Verger	8					Résidence partagée	
			999	102	8	30	14		

Taux d'équipement en établissements pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

En 2016, taux de lits médicalisés (EHPAD – ULSD) et taux global de places (EHPAD – ULSD – EHPA – PUV) par territoire autonomie

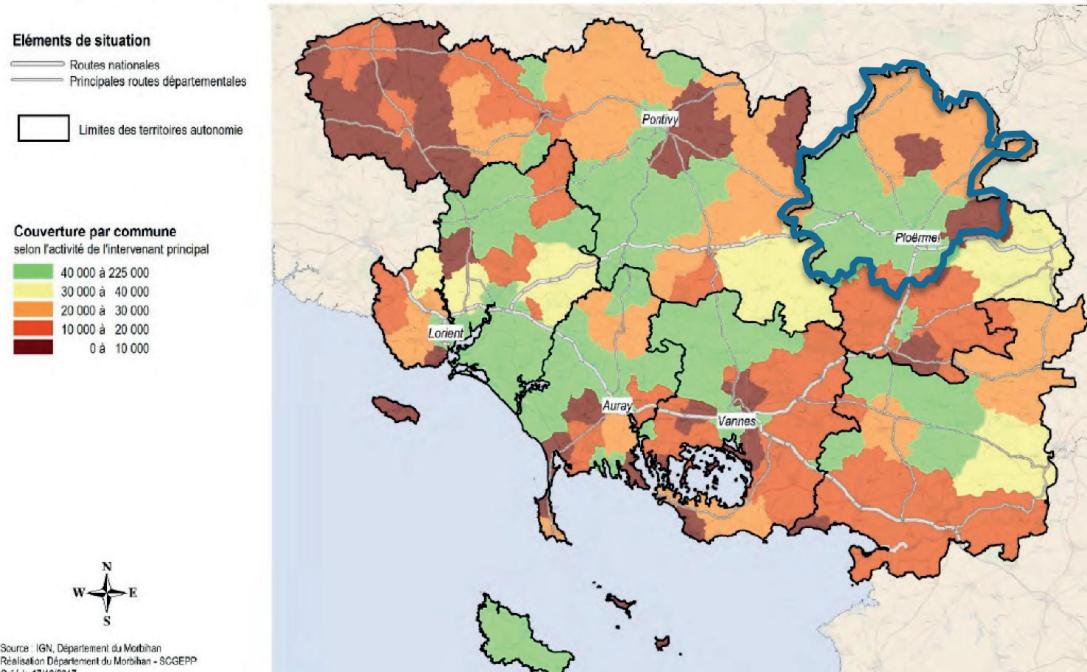


L'aide au maintien à domicile est effectuée sur la plupart des communes par un conventionnement avec l'ADMR. Certaines communes apparaissent plus en difficulté pour répondre aux besoins, au nord du territoire notamment (cf. carte ci-dessous).



La disparité de l'offre des SAAD par commune

En volume horaire global de l'intervenant principal par commune au 31 décembre 2016



DES ACTIONS BIEN STRUCTURÉES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Un Contrat local de santé (CLS) a été signé par le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne avec l'ARS et ses partenaires. Un des objectifs de ce document vise à « Agir en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées ». Les huit actions du CLS concernant les personnes âgées et handicapées sont les suivantes :

- Améliorer le dépistage et la prise en charge précoce du handicap
- Accompagner les projets de logements groupés
- Développer l'offre en Service d'accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) en Service d'aide à la vie sociale (SAVS) et en SSIAD.
- Réfléchir aux modes de prises en charges des personnes handicapées vieillissantes du territoire
- Expérimenter une garde de nuit itinérante
- Développement l'hospitalisation à domicile dans les structures pour personnes âgées et handicapées
- Optimiser la coordination gériatrique
- Faire connaître le dispositif de soins palliatifs

Il constitue la porte d'entrée unique dans le système de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées (dispositif MAIA). Des salariés de l'EAS (3 chargés d'accompagnement) rencontrent les personnes âgées sur site (permanences à Mauron, Josselin, La Trinité-Porhoët) ou au sein de la structure.

En moyenne 1500 personnes sont reçues par an, et environ 950 visites à domiciles sont effectuées chaque année. Les questions d'adaptation du domicile font partie du diagnostic global effectué. Dans la majorité des cas, il s'agit d'adapter les logements à la mobilité réduite et au handicap (escalier, douche, rampe de maintien, etc.). Toutefois les questions liées à l'énergie (problèmes d'isolation, chauffage peu performant, etc.) et à la vétusté ou l'insalubrité du logement sont également fréquentes. Lorsque ces problématiques se rencontrent l'EAS permet d'orienter les ménages vers le service « Rénov'action » du Pays de Ploërmel, afin d'étudier les solutions d'amélioration de l'habitat portées dans le cadre de ce dispositif avec le soutien de la collectivité.

L'ESPACE AUTONOMIE SÉNIOR (EAS) DU PAYS DE PLOËRMEL CŒUR DE BRETAGNE

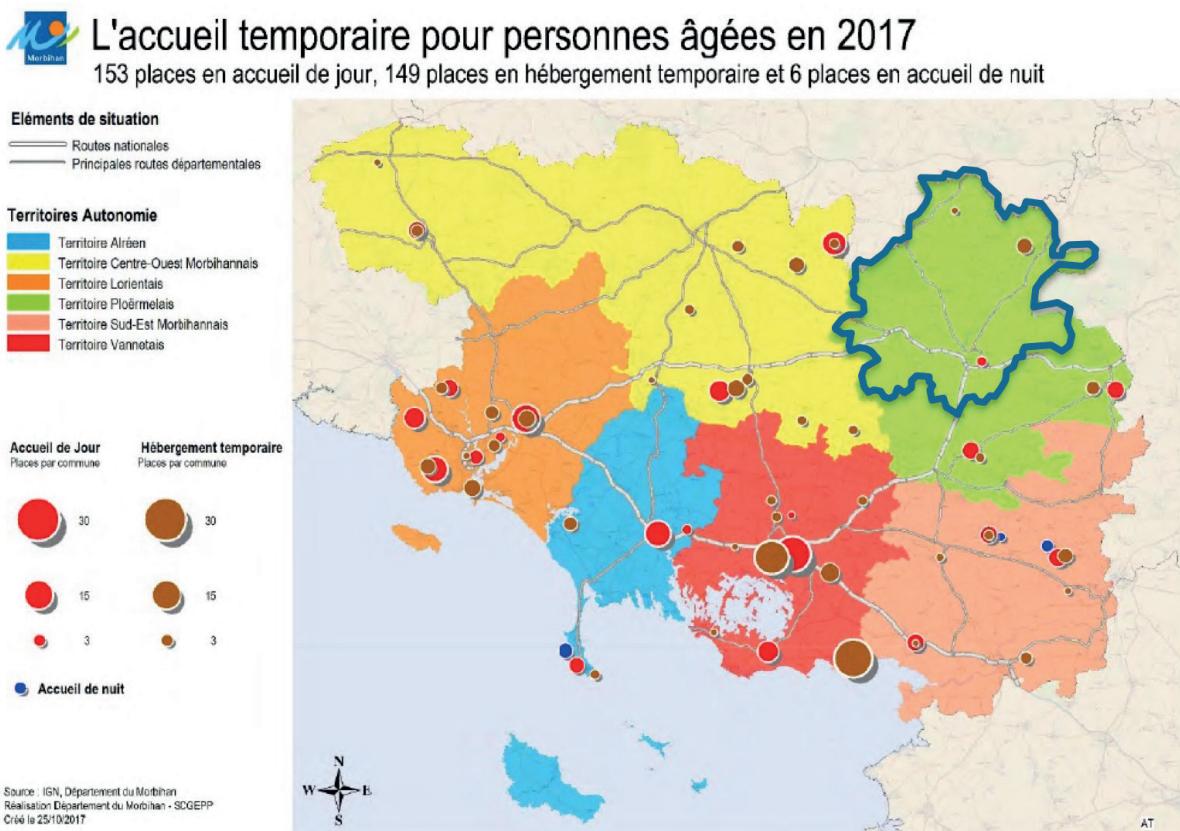
Depuis 2006, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne porte un Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC). Le nouveau Schéma départemental gérontologique a revu cette organisation en mettant en place des plateformes territoriales d'information et de coordination intitulées « Espaces Autonomie-Séniors » (EAS). Une convention pour sa mise en place a été signée avec le Conseil Départemental le 1^{er} juillet 2013.

L'un des objectifs de l'EAS est de coordonner l'ensemble des acteurs sanitaires et social intervenants sur le territoire afin de simplifier et de faciliter la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. L'EAS permet d'informer les familles sur les dispositifs d'aides existants et sur les établissements spécialisés pouvant accueillir les personnes agées dépendantes.

QUELLE POLITIQUE METTRE EN ŒUVRE POUR BIEN VIEILLIR SUR PLOËRMEL COMMUNAUTÉ ?

Les enjeux liés au vieillissement de la population apparaissent les suivants :

- Des besoins très importants en matière d'aide au maintien à domicile : adaptation de l'habitat, accessibilité des aménagements urbains, adaptation des services de transport, animation (activités, lutte contre l'isolement, etc.)
- Une nécessaire diversification de l'offre d'hébergement pour développer l'accueil temporaire et l'accueil de jour, afin de soulager les aidants familiaux
- Il s'agit d'améliorer l'offre d'accueil de jour et les hébergements temporaires permettant de soulager les aidants familiaux sur certaines périodes et d'apporter aux personnes âgées une solution d'animation afin de rompre l'isolement au sein de leur logement et de créer les conditions favorables à un vieillissement en bonne santé.



L'adaptation des logements constitue un point crucial pour le vieillissement en bonne santé, en permettant de réduire les risques de chutes. Il s'agit de mieux anticiper les problématiques du vieillissement à domicile, qui apparaissent trop peu prises en compte actuellement par les ménages vieillissant. La question de la mobilité et de l'animation constitue, en dehors du logement, d'autres problématiques sur lesquelles les collectivités devront agir pour permettre à la population de bien vieillir sur le territoire (accessibilité PMR des voies publiques, proximité des commerces, équipements et services, création d'équipements urbains : bancs, lieux de repos, parcours aménagés, mise en place d'une politique d'animation santé/bien être, etc.).

UNE AMÉLIORATION DE L'OFFRE POUR L'HÉBERGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Un « Schéma cible de la recomposition hospitalière publique du Pays de Ploërmel » a été approuvé en décembre 2016. Il vise à rénover et équilibrer l'offre médico-sociale, à consolider l'offre de soins de suite et de réadaptation et de soins de longue durée. La fin des opérations est prévue pour 2021. Ce projet mobilisera un investissement public de 28 millions d'euros.

Sur le territoire le schéma prévoit la reconstruction du centre hospitalier de Josselin et la rénovation de l'EHPAD du centre hospitalier de Ploërmel pouvant accueillir 93 résidents en chambres individuelles. La réponse aux besoins des personnes âgées et de leurs proches, notamment celles souffrant de la maladie d'Alzheimer (ou maladies apparentées) sera améliorée grâce à un développement de l'« offre de répit » sur le site de Josselin (accueil de jour et hébergement temporaire) et de l'expertise (unités spécialisées dans la prise en soins des troubles cognitifs perturbateurs).

Les quatre EHPAD situés actuellement sur le site de l'Hôpital de Josselin seront démolis et reconstruits. L'offre passera de 231 places à 221 places. 10 places d'hébergement ont été transférées au Centre Hospitalier de Malestroit en octobre 2017 dans le cadre de cette réorganisation territoriale.

L'EHPAD de Ploërmel permet d'accueillir 177 résidents. 84 places sont situées au sein d'un bâtiment neuf, mais il reste encore 93 places dans un bâtiment vétuste. La rénovation de ce dernier bâtiment apparait aujourd'hui compromise au regard de la situation financière de l'établissement hospitalier.

D'autres projets ont été recensés auprès des communes dans le cadre des questionnaires communaux (tableau ci-dessous):

Commune	Nom du programme / adresse	Cadre opération (nom de l'opération, le cas échéant)	Nb logements ou places	Répartition par formes d'habitat		Planning de réalisation	
				Individuel	Collectif	Date PC autorisé	Date livraison
Josselin	EHPAD de Josselin	Démolition/reconstruction	224		224		2022
LA GRÉE-SAINT-LAURENT	CLARPA		10				En projet
LOYAT	Résidence pour personnes âgées		10				?
MENEAC	EHPAD		64				Réalisé
Ploërmel	Résidence du Levant UDAF	Démolition/ Reconstruction	19				2017
	Foyer des jeunes travailleurs	ZAC dela Noé Verte	60		60		2019-2020
	Foyer ADAPEI	ZAC dela Noé Verte	20				2019-2020

AUTRES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Public handicapé accueilli par l'ADAPEI

Le territoire de Ploërmel Communauté compte actuellement un centre d'accueil pour enfants handicapés. Le SESSAD de Ploërmel, géré par l'ADAPEI du Morbihan, dispose d'un bâtiment pour l'accueil d'enfants et de leurs parents (15 places).

Un projet de Foyer est actuellement en cours à Ploërmel sur la ZAC de la Noé Verte. Il devrait comprendre 20 logements, avec des espaces communs mutualisés avec le Foyer des jeunes travailleurs. Sa construction est prévue à l'horizon 2019.



Familles suivies par l'UDAFA

L'UDAFA accompagne 200 personnes sur Ploërmel Communauté (4 délégués mandataires de l'UDAFA). Une résidence d'accueil est située à Ploërmel pour des personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés (15 places). Un partenariat entre l'UDAFA et le bailleur social BSH permet de trouver un logement pour les « personnes protégées » dans ce cadre. Les logements sont également trouvés au sein du parc privé en partenariat avec les agences immobilières locales. A la marge, des problèmes de voisinage sont parfois recensés lorsque certaines personnes sous curatelle ou tutelle ont « des comportements ne répondant pas à leurs obligations de bonne occupation du logement loué (par exemple, lors de phases de décompensation psychique nécessitant une prise en charge médicale) »; dans ce cas, une médiation avec les bailleurs est effectuée par l'UDAFA afin de trouver une solution à ces problèmes, souvent en relation avec le corps médical.

On observe actuellement une tendance nationale à l'augmentation du nombre de personnes protégées, et ce malgré la réforme de 2007 qui limite désormais le motif de mise sous protection juridique à la condition d'une « altération des facultés mentales ou des facultés corporelles empêchant l'expression de la volonté médicalement constatée par un médecin agréé par le préfet », (cela exclue désormais des situations sociales dégradées, par exemple en raison d'un unique motif de surendettement). Cette situation peut s'expliquer par le vieillissement de la population, mais également par l'éclatement des familles, qui ne permet plus aux enfants de pouvoir s'occuper de parents en difficulté lorsqu'ils habitent loin d'eux.

Les réponses aux besoins en logement de ces publics sont trouvées dans la plupart des cas au sein du parc privé ou social. Toutefois, l'UDAF précise que des besoins en matière d'habitat adapté pour les personnes « non stabilisées » avec risque de rechute (problématique d'alcoolisme, de drogues, de comportements inadaptés aux attentes sociales, etc.) sont présents et pointe des besoins d'accompagnement des personnes ayant des soins psychiatriques.

LES MÉNAGES EN DIFFICULTÉ (ÉCONOMIQUES ET/OU SOCIALE)

Une offre d'hébergement temporaire saturée

Ploërmel Communauté bénéficie de dispositifs « hébergement/logement accompagné » bien coordonnés au niveau local.

L'Association Alizé gère localement pour le compte de l'AMISEP (structure départementale) le CHRS de Ploërmel (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale). Celui-ci peut héberger en appartement et accompagner les personnes orientées par le SIAO du Morbihan. Les personnes accueillies sont souvent en rupture familiale ou conjugale, bénéficiaires de minima sociaux ou même sans ressources.

Le CHRS dispose de 17 places au sein de 9 logements (T1 au T4). L'ALT (Allocation logement temporaire) permet d'utiliser 10 logements offrant 12 à 13 places, dont cinq réservées pour des personnes de moins de 26 ans accompagnées par la Mission locale.

Les besoins sur le territoire en hébergement et en accompagnement vers le logement sont aujourd'hui en forte hausse (séparations, réfugiés, isolement social, etc.) et rendent l'offre actuelle sous-dimensionnée pour répondre aux besoins.

Bilan 2016 :

CHRS : 53 personnes accueillies en 2016 (séjour moyen de 6,6 mois)

ALT : 23 personnes logées (séjour moyen de 9 mois)

L'Amisep accompagne ensuite les personnes vers des solutions de logement pérennes et autonomes suite à ces périodes d'hébergement (visite à la quinzaine ou au mois, conseil alimentation, santé, hygiène, suivi psychologique, etc.).

La principale difficulté rencontrée par les acteurs est de loger les personnes car les places sont rares et les temps d'attente peuvent être assez longs. Le taux d'occupation actuel est de 149 % en raison de familles logées avec de nombreux enfants. Les périodes d'hébergement en structure se prolongent souvent en raison de la difficulté à trouver un logement adapté dans le parc social, celui-ci étant très peu disponible sur Ploërmel. Les demandes concernent souvent des personnes isolées bénéficiaires des minima sociaux, en difficulté économique ou de santé.

Une offre d'hébergement d'urgence absente en dehors de la période hivernale

Le territoire compte cinq hébergements d'urgence. Trois bâtiments modulaires sont situés à Ploërmel, avec un agrément pour loger jusqu'à huit personnes durant la période hivernale. Deux autres logements sont situés à Josselin et fonctionnent toute l'année.

Toutefois cette offre est jugée aujourd'hui trop faible par les acteurs locaux au regard des besoins. La plupart des personnes logées en urgence ont déjà fait des demandes en CHRS mais n'ont pu obtenir de place. Les acteurs locaux estiment un besoin de deux places supplémentaires en logement d'urgence pour leur utilisation en dehors de la période hivernale. Le public est souvent représenté par de jeunes

mères avec enfants en bas âge, victimes de violences conjugales. Leur logement en l'absence d'une place d'urgence disponible s'effectue à l'hôtel. Toutefois cette solution est couteuse et peu encouragée par les services de l'Etat.

Un projet d'ouverture de « Pension de famille »

L'Amisep en lien avec le SIAO porte actuellement un projet de pension de famille, destiné à loger 25 personnes en situation de fragilité sociale et économique en habitat individuel, avec un espace de vie collectif. Ce projet vise à rompre l'isolement de ces personnes et à favoriser leur réinsertion sociale.

2-3 LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Ploërmel Communauté a engagé en 2018 une démarche d'analyse de son offre foncière et immobilière à destination des entreprises, tant pour accompagner celles déjà implantées que pour celles qui seront accueillies, et ce à différentes échelles de temps (5 ans, 10, 20 ans). Cette démarche nommée « Schéma d'Accueil des Entreprises » fut l'opportunité sur le fondement de la Loi NOTRe de disposer d'un diagnostic de territoire au lendemain de la fusion des 4 intercommunalités ayant donné naissance à l'EPCI dans son nouveau périmètre pour appréhender les composantes économiques du territoire et les enjeux de structuration et d'attractivité économique dans une dimension nouvelle à l'échelle régionale.

Le SAE (Schéma d'Accueil des Entreprises) constitue un regard croisé (économique, financier, technique et foncier) sur le territoire. Depuis le 1er janvier 2017, l'EPCI, dans son nouveau format, souhaite avoir une démarche prospective proposant aux instances décisionnelles de Ploërmel Communauté de poser un plan d'action répondant aux objectifs réglementaires du SCOT notamment et aux PLU d'une part et aux enjeux économiques locaux. Le territoire de Ploërmel Communauté présente une dynamique de croissance remarquable à l'échelle régionale (un territoire qui crée autant d'emplois qu'il compte d'actifs résidant

sur le territoire) et connaît des mouvements endogènes importants laissant entrevoir un territoire en profonde mutation économique. Les logiques d'un territoire à dominante rurale (simple régulateur des espaces métropolitains apprécié à la lumière du seul critère de distance) laissent place aux enjeux d'un territoire d'attractivité, sur lequel s'impose l'exercice de style de la rationalisation du foncier couplée au développement d'une économie diversifiée et vertueuse sur le plan environnemental.

Les éléments de diagnostic sur la structuration socio-économique du territoire sont :

- Le profil de la population active
- La structuration des établissements
- La structuration de l'emploi
- La démographie des établissements
- Une organisation géographique entre polarités et proximité

LE PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE

Ploërmel Communauté compte 18 459 actifs âgés de 15 à 64 ans en 2015 (source : Insee). Cela représente 1 236 actifs de plus qu'en 2010, soit une progression de 7,2%. Cette progression est nettement supérieure à celle du Morbihan (+2,4%) et de la région Bretagne (+2,4%).

Le nombre d'inactifs* de 15-64 ans est en recul sur la période : Ploërmel Communauté compte 6 350 inactifs en 2015, ce qui correspond une diminution de 2,8 points par rapport à 2010.

Les actifs âgés de 25 à 54 ans représentent 76% des actifs de la collectivité en 2015, soit environ 14 000 actifs. Cette tranche d'âge est en progression sur la période (460 actifs supplémentaires, +3,4%), ce qui va à l'encontre de la tendance régionale (-0,6 pts). On observe par ailleurs une forte progression de la part des actifs âgés de 55 à 64 ans. Cette tranche d'âge gagne 872 actifs entre 2010 et 2015 (+48,7%). La catégorie des actifs de 15-24 ans en revanche accuse une baisse 5,2 points sur la période, avec 96 actifs de moins en comparaison avec 2010.

Les ouvriers et les employés sont les CSP les plus représentées parmi les actifs 15-64 ans de

Ploërmel Communauté. Ces deux catégories représentent à elles seules 60% des actifs du territoire (11 000 actifs en 2015).

Le nombre d'actifs ouvriers est en très légère augmentation sur la période (6 315 actifs en 2015, soit 24 actifs de plus). La part des ouvriers dans la population active est supérieure de 10 points à celle de la région (34,2% des actifs en 2015, contre 24,6% en Bretagne).

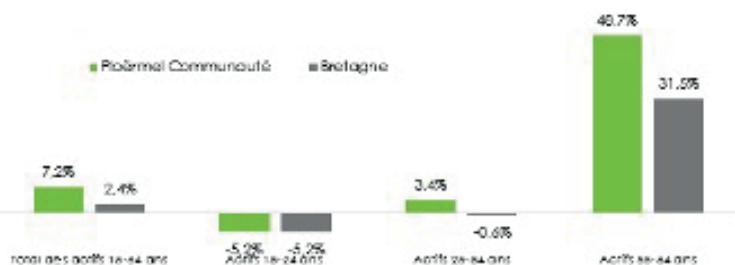
Seule la catégorie des agriculteurs exploitants perd des actifs par rapport à 2010 (843 actifs 15-64 ans en 2015, soit 198 actifs de moins qu'en 2010).

Le territoire gagne des actifs dans toutes les autres catégories. Les CSP dont la progression est la plus importante sur la période sont celles des cadres et professions intellectuelles supérieures (1 348 actifs en 2015, soit 222 actifs de plus qu'en 2010) et des professions intermédiaires (3 883 actifs en 2015, soit 607 actifs de plus qu'en 2010).

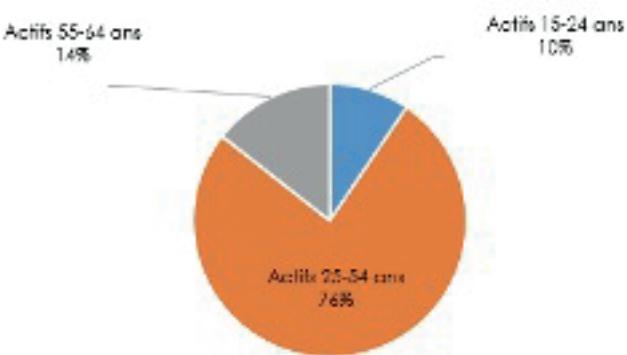
La part des actifs cadres et professions intellectuelles supérieures reste toutefois bien en-deçà de la moyenne régionale (7,3% des actifs, contre 13,1% à l'échelle régionale).

En volume, la catégorie des employés est celle qui gagne le plus d'actifs sur la période (+757 actifs, 4 926 actifs au total en 2015) avec celle des professions intermédiaires.

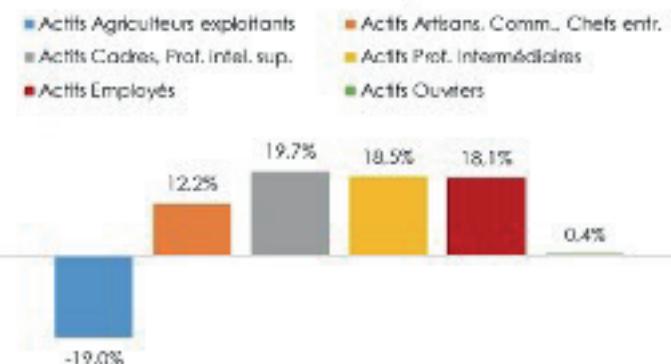
Variation de la population active par classe d'âge entre 2010 et 2015 sur Ploërmel Communauté



Structure de la population active de Ploërmel Communauté par classes d'âge en 2015

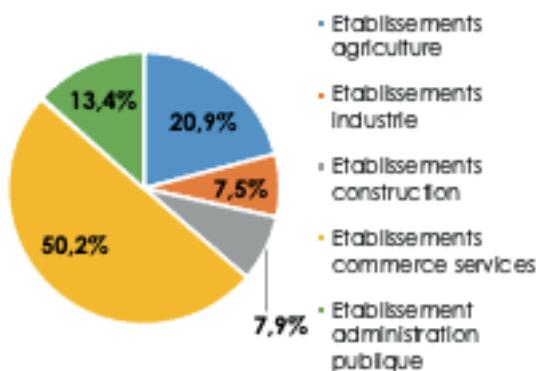


Evolution du nombre d'actifs de 15 à 64 ans entre 2010 et 2015 par CSP



LA STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS

Structure des établissements actifs au 31/12/2015 par secteurs d'activités



Ploërmel Communauté compte 3 851 établissements actifs au 31/12/2015 (source : Insee).

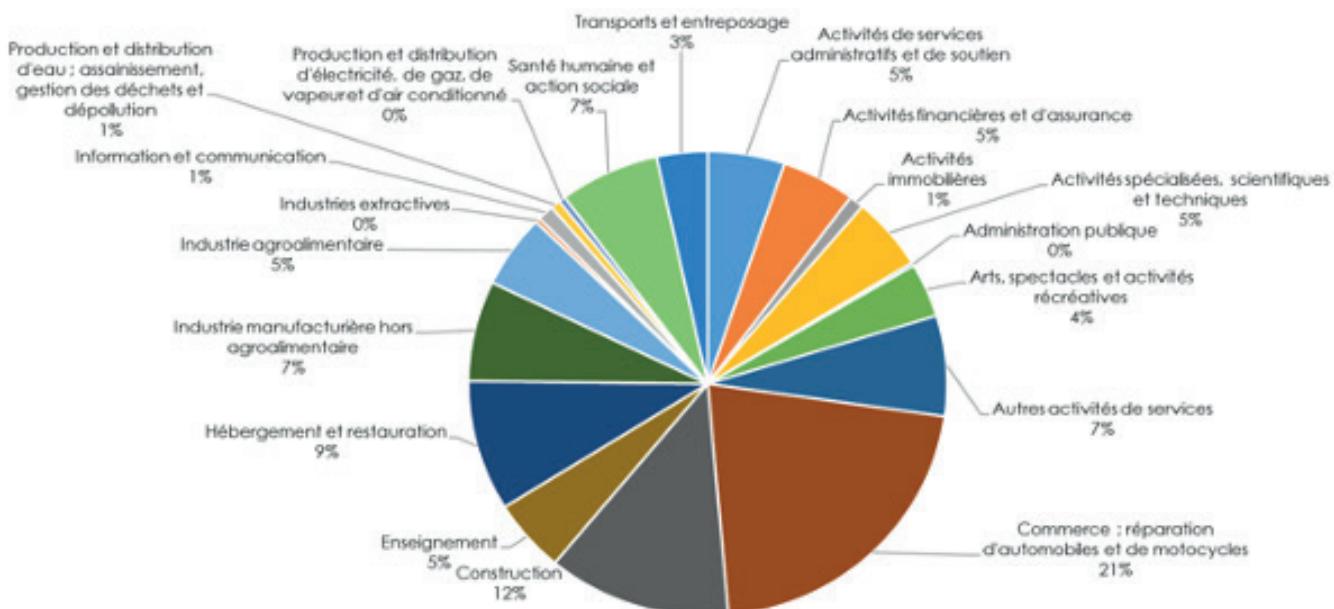
Le tissu du territoire en termes d'établissements économique se révèle similaire aux tendances observées aux échelles départementale et régionale, et se caractérise en premier lieu par le poids des TPE : 94% des établissements du

territoire en 2015 emploie en effet moins de 10 salariés (Région Bretagne : 93,8%). Les unités n'employant aucun salarié (auto-entrepreneurs, indépendants, exploitants...) représentent à elles seules 70,2% des établissements du territoire (Bretagne : 70,1%). Les établissements de plus de 50 salariés en revanche ne représentent que 1,4% des établissements de Ploërmel Communauté (Bretagne : 1,2%).

En nombre d'établissements, on observe une surreprésentation des activités de type présentiel et une sous-représentation des établissements productifs : l'industrie ne représente que 7,5% des établissements de Ploërmel Communauté (288 établissements) quand les commerces services représente 50,2% du volume d'établissements sur le territoire, soit 1 934 établissements.

L'agriculture en revanche reste un secteur important sur le territoire et représente un établissement sur cinq sur Ploërmel Communauté en 2015 (806 établissements, 20,9%).

Structure des établissements en 2017



Une industrie diversifiée

L'industrie agro-alimentaire tient une place de premier ordre sur le territoire, à l'image de la tradition industrielle de centre Bretagne. Pour autant, Ploërmel Communauté se démarque avec une diversification industrielle qui s'affirme depuis 20 ans avec la présence d'autres activités industrielles venant accroître la typologie des activités sur le territoire. Les principaux employeurs du territoire dans le secteur industriel sont les suivants :

- Industrie agro-alimentaire (JPA, Neuhauser, PEP, Eureden, Mix Buffet, Kermené, Hamiform, Brasserie Lancelot...),
- Industrie pharmaceutique (Lonza, Sanofi Aventis, ODC industrie),
- Automobile (MPAP),
- Chaudronnerie, fonderie et métallerie (IPCB, Armor Inox, SATS, Hydraumatec),
- Cosmétiques (Yves Rocher),
- Transport, logistique et emballage (Transports Leray, SLT Legal, Smurfit Kappa),
- Biens de consommations intermédiaires (Celluloses de Brocéliande).

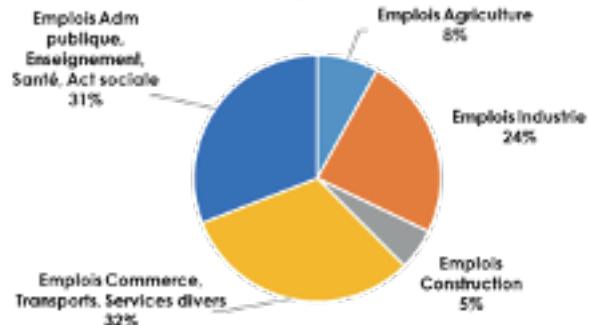
LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

Ploërmel Communauté compte 16 662 emplois au lieu de travail en 2015 (source : Insee). Cela représente 740 emplois de plus qu'en 2010, soit une progression de 4,6% de 2010 à 2015. Cette progression est bien supérieure à celles de la région (+0%) et du département (+0,4%). Cette progression présente néanmoins des particularités avec une dynamique sur les secteurs industriels, du commerce et des services. Le territoire perd des emplois dans le secteur agricole et le secteur de la construction. Le territoire présente une vraie singularité pour sa dynamique industrielle, à contrecourant de la disparition d'emplois à l'échelle régionale dans ce même secteur d'activité.

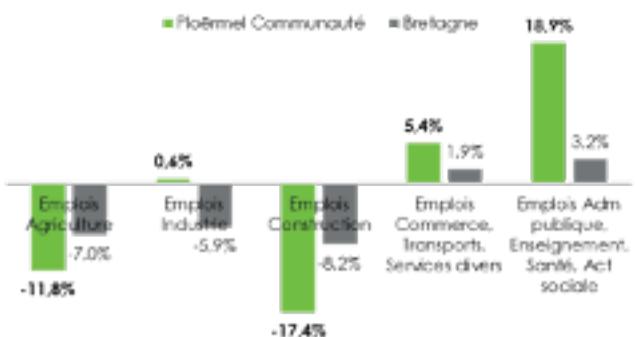
Il faut noter que Ploërmel Communauté compte 2 704 établissements actifs au 31/12/2015 n'employant aucun salarié, ce qui représente

70,2% des établissements du territoire (principalement dans le domaine du commerce et des services ou dans le secteur agricole).

Structure des emplois au lieu de travail par CSP en 2015



Evolution du nombre d'emplois par CSP entre 2010 et 2015



Les emplois du commerce et des services représentent 5 300 emplois sur Ploërmel Communauté en 2015. Le secteur gagne 270 emplois par rapport à 2009 (+5,4% ; Bretagne : +1,9%). Les emplois de la fonction publique (enseignement, administration, santé) représentent le deuxième poste d'emplois du territoire, avec 5 200 emplois en 2014 (+820 emplois, +18,9% ; Bretagne : +13 468 emplois, +3,2%).

Cet essor des activités résidentielles et tertiaires s'accompagne du recul des secteurs productifs : le territoire perd des emplois agricoles et dans la construction sur la période. En 2015, Ploërmel Communauté compte 180 emplois agricoles de moins qu'en 2010 : le secteur représente 1 300 emplois en 2015, contre 1 500 en 2009 (-11,8 pts contre -7 pts à l'échelle régionale). La construction quant à elle représente 900 emplois en 2015, mais perd 200 emplois par rapport à 2010 (-17,4 pts).

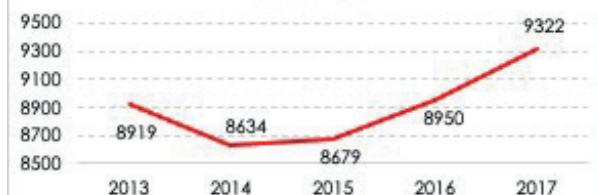
Cette tendance est plus accentuée qu'à l'échelle régionale (-8000 emplois, -8,2 pts).

Les emplois dans le domaine de l'industrie en revanche sont stables sur la période, autour de 4 000 emplois en 2015, alors que la région perd 11 000 emplois par rapport à 2010 (-5,9 pts).

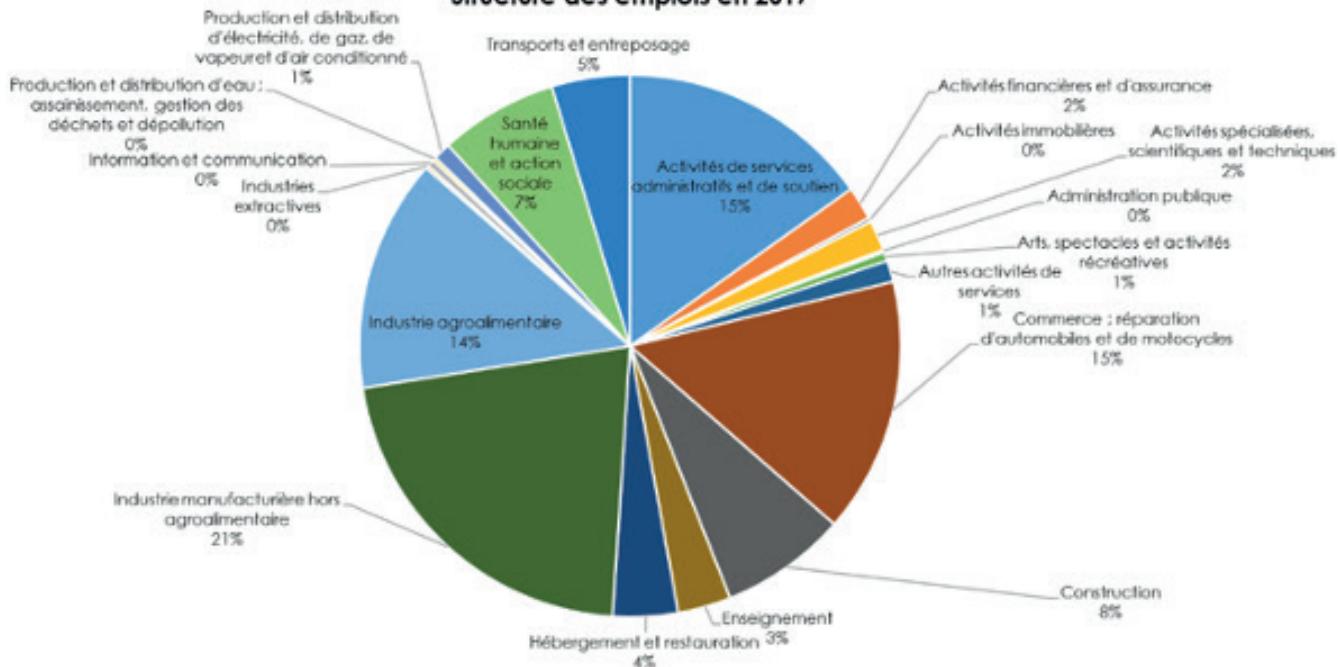
Le territoire de Ploërmel Communauté compte 9 322 emplois salariés privés en 2017, ce qui représente une augmentation de 403 emplois par rapport à 2013 (+4,5%).

Les secteurs de l'industrie manufacturière dont agroalimentaire, du commerce et des activités de services administratifs et de soutien sont les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois salariés sur Ploërmel Communauté.

Variation de l'emploi salarié privé entre 2013 et 2017



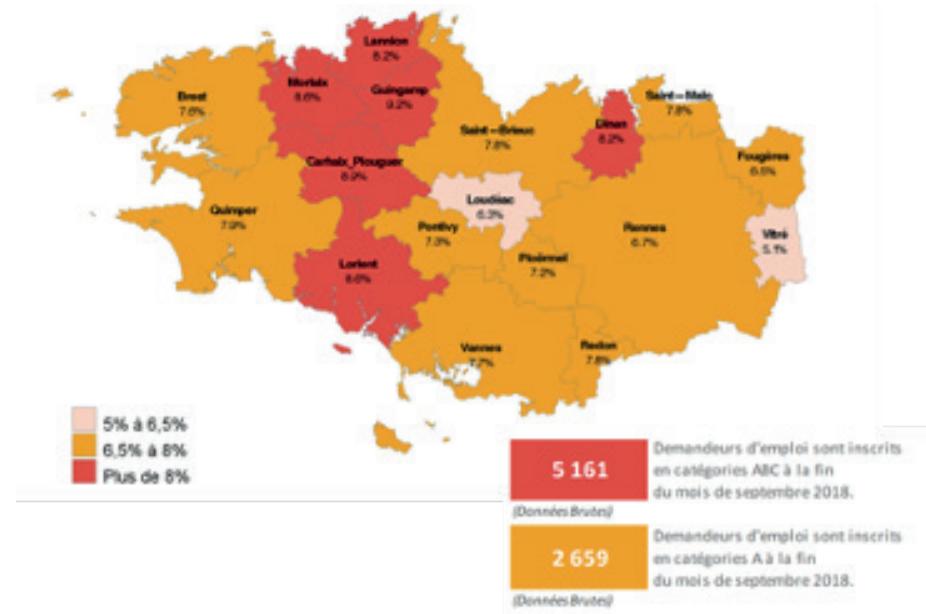
Structure des emplois en 2017



Un taux de chômage faible et distorsion entre l'offre et la demande d'emplois sur le territoire

La zone d'emploi de Ploërmel compte 5 161 demandeurs d'emploi au 3ème trimestre 2018. Cela représente un taux de chômage de 7,2%, en recul de 0,3 points sur un an (données Pôle Emploi, octobre 2018).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Ploërmel est inférieur à celui de la France métropolitaine (8,7% de chômage, en recul de 0,5pts), du département (7,9%, en recul de 0,5pts) et de la région (7,5%, - 0,4pts).



Des métiers en tension

L'analyse des métiers en tension sur le territoire et des métiers recherchés par les demandeurs d'emploi fait apparaître une distorsion entre l'offre et la demande d'emplois sur le territoire.

On observe en effet de nombreux emplois tertiaires dans les métiers recherchés par les demandeurs, quand les principaux métiers en tension du territoire relèvent de l'industrie.

Les DEFMs A selon le métier recherché (10 principaux métiers)

Métier recherché	Total DEFm	% Femmes	% jeunes	% séniors	% Defm > 1an
Assistance Auprès D'Enfants	97	99%	13%	31%	59%
Opérations Manuelles D'Assemblage, Tri Ou Emballage	86	67%	24%	27%	53%
Conduite D'Équipement De Production Alimentaire	77	48%	18%	22%	60%
Secrétariat	74	99%	9%	32%	58%
Services Domestiques	63	94%	5%	56%	46%
Magasinage Et Préparation De Commandes	63	27%	14%	27%	56%
Nettoyage De Locaux	57	77%	11%	32%	46%
Entretien Des Espaces Verts	50	6%	10%	50%	40%
Conduite De Transport De Marchandises Sur Longue Distanc	47	4%	6%	23%	74%
Personnel De Caisse	45	98%	7%	22%	60%

Les métiers en tension

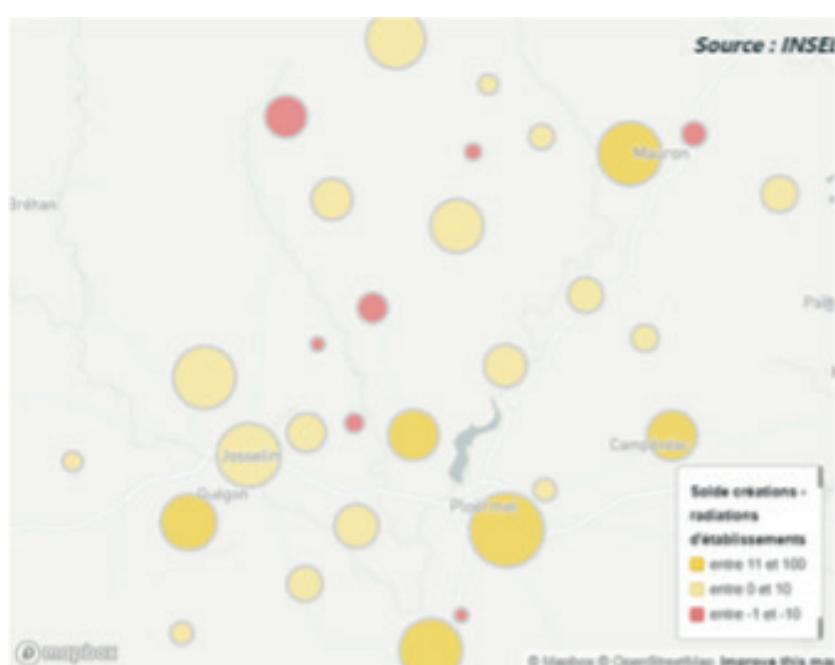
Principaux métiers (présentés par nombre décroissant d'offres)	Offres enregistrées*	Demandes entrées*	Demande fin de mois*	Taux de tension	Tension
N4101 - CONDUITE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR ROUTE	237	126	95	2,0	++
N1103 - MAGASINAGE ET PRÉPARATION DE COMMANDES	102	123	128	0,8	+
H304 - INSTALLATION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	73	14	15	5,1	++
H2301 - CONDUITE D'EQUIPEMENT DE PRODUCTION CHIMIQUE	57	14	13	4,1	++
F1704 - PRÉPARATION DU GROS OEUVRE ET DES TRAVAUX	55	31	17	2,1	++
H1604 - MÉCANIQUE AUTOMOBILE ET ENTRETIEN DE VÉHICULES	52	50	22	1,4	++
D1408 - TÉLÉCONSEIL ET TELEVENTE	51	12	18	3,9	++
D1502 - MANAGEMENT/GESTION DE RAYON PRODUITS ALIMENTAIRES	51	10	6	6,0	++
H2913 - Soudage manuel	41	25	20	1,7	++
M1203 - COMPTABILITÉ	33	40	42	0,8	+
N4103 - CONDUITE DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE	28	18	22	1,5	++
H2206 - RÉALISATION DE MENUISERIE BOIS ET TONNELLERIE	27	20	25	1,3	++
H2903 - CONDUITE D'EQUIPEMENT D'USINAGE	25	9	6	3,1	++
F1705 - POSÉE DE CANALISATIONS	23	3	1	11,5	++
H2902 - CHAUDRONNERIE - TÔLERIE	22	15	9	1,7	++

LA DÉMOGRAPHIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le développement économique du territoire est principalement endogène : 94% des nouveaux d'établissements sont des créations et non des transferts entrants. Cela représente un volume de 478 créations d'établissements entre 2016 et 2019.

On observe qu'il y a peu de porosité entre Ploërmel Communauté et les territoires voisins. Les déplacements (entrants comme sortants) sont en effet peu nombreux : 33 arrivées d'établissements pour 23 départs entre 2016 et 2019.

Un peu moins d'1 déplacement intracommunautaire d'établissement sur 5 concerne un établissement de la construction entre 2016 et 2019 (9 déplacements). Ces établissements se déplacent en majorité vers Ploërmel (2 arrivées d'établissements de la construction, solde général de +3 établissements). C'est un point de vigilance sur l'équilibrage et la répartition des activités économiques sur le territoire. Le développement endogène se fait effectivement principalement vers Ploërmel ou vers les pôles secondaires.



UNE ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE ENTRE POLARITÉS ET PROXIMITÉ :

Une armature simple et lisible

À partir d'un certain nombre de critères (superficie du Parcs d'activités économiques, nombre d'entreprises, surfaces disponibles accessibles, réserves foncières, etc.), les 24 parcs d'activités communautaires ont été classés selon trois niveaux.

Les PA stratégiques : Ces parcs sont situés à proximité des axes routiers majeurs, des portes d'entrée et vitrines économiques du territoire. Ils concentrent la majeure partie des entreprises à forte notoriété, un important nombre d'emplois, des services aux entreprises pour accompagner cette offre et possèdent des qualités d'aménagement et d'accessibilité.

Les PA de proximité : Ces PA participent au maillage économique du territoire, sont de superficies modestes, avec un nombre d'entreprises réduit, sur des secteurs géographiques moins denses. Ils visent le maintien d'une dynamique économique de proximité.

Les PA à vocation commerciale : Il convient de distinguer ce niveau d'armature spécifiquement, notamment parce qu'il fait l'objet au sein du SCOT d'une définition et d'orientations spécifiques.

Les parcs d'activités stratégiques se concentrent naturellement sur la centralité sur les pôles secondaires, dans la logique du SCOT du Pays de Ploërmel. Il en est de même pour le maillage commercial correspondant à l'organisation des flux de consommation à l'échelle infra communautaire.

En équilibrage de ces densité économique, Ploërmel Communauté maintient une activité économique de proximité avec des parcs d'activités de plus petite envergure mais qui participent de la fixation des populations des emplois sur l'ensemble des communes. La vulnérabilité reste forte sur de nombreux le Nord, et plus encore sur le Nord Ouest du territoire où l'implantation d'activités nouvelles ou la reprise d'établissements est beaucoup plus fragile. Le production du foncier à vocation économique et les rééquilibrage dans les vocations des espaces d'activités économiques sont un enjeu fort pour l'EPCI.

LES PAE STRATÉGIQUES

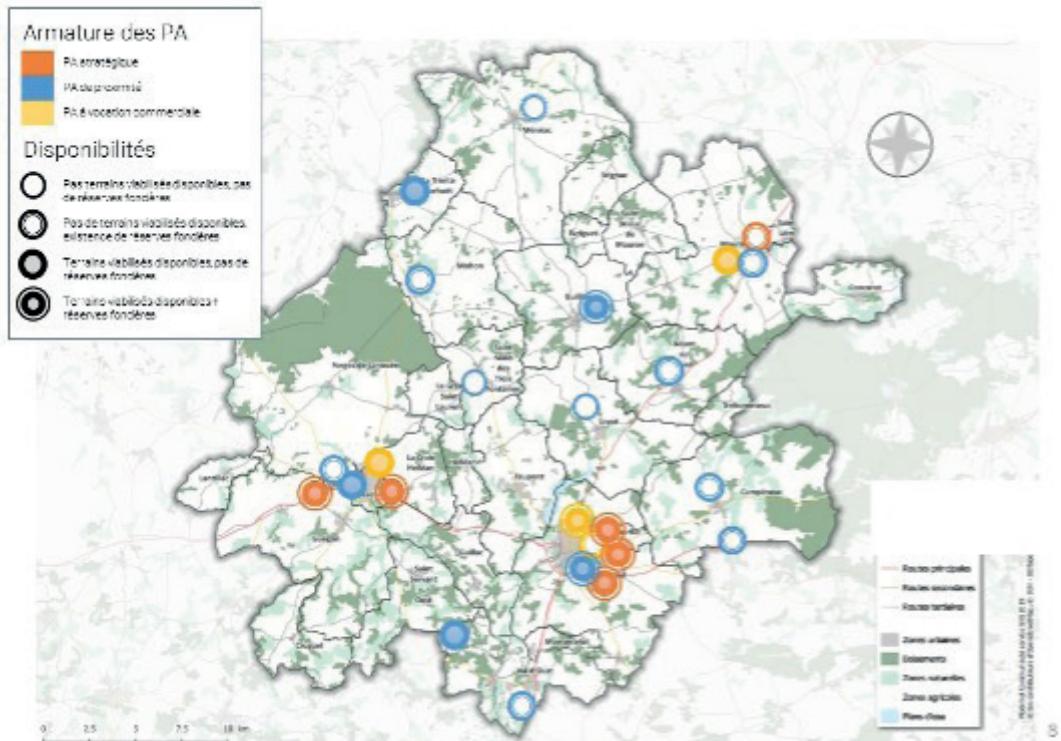
PA de Camagnon
PA du Bois Vert
PA de La Belle Alouette
PA des Pierres Blanches
PA de La Lande du Moulin
PA de Caradec

LES PAE DE PROXIMITÉ

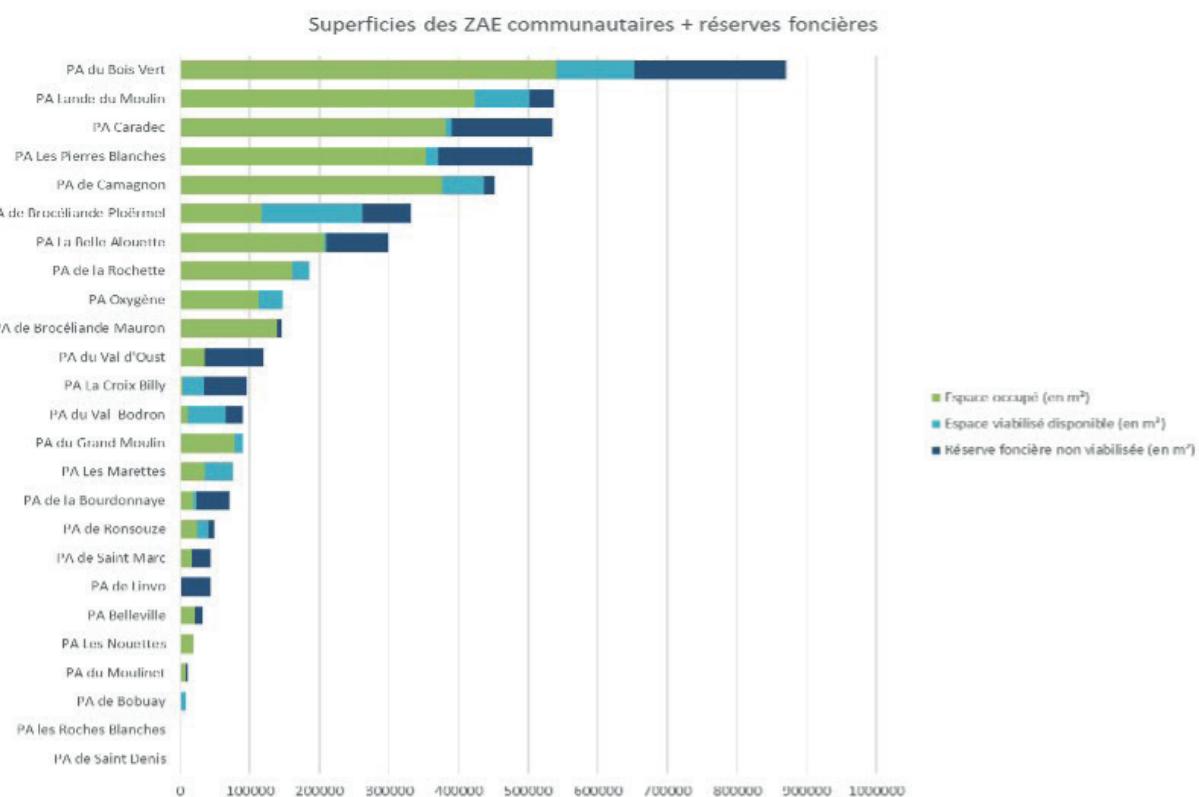
PA du Val Bodron
PA de Ronsouze
PA de Belleville
PA des Nouettes
PA de Saint Marc
PA de Bobuay
PA des Roches Blanches
PA de Brocéliande (Mauron)
PA des Marettes
PA de La Croix Billy
PA de la Bourdonnaye
PA du Val d'Oust
PA du Moulinet
PA de la Rochette

LES PAE COMMERCIAUX

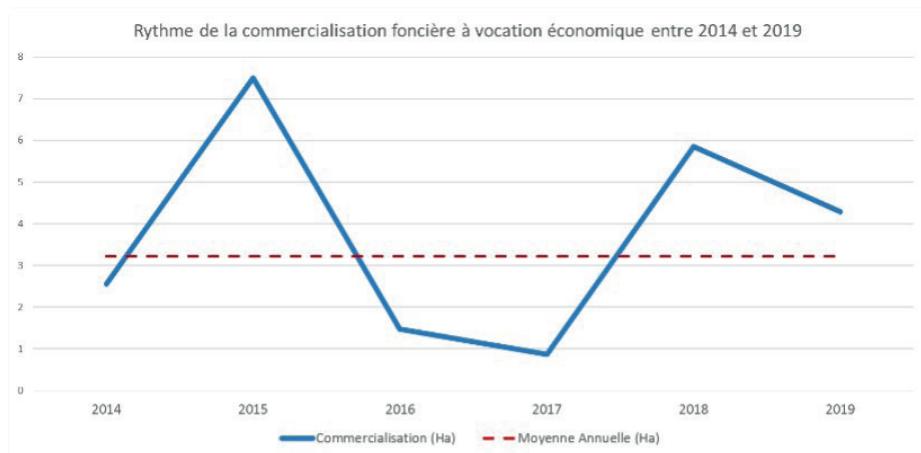
PA de Brocéliande (Ploermel)
PA Oxygène
PA du Grand Moulin
PA de Saint Denis



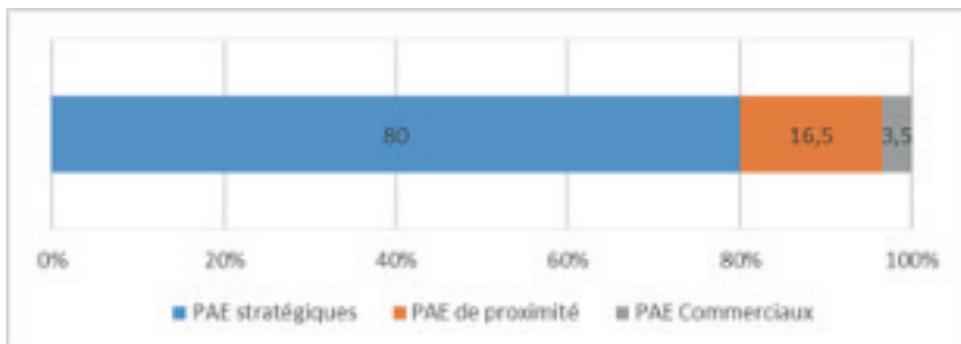
Ploërmel Communauté possède un stock de foncier de 48,14 hectares immédiatement cessibles et de 117,89 hectares de réserves foncières.



Le niveau de commercialisation sur la période 2014-2019



Sur l'ensemble du territoire de Ploërmel Communauté, la valeur moyenne annuelle est donc de 3,76 Ha et se concentre à 80% sur les PAE dits stratégiques.



La dynamique enclenchée sur l’immobilier d’entreprise au service de la diversification des activités

Il est à noter que Ploërmel Communauté mène aussi des opérations d’envergure en matière d’immobilier d’entreprises, avec différents leviers :

- La structuration de l’offre pour la création et l’hébergement d’entreprises dans le secteur tertiaire, à l’image du dispositif Kreative56 (offre de bureaux, coworking, location de salles, domiciliation d’entreprises...),
- La recherche et le partenariat avec des investisseurs pour développer l’offre privée de locaux d’activités en cohérence avec les besoins,
- Des opérations maîtrisées de cessions d’un patrimoine immobilier en direction du développement économique :
 - La reconversion/cession d’un ancien supermarché à Josselin pour l’accueil d’une activité de production et de commercialisation de véhicules miniatures
 - La cession de la ferme dit de « Ronsouze », site emblématique à l’entrée de Ploërmel pour l’accueil d’une nouvelle entreprise (activité de distillerie),
 - La cession d’anciens ateliers relais pour conforter la diversification industrielle, avec l’accueil en l’occurrence d’ODC industrie dans le domaine de la santé,
 - La cession d’un ancien manoir pour développer l’offre d’hébergement touristique, sur la commune de Mohon.

LA STRUCTURE SOCIO-CULTURELLE DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ (SPORTS, LOISIRS, CULTURE, ACTIONS SOCIALES)

LE MILIEU ASSOCIATIF

Ploërmel communauté est un territoire riche de plus de 144 associations dans les secteurs de l'action sociale, l'animation, la culture, le sport, les loisirs, la formation initiale et continue, l'hébergement médico-social et la santé.

Ce tissu associatif qui emploie 1 373 équivalents temps plein est soutenu par l'EPCI ou les communes par des subventions octroyées par Ploërmel Communauté ou les communes selon qu'elles soient reconnues d'intérêt communautaire ou d'intérêt communal.

Le soutien se complète par la mise à disposition d'équipements de qualité (salles de réunion, d'activités, de spectacle, terrains de sports, équipements sportifs spécialisés divers) et de soutien logistique et technique des collectivités pour l'organisation de manifestations (fourniture et installation de ganivelles, prêt de barnums, de mobilier,)

Le réseau associatif important, particulièrement actif et performant dans le domaine du sport , impulse l'organisation sur Ploërmel communauté de compétitions sportives d'envergure. De niveau national sur les dix dernières années avec la ½ finale de jujitsu, l'auto cross de Mauron, la ½ finale de championnat de gymnastique, la finale nationale de badminton scolaire (800 compétiteurs), plusieurs matchs amicaux ou de préparation entre équipes de Ligue 1, la compétition nationale de pêche au coup, ; d'envergure régionale : karaté, judo, athlétisme, handisport, enduro-moto, semi-marathon de Ploërmel, et de niveau départemental en judo, athlétisme et acrogym.

Les soutiens des collectivités locales , quels qu'ils soient sont essentiels pour permettre le fonctionnement des associations, car elles offrent aux habitants, un panel d'activités diverses de loisirs (sport, activités manuelles et artistiques, culture...), de soutien social (

Croix-Rouge, Echange et partage, ADMR....), d'animations culturelles variées (musique, patrimoine, sciences et nature...)sur l'ensemble du territoire. La vie associative est un chainon indispensable d'un territoire tant il est évident que les associations sont des écoles de démocratie, des lieux de civisme, d'échange, de don et de partage de valeurs communes.

Des actions seront sans doute à inventer en période post pandémique pour relancer le bénévolat dont le nombre de volontaires, le constat est général, tend à diminuer.

L'IMPLICATION DU SERVICE PUBLIC (L'ETAT, LE DÉPARTEMENT, LA COMMUNAUTÉ, LES COMMUNES)

Ploërmel Communauté s'implique directement dans le domaine socio culturel par ses services .

Le Pôle des sports

- gère les équipements tels que la base nautique, les 2 piscines, l'aérodrome, le golf 9 trous, le centre des arts martiaux, le dojo, les salles de danse, la salle de gymnastique et de tir à l'arc
- organise des manifestations d'envergure (BSN, C un espoir)
- entretien les relations avec les associations sportives et apporte son soutien financier et logistique à des manifestations telles que l'auto-cross de Mauron, la Ronde du Porhoët, les Boucles Guégonnaises
- organise l'éducation sportive des plus jeunes aux plus âgés
- accompagne les sportifs de haut niveau.

Le Pôle Culturel organise, développe et anime la politique culturelle dans les domaines :

de la lecture publique (une médiathèque intercommunale et plusieurs médiathèques communales)
de l'enseignement musical auprès de son conservatoire,
de l'initiation à l'art (ateliers thématiques, école du spectateur),
de l'initiation au cinéma et à la vidéo avec le studio Kertoon,
lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme avec les Espaces Publics Numériques,
programme la saison culturelle par l'organisation d'événements culturels et festifs (spectacles, expositions, rencontres culturelles)
soutien la création artistique avec les résidences d'artistes.

Le Pôle Social :

Porte des actions directes en faveur des publics défavorisés (micro-crédit personnel, aide alimentaire, aide remboursable, urgence hivernale) et assure un accompagnement social avec l'aide d'une conseillère en économie sociale et familiale ainsi qu'un Point Conseil Budget labellisé en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Agit en faveur des personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile (portage de repas) et leur bien être par l'organisation d'actions et d'animations individuelles ou en groupe (semaine bleue, sport séniors, mardis du cinéma....)

Soutient la parentalité en favorisant des modes de gardes diversifiés du jeune enfant (multi accueil, réservation de berceaux en crèches privées), les 4 antennes relais parents-assistantes maternelles qui créent le lien Assistantes maternelles – parents en recherche d'un mode de garde, participent à la professionnalisation des assistantes maternelles et à l'animation de groupes. 3 Lieux accueil enfants parents (LAEP) en accès libre proposent aux parents et à leurs enfants des temps de rencontres entre parents et enfants ainsi que d'échanges avec des professionnels de la petite enfance.

Le Pôle Enfance Jeunesse gère 10 Accueils Collectifs de Mineurs pendant les vacances scolaires, 6 sont ouverts le mercredi. Ils accueillent les enfants de 3 à 15 ans, y compris les enfants porteurs de handicap (moteur ou mental).

Les équipes encadrantes s'attachent particulièrement à la gestion du rythme de l'enfant en tenant compte des temps scolaires. Des temps calmes et des jeux libres s'insèrent aux activités encadrées destinées à l'épanouissement de l'enfant et organisées selon les compétences et les aptitudes liées à l'âge (atelier bois, petit bricolage, art plastique, sport) Les ACM s'appuient sur le projet pédagogique élaboré par les équipes d'animation et adopté par les élus.

LES POINTS À RETENIR

LES MÉNAGES

- 43 000 habitants en 2015, ¼ sur Ploërmel.
- + 200 habitants par an entre 2009 et 2015
- Une répartition inégale de la croissance démographique
- Forte attraction de Ploërmel
- Dynamique démographique en baisse sur les pôles d'équilibre et les pôles relais
- Une croissance démographique globale portée par l'apport migratoire
- Des ménages de plus en plus petits (2,2 personnes / ménages en 2014, 2,39 en 1999) : seul 1 ménage sur 3 compte plus de 2 personnes
- Plus d'un tiers de personnes seules (jusqu'à 40% dans les pôles d'équilibre), un quart de couples avec enfants (plutôt dans les pôles de proximité)
- Deux fois plus de personnes âgées dans les pôles d'équilibre que dans les pôles de proximité
- Des pôles de proximité qui confortent leur profil familial : forte augmentation des enfants, corrélée à la progression des 30-44 ans
- Un vieillissement de la population qui suit la dynamique départementale
- Plus de 12 500 personnes de 60 ans ou +,
- Une population âgée très présente au nord du territoire, mais une forte progression dans les pôles de proximité (+17%, contre +13% en moyenne dans la CC)
- Une population modeste : Le territoire compte 62% de ses ménages éligibles au logement HLM (PLUS)
- Davantage de ménages très modestes chez les propriétaires occupants et locataires privés qu'au niveau départemental ou régional
- 4 975 ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds HLM (27% des ménages)
- 1/3 des locataires sont bénéficiaires de minima sociaux : Une concentration des situations de précarité dans les parcs locatifs (privé et social)

LE PARC DE LOGEMENTS

- Une faible diversité du parc de logement (90% de logement individuel)
- Un taux de vacance fort (11%) et en augmentation
- La moitié du parc (52 %) antérieur aux premières réglementations thermiques
- Une diminution du nombre de petits logements (T1-T2), -39% sur les pôles de proximité
- Une diminution du nombre de logement locatif social retour au niveau de 2004 avec 937 locatifs sociaux). Seulement 5 % de locatifs sociaux dans les résidences principales.
- Une production de logement faible : 125 logements / an produit en moyenne sur les 6 dernières années
- Des objectifs de production du SCoT ambitieux (1500 logements sur la durée du PLH, 250 log/an, 110 LLS)
- Une forte concurrence des communes pour la vente de terrains à bâtir
- Une faible attractivité de l'offre de terrains à bâtir sur certaines communes malgré des prix très bas (1€/m²)
- Une offre de terrains à bâtir exclusivement communale, quasi-absence de promoteurs
- 467 lots commercialisés depuis 2012, 271 lots restant à commercialiser, 226 lots en projets : une offre répondant à 2 années d'objectif SCoT
- Un marché de l'ancien qui se maintient, environ 560 ventes de logements par an, soit 2,3% du parc chaque année (2,6% à Ploërmel)
- + 1/3 des logements neufs financés par le PTZ entre 2005 et 2015
- Une construction neuve dans le pôle structurant accessible à moins de 10% des ménages du territoire
- 44 % du parc HLM énergivore : plus de 2 fois la moyenne départementale, soit 411 logements
- Une demande locative sociale en hausse constante depuis 2013 (+34%), mais une diminution des demandes satisfaites (-10%)
- En 2016, un ratio de satisfaction de la demande locative sociale de 2,4, un chiffre plus élevé qu'au niveau départemental ou régional.
- Une production locative sociale récente en décalage avec le profil des demandeurs

L'ÉCONOMIE

Le territoire de Ploërmel Communauté présente un certain équilibre entre le nombre d'emplois existant sur le territoire et le nombre d'actifs résidant sur le territoire. La masse salariale continue de croître avec une augmentation singulière du volume d'emplois dans le secteur industriel. L'enjeu, face à un taux de chômage assez faible est de parvenir à entraîner une dynamique d'attractivité globale sur le territoire permettant d'attirer de nouveaux actifs sur le territoire et de maintenir la dynamique démographique en lien avec le solde migratoire. Le territoire de Ploërmel Communauté se démarque aussi par la diversification de ces activités. Les activités en lien avec le domaine de la santé, de la pharmaceutique (avec des entreprises de renom présentes sur le territoire) permettent à Ploërmel Communauté de se démarquer et d'éviter un profil monofamiliale. Ces activités à forte valeur ajoutée sont synonymes d'innovation et de savoir-faire spécifique, apportant aussi une diversification des compétences sur le territoire.

Sur le volume global des établissements, le nombre de TPE est conséquent (notamment dans le commerce et les services), avec beaucoup d'établissements ne comptant aucun salarié. Ces entreprises participent de la dynamique territoriale dans le domaine des services, du commerce et de l'artisanat.

Le développement économique se caractérise par une forte dynamique endogène avec des mutations intracommunautaires importantes, au profit le plus souvent de la centralité et des pôles secondaires.

L'accueil des entreprises sur le territoire (développement exogène) est, quant à lui, à rapprocher du positionnement géographique et du bon niveau de desserte du territoire depuis les axes routiers express (Rennes-Lorient et Dinan-Vannes).

Ploërmel Communauté, au titre de sa compétence en matière d'aménagement et de gestion des parcs d'activités, offre un potentiel d'accueil et de développement pour les entreprises (plus de 40 ha cessibles et 117 ha de réserve foncière). Les 24 parcs d'activités communautaires présentent néanmoins une trop forte disparité dans leurs vocations et leurs

potentiels d'accueil. Répartis sur le territoire, les enjeux d'équilibre territorial dans la répartition des activités économiques sont importants, à articuler avec les politiques de Ploërmel Communauté en matière d'habitat, de mobilité et de services de proximité.

LE TISSU DE L'ANIMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Ploërmel Communauté développe une action sociale d'accompagnement de ses habitants à tous les âges, de la prime enfance aux séniors et favorise le vivre ensemble.

Pour autant des difficultés persistent pour les familles en recherche de mode de garde adapté à leurs besoins en cas d'horaires très atypiques, de retour à l'emploi..., pour les personnes âgées souhaitant demeurer à domicile et ayant des besoins particuliers (garde de nuit, soutien aux aidants, porteurs de handicap...), des personnes en précarité pour obtenir un logement, retrouver de l'emploi ou se déplacer car malgré l'existence des services, leurs capacités à répondre à l'ensemble des besoins ne sont pas extensibles, ou n'existent pas encore.

Une attention particulière au devenir des associations doit être portée face à la disparition du bénévolat et à la moindre motivation de la population à y adhérer.

Enfin une politique en faveur des jeunes est à déployer pour les « garder » sur le territoire (13% ont entre 15 et 29 ans), favoriser leur formation sur place, leur épanouissement par une offre de loisirs adaptée et susciter leur engagement et leur participation à la vie citoyenne.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement du PCAET donne à voir les enjeux relatifs à l'environnement et à la sobriété énergétique pour le territoire. Le premier poste concernant les consommations d'énergie finale en 2014 est celui du transport (46%), suivi par le secteur résidentiel (28%). Cette année-là, chaque habitant en a consommé 29 MWh, contre une moyenne de 24 MWh à l'échelle nationale.

Consciente de l'importance de ces enjeux, Ploërmel Communauté s'est engagée dans la transition énergétique en produisant 216 GWh d'énergies renouvelables sur les 1300 GWh consommés chaque année (soit l'équivalent de 17% de la consommation en 2014), à travers l'éolien et la biomasse principalement. Dans le domaine des déchets, une stratégie se structure depuis 2017. Elle se traduit en partie par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ou l'axe dédié à l'économie circulaire du PCAET.

Territoire à dominante rurale, la principale source d'émissions de Gaz à Effet de Serre est l'agriculture (43%), suivie par le transport (28%). Les émissions globales annuelles du territoire sont d'environ 21 tCO₂e/hab, contre 12 tCO₂e/hab à l'échelle de la France, ce qui s'explique par la présence importante d'activités agricoles sur le territoire. Ainsi, l'évolution et l'accompagnement des pratiques agricoles constituent un enjeu crucial pour le projet de territoire de Ploërmel Communauté.

En termes de biodiversité, le territoire présente de nombreuses zones de protection du patrimoine naturel, dont 1 site Natura 2000. Les milieux naturels sont diversifiés mais des éléments de fragmentation fragilisent les continuités des corridors écologiques. Ploërmel Communauté fait donc face à un double enjeu : restaurer les corridors écologiques à travers la consolidation de la trame verte et bleue tout en trouvant un équilibre entre activités humaines et préservation des milieux naturels.

Le patrimoine paysager et bâti riche et diversifié présente un intérêt à être mobilisé dans une stratégie relative au tourisme, participant à l'attractivité et au rayonnement du territoire. À l'échelle du Pays Ploërmel-Cœur de Bretagne, le plateau de Pontivy-Loudéac, les reliefs des Landes des Lanvaux ou le massif de Brocéliande sont autant de ressources territoriales que Ploërmel Communauté souhaite valoriser, tout en les préservant dans une logique de transition écologique.

Enfin, les vulnérabilités du territoire face au changement climatique font également l'objet d'un axe du PCAET. Des inondations pourraient se multiplier, avec des impacts socio-économiques. Des tensions sont à prévoir quant à la ressource en eau, pouvant engendrer des conflits entre agriculteurs et usagers. En effet, l'eau potable provient quasi exclusivement de retenues d'eau superficielles. Ainsi, la sécurisation des approvisionnements et la sensibilisation à l'évolution des pratiques pour réduire la consommation sont deux enjeux majeurs. En parallèle, le risque incendie et le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont également des points de vigilance pris en considération dans les politiques publiques de Ploërmel Communauté »

La question des déchets

L'organisation actuelle de la gestion des déchets est l'héritage des différents modes de gestion mis en place par les ex-EPCI avant la fusion opérée en 2017.

Ainsi, la collecte et le traitement sont aujourd'hui assurés par différentes structures, avec des compétences, des organisations et des niveaux de services, ainsi que des modes de financement, différents :

- Le SMICTOM Centre Ouest 35 exerce les compétences collecte et le traitement des déchets ménagers sur les territoires de Mauron et Porhoët. Le financement est assuré par le Redevance Incitative
- Concernant les territoires de Josselin et Ploërmel, la compétence collecte est assurée par l'EPCI et le traitement est assuré par le SITOMMI. Le financement est assuré par la TEOM et la RS sur une partie du territoire et par la REOM sur l'autre partie du territoire.



Répartition des 2 syndicats exerçant la compétence collecte et/ou traitement sur le territoire

La réalisation des collectes est partagée entre la régie et la prestation de service.

L'objectif et l'ambition de la Communauté est d'aujourd'hui engendrer les harmonisations techniques et financières afin d'assurer une lisibilité sur l'exercice de la compétence et l'équité de traitement de tous ses usagers sur son territoire.

Cette harmonisation viendra également s'insérer dans les politiques stratégiques de la Communauté en matière de gestion économe des ressources et d'évitements telles que prévues dans les programmes « Territoire Economie en Ressources » et le « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés »

3//

LES ENJEUX DU TERRITOIRE



UNE STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'HABITAT QUI RÉPONDE À TOUS LES BESOINS ET À TOUTES LES CATÉGORIES DE POPULATION DANS UNE PERSPECTIVE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE

Un besoin d'agir en priorité sur le parc existant énergivore.

« Plusieurs enjeux identifiés font du besoin d'amélioration du parc existant une des priorités de la stratégie communautaire en termes d'habitat. D'un côté, en 2017, plus de la moitié des ménages très modestes sont propriétaires occupants de leur logement, d'où la nécessité formulée d'un accompagnement à la réhabilitation. D'un autre, la vacance est relativement importante, et peut participer à la dégradation du bâti. A une autre échelle, les problématiques relatives aux fragilités de certains centres-bourgs nécessitent une attention particulière dont la Communauté s'est d'ores et déjà saisie : politique ambitieuse de rénovation du parc public, repérage des situations de précarité énergétique et de mal-logement.

- Afin d'assurer une cohérence globale entre les différents documents stratégiques et étant déjà engagée dans la transition énergétique, la Communauté a également intégré cet enjeu à son PCAET, dont un des axes est réservé à la rénovation énergétique des bâtiments. »

Les missions de l'Espace Info Habitat

- Informer, conseiller et orienter les ménages et investisseurs dans leurs réflexions et projets en matière d'habitat ;
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches en lien avec les dispositifs PLH ;
- Information et relais: dispositifs nationaux (FAIRE, Action Logement...), départementaux (PIG, MSE, PDLHI)
- Développer une animation locale pour sensibiliser le plus grand nombre aux objectifs nationaux, régionaux et locaux ;
 - Instruction et suivi des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat de Ploërmel

Communauté : aide à l'accession sociale à la propriété, dispositifs « centralités fragiles »

- Suivi de l'OPAH : organisation en semi-régie (1er contact EIH)

- Gestion des projets
-Animation locale: organisations d'évènementiels (forum habitat, semaine bleue, conférences...) et structuration d'un réseau de proximité (communes, artisans, architectes...)

L'organisation et la diversification de la production de logements

« Le diagnostic du PLH identifie l'enjeu de diversification de la production de logements. La Communauté s'est engagée à sectoriser et prioriser les opérations pour répondre aux objectifs de production de logements du SCOT. Il s'agit également de limiter l'étalement urbain en visant l'objectif d'une consommation foncière de 15,8ha/an (cf. SCOT), contre environ 30 ha/an de consommation entre 2015 et 2017. Enfin, l'offre locative sociale sera diversifiée afin de mieux répondre à la hausse de la demande. »

Le renforcement de l'offre de logements répondant aux besoins spécifiques

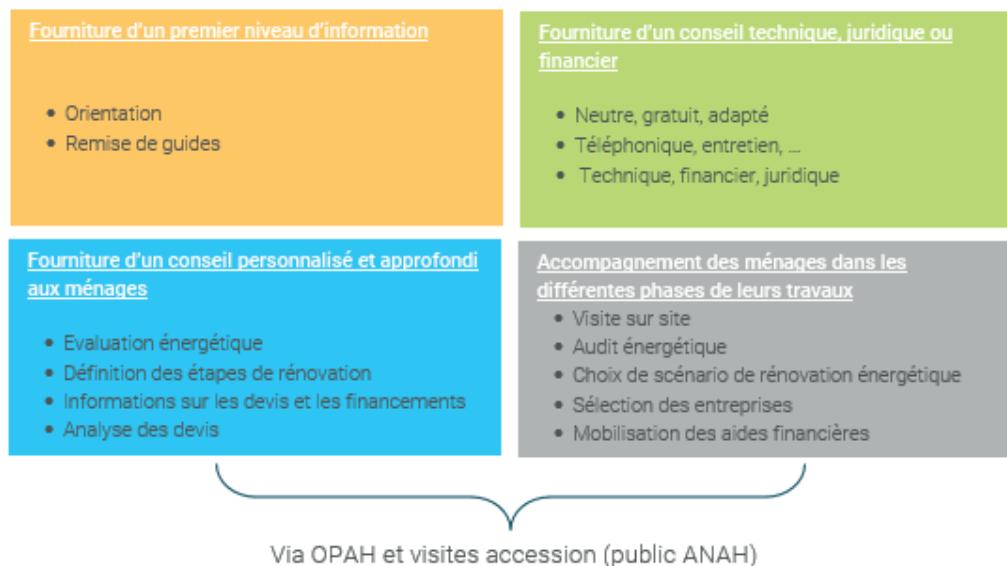
En 2017, le diagnostic réalisé dans le cadre du PLH fait état de deux dynamiques majeures, pour lesquelles la Communauté s'est depuis engagée.

D'une part, la progression importante de la part des personnes âgées, suivant la dynamique du département et de la région. Dans ce cadre, Ploërmel Communauté souhaite poursuivre et renforcer les actions menées en faveur du maintien à domicile avec le souci d'assurer la continuité dans le parcours résidentiel.

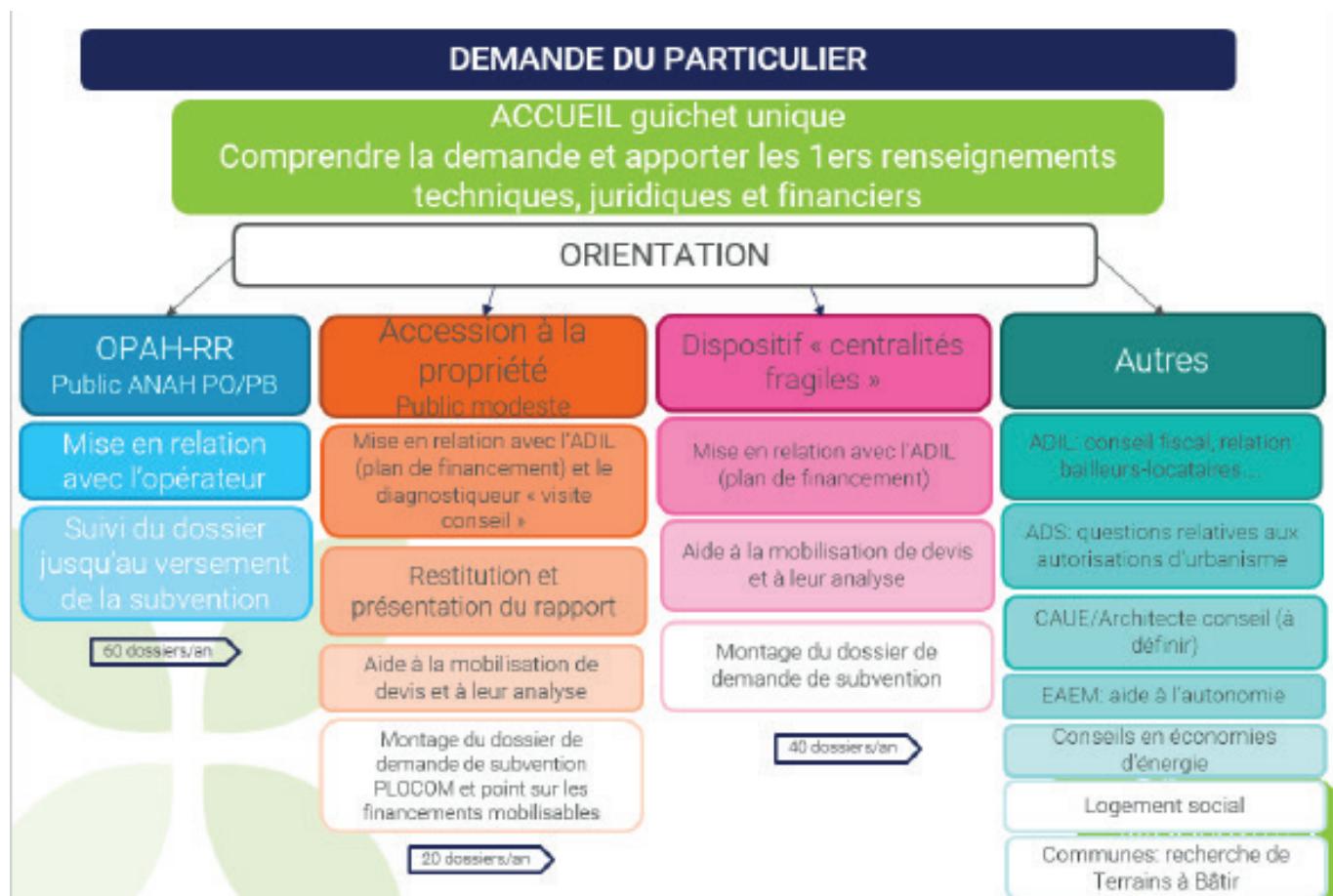
D'autre part, à travers son PLH, Ploërmel Communauté entend diversifier son offre à destination des jeunes, étudiants et saisonniers et compléter l'offre d'hébergement d'urgence pour les publics défavorisés. »

La nécessité d'observer et piloter la politique habitat du territoire

Le nouveau PLH pour 2020-2025 porte l'ambition de mise en place d'une gouvernance Habitat à l'échelle de la Communauté, afin de compenser les déséquilibres territoriaux identifiés. Le PLH crée une cadre propice d'une coopération à l'échelle du territoire. En parallèle, l'EPCI se donne les moyens d'une observation et des impacts du PLH.



L'accompagnement du demandeur



CONSOLIDER LES PROXIMITÉS POUR LA MISE EN PLACE D'UN MAILLAGE ÉQUITABLE EN TERMES DE SERVICES

L'armature territoriale multipolaire de ce territoire composé de plusieurs centralités aux rayonnements différents font de la proximité une question centrale venant nourrir l'ensemble des politiques publiques portées par Ploërmel Communauté. Dans ses statuts, Ploërmel Communauté s'engage pour un territoire équilibré, qui n'occultera pas la diversité territoriale au profit de la centralité : « il faut donc inventer une nouvelle définition de la proximité, et un maillage territorial réussi ». Dans ce cadre, la répartition des services à la population, mais également des équipements de santé, sportifs et culturels pose des questions d'équité et d'accessibilité dont Ploërmel Communauté s'est saisie à travers des politiques publiques affirmées.

La politique concernant les services à la population vise la structuration du maillage territorial pour répondre à l'ensemble des besoins courants et intermédiaires. Il s'agit à la fois de préserver et maintenir les services essentiels de proximité des communes les plus rurales tout en renforçant l'accès aux services structurants. Cette posture se retrouve également dans les choix d'aménagement du tissu commercial.

Les trois Maisons de Services au Public (MSAP), réparties entre Mauron, Josselin et la Trinité-Porhoët irriguent les deux « pôles d'équilibre principal » et un « pôle relais », qui sont des centralités structurantes de l'armature territoriale. La MSAP mobile permet, quant à elle, de répondre à un besoin d'équité d'accès, surtout à l'heure où la fracture numérique demeure un enjeu fort de ce territoire.

La lutte contre les inégalités socio-culturelles et géographiques dans l'accès à la culture au sens large est également une dynamique centrale dont Ploërmel Communauté souhaite de saisir. La forte représentation de ménages modestes dans le Nord du territoire et les disparités sociales sont également des caractéristiques inscrites dans les politiques concernant l'accès aux services.

Enfin, l'offre culturelle et sportive se structure progressivement avec l'émergence de plusieurs équipements sur le territoire et vient être complétée par les diverses initiatives créatives portées par les habitants. Le tissu associatif nourrit ce territoire à travers des lieux de partage, de solidarité et de cohésion sociale.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU MULTIPOLAIRE DE SERVICES, AU PLUS PRÈS DES USAGERS

En 2017, deux maisons de services au public existaient à la Trinité-Porhoët, qui développait plutôt une activité d'agence postale, et à Mauron. Depuis ces deux sites se sont développés et l'une d'entre elles, à Mauron, a été labellisée Maison France Services et ont permis de faire revenir sur ces deux secteurs du territoire de Ploërmel Communauté des organismes d'Etat ou des grands services (CAF, SS, Pôle Emploi) qui s'étaient retirés depuis quelques années. Les personnes qui en ont besoin peuvent aujourd'hui s'adresser dans ces maisons pour y être accueillies par un personnel compétent qui peuvent les aider dans leurs démarches quelquefois complexes (ANTS, retraite, par exemple) et leur faire rencontrer lors de nombreuses permanences les organismes auprès desquels ils ont à faire. Il y a aujourd'hui plus de facilités offertes aux populations qu'avant la création du nouvel établissement public.

Une autre maison de service au public, elle aussi labellisée Maison France Services a été installée à Josselin pour y déployer les mêmes aides aux résidents de cette aire d'habitat.

Enfin, pour complétement irriguer le territoire communautaire, depuis 2018, une MSAP mobile sillonne les autres communes pour apporter aux habitants qui ne peuvent se déplacer et en particulier les plus âgées une offre de service de qualité.

Ce réseau en plein essor facilite l'accessibilité à des services de qualité sur l'ensemble du territoire. En effet, leur implantation sur trois centralités de l'armature territoriale couplée à la MSAP mobile permet une répartition homogène et cohérente. De plus, ces points ressources constituent un réel appui pour les personnes les plus isolées et/ou âgées, surtout à l'heure de la fracture numérique.

À travers cette démarche, Ploërmel Communauté s'inscrit dans les dynamiques souhaitées par la SCOT : « engager une politique volontaire et structurer le maillage en termes d'équipements et de services pour répondre à l'ensemble des besoins courants et intermédiaires de la population de l'ensemble du Pays

3-2-2 UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE ACCESIBLE À TOUS PERMETTANT DE FAVORISER LE « VIVRE ENSEMBLE »

Les activités sportives et de nature

Les sports et les loisirs prennent aujourd'hui une place de plus en plus importante dans la vie des citoyens. Densifier et diversifier l'offre sportive est un enjeu majeur pour satisfaire aux besoins de la population mais aussi être un territoire attractif

Le renforcement des parcours d'activité physiques de pleine nature

La tendance récente du retour à la nature a permis l'essor des APPN (Activités Physiques de Pleine Nature). Ce phénomène s'est amplifié par la pandémie de COVID 19 qui incite à pratiquer davantage en extérieur.

Ploërmel Communauté, fort de sa position géographique en centre Bretagne et de ses atouts naturels que représentent, entre autre, la forêt de Brocéliande, le canal de Nantes à Brest ou le Lac au Duc, œuvre depuis de nombreuses années à la valorisation de son territoire par l'accompagnement de ces pratiques qu'elles soient nautiques, terrestres ou aériennes.

La manifestation Brocéliande Sport Nature créée en 2013 est la vitrine de cette politique de communication et de promotion via ces APPN. Programmée en mai, à l'ouverture de la saison estivale, elle permet la découverte de nos sites sportifs, de loisirs et de patrimoine et invite les acteurs et les visiteurs à revenir en famille durant l'été.

Ainsi, et au-delà des seuls aspects sportifs, cette stratégie s'attache au développement économique par un attrait touristique spécifique à la Bretagne intérieure qui contrebalance l'attractivité évidente de la côte, principalement

le Golfe, pour le département du Morbihan.

Dès lors, et au lieu de vouloir s'engager dans une concurrence territoriale, c'est bien dans un esprit de complémentarité que doivent s'inscrire nos projets, car les visiteurs et touristes qui ciblent chaque année la Région Bretagne sont en attente d'une offre diversifiée dans les terres. Celle-ci, tournée vers l'écotourisme ou le tourisme durable présente la particularité et l'intérêt d'être proposée durant les 4 saisons.

L'offre institutionnelle est bien entendue la plus structurée. Citons pour exemple la Voie Verte, le halage, le GR 37, les circuits Vélo Promenade, le chemin des hortensias qui constituent un socle incontournable des lieux de pratiques. Ces parcours bénéficient d'une signalétique et d'un entretien rigoureux. Lieux de sorties dominicales pour certains ou de défis sportifs et familiaux pour d'autres qui n'hésitent pas à faire, sur une ou plusieurs journées des périples organisés avec ou sans hébergement.

Ces « locomotives » masquent toute une arborescence de circuits plus ou moins officiels mais qui pourtant génèrent une dynamique sans doute plus proche des besoins actuels de certains pratiquants ou visiteurs.

Pour Ploërmel Communauté, tout concourt aujourd'hui à transformer une offre désorganisée en une offre structurée qui viendra compléter l'offre institutionnelle déjà existante. Ainsi, sur la base des constats réalisés, des manques identifiés et des intentions affichées par les élus, il apparaît judicieux de développer une offre 100 % nature et 100% connectée à la fois dans l'ère du temps, dynamique et moderne : site Internet, appli mobile, parcours, topo guide, location de VTT électriques, services pour tous les publics, des débutants désireux d'apprendre et être encadrés, aux passionnés qui recherchent en un seul lieu de quoi organiser leurs entraînements, stages ou week-end.

Il importe de placer ce projet à un échelon communautaire car les circuits vont bien au-delà des limites communales et car les centres d'intérêts touristiques et patrimoniaux, tout comme les hébergements sont disséminés sur toutes les communes.

Pour se démarquer des autres territoires bretons, Ploërmel Communauté pourrait faire le choix de développer un axe fort en devenant

précurseur de la pratique du Gravel et du Bikepacking en Bretagne. L'EPCI dans le cadre de sa politique de développement du vélo et de découverte écoresponsable de son territoire, proposerait une nouvelle offre de services et d'activités autour du Gravel à partir de la base de loisirs du lac au duc.

Ce projet présente l'avantage d'être évolutif. A l'image d'un réseau de bus ou de métro, le projet se construit et s'étoffe dans le temps, ligne après ligne, circuit après circuit. Le « domaine », à l'image d'une station de ski, pourrait être accessible depuis Josselin, Campénéac, Taupont, Concoret, Ploërmel, etc...

Ainsi, un scénario plus large pourrait être envisagé au niveau de Destination Brocéliande et l'aboutissement pourrait être, demain, de connecter Rennes à Vannes en passant par les circuits « verts » de Ploërmel Communauté générant au passage nuitées et fréquentation des sites touristiques

La densification et optimisation de l'offre sportive

L'offre aquatique : Ploërmel Communauté dispose de deux piscines. Celle de Ploërmel construite en 1969 arrive en fin de vie, malgré des travaux de réhabilitations importants menés de 1988 à 2018. La seconde est une piscine de plein air ouverte uniquement en période estivale, vétuste et nécessitant plusieurs remises en conformité.

Le territoire intercommunal, polarisé par la ville de Ploërmel représente un bassin de vie de plus de 80 000 habitants et il est nécessaire d'envisager un dimensionnement adapté aux attentes et aux besoins des différents utilisateurs qu'ils soient sportifs, scolaires, ou grand public.

Soucieuse du cadre de vie et des services apportés à la population et souhaitant diversifier les grands équipements de sports et de loisirs, l'EPCI s'est engagé dans l'étude de faisabilité d'un nouvel équipement intercommunal structurant sur son territoire. Il a pour objectifs de répondre aux besoins liés à l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire et à la pratique sportive aux seins des associations. L'autre enjeu sera de développer une pratique aquatique grand public voire proposer des activités de bien-être et de remise en forme destinées à dynamiser et

renforcer l'attractivité du territoire.

La livraison d'une telle structure étant estimé entre 4 et 6 ans, pour construire et choisir un équipement aquatique, il est nécessaire de se projeter sur l'évolution du territoire à 20/30 ans mais aussi de prendre en compte des éléments majeurs : le dimensionnement, les usages attendus, sa localisation, l'investissement et le coût de fonctionnement.

L'offre sportive : en 2021, 2730 élèves fréquentent l'un des 3 lycées du territoire auxquels s'ajouteront les 800 élèves du prochain lycée public. L'ensemble des 32 communes composant le territoire est doté d'équipements sportifs en très bon état qui privilégient principalement les pratiques footballistiques et les sports en salle. Ploërmel communauté est doté d'équipements structurants récents tels que le centre d'arts martiaux et la salle de gymnastique tous situés au sein du complexe sportif de Ploërmel, une salle de danse et un dojo à Mauron, un aérodrome à Loyat, une base nautique et un golf autour du Lac au Duc, site touristique et sportif attractif du territoire.

La ville de Ploërmel quant à elle, vient de créer un terrain de football synthétique.

Pour autant ces équipements sont très sollicités par les établissements scolaires et les associations. L'élaboration annuelle des plannings d'utilisation nécessite discussions et compromis entre les utilisateurs.

L'augmentation de la population attendue, la diversification des activités sportives et la pratique recommandée du sport pour ses bienfaits physiques et mentaux impliquera le déploiement d'équipements supplémentaires.

L'ensemble de cette offre culturelle et sportive en pleine structuration répond à une ambition forte de Ploërmel Communauté : l'accès équitable à la culture au sens large sur l'ensemble de son territoire pour lutter contre les inégalités socio-culturelles et géographiques.

Concernant les publics enfants et jeunes, cette ambition est bien inscrite comme l'une des priorités du Programme Educatif de Territoire, ainsi que dans la politique jeunesse de la Communauté.

Ploërmel Communauté porte l'idée que la culture participe à l'attractivité du territoire. Elle

participe au maintien d'un cadre de vie agréable et harmonieux pour les habitants tout en attirant de nouveaux ménages. Elle doit s'accompagner d'actions de vulgarisation et de sensibilisation et s'appuyer sur les acteurs sociaux de la fabrique du territoire et de multiples initiatives privées.

3-2-3 LE RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ EN RÉPONSE À DES DISPARITÉS SOCIALES

L'engagement de Ploërmel Communauté en termes d'action sociale se traduit dans les missions du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) et de la Commission sociale, complémentaires dans leurs missions et les publics ciblés. Le CIAS gère les questions liées aux publics défavorisés et aux personnes âgées (micro-crédits personnels, aide alimentaire en partenariat avec la Banque Alimentaire accueil d'urgence hivernale en partenariat avec le SIAO 56 et l'Amisep). La Commission sociale cible quant à elle la petite enfance (Maison de l'enfance, Relais intercommunal Parents-Assistances Maternelles structuré en plusieurs antennes) et le soutien aux associations à vocation sociale.

Concernant la santé, un Contrat Local de Santé (CLS) signé entre le Pays et l'Agence Régionale de Santé Bretagne donne des orientations ambitieuses en termes de santé entre 2018 et 2022. Un des objectifs principaux est de parvenir à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé sur ce territoire. « Sur cette base, les élus du pays s'engagent avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et les partenaires, dans un nouveau Contrat Local de Santé (CLS), correspondant aux besoins de la population tout en s'inscrivant dans les priorités définies par le Programme Régional de Santé (PRS). Les professionnels et les institutions trouveront dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'état de santé des populations sur la période du contrat. » (Source : Contrat Local de Santé, 2018-2022). Afin d'assurer une cohérence entre les documents stratégiques, le choix a été fait de privilégier 4 publics cibles, qui sont également identifiés dans le PLH : les jeunes, les personnes âgées, les personnes

en situation de handicap et les personnes en situation de précarité. Le contrat privilégie une approche décloisonnée des politiques de santé s'appuyant sur les orientations stratégiques du Pays : mobilités durables, schéma de cohérence territorial, habitat... Cette complémentarité est nécessaire et permet de répondre à un objectif plus global d'accueil et de maintien des populations en milieu rural.

3-2-4 L'INCITATION AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Le dispositif Pass Commerce en lien avec le conseil régional et mis en place en 2018 a permis d'inciter et de favoriser la réinstallation ou la confortation de commerces locaux dans les communes. Une quarantaine de commerces a pu ainsi être aidée. Cette politique perdure et continue de donner de bons résultats.

C'est encore un moyen de maintenir et développer des activités dans les centres-bourgs et dans les communes rurales.

Il s'agit bien de mettre en avant l'articulation de l'appareil commercial structuré avec les pôles commerciaux de proximité (cf. SCOT). Cela se traduit par le renforcement de l'armature commerciale autour de Ploërmel et des pôles d'équilibre principaux tout en préservant les commerces des hameaux.

3-3 LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES JEUNES POUR RÉPONDRE À LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES (AUTONOMIE) ET AUX BESOINS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX (EMPLOI)

Le territoire de Ploërmel Communauté connaît une baisse importante des 20-24 ans. Ce constat est à corrélérer avec l'absence de formations supérieures, la carence d'emplois destinés aux jeunes actifs ainsi que le manque de logements adaptés à ce public. En effet, le parc de logement concentre une majorité de grands logements (T4 et T5).

Consciente de cette dynamique, Ploërmel Communauté décide de consacrer un axe de son projet de territoire à ce public afin de porter

une réflexion collective et engageante à ce sujet. Pour cela, elle s'est dotée d'une politique locale de jeunesse intégrant des enjeux propres aux spécificités de son territoire. La question de la jeunesse est plurielle : la mobilité physique participe à l'insertion professionnelle, et l'offre de services et d'équipements permet de répondre aux attentes de cette population. Cette stratégie est donc transversale afin d'attirer les jeunes actifs pour les besoins du tissu économique local, tout en favorisant leur épanouissement.

Pour les plus jeunes, Ploërmel Communauté s'est également dotée d'un Programme Educatif de Territoire entre 2019 et 2021 afin de fédérer et coordonner les différents acteurs éducatifs. Un des objectifs est celui de l'équité entre tous les enfants du territoire, face au constat de diverses disparités sociales.

3-3-1 LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ET DE LA FORMATION INITIALE À TRAVERS UNE OFFRE ÉDUCATIVE COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Un réseau de 42 écoles primaires et de 7 collèges

Mis en œuvre en 1996 ajusté en concertation avec les différents acteurs éducatifs, sur le territoire de l'ancien périmètre de la Communauté de Communes de Ploërmel, le Programme Educatif Local a fait ses preuves et est très apprécié des enseignants. La fusion intercommunale intervenue au 1^{er} janvier 2017 est apparue comme une opportunité pour l'étendre aux 42 écoles primaires publiques et privées du territoire et aux 4 100 élèves qui y sont scolarisés. La réflexion menée lors de l'élaboration du nouveau PEL a permis de définir les nouvelles orientations en matière de politique enfance/jeunesse du territoire et 3 grands axes ont été retenus :

- Faciliter l'accès à la culture au sens large (environnement, sciences, nouvelles technologies, art, sport...) pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités socio-culturelles et géographiques.
- Favoriser le vivre ensemble et la construction de valeurs communes sur un même territoire.
- Apporter une plus-value à l'action éducative

permettant de valoriser l'enfant

Le PEL s'appuie sur 4 grands principes : fédérer et coordonner les différents acteurs éducatifs, apporter continuité et cohérence éducative à l'échelle du territoire, s'adresser à l'ensemble des enfants scolarisés et assurer l'équité entre tous, placer le service enfance/jeunesse de la collectivité comme interlocuteur central et privilégié des écoles primaires

Chaque enfant bénéficie d'un même parcours pendant la durée de sa scolarité de la maternelle au CM2

PARCOURS SCOLARITÉ

Parcours aquatique: natation + nautisme
3x8 séances de natation + test aisance
aquatique + 5 séances nautisme

Parcours du spectateur:
spectacles+médiation
1 spectacle par an et par enfant + médiation

Parcours prévention: actions ponctuelles
Gestes de premiers secours, permis internet,
maison de tous les dangers ...

L'acquisition de la culture numérique par l'informatisation des écoles

Parce que le développement des usages du numérique et l'acquisition d'une culture du numérique constitue un enjeu majeur de l'éducation inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, Ploërmel Communauté s'est engagé à doter chacune des 182 classes du territoire d'un équipement commun constitué d'un vidéoprojecteur interactif et d'un ordinateur associé, et de classes mobiles (ensemble d'ordinateurs portables pour ½ classe avec chariot de transport, de chargement et de borne wifi).

La complémentarité éducative au collège

À la rentrée de septembre 2020, 2332 collégiens sont scolarisés sur Ploërmel Communauté. Deux collèges du territoire bénéficient de « Classe Orchestre » une prestation assurée par convention avec le Conservatoire intercommunal, le collège et l'Education Nationale.

Le projet pédagogique des Classes Orchestre se fonde sur les objectifs généraux :

- Développer chez les élèves le goût des pratiques artistiques, une ouverture à l'altérité, la formation du jugement et de la sensibilité esthétique, la confiance en soi et la rigueur. A ce titre, il permet de conjuguer les 3 piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle : la rencontre des œuvres et des artistes, des pratiques collectives et individuelles et des connaissances ;
- Consolider la place des pratiques collectives gratuites dans l'apprentissage musical de l'élève en lien avec les structures musicales compétentes ;
- Développer chez les élèves une technique instrumentale et une culture musicale en partant d'une pratique collective, au service du développement et de la curiosité de l'élève et de la construction d'une motivation ;

En outre la classe orchestre favorise des compétences spécifiques :

- . Acquérir des compétences scolaires et sociales grâce à une éducation artistique renforcée ;
- . Conforter les chances de réussite scolaire des élèves grâce à un enseignement artistique spécifique ;
- . Créer des synergies culturelles et artistiques transversales au sein de l'établissement autour des projets Orchestre A l'Ecole ;
- . Offrir à des élèves motivés par les activités instrumentales la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique grâce à la pratique instrumentale.

Les classes Orchestre à l'Ecole (OAE) permettent aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développement parallèlement

des compétences musicales. L'enjeu est de composer des classes dites OAE tout aussi hétérogènes que les autres classes de l'établissement. Il ne s'agit pas de créer une quelconque filière mais de créer un groupe dans lequel les élèves inscrits sont engagés dans un projet artistique instrumental, culturel et scolaire.

D'autres projets d'éducation artistiques et culturelles soutenus par le Conseil Départemental sont organisés avec les collèges du territoire et le Pôle culturel. Ils peuvent concerner une coordination entre l'établissement scolaire et une structure de diffusion culturelle, associer des dimensions artistiques et pédagogiques sur un projet défini par l'équipe enseignante, permettre des interventions auprès des élèves d'un artiste professionnel, d'un auteur, etc..

Un réseau de quatre lycées (secondaire second cycle et supérieur)

Ploërmel Communauté compte actuellement trois lycées sur son territoire :

- Un lycée privé à Ploërmel (La Mennais),
- Un lycée agricole à Ploërmel (La Touche),
- Un lycée professionnel à Josselin (Lycée Ampère).

Pour compléter cette offre, développer de nouvelles filières de formation et accompagner une dynamique démographique positive sur le territoire, Ploërmel Communauté accueille un quatrième lycée (lycée public), à Ploërmel. L'établissement a vocation à répondre à la croissance démographique des 10-19 ans attendus sur le territoire d'ici à 2040. Il permettra le déploiement de filières générales et technologiques, dont un baccalauréat sciences et technologies de la santé et du social ainsi qu'un cursus sciences et technologies de laboratoires. Deux BTS, dans le secteur du sanitaire et social et dans les services informatiques aux organisations complèteront la carte des formations.

L'objectif est de voir à la fois des jeunes trouver un parcours de formation sur le territoire et de rendre attractif le territoire pour accueillir un public aujourd'hui extérieur.

Le projet d'accueil de ce nouveau lycée a été

pensé dans le cadre d'un projet d'aménagement global donnant naissance à un nouveau quartier regroupant le lycée, le pôle d'échange multimodal et des activités de services, à proximité d'un certain nombre d'équipements existants (équipements sportifs, activités tertiaires, zone d'activités commerciales, etc.) Situé intra rocade de la ville-centre, ce quartier à mi-chemin entre le centre-ville de Ploërmel et le positionnement le long des voies de circulation majeures conforte l'écosystème local.

Un dialogue avec les autres lycées pour un renforcement cohérent de formations nouvelles et de formations supérieures

Le contexte d'arrivée d'un quatrième lycée sur le territoire génère une dynamique d'offre en matière de formation supérieure. Une concurrence « saine » entre établissements a déjà permis de créer de nouveaux parcours de formation sur le territoire et laisse entrevoir une montée en gamme de l'offre à destination des jeunes.

	Lycée La Mennais	Lycée Mona Ozouf	Lycée La Touche	Lycée Ampère
CAP	CAP PSR (Production et Service en Restaurations)		CAP Agricole Ruminant	CAP Electricien(ne)
BAC	Bac général	Bac général	Bac général scientifique	
BAC Techno	Bac techno STI2D, sciences et techniques de l'industrie et du développement durable Bac techno STMG, sciences et techniques du management et de la gestion	Bac techno STL, sciences et techniques de laboratoire Bac techno ST2S, sciences et technologies de la santé et du social	Bac techno STAV, sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	
BAC PRO	Bac Pro MELEC, Métiers de l'Électricité et des Environnements Connectés Bac Pro MSPC, Maintenance des Systèmes de Production Connectés Bac Pro MCV, Métiers du Commerce et de la Vente Bac Pro AGOrA, Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique		Bac pro services aux personnes et au territoire Bac pro vente conseil Bac pro production animale BAC PRO CGEA Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole	Bac Professionnel Systèmes Numériques (S.N.) Bac Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (A.S.S.P.)
BTS	BTS MCO Management Commercial Opérationnel	BTS SP3S, services et prestations du secteur sanitaire et social	BTS A Productions animales BTS Agronomie et productions végétales	

Une réflexion menée par le CTEF (Comité territorial Emploi Formation) visait en 2018 à proposer un travail de coordination entre les différents établissements d'enseignement et de formation sur le territoire. Ce travail aboutit plus facilement lorsqu'une structure de coordination et d'appui est identifiée, disposant d'outils de communication. Les établissements ont besoin de se fédérer mais restent dans un système local concurrentiel. La lisibilité de l'offre de formation ne peut se faire qu'avec l'appui de Ploërmel Communauté (en lien avec la Région, cheffe de file). La Communauté de communes est bien placée pour créer le lien entre les acteurs locaux de la formation et le territoire, à travers les politiques qu'elle met en œuvre.

Les établissements sont demandeurs d'outils de promotion et recherchent également les moyens de créer du lien entre le tissu économique local et les parcours qu'ils proposent au sein de leurs établissements.

Ploërmel Communauté est un rouage évident pour créer les conditions favorables au développement et à la promotion de l'offre de formation, à l'image de l'aménagement du secteur de Réhumpol, et créer les conditions favorables permettant l'accès à la formation (logement, mobilité, accès numérique, etc.)

L'enjeu est d'étoffer l'offre à destination des jeunes du territoire, tant pour accompagner ces derniers dans leurs aspirations personnelles d'une part, que pour les orienter vers les filières qui recrutent sur le territoire et répondre aux besoins des acteurs économiques locaux d'autre part.

La coordination et la communication sont des enjeux importants pour garantir la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation sur le territoire. L'arrivée du 4ème lycée concomitant à l'amorçage de la démarche Territoire d'Industrie sont des éléments de contexte favorables pour asseoir un dialogue entre les établissements du territoire.

3-3-2

DE NOUVELLES OFFRES DE FORMATION SUPÉRIEURE CONSTRUISTE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE POUR EXPRIMER ET CONFORTER SON POTENTIEL

Depuis 10 ans, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne cesse de décroître et cette tranche d'âge représente 13 % de la population de Ploërmel Communauté. La tendance est aussi régionale et la Région Bretagne a souhaité impulser une dynamique afin de mieux coordonner les acteurs de la jeunesse. Le plan breton de mobilisation pour les jeunes est élaboré autour de 4 champs prioritaires : mobilité, santé, environnement, information et droits culturels et identifie 12 chantiers allant de la formation, à l'information, la santé, l'accès au logement, la mobilité internationale... L'EPCI qui a inscrit au titre de ses compétences les actions en faveur de la jeunesse partage ces préoccupations.

Ploërmel Communauté s'est par ailleurs engagée en 2018 dans un projet social de territoire avec la CAF et la MSA autour de 4 axes prioritaires : Accompagner les jeunes vers l'autonomie ; Promouvoir la santé des jeunes ; Maintenir les jeunes sur le territoire ; Soutenir le réseau d'acteurs jeunesse.

Les actions en faveur de la jeunesse

Depuis 10ans le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne cesse de décroître et cette tranche d'âge représente 13 % de la population de Ploërmel Communauté.

La tendance est aussi régionale et la Région Bretagne a souhaité impulser une dynamique régionale afin de mieux coordonner les acteurs de la jeunesse. Le plan breton de mobilisation pour les jeunes est élaboré autour de 4 champs prioritaires : mobilité, santé-environnement, information et droits culturels et identifie 12 chantiers allant de la formation, à l'information, la santé, l'accès au logement, la mobilité internationale...

L'EPCI qui a inscrit au titre de ses compétences les actions en faveur de la jeunesse partage ces préoccupations. Ploërmel Communauté s'est engagée en 2018 dans un projet social de territoire avec la CAF et la MSA à la suite d'un travail collaboratif entre les élus,

les professionnels, les associations et les établissements scolaires.

Quatre axes prioritaires en ont émergé :

- Accompagner les jeunes vers l'autonomie
- Promouvoir la santé des jeunes
- Maintenir les jeunes sur le territoire
- Soutenir le réseau d'acteurs jeunesse.

Un panel d'acteurs assure des missions dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'insertion et de l'emploi, des loisirs et L'EPCI soutient financièrement plusieurs partenaires. La Mission Locale constitue une structure de proximité privilégiée avec laquelle un partenariat étayé a été mis en place sous forme d'une convention d'objectifs et de moyens qui définit les attentes de la collectivité.

La Mission Locale, association loi 1901, exerce une mission de service public, à destination des jeunes du territoire, âgés de 16 à 25 ans qui représentent près de 4000 jeunes habitant sur le territoire. Elle les accueille, les informe, les oriente et les accompagne dans leur démarche d'insertion professionnelle et sociale avec le souci d'un suivi personnalisé.

Cette structure met en œuvre des permanences à Josselin, Mauron, Ploërmel, la Trinité Porhoët et Ménéac. Elle est co-financée par l'Etat, la Région, le Département et les EPCI.

Installée au sein des Carmes à Ploërmel, la structure accueille également de nombreuses permanences (SPIP, CAF, Point info Europe et International...) et héberge les permanences hebdomadaires de la Maison des Ados de Vannes.

Dans la poursuite de l'existant et afin d'affirmer le positionnement de Ploërmel Communauté en faveur des jeunes du territoire, il peut être envisagé de densifier et de faire évoluer l'offre à l'attention des jeunes par la création notamment d'un espace ressources jeunes auquel serait confié des missions complémentaires dans le cadre d'une politique jeunesse performante. La proximité géographique avec la Mission Locale et la Maison des Ados permettrait de faciliter l'identification des services et de créer des synergies afin de mieux accompagner les jeunes de notre territoire.

L'existant (Ecole Tané et CFATP, le campus EDF)

Ploërmel Communauté compte sur son territoire différents établissements de formation initiale et continue spécialisés, complémentaires des établissements généralistes, qui viennent conforter un panel de formation déjà très large et qui conforte le bassin de vie de Ploërmel et ses environs :

- La MFR, à Guilliers, spécialisée dans les métiers canins et animaliers, assure des formations de la 4ème au baccalauréat professionnel, puis au BTS.
- L'Ecole Tané, école d'orfèvrerie reconnue à l'échelle nationale et internationale (CAP Arts et techniques, CAP orfèvre – option monteur)
- CFA Travaux Publics, spécialisé dans la formation aux métiers des travaux publics (apprentissage et formation continue), 265 apprentis/an
- Campus EDF : campus de formation pour les salariés ERDF Bretagne depuis 2013, pour tous les nouveaux embauchés et agents ERDF de toute la Bretagne qui viennent se former aux gestes professionnels.

Territoires d'industrie – volet formation

La volonté affichée au travers du dispositif Territoire d'industrie, de renforcer les outils de formation sur les territoires industriels, constitue, sur le sujet de la formation, une opportunité. Ploërmel Communauté amorce sur son territoire la réflexion sur le développement d'un campus des métiers (label qui consiste à fédérer sur un territoire les établissements et organismes de formation) pour accroître la lisibilité du territoire comme bassin d'emploi et pôle d'attractivité économique.

Le programme Territoire d'Industrie est décliné dans un programme d'action partagé avec les acteurs économiques locaux et le Conseil Régional de Bretagne. La thématique de la formation est présente tout au long de ce programme articuler autour des 4 items : RECRUTER, ATTIRER, INNOVER, SIMPLIFIER.

À travers ce programme ambitieux, la Communauté souhaite attirer de jeunes actifs

sur le territoire par une offre de formation de qualité, et allonger le temps de formation des jeunes habitant déjà le territoire. Cet objectif entend inverser la dynamique actuelle observée de diminution du nombre de 20-24 ans. Ploërmel Communauté affirme ainsi le rôle des jeunes actifs dans le tissu économique local : « il paraît donc nécessaire de percevoir cette jeunesse sur le territoire comme réservoir de talents, mais aussi d'idées et d'initiatives » (source : politique jeunesse).

3-3-3 RENFORCER LE LIEN ENTRE LES JEUNES ET LE MILIEU PROFESSIONNEL

Une diversité d'acteurs assure des missions dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'insertion et de l'emploi, des loisirs et L'EPCI soutient financièrement plusieurs partenaires. Un partenariat fort est ainsi construit avec la Mission locale qui assure des permanences sur Josselin, Mauron, Ploërmel, la Trinité Porhoët et Ménéac. Installée au sein des Carmes à Ploërmel, la structure accueille également de nombreuses permanences (SPIP, CAF, Point info Europe et International, Maison des Ados de Vannes...) Afin de conforter cet engagement en faveur des jeunes du territoire, la création d'un espace ressources jeunes pourrait être envisagée. La proximité géographique avec la Mission Locale et la Maison des Ados permettrait de faciliter l'identification des services et de créer des synergies afin de mieux accompagner les jeunes du territoire.

3-4 LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACCÈS AU TERRITOIRE : MOBILITÉS PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE

Ploërmel Communauté entend les mobilités physique et numérique comme indissociables de la reconquête du territoire : faire face aux mutations du monde du travail et répondre à la demande sociale accrue dans ce domaine. Le pari de la Communauté est donc celui du haut débit pour attirer de nouveaux travailleurs, tout en proposant des lieux de travail valorisant l'existant, à l'instar d'espaces de coworking et de pépinières d'entreprises.

Favoriser les transports de personnes des pôles de proximité vers un pôle central tout comme du pôle central vers les pôles de proximité ou entre ces derniers, est une condition nécessaire à la réussite d'un projet communautaire sur un territoire agrandi.

L'enjeu principal relève bien d'une contraction de l'espace-temps, afin de faire en sorte que le territoire « s'allonge » et se « rétrécisse ». Il s'agit de permettre son rayonnement vers l'extérieur afin de capter de nouvelles personnes, tout en encourageant des modes de transport décarbonés, plus « lents », à l'intérieur de son territoire.

A travers sa politique de mobilités, Ploërmel Communauté s'engage également dans la transition écologique. Sur ce territoire, 85% des kilomètres parcourus chaque jour se font avec une voiture individuelle (source : PCAET). Chaque habitant parcourt en moyenne 26 kilomètres par jour.

Deux dynamiques territoriales sont également prises en considération dans cette politique publique. D'une part, le taux de pauvreté est supérieur à celui de la région, surtout dans le Nord de l'EPCI, ce qui oriente la stratégie d'accessibilité aux mobilités. D'autre part, le territoire se décompose en plusieurs bassins de vie, qui sont liés à des communes extérieures. Les enjeux en termes de mobilités sont donc tout autant sociaux, qu'environnementaux, économiques et politiques.

3-4-1 LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MOBILITÉS POUR TOUS ADAPTÉES À L'ARMATURE TERRITORIALE ET VERTUEUSES POUR L'ENVIRONNEMENT

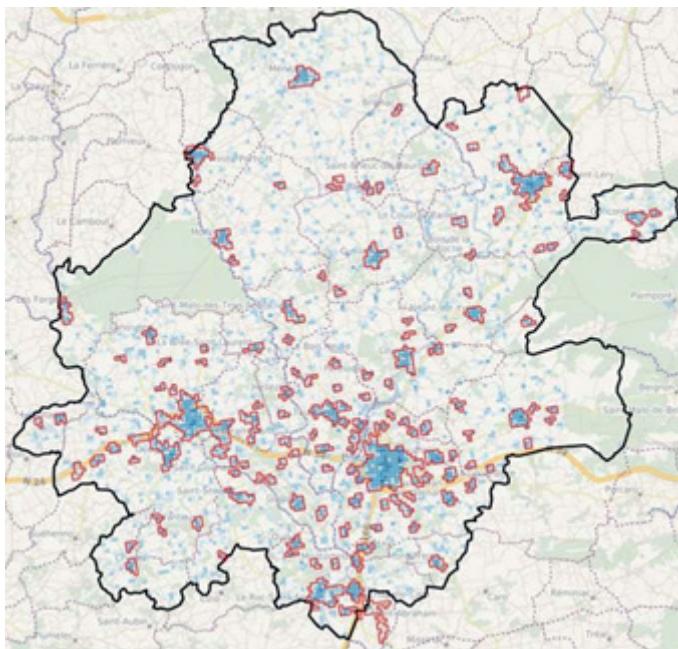
Le diagnostic mobilité :

Ploërmel Communauté a mené un diagnostic de territoire sur la thématique de la mobilité, en amont des réflexions sur la prise de compétence « offerte » par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019. Le constat croise

naturellement les éléments de diagnostic établis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, mais les présente sous l'angle de la mobilité.

Le constat est en effet similaire avec une typologie différenciée entre le Nord et le Sud du territoire, qu'il s'agisse des densités de population ou de la densité du réseau de voirie. La répartition de la population sur le territoire, combinée à la configuration du réseau viaire, posent clairement les contraintes de l'organisation d'une offre de transport.

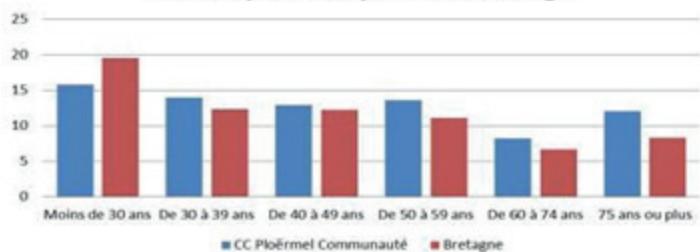
Les pôles principaux regroupent une grande partie de la population et présentent une géographie traditionnellement favorable à des lignes de transport en commun venant mailler le territoire, complétées avec une offre de transport à la demande de rabattement.



La structure par âge de la population montre une population plus jeune concentrée dans le centre du territoire, autour des principaux pôles (Ploërmel, Josselin) et des principales voies routières. Mais, globalement, le territoire possède une population vieillissante importante, y compris dans les communes de Josselin et de Mauron.

Combinée au « taux de pauvreté », la réponse aux besoins de mobilité doit nécessairement comporter un caractère « social » ou solidaire.

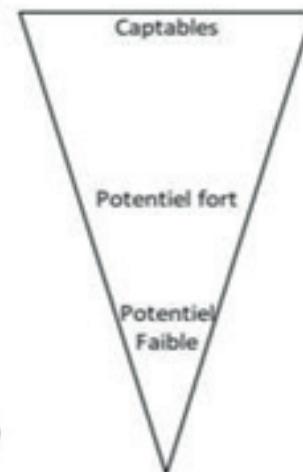
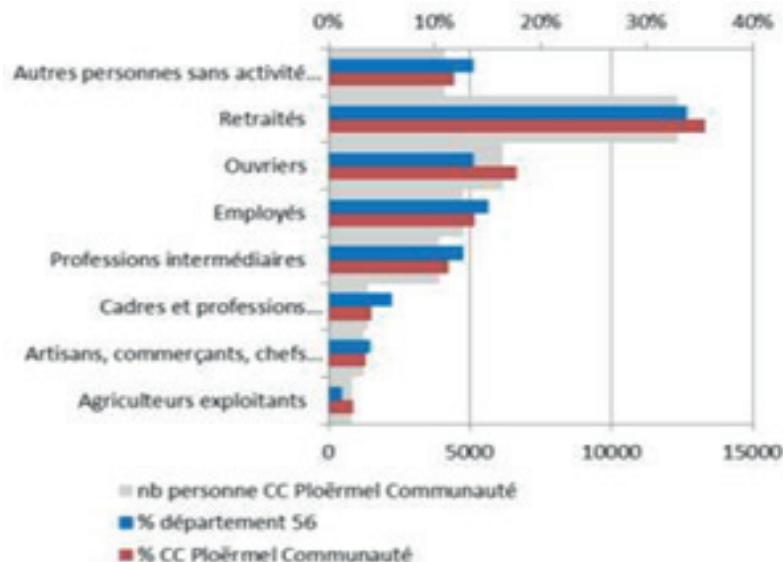
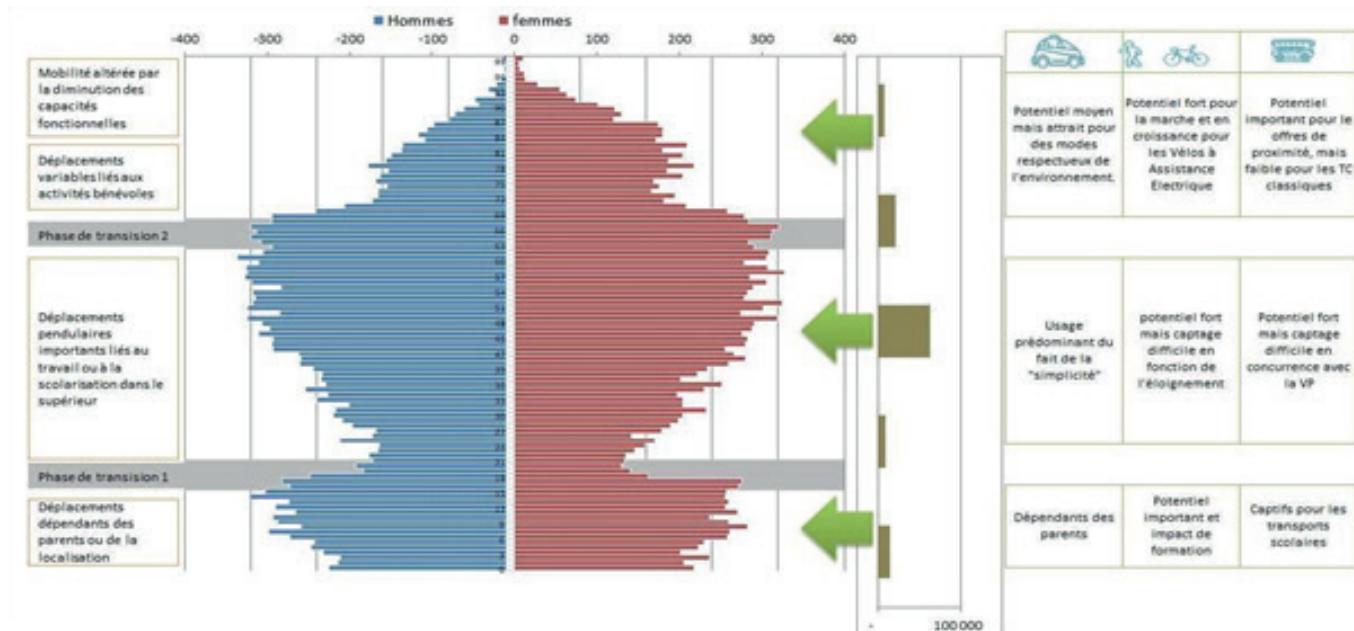
Taux de pauvreté par tranche d'âge



Identification des publics captables en lien avec le profil démographique et socio-économique du territoire :

En observant la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle (2017), on observe l'importante part de la population retraitée et de la catégorie ouvriers, laissant entrevoir les typologies de besoins à satisfaire à court terme en matière de mobilité.

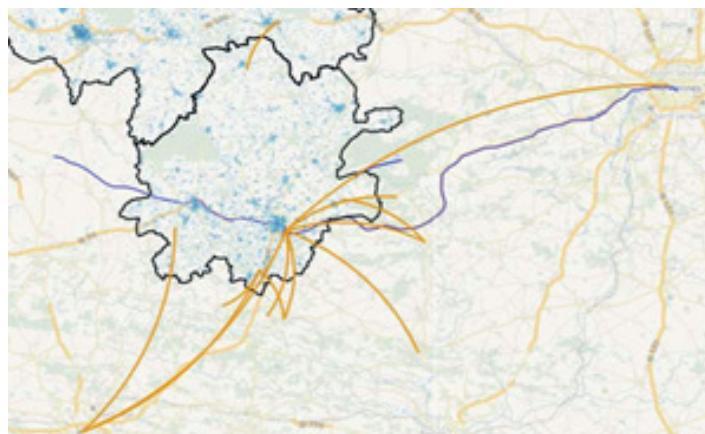
Les besoins vont autant concerner les retraités qui ont peu de contraintes temporelles que les ouvriers plus difficiles à capter qui auront des contraintes horaires fortes liées à l'activité professionnelle (horaires atypiques par exemple).



Les flux domicile-travail externes

L'observation des flux externes liés aux trajets domicile-travail démontre que les flux se font depuis et vers le Sud du territoire. On constate une attractivité assez importante de Vannes puis de Rennes et La Gacilly. Guer, en proximité immédiate du territoire représente également un pôle important.

A noter que de nombreuses communes limitrophes au sud du territoire sont directement connectées avec le territoire, ce qui montre un intérêt de connexion avec ces communes pour la mobilité pendulaire vers le secteur.



Les flux domicile travail internes

Les déplacements sont d'une forte intensité au sud entre Josselin et Ploërmel mais aussi avec Mauron au Nord.

Les flux sont logiquement plus faibles sur le nord/ouest du fait d'une population plus faible également.

Les communes de Ploërmel et Mauron sont celles qui ont les plus gros flux internes pouvant évoquer l'importance d'une offre locale de

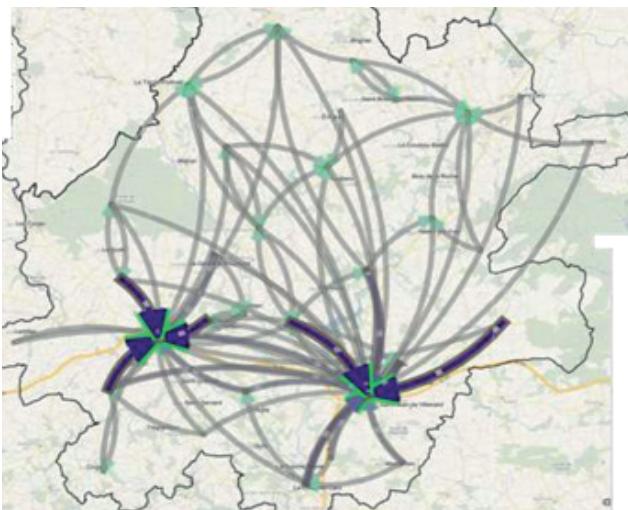
mobilité en lien avec ces déplacements.

Il est à noter que les flux domicile travail infra communaux sont également importants pour Ploërmel, Josselin et Mauron.



Visualisation des flux scolaires

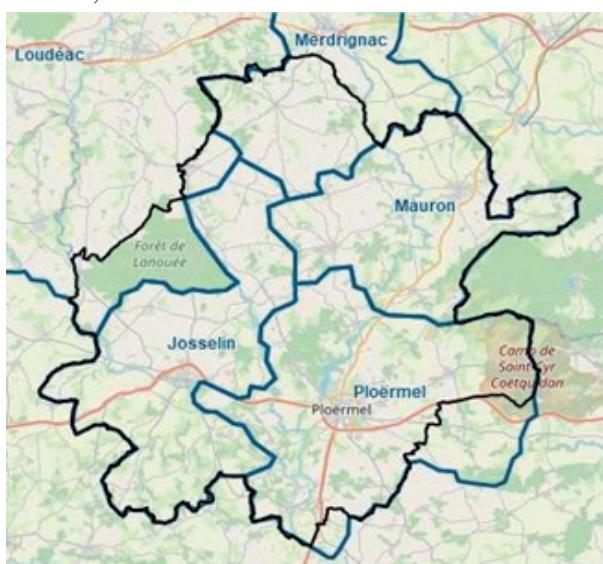
Les flux scolaires observés correspondent à la localisation des établissements scolaires sur le territoire. Il est à noter que Ploërmel Communauté ne souhaite pas aujourd'hui reprendre la gestion du service de transport scolaire y compris dans le cadre de la prise de compétence mobilité. La mutualisation de ce service à l'échelle régionale semble en effet être le meilleur moyen d'optimiser ce service spécifique concentré sur des horaires précis. Il n'est pas exclu en revanche que les services mis en place par Ploërmel Communauté puisse être utilisés comme système de rabattement ou de réponse à des besoins ponctuels.



Vision synthétique du territoire : Les bassins de vie

Même si la politique de mobilité est mise en œuvre dans une recherche de cohérence à l'échelle intercommunale, le territoire est très étendu et recouvre un territoire de vie beaucoup plus morcelé avec des pôles secondaires exerçant potentiellement une attractivité importante (Josselin, Mauron) et une attractivité hors territoire (vers Merdrignac et depuis le sud du territoire).

Ce découpage en bassins de vie différenciés pose la question de la structuration de l'offre de mobilité qui devrait pouvoir se juxtaposer aux habitudes de vie sur le territoire (découpage potentiel du territoire en bassins de desserte, nécessité de voir des possibilités d'élargissement des dessertes depuis et vers l'extérieur (Oust à Brocéliande Communauté, Loudéac)



En résumé, le territoire de Ploërmel Communauté, au-delà de sa position géographique attractive à l'échelle régionale, présente des pôles attractifs (Ploërmel, Josselin, Mauron) offrant des possibilités de liaison en transport en commun et une mobilité locale. La population dite « captable » est importante sur le territoire.

Néanmoins, parmi les faiblesses à prendre en compte :

- Un taux de pauvreté légèrement supérieur à celui du niveau régional, obligeant la collectivité à adapter sa politique d'accessibilité à une mobilité territoriale

- Un territoire recouvrant plusieurs bassins de vies et étroitement lié à certaines communes extérieures.

L'enjeu en matière de mobilité est donc en infra de limiter la fracture Nord/Sud du territoire en proposant des services répondant aux besoins de la population, de renforcer la cohérence entre les communes, et en extra communautaire, de favoriser les connexions et continuité de trajets permettant l'attractivité et le désenclavement, ainsi que l'accompagnement aux changements de comportement dans une dynamique vertueuse sur le plan environnemental.

L'expérimentation RIV depuis 2018 : l'approche empirique et l'ambition affirmée portées par le territoire

Ploërmel Communauté mène depuis 2018 une expérimentation sur le plan de la mobilité avec différents volets, détaillés ci-après. Initiative audacieuse en secteur peu dense, l'EPCI a fait le pari de l'intermodalité et mis en place un service de transport collectif régulier, pour tester et analyser les besoins de la population.

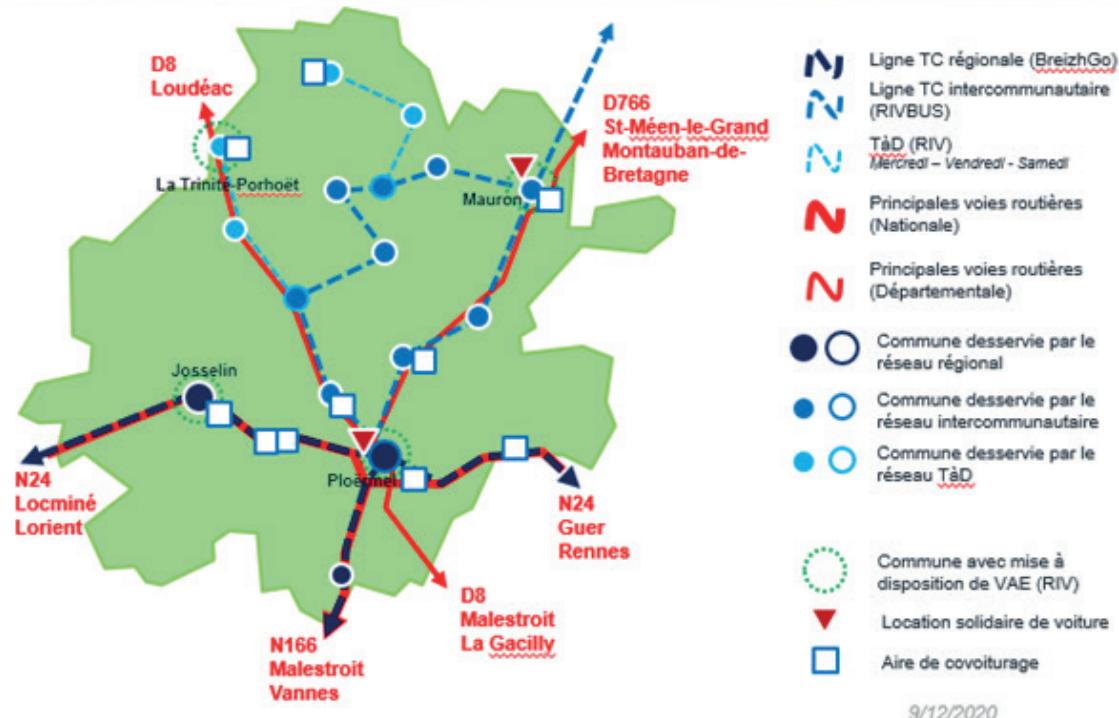
Ces actions sont connues sous la marque « RIV », acronyme signifiant « Réseau Intercommunal de Voyage ». Sous cette marque, l'EPCI communique également sur la location de vélos à assistance électrique, le covoiturage et la location de véhicules pour l'insertion professionnelle.

Le service de transport régulier dessert à ce jour dix communes du territoire et réalise quatorze allers-retours journaliers (7 dans chaque sens), du lundi au vendredi. C'est le service le plus emblématique de la politique de mobilité mise en place par Ploërmel Communauté.

Un lien est également assuré avec la gare ferroviaire de Saint-Méen-le-Grand, comme représenté sur la carte ci-après.

Afin de compléter ce service et suite à une demande forte de certaines communes pour bénéficier d'une desserte, quatre communes situées au Nord du territoire bénéficient d'un service de rabattement à la demande trois jours par semaine (les courses sont déclenchées uniquement sur appel de l'usager la veille de la course).

Offre actuelle de mobilité carte synthétique



Consciente que le transport collectif ne peut desservir finement l'ensemble du territoire, la collectivité a également conventionné dès 2017 avec l'association EHOP, qui œuvre depuis 2002 pour la pratique du covoiturage en Bretagne. L'association accompagne au changement de comportement en proposant un appui technique aux collectivités, associations et entreprises.

Ploërmel Communauté a d'abord conventionné avec ehop en 2017 sur la partie domicile-travail, pour travailler en lien avec les entreprises du territoire. En 2018, Ploërmel Communauté s'est lancée aux côtés de deux autres collectivités bretonnes (Concarneau Cornouaille Agglomération et Bretagne Romantique) dans une expérimentation nouvelle, nommée ehop près de chez moi : celle du covoiturage du quotidien, pour tous types de trajet.

Cette expérimentation, qui connaît un succès grandissant, consiste à mettre en relation des conducteurs et des passagers pour des trajets quotidiens : courses, démarches administratives, rendez-vous médicaux... L'expérimentation

de ehop près de chez moi se poursuit sur cette année 2021. Le covoiturage peut être complémentaire du RIV Bus en permettant par exemple de rejoindre un arrêt de bus depuis un village, éloigné parfois de plusieurs kilomètres. La collectivité a également conventionné avec l'association Néo Mobilité, qui propose des véhicules en location pour les trajets domicile-travail. La location de ces véhicules se fait à faible coût, et permet de réaliser des trajets domicile-travail pour des personnes entrant dans la vie active, ou dont le véhicule est en cours de réparation, etc. Les usagers doivent justifier du caractère professionnel de leur demande. Actuellement, trois véhicules sont disponibles sur le territoire.

Enfin, la collectivité a mis en place dès 2018 un service de location de Vélo à Assistance Electrique. A ce jour, le parc comprend 20 VAE qui sont loués aux habitants du territoire pour une durée un à trois mois. En outre, des VAE sont loués aux vacanciers via certains centres d'hébergement et offices de tourisme, pour un usage de loisir, sur des durées courtes (à la demi-journée ou à la journée).

Les enjeux du déploiement du réseau de transport avec la prise de la compétence mobilité

Les évolutions réglementaires récentes (adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités en décembre 2019) coïncident avec la fin de l'expérimentation menée par Ploërmel Communauté (qui s'était donnée 3 ans pour tester les services mis en place). La collectivité, forte du succès de ses actions, désire aller plus loin. En effet, la configuration actuelle permet à dix communes sur trente du territoire de bénéficier d'un réseau de transport en commun. Ce réseau de transport est approuvé et soutenu par les élus et par les habitants. Il est aussi très attendu sur les communes non desservies. Ainsi, la collectivité souhaite remodeler le maillage de son réseau de transport afin d'organiser des dessertes sur l'ensemble des trente communes de son territoire, de façon pérenne.

Pour cela, une stratégie mobilités est en cours de structuration, et vient concrétiser la prise de compétence mobilité de la Communauté. Celle-ci inclut de manière transversale et complémentaire le transport infra-communautaire, le transport scolaire et le transport supra-communautaire.

Les enjeux liés à la mobilité sont divers. Il s'agit d'abord d'un enjeu **social** : les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle restent peu répandues au milieu rural, et les habitudes bien ancrées. Les populations ne bénéficiant pas de ce mode de transport se retrouvent handicapées dans leurs démarches d'emploi, administratives, etc. Ces nouveaux modes de déplacement permettent à des populations qui ne se déplaçaient plus de se déplacer à nouveau, mais aussi aux personnes qui le peuvent et qui le souhaitent d'opter pour un mode de déplacement plus vertueux.

La volonté de la collectivité est d'apporter des solutions mais aussi d'effectuer un travail « de fond », en sensibilisant et en apportant des solutions nouvelles et adaptées faisant peu à peu évoluer les mentalités.

L'enjeu est aussi **environnemental** ; ces actions s'inscrivent dans la continuité du PCAET adopté par la collectivité. Les solutions déployées

sont perfectibles mais ont l'ambition de devenir plus vertueuses, moins impactant pour l'environnement et le cadre de vie (réduire les nuisances sonores, olfactives).

L'économie est également impactée par ces décisions. Si le territoire présente un faible taux de chômage, les entreprises ne cessent d'élargir leurs bassins de recrutement. La question de la mobilité devient alors centrale. Du côté des entreprises, comment faire venir les compétences jusqu'à mon entreprise ? Du côté des travailleurs, comment réduire le coût de mes déplacements domicile-travail ? Les solutions mobilité sont alors perçues comme des leviers de recrutement et un atout majeur pour l'attractivité du territoire.

Enfin, l'enjeu est éminemment **politique**. Ploërmel Communauté est très observée car elle est pionnière en la matière ; très peu de collectivités en zone rurale ont sauté le pas du bus, très peu encore ont déployé un panel de solutions en formant des partenariats avec les acteurs de la mobilité déjà présents sur le territoire (EHOP, Néo Mobilité). Cette politique pionnière représente un atout majeur pour l'attractivité du territoire, et attire notamment des néo ruraux qui retrouvent en Ploërmel Communauté un confort dans leurs déplacements qui leur convenait en milieu urbain.

Le déploiement des services de mobilité sur le territoire intercommunal répond donc aux objectifs suivants :

- Faciliter les déplacements sur le territoire, notamment vers et depuis les pôles urbains (Ploërmel, Josselin, Mauron) et donc l'accès aux activités économiques, commerciales, culturelles et associatives sur le territoire,
- Développer le report des déplacements domicile-travail et domicile-études sur de nouveaux modes de déplacement (limiter l'autosolisme) dans une dynamique vertueuse inscrite dans les objectifs du PCAET de Ploërmel Communauté ;
- Assurer la sécurisation des déplacements et l'amélioration du cadre de vie ;
- Mettre en œuvre une politique des transports basée sur l'intermodalité visant à favoriser les échanges et la complémentarité entre véhicules

légers, modes doux et transports en commun et à créer des connexions entre les lignes intercommunales et les lignes interurbaines régionales.

- favoriser le réinvestissement par les populations de l'habitat dans toutes les communes.

Au lendemain de la prise de compétence mobilité par Ploërmel Communauté (22 mars 2021), le déploiement du réseau de transport est à l'étude et est envisagé sur le principe d'une couverture de l'ensemble des communes du territoire avec deux possibilités :

- Le transport collectif régulier,
- Le transport à la demande.

Le déploiement d'un réseau de transport intercommunal prend en compte les interactions avec le réseau régional et les intercommunalités voisines et les lignes nationales. Il comporte également un enjeu fort dans le niveau d'interface proposée aux usagers dans l'accès aux services, qu'il s'agisse du relais assuré par les services de proximité comme les Maisons France Services ou par les outils numériques mutualisés à l'échelle régionale (vente de titres de transport combinés permettant d'accéder à plusieurs services avec un titre unique).

3-4-2

UN ACCÈS ÉQUITABLE AU NUMÉRIQUE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES

Le programme THD

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers, entreprises et services publics bretons à l'horizon 2030.

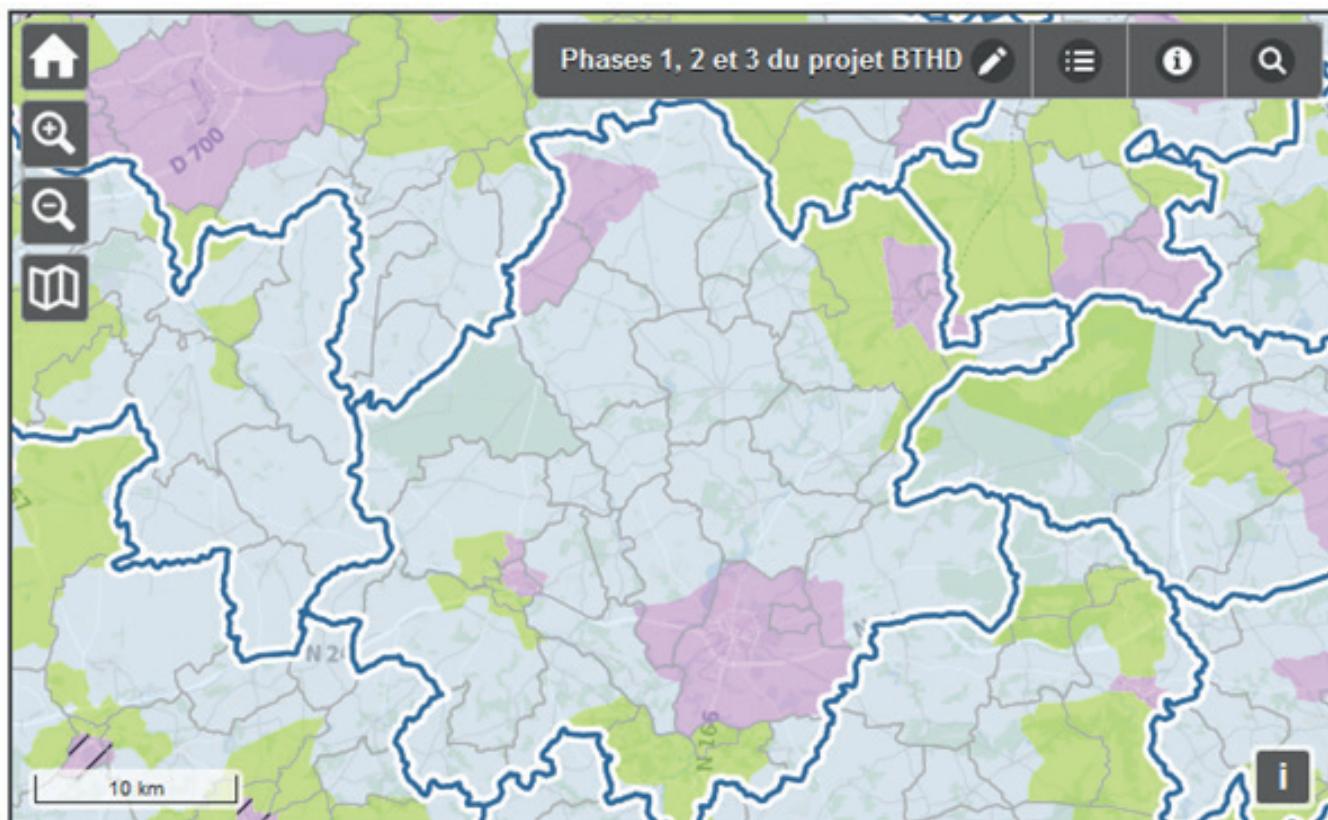
Le syndicat mixte Mégalis Bretagne, composé de la Région Bretagne, des Départements et des Communautés de communes et d'agglomération bretonnes, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de délégation de service public qui confie pour une durée de 17 ans, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne, filiale d'Orange.

Le déploiement du réseau fibre optique est prévu en 3 phases distinctes (carte ci-dessous).

Cartographie des déploiements

Phase 1 : 2018-2020	
Phase 2 : 2021-2024	
Phase 3 : 2024-2026	

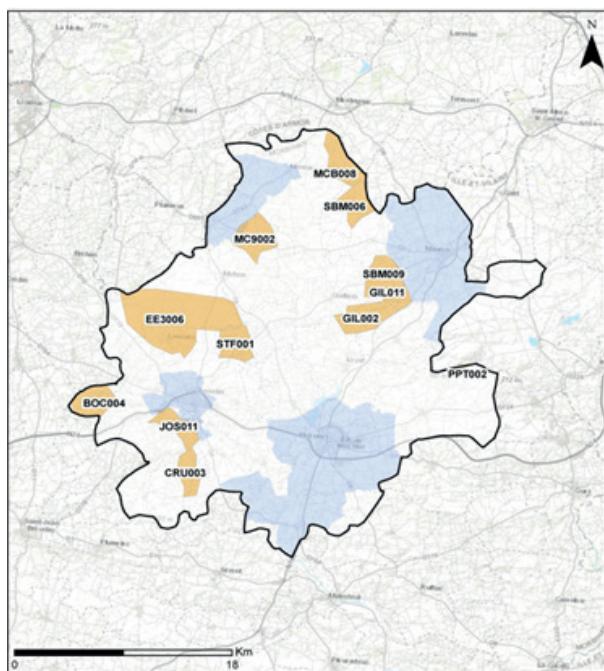


Ploërmel Communauté contribue financièrement au déploiement du programme, à hauteur de 441€/prise réalisée et joue un rôle d'interface entre Megalis Bretagne et les habitants et entreprises du territoire qui attendent avec hâte ce service. En effet, alors que les usages doublent tous les 18 mois, le territoire présente des zones blanches en matière d'accès à Internet.

Sur certaines zones peu couvertes, et non desservies à court terme par le réseau de fibre optique dans le cadre du programme BTHD, Megalis Bretagne intervient pour accroître le débit actuel. Ce sont les montées en débit (les MED).

Là aussi, Ploërmel Communauté apporte une contribution financière.

Sur le territoire, 11 montées en débit (MED) sont prévues pour 2021.



Le réseau WIFI communal

Ploërmel Communauté accompagne les communes du territoire dans le déploiement de l'accès au Wi-Fi. Reconnu comme opérateur télécom, l'EPCI apporte un appui à la fois en ingénierie (pour bénéficier par exemple de l'appel à projet WIFI4EU) et technique (dans le déploiement opérationnel).

3-5 L'OPTIMISATION DE RESSOURCES PLURIELLES DU TERRITOIRE POUR UNE ECONOMIE EN TRANSITION(S)

Ce territoire à dominante rurale se différencie par des dynamiques endogènes (94% des nouveaux établissements relèvent de créations et non de transferts entrants) et des mutations économiques. Son attractivité nécessite la rationalisation du foncier couplé au développement d'une économie diversifiée et vertueuse sur le plan environnemental. A l'échelle du territoire, une attention particulière est portée sur la répartition équilibrée des établissements sur l'ensemble de Ploërmel Communauté, afin d'éviter une trop importante concentration à Ploërmel, qui représente déjà 44% des emplois.

Le taux de chômage qui était de 7,2% en 2018 est plus faible que dans le Morbihan et en Bretagne, mais touche principalement les jeunes et les femmes. Malgré cela, une distorsion existe entre l'offre et la demande d'emplois. Les métiers les plus recherchés par les demandeurs sont ceux du tertiaire alors que les métiers en tension sont ceux de l'industrie. La dichotomie Nord/Sud se retrouve également dans la pérennité des établissements : les communes du Nord-Ouest présentent des vulnérabilités fortes où l'implantation d'activités nouvelles est plus fragile.

Afin de se positionner face à ces dynamiques, Ploërmel Communauté s'engage dans le programme Territoires d'industrie, en vue de renforcer et appuyer le développement de certaines filières industrielles emblématiques du territoire. L'objectif est de relocaliser un certain nombre d'activités tout en créant les conditions d'accueil favorables en matière de formation et d'innovation. A cette image, le projet de technopôle vise à réunir des activités ayant recours à des technologies innovantes et à fédérer des entreprises et centres universitaires.

Cette posture affirmée de valorisation des ressources du territoire se complète d'une volonté de transition(s). Ploërmel Communauté, lauréate de l'appel à projet « Territoires économies en ressources » de l'ADEME, s'engage dans l'économie circulaire. Cet engagement se traduit également dans le Schéma d'Accueil des Entreprises, dont la maîtrise de la consommation de foncier fait partie des axes forts.

UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE : DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'APPUI À LA RELOCALISATION DES EMPLOIS INDUSTRIELS

Le territoire compte des entreprises de renom comme Next Pharma, Sanofi, ODC, précieuses dans le développement d'une industrie de pointe et « différentiante » sur le territoire. Ces entreprises qui fabriquent des produits élaborés permettent au territoire de se démarquer. Elles pilotent des activités de recherche, portent des investissements et recrutent des salariés diplômés d'études supérieures. Elles sont capables, en complément de leurs propres investissements, de drainer autour d'elles d'autres activités connexes, pour peu que le territoire crée les conditions pour recruter et innover localement.

La démarche « territoire d'industrie » qui vise à renforcer et à appuyer le développement de certaines filières industrielles, emblématiques pour le territoire est, à ce titre, une opportunité certaine.

Ploërmel Communauté a élaboré un programme d'action (cf. point 332) qui vise à étoffer le tissu industriel local, à relocaliser un certain nombre d'activités et à créer les conditions d'accueil favorable tant en matière de formation que d'innovation. Elle a choisi un spectre assez large qui soit capable de créer un lien entre les filières présentes sur le territoire sur la thématique agri-chimie, santé. Elle souhaite traduire cette ambition à travers notamment la mise en place d'un technopôle dédié, en concertation avancée avec les industriels locaux.

Trait d'union entre l'IAA traditionnellement

présentes sur le territoire et la filière pharmaceutique, le secteur de la chimie est vecteur de recherche, d'innovation, et peut transcender les différentes filières présentes sur le territoire. Il peut susciter une dynamique d'innovation y compris dans des filières plus « traditionnelles » comme l'Industrie Agro-Alimentaire pour répondre aux enjeux de l'alimentation de demain.

Que met-on derrière le mot CHIMIE ?

Science de la transformation de la matière, la chimie est dans tout ! Elle intervient dans la fabrication de produits de notre quotidien, mais aussi dans celle de produits pour l'industrie, le bâtiment, l'agriculture, la santé... Elle est un point de convergence de nombreuses filières industrielles, y compris sur le territoire. On la retrouve dans la santé, la pharmaceutique, l'agro-alimentaire, l'emballage... Dans le domaine de la santé, le rôle de la chimie est connu depuis longtemps, c'est la chimie qui permet la production des principes actifs pour les médicaments. Sans chimie pas de médecine performante.

Dans le domaine de l'alimentation, la recherche en matière d'agrochimie permet de concevoir des produits de plus en plus respectueux de la nature, tout en satisfaisant les besoins alimentaires de la population.

Elle est aussi présente dans les emballages. Filets de transport des oranges, mailles individuelles de protection des pommes, sacs de farine, tous ces emballages peuvent désormais être fabriqués à partir de matériaux biodégradables. La chimie permet également d'améliorer la chaîne du froid et la conservation des aliments, au service de notre sécurité alimentaire.

On parle aujourd'hui de chimie verte. La chimie verte est en plein essor. Encouragée par la raréfaction prévue à plus ou moins long terme des ressources fossiles, elle est devenue un axe prioritaire de la recherche et de l'industrie.

Une unité de lieu, un projet hybride :

Il est proposé de développer sur un site stratégique du territoire, un lieu hybride où se rencontrent une offre de formation décentralisée (en lien avec les universités UBS ou Rennes1) et des espaces de recherches, d'expérimentation de nouveaux produits (incubateur).

Définition d'un technopôle (attention : ne pas confondre avec « la technopole ») :

Un technopôle réunit, sur un site le plus souvent suburbain, des activités qui ont en commun de recourir à des technologies innovantes sur des thématiques communes (génie génétique et biotechnologies, informatique, sciences de la matière par ex.). S'y trouvent rassemblés des centres universitaires ou de recherche, des entreprises (souvent petites ou moyennes, formant « pépinières »). L'objectif est de faciliter les transferts de technologie, la « fertilisation croisée » entre tous ces acteurs. Animation et mise en réseau des compétences, création d'entreprises innovantes, promotion du territoire : telles sont les différentes composantes de la dynamique technopolitaine. L'environnement urbain et architectural est de qualité.

Un écosystème à construire :



3-5-2 LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : POUR UN TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Cette loi a donné la définition suivante (code de l'environnement, article L.110-1-1) :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets ».

Ces dispositions sont désormais renforcées par la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC).

La démarche d'Economie Circulaire vise ainsi à développer des solutions pour réduire et optimiser l'utilisation des ressources naturelles (air, eau, sol et matières premières, biodiversité) à différentes étapes du cycle de vie d'un produit.

Le développement de l'économie circulaire permet d'amplifier la dynamique initiée par les actions et les programmes locaux de prévention des déchets dans les territoires, en intégrant l'ensemble des acteurs, collectivités, acteurs économiques, citoyens, administrations. Cette approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques (biens / services), de modifier les comportements de consommation des acteurs (citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement notamment en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

Pour répondre aux besoins et attentes locales et s'insérer dans un cercle vertueux, la Communauté s'est inscrite dans cette démarche en répondant à l'appel à projet « territoires économies en ressources » de l'ADEME EN 2019 et sur cette base est lauréate depuis le printemps 2020.

Elle a donc déployé une stratégie complète et un plan d'actions en 16 axes :

1. Réaliser et mettre à jour une cartographie des acteurs
2. Harmoniser et optimiser le fonctionnement du service Déchets
3. Expérimenter la collecte séparée des biodéchets alimentaires en habitat concentré
4. Prévenir et valoriser les biodéchets en restauration collective
5. Accompagner les collectivités et les paysagistes à la réduction d'apport de déchets verts
6. Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs locaux de bois
7. Incrire les enjeux de la transition écologique dans les marchés publics
8. Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics
9. Sensibiliser les maîtres d'ouvrage privés à l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment
10. Sensibiliser le secteur du bâtiment à l'économie circulaire
11. Accompagnement des associations vers l'économie circulaire
12. Soutenir le développement de nouvelles activités de l'économie circulaire
13. Animer des synergies inter-entreprises
14. Informer les entreprises sur les solutions « Déchets »
15. Rencontres individualisées avec les entreprises pour les amener vers des démarches d'économie circulaire
16. Mettre en œuvre et animer des partenariats entre professionnels pour la valorisation directe des déchets verts

Ce programme est en phase de mise en œuvre et de déploiement et s'est traduit par la mise d'une ressource humaine dédié, avec la création d'un poste de « chargée de projets économie circulaire »

3-5-3

UNE STRATÉGIE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES TRANSVERSALE VISANT L'ADAPTATION DE L'EXISTANT POUR MAÎTRISER LA CONSOMMATION DU FONCIER

Recenter les pépinières dans leur rôle d'appui à la création

Les pépinières d'entreprises constituent une offre emblématique de l'action de l'EPCI en matière d'appui à la création d'entreprises. Ploërmel Communauté a souhaité s'appuyer sur les antennes communautaires pour étoffer cette offre et composer sur le territoire une offre de locaux diversifiée, sous la marque Kréactive56. L'offre est composée de trois pépinières, d'espaces de coworking en proximité des Espaces Publics Numériques et d'une offre de location de salles de réunions. Les pépinières ont un rôle moteur et doivent voir leur objet préservé. Dans cette esprit d'animation recherchée sur l'ensemble du territoire, Ploërmel Communauté envisage d'affirmer le rôle des pépinières par un certain nombre d'actions :

- COMMUNIQUER : L'offre peut être davantage valorisée avec une communication homogénéisée et renforcée. La démarche est engagée par l'EPCI avec une mise à jour de la signalétique sur les sites de Kréactive56 et la diffusion d'une vidéo de promotion sur le site internet de l'EPCI, sur les écrans à disposition sur les différentes antennes communautaires, et relayée auprès des acteurs économiques, auprès des communes, etc.

- MODULER LES ESPACES ENTRE PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES : Le principe est de réserver des surfaces affectées strictement à la pépinière (hors hôtel d'entreprises ou besoins de l'EPCI) (entreprise de moins de 3 ans et restant jusqu'à 4 ans maximum).

- RENFORCER LE SUIVI ET L'ANIMATION AUPRES DES ENTREPRISES : Cela passe par les actions suivantes :

- Contacter régulièrement les entreprises des pépinières pour faire un point sur leur développement et envisager, pour les plus

anciennes, soit une orientation vers l'hôtel d'entreprise, soit un départ vers d'autres locaux sur le parc privé, soit vers un projet d'acquisition de foncier pour la construction de locaux sur un parc d'activités.

- Mettre en place une présence physique (peut-être d'abord avec une personne à mi-temps en alternance) sur chaque site, permettant :

Un accueil physique (orientation, information),

La mise en place d'animations (créant de la vie sur site et des synergies entre entreprises)

L'augmentation du niveau de service (secrétariat, prise de message, domiciliation d'entreprises, très haut débit, etc.) et développer éventuellement de services payants complémentaires (conciergerie, restauration, personnel en temps partagé)

Intégrer dans la redevance un chéquier service (temps offert en conseil comptabilité, juridique, RH, marketing, communication...) en partenariat avec des acteurs économiques locaux.

- SÉCURISER ET FAIRE EVOLUER DES CONVENTIONS D'HEBERGEMENT

- ENVISAGER UN PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE SITE DE PLOËRMEL (rénovation intérieure avec pose de climatisation, réflexion sur le volet thermique d'une manière générale (bâtiment vieillissant) et recherche d'exemplarité, mise aux normes PMR au moins sur certains lots, identification et modernisation de la zone d'accueil (boites aux lettres pour la domiciliation, signalétique, orientation du public, diffusion des informations utiles, etc.)

Adapter le stock de foncier à vocation économique aux enjeux de demain

Le Schéma d'Accueil des Entreprises a démontré un fort enjeu de rééquilibrage des espaces à vocation économique sur le territoire. Cette enjeu se décline à travers deux actions :

Reclassifier des parcelles en zone agricole ou naturelle

OBJECTIFS :

- Réduire le stock de foncier à vocation économique sur des PAE peu attractifs afin de faire des acquisitions foncières nouvelles sur des parcs plus stratégiques (intéressant dans la perspective d'élaboration d'un PLUI).

- Augmenter le volume de terres agricoles (et favoriser les échanges parcellaires).

DÉROULEMENT :

- Identifier les parcelles difficilement aménageables ou/ et commercialisables

- Engager une première phase de concertation avec les maires des communes concernées afin de connaître leurs éventuels demandes ou projets sur les secteurs concernés et cerner leurs enjeux s'il y en a.

- Informer, dans une deuxième phase de concertation, de la volonté de l'intercommunalité de ne pas développer de nouveaux espaces économiques sur les secteurs concernés.

- Encourager et faciliter la modification des documents d'urbanisme (pour rappel : le délai de mise en conformité des PLU ou cartes communales avec le SCOT est une opportunité pour aborder cette question).

- Informer préalablement l'ensemble des communes sur les priorités et la stratégie d'aménagement économique de la Communauté de Communes

Encadrer la mise à disposition de foncier à vocation économique

OBJECTIFS :

- Piloter et assurer un suivi relativement complet des parcs d'activités et des disponibilités foncières existantes sur le territoire

- Répondre aux demandes et aux besoins des

entreprises du territoire et de celles souhaitant s'y installer

- Développer une vision globale et unifiée du développement du potentiel foncier à vocation économique sur le territoire communautaire.

DÉROULEMENT :

Engager une réflexion sur les réserves foncières existantes et leurs adéquations avec les besoins à moyen et long terme du territoire en foncier économique. Réaliser une programmation pluriannuel afin de s'assurer de la continuité du stock

La Communauté de Communes pourra utiliser l'outil SIG afin de procéder au suivi au pilotage de l'offre foncière à vocation économique. Cet outil aura pour ambition d'identifier les lots et les parcelles disponibles d'une part afin de la commercialiser et la promouvoir auprès des entreprises recherchant des locaux et d'autre part sur le plus long terme déclencher l'ouverture de nouveaux fonciers économiques (création d'extension ou de nouveaux parcs).

Proposer des évolutions en fonction des opportunités foncières sur le plan de zonage, l'aménagement paysager, l'insertion urbaine...

Mener des études et analyses pour identifier les opportunités, la concurrence, anticiper les aléas de marché et l'évolution de la demande.

Assurer l'optimisation du patrimoine foncier existant et son renouvellement

Optimiser l'usage foncier au moment de la commercialisation

OBJECTIFS :

- Eviter un parcellaire surdimensionné par rapport au besoin réel
- Augmenter le ratio bâti/parcelle
- Se fixer des plafonds de commercialisation en termes de taille de parcelle

DÉROULEMENT :

L'enjeu au stade de la commercialisation est de ne pas céder trop de foncier aux entreprises, limitant de fait la capacité d'une ZAE à accueillir plus d'activités et générant une sous-densité propice à une accélération de l'étalement urbain. En effet, la conjonction de faibles prix de ventes, d'une volonté d'attractivité, la surévaluation des potentiels de développement des entreprises et les logiques patrimoniales des entrepreneurs poussent trop souvent à la cession de parcelles trop grandes, avec une très faible capacité de division ultérieure.

Plusieurs démarches peuvent être engagées afin d'optimiser l'usage du foncier pendant la période de commercialisation :

- Il est avant tout important d'engager le dialogue sur le projet d'entreprise et ses besoins opérationnels réels, et pas seulement ses besoins fonciers exprimés. Bien évaluer sur cette base les besoins immédiats de l'entreprise (surfaces bâties, espaces extérieurs, services aux salariés...) et ses besoins potentiels de croissance dans un horizon réaliste permet de proposer des surfaces adaptées aux stricts besoins de l'entreprise ;
- Par ailleurs, il peut être mis en place un conseil aux entreprises afin d'optimiser l'usage parcellaire et de préserver des capacités d'évolutions dans le cadre de l'aménagement des ZAE, comme cela est plus souvent fait sur des opérations d'habitat : implantation, potentiels des étages, anticipation des extensions ou divisions potentielles... ;
- Accroître la phase de conception du projet et de son positionnement sur la parcelle avant d'enclencher la cession foncière (préfiguration du projet et de son évolution)
- La tarification pourra aussi privilégier une occupation dense de la parcelle, et le plan d'aménagement prévoir le maintien de l'évolutivité du foncier souvent acquis en réserve foncière pour extension par les entreprises ;
- Enfin ces réserves foncières pour extension à moyen/long terme des entreprises, peuvent leur être réservées dans le cadre d'un bail locatif

sans pour autant procéder à une cession. Cela peut permettre après quelques années de procéder à la cession à un autre acteur économique, une fois constaté que les besoins d'extension ne sont pas vérifiés.

LES OUTILS :

Le bail à construction : est un bail longue durée (entre 18 et 90 ans) est un contrat qui engage le preneur à construire et maintenir le bon état du terrain du bailleur (code de la construction et de l'habitation, art. L.251-1). La vocation de lu bâtiment peut être mentionné dans ce bail. N'étant pas mentionné dans l'article du code, c'est lors de la rédaction du bail que les deux parties prenantes du contrat conviennent de leurs droits respectifs de propriété sur les constructions édifiées.

Cahier des charges de cession de terrain (CCCT) : Lors de la commercialisation un CCCT peut être rédigé. Il permet, pour la collectivité, de mettre sous contrat l'édification du terrain qu'elle cède ; différentes conditions de délai peuvent y être mentionnées (délai de dépôt de permis de construire, commencement des travaux, ...). Dans le cas du non-respect des conditions par l'acheteur différentes sanctions peuvent être appliquées : des indemnisations fixées dès la rédaction du cahier des charges ou la résolution de la cession notifiée par acte d'huissier.

Règlement de zone : Ce règlement de zone permet de mettre en place différentes conditions d'aménagement et notamment de densité.

LES RE COURS

Afin de mener à bien une stratégie foncière et assurer la continuité du stock de foncier disponible tout en évitant la consommation de terres agricoles certains recours post-vente peuvent être des outils intéressants pour la collectivité :

L'acquisition amiable : cette voie est à privilégier qu'elle est à moindre cout et plus rapide

Le droit de préemption est défini sur un périmètre précis dans le PLU (ou PLUI). Il permet à la

collectivité de se substituer à l'acquéreur d'un bien immobilier lorsqu'il est mis en vente par son propriétaire en vue de la réalisation d'action et d'opérations d'aménagement définies par l'article L300-1 du code de l'urbanisme. La limite de cet outil est que sans la décision du propriétaire de vendre, la collectivité ne peut intervenir.

L'expropriation : à partir d'une déclaration d'utilité publique (dans le cadre d'une réalisation d'ouvrages publics et d'aménagements urbains d'intérêt général), la collectivité peut contraindre un particulier à céder sa (ou ses) propriétés et les droits d'usages qui les accompagne moyennant le paiement d'une indemnité.

Mener des opérations de requalification

OBJECTIFS :

- Développer l'offre d'accueil tout en limitant la consommation de terres agricoles
- Dynamiser certains parcs d'activités afin d'anticiper leur obsolescence par rapport au marché
- Harmoniser l'offre sur le territoire

DÉROULEMENT

- Repérer les parcs nécessiteux d'opération de requalification et mener une analyse globale afin d'optimiser et harmoniser les opérations.
- Lancer les études de diagnostic sur les différents parcs (études préalables, opportunité) ; Le travail d'analyse doit intégrer un état des lieux détaillé des entreprises présentes, des potentiels de réorganisation, de division ou de recyclage du foncier privé. Il est possible d'identifier les constats et enjeux communs aux parcs afin d'éviter le « coup par coup » (voies, signalétique, desserte en THD, aménagement paysager, ...)
- Organiser des groupes de travail par parc ou par thématiques avec les entreprises implantées sur les PAE concernés. Identifier leurs éventuelles problématiques liées à leurs activités.

- Lancer les études opérationnelles par thématique. Il est important de n'exclure aucune option d'intervention (DUP, évolution du PLU) a priori, et de valoriser pleinement ce temps de mobilisation de la Collectivité pour résorber l'ensemble des difficultés.

Liste indicative de parcs pouvant faire l'objet d'une requalification :

- Parc d'activités de Brocéliande (Mauron): Lancer une opération de requalification des voiries (avec aménagement paysager) et de la signalétique
- Parc d'activités de La Rochette (Josselin) : Lancer une opération de requalification (voies, aménagements paysagers) Parc Caradec : Encourager la requalification des espaces privatifs
- Parc d'activités de la Belle Alouette (Josselin) : Repenser la vitrine du parc depuis la RN 24 (donner une bonne lisibilité et une bonne image, notamment par la requalification des bâtiments)
- Parc d'activités Les Pierres Blanches (Mauron) : Lancer une opération de récupération des parcelles vacantes (ou en friche) sur le secteur nord du parc
- Parc d'activités du Bois Vert (Ploërmel) : Rendre lisible le démarquage entre espace public et espace privé, traiter les carrefours en hiérarchisant les axes.

Densifier les parcs d'activités (parcelles sous occupées, non bâties ou en friche)

OBJECTIFS :

- Créer des disponibilités foncières à vocation économique répondant aux besoins des entreprises à court, moyen et long terme
- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Optimiser l'occupation des parcs existants

DÉROULEMENT

- Mettre en place une organisation projet interne à la collectivité (ou externalisée).
- Procéder au repérage de l'ensemble des parcelles à potentiel de densification (non-bâties, sous occupées, vacantes ou en friche) :
 - à la fois par un repérage cartographique (le ratio bâti / surface de la parcelle est un premier indicateur de repérage, avant analyse de l'usage de la parcelle sur orthophotographie)
 - et une vérification terrain et cadastrale (à identifier sur le SIG).
- Engager un travail avec les entreprises, par le biais d'un questionnaire, si possible dans le cadre d'une mission d'animation ou de gestion de la zone, afin d'appréhender certaines stratégies d'entreprises tout en engageant le dialogue avec elles.
 - Prendre contact avec le (ou les) propriétaire(s) afin de cerner les enjeux spécifiques de celui-ci (occupant ou non, proximité de la retraite, enjeux fiscaux...), les potentiels réels de densification et d'expliquer l'intérêt de la démarche.
 - Accompagner la démarche privée de densification en appuyant la commercialisation et en facilitant les démarches d'aménagement (PC, raccordements réseaux, ...)

Le rôle de la Collectivité est théoriquement d'initier le processus privé, avec pour objectif d'offrir une réponse foncière complémentaire à la demande des entreprises sans création de nouvelle ZAE, ou en prolongeant la durée de commercialisation de celles qui le sont encore

LES OUTILS

Les principaux outils mobilisables, afin que les propriétaires privés fassent participer leurs terrains à une opération de rationalisation de l'occupation des terrains, sont :

La réalisation de divisions parcellaires avec cessions

La réalisation de divisions parcellaires avec locations (avec droits réels ou non)

A ce titre, aucune de ces pratiques n'est meilleure qu'une autre s'agissant des droits et obligations qu'elles imposent aux différentes parties. Leurs avantages et leurs inconvénients seront différents selon les choix patrimoniaux des propriétaires. Si plusieurs propriétaires sont concernés par une opération de remembrement, ils pourront être incités à constituer une association foncière urbaine. Cette association sera créée pour les besoins de l'opération de travaux, mais pourra être maintenue pour la gestion des ouvrages communs ainsi réalisés.

LA PRÉServation ET LE DÉveloppement D'UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET HARMONIEUX COMME VECTEUR D'UNE TRANSITION ECOLOGIQUE

La stratégie de Ploërmel Communauté relative à la protection de l'environnement est inscrite dans le PCAET, récemment approuvé en 2021. La Communauté souhaite, par ce projet de territoire, inscrire ses politiques ambitieuses dans une vision globale du développement du territoire, en intégrant la protection et la valorisation des ressources naturelles constitutifs du cadre de vie, voulu agréable et harmonieux.

Le premier poste concernant les consommations d'énergie finale en 2014 est celui du transport (46%), suivi par le secteur résidentiel (28%). Cette année-là, chaque habitant en a consommé 29 MWh, contre une moyenne de 24 MWh à l'échelle nationale. Consciente de l'importance de ces enjeux, Ploërmel Communauté s'est déjà engagée pas en termes de transition énergétique en produisant 216 GWh d'énergies renouvelables sur les 1300 GWh consommés chaque année, à travers l'éolien et la biomasse principalement. Autrement dit, la production d'énergies renouvelables couvre l'équivalent de 17% de la consommation du territoire en 2014 (PCAET). Dans ce document stratégique d'orientation, Ploërmel Communauté s'est fixée l'ambition d'atteindre une production de 995 GWh d'énergies renouvelables.

La Communauté a également pris conscience des vulnérabilités de son territoire face au changement climatique, et y consacre un axe de son PCAET. Des inondations pourraient se multiplier, et entraîner des dégâts socio-économiques. Des tensions sont à prévoir quant à la ressource en eau, pouvant engendrer des conflits entre agriculteurs et usagers. Le risque incendie et le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont également des points de vigilance pris en considération dans les politiques publiques de Ploërmel Communauté.

Territoire à dominante rurale, Ploërmel Communauté s'est outillé d'un Programme Alimentaire de Territoire, afin d'accompagner les transitions de l'agriculture. Pour cela, les enjeux liés à l'alimentation et à l'agriculture sont traités ensemble.

3-6-1

UN PATRIMOINE REMARQUABLE À PRÉSERVER

Les piliers de l'attractivité touristique

Qu'il s'agisse du massif forestier de Brocéliande, de la cité ducale de Ploërmel, de la cité médiévale de Josselin avec son château (petite cité de caractère), de l'histoire du Porhoët ou encore de Tréhorenteuc, Concoret ou Cruguel (communes du patrimoine de Bretagne) chacun sait, en tout point du territoire, que le tourisme représente un pan important de l'économie locale. Fédérés au sein de la Destination Brocéliande, Ploërmel Communauté construit sa politique de développement touristique sur un nouveau socle de gouvernance. Avec un unique office de tourisme communautaire, la Communauté de communes pose les bases de fonctionnement à l'échelle de l'EPCI en assurant une présence et un accueil en tout point du territoire et un mode de gouvernance associant les professionnels du tourisme.

Le territoire dispose d'un certain nombre d'équipements (gîtes, camping, aménagements le long du Canal de Nantes à Brest, espace d'activités de loisirs aux abords Lac au Duc, Camp des Rouets, voies vertes, etc.) et de compétences en matière de promotion touristique. Le contexte de fusion encore récent, a conduit à explorer les différentes

actions ou projets pilotés par les anciennes communautés de communes avec pour objectif une harmonisation à l'échelle du nouvel EPCI, et une certaine hiérarchisation (au sens positif du terme) des niveaux de promotion de tel ou tel événement ou équipement.

Ce premier travail d'état des lieux s'est fait dans le même temps que la construction d'une stratégie de développement touristique, dans un contexte où la Destination Brocéliande, dont Ploërmel Communauté fait partie, a élaboré sa stratégie intégrée.

Les enjeux

Partant du constat de voir seulement 2% des nuitées bretonnes générées sur le périmètre de Destination Brocéliande, la Communauté de communes identifie comme enjeu l'attractivité du territoire (via le développement des offres de séjour à l'échelle de la Destination) et en développant l'itinérance, afin d'augmenter la durée de séjour sur le territoire.

Pour capter les séjours, la Communauté de communes veut également encourager le développement et la montée en gamme de l'offre d'hébergements, la structuration de l'offre d'accueil de tourisme de plein air et accompagner les professionnels (guide à destination des hébergeurs professionnels, aide au classement, etc.)

L'attrait touristique de Ploërmel Communauté repose sur trois piliers :

- Josselin, Cité médiévale
- Tréhorenteuc et les portes de la Forêt de Brocéliande
- Le Lac au Duc, base de loisirs centrale sur le territoire

L'ensemble est irrigué par soit par la voie verte, le GR ou le Canal de Nantes à Brest venant naturellement connecter les différents sites.

Ploërmel Communauté mise notamment sur les activités de pleine nature et d'itinérance, en s'appuyant et en préservant le cadre naturel et patrimonial exceptionnel qu'offre le territoire. La complémentarité entre cet environnement remarquable et l'offre culturelle et sportive du territoire, autorise la Communauté de communes à imaginer pour demain un accueil « quatre saisons » des touristes.

L'ambition

Le territoire dispose de tous les atouts pour jouer un rôle moteur à l'échelle de la Destination. Il a autant besoin de structurer son organisation à l'échelle de l'EPCI que de pouvoir mutualiser des outils de commercialisation et de communication à une échelle plus vaste. En tout état de cause, la Communauté de communes ne fera rien seule mais s'inscrira comme pilote à travers sa capacité à porter une vision et à conduire des projets ambitieux.

La stratégie intégrée de la Destination Brocéliande est annexée au présent document et présente ce qui a été appelé les univers imaginaires, c'est-à-dire la déclinaison sur tout le territoire, d'une stratégie marketing visant à faciliter l'identification du territoire comme destination de vacances et à favoriser l'allongement de la durée de séjour sur le territoire, tout en préserver le milieu naturel pour éviter les effets pervers d'un tourisme de masse aujourd'hui concentré sur le Massif Forestier.

3-6-2

UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES POUR LIMITER LES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe, complétée par la loi Ferrand en aout 2018, ont respectivement créé une compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et fléché un transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité.

Face à ces orientations, Ploërmel Communauté a souhaité mettre en place une politique environnementale complète et a voulu positionner cette gestion à une échelle pertinente afin de peser sur le petit mais aussi le grand cycle de l'eau.

Dans ce cadre, elle a outre les compétences GEMA et PI, souhaité se doter des compétences hors GEMA afin d'être complètement efficace à l'échelle d'un bassin versant.

Dans ce schéma, elle s'est rapprochée des structures de bassin versant de son secteur, comme le syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust et l'établissement public de bassin

de la Vilaine (EPTB Vilaine) pour déléguer respectivement la GEMA (et le hors GEMA) et la PI.

Sur les compétences du petit cycle de l'eau, elle a souhaité se doter des compétences eau et assainissement et à pour ce faire, travaillé en proximité avec ses communes pour qu'un transfert puisse être envisagé à l'échelle de l'intercommunalité. Cette démarche a abouti à un consensus de transfert de ces compétences en 2020. Elle a pour ce faire créer un service « eau et assainissement » spécialement dédié pour répondre aux besoins des usagers du service tout en jouant un rôle majeur dans la préservation de la qualité de l'eau brute à l'échelle du bassin versant en exerçant un rôle majeur sur le suivi de l'assainissement sous toute ses formes.

En parallèle et en complément de cette politique volontaire sur les cycles de l'eau, la Communauté a souhaité être active sur tous les autres domaines environnementaux. Elle a donc lancé son Plan Climat Air Energie Territorial dès 2018 afin de pouvoir fixer une politique territoriale ambitieuse sur la transition énergétique et le réchauffement climatique, tout en veillant à avoir une vraie transversalité dans ses politiques publiques. L'objectif est ambitieux, à savoir TEPOS à l'horizon 2050. Cela se traduit par 5 axes et 48 actions.

Les principaux axes sont les suivants :

Axe 1 : Vers un territoire et des collectivités exemplaires

- Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050
- Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités
- Concerter avec le territoire

Axe 2 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

- Favoriser les circuits courts et de proximité pour les habitants (pour tous les produits locaux)
- Optimiser et valoriser les ressources du territoire

Axe 3 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

- Aménager et développer le territoire en favorisant les mobilités alternatives et une

utilisation du foncier raisonnée

- Développer les mobilités alternatives
- Développer sur le territoire les carburants alternatifs

Axe 4 : Vers un territoire plus sobre et efficace en énergie

- Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité
- Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf
- Produire de l'énergie localement, de manière durable et concertée

Axe 5 : Vers un territoire adapté au climat de demain

- Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau
- Adapter les pratiques agricole et sylvicoles

Ce plan climat est déjà bien amorcé car près de 50 % des actions sont en cours.

Gestion des déchets : cf 2.6 page 53

3-6-3

UNE MISE EN VALEUR VIVANTE : UN ECOSYSTÈME DE L'ALIMENTATION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Le lien fort à tisser entre agriculture et alimentation fait partie intégrante des ambitions portées par Ploërmel Communauté. Territoire à dominante rurale, l'EPCI s'outille afin d'accompagner les transitions de l'agriculture vers la constitution d'une filière de qualité, s'inscrivant ainsi dans les défis fixés à l'échelle régionale. Il s'agit d'impulser puis de conforter les dynamiques de recherche et d'innovation. De plus, la volonté de développer les circuits courts et de proximité pour les habitants constitue un axe du PCAET. Cette ambition témoigne de la considération transversale et cohérente de ces enjeux par la Communauté.

L'aide à l'installation

Ploërmel Communauté accompagne depuis 2017 les jeunes agriculteurs avec une aide financière de 4000 € et un suivi sur 3 ans financé également par l'EPCI et confié à la Chambre d'Agriculture. Depuis 2021, l'EPCI a intégré dans le parcours d'installation une journée de

sensibilisation à la protection des cours d'eau, en partenariat avec le Grand Bassin de l'Oust.

L'accompagnement aux échanges parcellaires

En 2019, Ploërmel Communauté a initiée une démarche d'appui aux échanges parcellaires. Suite à l'urbanisation du secteur de Réhumpol, et en compensation vis-à-vis de la consommation d'espaces agricoles, il a été proposé de confier cette démarche à la chambre d'agriculture, avec des objectifs sur le plan environnemental, social et économique. C'est également un arrêt sur image qui est fait sur le foncier agricole et son organisation sur le territoire. Les réunions publiques, complétées par un accompagnement juridique individuel ont permis de mettre en place une concertation sur l'évolution du parcellaire et d'optimiser la gestion quotidienne des exploitations, notamment dans la gestion des pâturage, les déplacements des engins agricoles, etc.

Alimentation : Un Projet Alimentaire de Territoire

Ploërmel Communauté conduit un Projet Alimentaire de Territoire, qui nourrit l'ambition d'accompagner les gestionnaires de restaurations collectives dans l'atteinte des objectifs de la Loi Egalim. Il s'agit de valoriser et de renforcer les filières d'approvisionner locales (courtes ou longues, conventionnelles ou issues de l'agriculture biologiques). Cela passe par la connaissance et l'interconnaissance des acteurs locaux, par la formation des acheteurs notamment.

Dans le même temps, Ploërmel Communauté

travaille en partenariat avec le GAB 56 pour accompagner les changements de comportement, à travers par exemple un Défi Foyer à Alimentation Positive (sensibiliser sous une forme conviviale à la consommation d'aliments sains, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au jardinage, etc.)

La valorisation de la vente directe et des savoir-faire

Pour répondre à l'appétence grandissante des habitants pour les circuits courts et le lien avec les producteurs, Ploërmel Communauté recense et met à jour tous les 6 mois un guide de la vente directe, une façon de valoriser ces acteurs et les savoir-faire locaux, de créer du lien entre producteur et consommateur.

Toujours dans l'esprit de la valorisation des productions et savoir-faire, Ploërmel Communauté, via son Office de Tourisme, organise des visites de ferme estivale pour permettre aux familles notamment et aux touristes de découvrir le travail et les productions issus des fermes du territoire. Il s'agit d'une forme de tourisme économique que Ploërmel Communauté souhaite développer, tant pour valoriser les acteurs économiques locaux que pour susciter des vocations.

Les partenariats pour appuyer ce secteur d'activités

Enfin, Ploërmel Communauté œuvre en soutien à la filière agricole d'une manière générale à travers des partenariats ciblés, soit pour l'accompagnement des exploitations en difficulté, soit pour promouvoir la filière

4//

LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DÉPLOYÉS POUR RÉPONDRE AUX DITS **ENJEUX**



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La mise en place d'un programme ambitieux

Le PLH de Ploërmel Communauté se voulait être un des moteurs de la politique d'aménagement et de développement local en créant les conditions permettant de tirer parti des atouts du territoire tout en gommant les tendances et les déséquilibres entre le nord et le sud du territoire.

Le PLH adopté en septembre 2019 a ainsi pour ambition de créer des synergies entre les espaces urbains et les espaces ruraux afin que chacun nourrisse le développement de l'autre. En outre le PLH a permettra au territoire de faire face à certains défis d'aménagement comme la sobriété foncière qui répond à la fois à un besoin de préservation des espaces naturels et agricoles et de rapprochement des ménages des pôles d'activités et d'emplois.

Le PLH constitue aujourd'hui, un premier échelon de traduction des exigences du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Ploërmel, tout en précisant ses objectifs, en particulier en matière de constructions de logements.

Quatre principes majeurs sont portés par Ploërmel Communauté pour sa politique de l'habitat :

- Un PLH levier d'attractivité
- Un PLH solidaire
- Un PLH mettant l'accent sur l'existant
- Un PLH favorisant l'innovation.

Ce PLH a été acté pour une période de 6 ans et mobilise un budget total de 5.6 million d'euros pour l'ensemble des actions.

- **Action 1** : Agir en priorité sur le parc existant
- **Action 2** : Revitalisation des bourgs et maintien de l'attractivité
- **Action 3** : Analyser et résorber la vacance
- **Action 4** : Lutter contre le mal logement
- **Action 5** : Maîtriser et diversifier la production de logement et de terrains à bâtir
- **Action 6** : Anticiper les besoins fonciers et optimiser leur consommation
- **Action 7** : Améliorer la qualité des opérations d'aménagement et de lotissement
- **Action 8** : Renforcer et diversifier l'offre de logement social pour répondre à l'augmentation (PLAI, PLUS) et organiser la politique de mixité sociale
- **Action 9** : Améliorer la qualité et développer l'offre locative
- **Action 10** : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans de bonnes conditions
- **Action 11** : Permettre une mobilité résidentielle adaptée aux besoins des seniors
- **Action 12** : Diversifier l'offre vers les jeunes et étudiants
- **Action 13** : Répondre aux besoins des gens du voyage
- **Action 14** : Améliorer l'offre pour les publics très défavorisés
- **Action 15** : Gouvernance : le rôle des communes, de l'intercommunalité et des partenaires
- **Action 16** : Observation : Conforter, renforcer et adapter l'outil existant
- **Action 17** : Communication : Améliorer l'information sur les dispositifs et réalisation du PLH

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La Communauté, dans le cadre du déploiement de ses politiques publiques, a souhaité travailler de manière transversale sur la question de l'environnement et du réchauffement climatique. Bien que cette obligation s'imposait à elle de par la loi, c'est une réelle volonté politique collective qui a animé cette réalisation qui s'est étalée sur plus de 30 mois.

Un diagnostic initial a permis de bâtir la politique déployée aujourd'hui :

Quelques éléments de diagnostique du territoire

Le territoire de Ploërmel Communauté est marqué par :

- les consommations énergétiques des secteurs résidentiels (28% des consommations).
- Les déplacements (33% des consommations, donc 43% liées aux transits sur les axes N24 et N166).

16% de la consommation totale finale du territoire est liée aux énergies renouvelables (majoritairement le bois et l'éolien).

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est significatif. C'est un axe de travail du PCAET.

La vulnérabilité du territoire au changement climatique se base sur 3 axes :

- Le risque feu de forêt
- Le risque inondation et glissement de terrain
- L'appauvrissement des prairies et des rendements

Les pistes d'action de la communauté

Les instances de la Communauté ont validé la stratégie territoriale de Ploërmel Communauté : vers un territoire à énergie positive pour 2050.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs PCAET seront nécessaires. Ce 1er PCAET élaboré en concertation avec des partenaires locaux et les services de Ploërmel Communauté. Il pose une vision globale et transversale des actions que peuvent mener et animer les services de Ploërmel Communauté. Certaines d'entre

elles sont déjà en cours (mobilité, habitat, bâtiments...)

Ploërmel Communauté peut ainsi agir sur plusieurs volets clés :

- Son patrimoine bâti, ses déplacements (annexe, tableau)
- Ses activités : commande publique, services à la population (MSAP, mobilité, PLH, THD, tourisme durable...) (tableau)
- Son animation territoriale : faciliter les projets communaux, privés, associatifs et d'entreprises en lien avec les partenaires institutionnels et aussi citoyens.

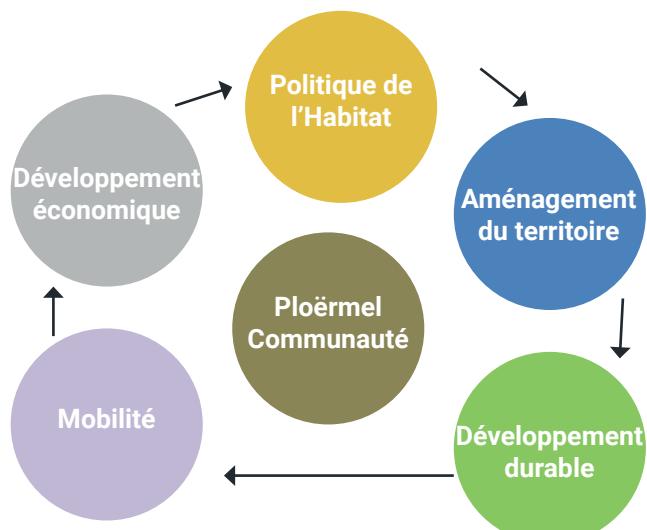
Ainsi, sur ce principe, elle a acté 5 grands axes stratégiques d'intervention majeurs qui sont déclinés en 48 actions

Depuis les études préalables, la Communauté et ses élus ont constaté « que nous faisions du PCAET sans le savoir ». Effectivement sur le programme d'actions plus de la moitié ont déjà un début d'accomplissement.

Le programme d'actions déployé : une mise en interaction des politiques publiques

Au-delà de la mise en œuvre et des objectifs environnementaux, il s'agit aussi de renforcer les stratégies communautaires et de les lier ensemble:

Il s'agit d'une déclinaison des statuts de la Communauté en lien avec ses principes fondateurs « proximité et mobilité »



ACTIONS

1.1	PILOTER ET FAIRE VIVRE LE PCAET Assurer le suivi et l'animation du PCAET Sensibiliser et informer sur les enjeux
1.2	ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES Etre exemplaire sur son patrimoine bâti Etre exemplaire sur les déplacements des élus et des agents Donner l'exemple via la commande publique
1.3	CONCERTER AVEC LE TERRITOIRE Impliquer les acteurs pour la prise de décision Permettre la rencontre et l'échange entre les différents acteurs
2.1	FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE Etudier la mise en place d'une stratégie de valorisation des produits durable et locaux Créer une centrale d'achat pour les commerçants non franchisés Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial
2.2	DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE Réaliser une étude de préfiguration «Territoire économe en ressources» Déployer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés Favoriser la monnaie locale «Le Galais» Communiquer et sensibiliser sur les achats durables
3.1	FAVORISER LES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITE ET LES PROFESSIONNELS DE TOURISME Faciliter les services de proximité dans les bourgs Favoriser l'implantation des commerces dans les centres-bourgs Poursuivre les actions en faveur du tourisme durable
3.2	ORGANISER UNE AGENCE DE LA MOBILITE Rassembler les offres de mobilité et les valoriser
3.3	DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES Développer les transports en commun Etudier la meilleure option «carburant» pour les bus RIV Faciliter l'intermodalité Proposer à la location des véhicules pour l'insertion professionnelle Développer les mobilités actives Favoriser le co-voiturage Communiquer sur les nouveaux modes de travail et la proximité des services publics
3.4	DEVELOPPER SUR LE TERRITOIRE LES CARBURANTS ALTERNATIFS Développer le GNV Expérimenter le véhicule à hydrogène Continuer le maillage du territoire en bornes électriques
3.5	ENGAGER LA REFLEXION EN FAVEUR D'UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE PARTAGE Accompagner l'ensemble des acteurs de l'aménagement Assurer la cohérence de la planification locale
3.6	METTRE EN ŒUVRE LE PLH Favoriser la rénovation énergétique des logements Permettre la mobilisation du potentiel foncier existant dans les centralités

- 4.1 FAIRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS UNE PRIORITE
 Pour le secteur résidentiel (action 3.6)
 Pour les entreprises
 Pour les collectivités (action 1.2)
- 4.2 PREPARER LE TERRITOIRE A LA FUTURE REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT NEUF
 Accompagner à la formation les acteurs locaux
- 4.3 PRODUIRE DE L'ENERGIE LOCALEMENT, DE MANIÈRE DURABLE ET CONCERTEE
 Informer, communiquer et concerter
 Développer la filière solaire
 Développer la filière éolienne
 Développer la filière bois énergie
 Développer la filière biomasse
 Accompagner le développement de projets
 Mettre en œuvre des projets d'envergure
- 5.1 ANTICIPER LES TENSIONS A VENIR SUR LA RESSOURCE EN EAU
 Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau
 Optimiser la gestion de l'eau potable
 Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource dans le temps et dans l'espace
 Améliorer et diffuser la connaissance
 Adapter mes usages à la ressource disponible
- 5.2 FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES
 Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau
 Adapter les pratiques agricoles pour réduire les émissions de polluants atmosphériques
 Réorienter les productions de cultures végétales
 Accompagner à la résilience des élevages de productions animales
 Accompagner l'échange parcellaire
 Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau

4-3

LES POLITIQUES DE MOBILITÉ

Ploërmel Communauté expérimente depuis 2018 une gamme de service en faveur de la mobilité. Particulièrement ambitieuse pour un territoire de 43 000 habitants, cette politique est aujourd'hui intégrée comme composante à part entière de la stratégie de développement du territoire. En 2021, l'EPCI écrit son schéma de mobilité et pérennise une gamme de service à destination des habitants du territoire, afin de favoriser l'accès à l'emploi, aux services, aux équipements et services, et à destination également des entreprises, qui trouvent dans cette dynamique un levier d'attractivité facilitant le recrutement de nouveaux collaborateurs.

La stratégie adoptée est annexée au présent document.

4-4

LES POLITIQUES SOCIALES

Cf document annexe « Convention territoire globale »

4-5

LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI

Cf document annexe « Projet Éducatif de Territoire et Plan Mercredi »

4-6 LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Pour RECRUTER

Enjeux	Actions	Objectifs
Faire connaître les entreprises du territoire, susciter des ambitions	<p>Soutien aux certifications marque employeur</p> <p>Mise en place d'un forum de mise en relation employeur/futurs collaborateurs (smart forum)</p>	<p>Action 1</p> <p>Action 2</p> <p>Encourager les entreprises à travailler leur "réputation", à communiquer sur leurs valeurs, leur organisation, leur communication.</p> <p>Utiliser un outil reconnu de mise en relation entre entreprises recruteuses et potentiels collaborateurs, par le biais d'une interface valorisant le territoire et permettant une détection/mise en relation automatisée.</p>
Répondre aux besoins de recrutement des entreprises, changer l'image des métiers en tension	<p>Renforcer la coordination entre les besoins des entreprises et les acteurs locaux de l'emploi</p>	<p>Action 3</p> <p>Accompagner la reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes vers les métiers en tension sur le territoire / faire découvrir les métiers</p>
Former sur le territoire	<p>Développer et labéliser un campus des métiers</p> <p>Formation professionnelle : Aménager un plateau technique partagé, en lien avec le réseau des Espaces Publics Numériques (EPN)</p>	<p>Action 4</p> <p>Action 5</p> <p>Valoriser et coordonner le développement de l'offre de formation sur le territoire</p> <p>Faciliter les liens entre les différents établissements, organismes de formation et acteurs économiques du territoire pour proposer des formations adaptées aux besoins du territoire.</p> <p>Créer des synergies pour mutualiser les outils de formation, permettre ainsi la formation de proximité, au plus près des entreprises qui recrutent</p>

Pour ATTIRER

Enjeux	Actions	Objectifs
Faciliter la venue puis l'ancrage de nouveaux actifs sur le territoire au travers d'une démarche d'accueil et d'accompagnement à l'installation	<p>Favoriser l'installation des nouveaux salariés et de leur famille</p> <p>Développer un "kit de bienvenue" pour les nouveaux actifs</p>	<p>Action 6</p> <p>Action 7</p> <p>Répondre aux problématiques de logements rencontrées par les familles qui arrivent sur le territoire dans le cadre du Programme Local de l'Habitat</p> <p>Cultiver la culture de "bienvenue"</p>
Faire connaître les industries et les métiers de l'industrie	<p>Organiser des temps forts "Portes ouvertes", "Semaine de l'industrie" ou « semaine du tourisme industriel »</p> <p>Organiser des visites pour les scolaires afin de les sensibiliser aux métiers de l'industrie</p>	<p>Action 8</p> <p>Action 9</p> <p>Développement du tourisme industriel, changer l'image du territoire, montrer la diversité des savoir-faire, valoriser les métiers, les investissements menés dans les entreprises.</p> <p>Organiser des temps d'échanges avec des industriels, des visites sur site, en partenariat avec les établissements scolaires (collèges pour les 4e et 3e mais également les lycées)</p>
Favoriser la mobilité des actifs pour accompagner l'attractivité des entreprises	<p>Déploiement d'un réseau de transport régulier sur le territoire Schéma vélo pour la valorisation d'itinéraires "utilitaires"</p> <p>Accompagnement à la mise en place du "forfait mobilités durables" au sein des entreprises concernées (outils de preuves)</p> <p>Accompagnement des entreprises au développement du covoiturage</p>	<p>Action 10</p> <p>Action 11</p> <p>Action 12</p> <p>Action 13</p> <p>Mettre en place un modèle vertueux et durable de mobilité en secteur rural favorisant l'accès à l'emploi, lever les contraintes liées aux trajets domicile travail, offrir des solutions d'intermodalités sur l'ensemble du territoire.</p>

Pour INNOVER

Enjeux	Actions	Objectifs
Montée en gamme des activités de recherche et développement sur le territoire en lien avec l'élaboration des "produits de demain"	<p>Créer un technopôle "chimie verte"</p> <p>Action 14</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire se rencontrer, sur une unité de lieu, enseignement supérieur, recherche et création d'activités innovantes, Fab Lab, afin de favoriser l'émergence d'une filière "chimie verte" sur le territoire, permettant de conforter la filière pharmaceutique et d'injecter de l'innovation dans les filières plus traditionnelles à même d'élaborer les produits de demain. - Disposer d'une vitrine pour affirmer la place de Ploërmel à l'échelon régionale dans la dynamique économique.
Développer des filières de l'Économie Industrielle et Territoriale (EIT), accompagner la transformation et la transition des entreprises pour la conception des produits de demain	<p>Soutenir le développement de nouvelles activités de l'économie circulaire</p> <p>Action 15</p> <p>Favoriser les démarches de coopération interentreprises visant à l'optimisation des ressources</p> <p>Action 16</p> <p>Prospecter/détecter les projets innovants pour conforter, développer et transformer les filières industrielles</p> <p>Action 17</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le gisement d'activités et d'innovation liées à l'économie circulaire sur le territoire Proposer une prestation d'accompagnement auprès des porteurs de projets Permettre aux entreprises de se connaître localement, de connaître leurs productions respectives, leurs gisements, leurs besoins, leurs complémentarités, tout cela facilitant l'ancrage territorial et le renforcement de filières locales vertueuses, innovantes et économies en ressources. Définir des opérations pilotes et accompagner les industries candidates à ces actions

Pour SIMPLIFIER

Enjeux	Actions	Objectifs
Faciliter la diffusion de l'information et des nouvelles réglementations, renforcer la connaissance des relais institutionnels	<p>Renforcement de l'interface territoriale d'information à destination des entreprises</p> <p>Action 18</p> <p>Guide d'accueil des entreprises pour l'installation sur les parcs d'activités communautaires</p> <p>Action 19</p>	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier l'accès à l'information pour les entreprises relatives aux outils d'accompagnement spécifiques au territoire, aux réglementations. Mieux orienter et canaliser la multiplicité des interlocuteurs vers une réponse appropriée aux besoins de l'entreprise. Renforcer le partenariat entreprises/collectivité pour un projet de développement partagé. Donner une lisibilité aux entreprises sur les modalités d'installation sur les parcs d'activités du territoire et rationaliser l'offre foncière en encadrant la vocation des espaces économiques
Apporter des services connexes pour les actifs facilitant leur quotidien	Développement d'une conciergerie d'entreprises pour les besoins connexes à la vie économique	<p>Action 20</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement des services connexes à l'activité professionnelle et améliorer le cadre de vie des salariés. Apporter un service de proximité aux actifs du territoire.

DOCUMENTS ANNEXES



CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention territoriale globale
2018-2022

coconstruction
cohésion
dynamique
ambition
participatif
nécessaire
futur
riche
demain
ressources
projet
avancer
encourager
réflexion
perspectives
valoriser
bénévoles
bénévole
mobilisant
enthousiasmant
prometteur
partage
planification
action
familles
équipes
habitants
concentration
développement
attractivité
innovation
mouvement
mobilisant
enthousiasmant





CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021

~

Convention territoriale globale

Entre :

- La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, représentée par sa Directrice, Mme Martellièvre,
- La Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne représentée par sa Directrice générale, Mme Marine Marot,
- La communauté de commune de Ploërmel Communauté, représentée par son Président, Mr Le Diffon,

SOMMAIRE

PREAMBULE	p.3
ARTICLE 1 : Objet de la présente convention	p.5
ARTICLE 2 : Méthodologie d'intervention	p.5
ARTICLE 3 : Engagements des partenaires	p.6
ARTICLE 4 : Modalités de collaboration	p.6
ARTICLE 5 : Modalités financières	p.8
ARTICLE 6 : Modalités de communication	p.8
ARTICLE 7 : Evaluation	p.8
ARTICLE 8 : Durée de la convention et modalités de résiliation	p.9
ARTICLE 9 : Confidentialité	p.9

ANNEXES

ANNEXE 1 : Références

ANNEXE 2 : Etat de lieux du territoire

ANNEXE 3 : Délibération du bureau communautaire du 18/06/2018

PREAMBULE

Acteurs majeurs de la politique sociale, la CAF et la MSA contribuent à une offre globale de services aux familles, au moyen du versement des prestations légales, du financement de services et de structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

La CAF :

La CAF assure les missions essentielles suivantes :

- Favoriser l'accès aux droits ;
- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Dans ce contexte, l'action sociale et familiale des CAF s'inscrit dans une démarche et une dynamique de projets visant à valoriser et à équilibrer l'offre des services sur le territoire.

Les champs d'intervention pour lesquels la CAF peut apporter une expertise reconnue, une ingénierie et des outils sont notamment l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement, le handicap, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale...

Conformément aux orientations stratégiques de la Branche famille inscrites dans une Convention d'Objectifs et de Gestion, les CAF formalisent cet accompagnement via la mise en œuvre d'une convention territoriale globale (Ctg).

Cette convention partenariale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit d'un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la collectivité et la CAF.

Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation des projets du territoire.

La MSA :

La MSA Portes de Bretagne a élaboré un plan d'action sanitaire et sociale pour la période 2017-2021.

L'axe 1 de ce plan en direction de la famille, l'enfance et la jeunesse a pour objectif général d'accompagner les familles dans leur vie quotidienne sur les territoires.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- 1- Soutenir la fonction parentale
- 2- Accompagner les familles lors des évènements de la vie

- 3- Améliorer les conditions de vie des familles
- 4- Favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs
- 5- Encourager l'autonomie et les initiatives des jeunes
- 6- Favoriser les conditions d'entrée dans la vie active.

La MSA souhaite mener à bien cette politique d'action sanitaire et sociale au plus près des territoires prioritaires et de leurs populations, en réponse à des besoins identifiés, en partenariat avec tous les acteurs locaux (élus, familles, associations, professionnels...) et départementaux.

Ploërmel Communauté :

La nouvelle communauté de communes de Ploërmel Communauté est née de l'union de quatre entités le 1^{er} janvier 2017. Elle souhaite mettre en œuvre une politique de services publics de qualité, déconcentrés ou décentralisés au service de tous, communes membres, population et acteurs socio-économiques, valoriser les qualités et les atouts existants, fédérer son territoire, ses forces vives et ses capacités d'actions.

Elle veut :

- Construire et partager un dessein et un destin communs, librement posé, compris et de conviction acquise dépassant les intérêts individuels ;
- Soutenir une volonté et un regard ambitieux sur l'ensemble du territoire et à l'endroit des populations qu'il s'agit de servir ;
- Etre bien identifiée de l'extérieur du territoire pour attirer de nouveaux investisseurs, de nouvelles populations et fixer celles qui y résident déjà.

Travailler à la proximité des services, à la mobilité de tous les acteurs et à la présence de fortes polarités territoriales à l'intérieur de la communauté de communes est la condition, pour qu'une identité de vue et de vie émerge entre les communes, les habitants et la collectivité.

La présente convention partenariale est un moyen, partant des préoccupations locales, de renforcer l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la coordination d'actions en faveur des habitants du territoire de Ploërmel Communauté.

La CAF, la MSA et Ploërmel Communauté conviennent que :

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et communautés de communes. Elles demeurent l'échelon disposant de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la CAF du Morbihan, la MSA des Portes de Bretagne et Ploërmel Communauté souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg).

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins de la population vivant sur le territoire, la mise en œuvre des actions relevant des champs d'intervention prioritaires partagés par la CAF, la MSA et Ploërmel Communauté.

En accord avec ce préambule, les parties suivantes s'engagent donc à œuvrer pour une convention territoriale globale.

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir le projet global du territoire ainsi que le champ du partenariat, les conditions, modalités et moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

A partir d'un diagnostic partagé associant les signataires de la convention ainsi que les acteurs concernés sur le territoire (habitants, associations, entreprises, collectivités territoriales, etc...), elle vise à :

- Identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

L'état des lieux est joint en annexe 2 à la présente convention.

ARTICLE 2 : Méthodologie d'intervention

Le projet repose sur la méthodologie du « développement social local ». Il s'appuie sur la mobilisation des acteurs, la participation de ses habitants et des représentants locaux, tant pour l'identification et la définition des besoins et des priorités d'actions, que pour la mise en œuvre des projets et des actions qui y sont rattachés.

Les signataires de la présente convention reconnaissent constituer un collectif partenarial responsable du respect d'une démarche de développement social local par :

- La réalisation d'un diagnostic territorial partagé ;
- L'élaboration d'un programme d'actions concerté et sa mise en œuvre ;
- La réalisation d'une évaluation des actions menées dans le cadre du programme élaboré.

Ce partenariat se veut concerté et coordonné dans le cadre d'une démarche associant l'ensemble des acteurs locaux : élus, professionnels, associations et habitants.

ARTICLE 3 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elles s'avèrent contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF d'une part, et entre l'Etat et la CCMSA d'autre part.

ARTICLE 4 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs de la convention, les parties décident de mettre en place l'organisation suivante :

1- **Un comité de pilotage** composé de représentants de :

➔ La CAF du Morbihan :

La Directrice ou son représentant,
La Sous-Directrice de l'Action Sociale Partenariale,
Un membre de l'équipe projet.

➔ MSA Portes de Bretagne

Un Responsable de l'Action Sanitaire et Sociale,
Un membre de l'équipe projet.

➔ Ploërmel Communauté :

Le Président ou son représentant,
Les Vice-Présidents « action sociale et petite enfance », « enfance jeunesse et insertion des jeunes »,
Un membre de l'équipe projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Détermine la stratégie et les priorités pour le territoire ;
- Valide le plan d'actions ;
- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation des actions figurant dans le projet de territoire ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Valide les étapes clés de la mise en œuvre de cette convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les trois partenaires, dans leurs interventions respectives.

Elle sera co-pilotée par la CAF, la MSA et Ploërmel Communauté et se réunira 2 fois par an. Exceptionnellement, l'avancée des projets peut nécessiter l'organisation d'une séance supplémentaire.

2- **Une équipe projet** composée de représentants de :

- ➔ La CAF du Morbihan
- ➔ La MSA Portes de Bretagne
- ➔ Ploërmel Communauté

Ces professionnels constituent une équipe pluridisciplinaire qui collabore à la démarche et à sa mise en œuvre.

Cette équipe projet compose **le comité technique** qui a en charge l'état des lieux, le diagnostic et les animations des groupes de travail pour la conception et l'évaluation des actions.

ARTICLE 5 : Modalités financières

Au travers de cette démarche collaborative, la CAF apporte un soutien financier au travers des moyens humains mis à disposition.

Néanmoins, comme pour l'ensemble des porteurs de projet, des accompagnements financiers sont possibles (droit commun ou fonds spécifiques) selon les modalités qui seront précisées par l'équipe projet CAF.

La MSA apporte un soutien au travers des moyens humains participant au groupe projet.

Par ailleurs, la MSA pourra apporter un soutien financier en fonction des projets et des actions développées, dans le cadre et dans la limite de son budget d'action sanitaire et sociale et des appels à projets de la CCMSA.

L'engagement financier de chacune des parties signataires de la présente convention, concernant les projets de création de services et de structures, sera évalué selon le processus habituel d'études de faisabilité dans le respect des critères propres à chacun et dans la limite des fonds disponibles.

Chaque partenaire garde l'entièvre décision de sa participation financière.

Le comité de pilotage assure un suivi du budget de l'ensemble du projet.

ARTICLE 6 : Modalités de communication

Les logos de l'ensemble des partenaires devront figurer sur tous les documents en lien avec le projet.

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action des autres parties.

ARTICLE 7 : Evaluation

Une évaluation annuelle est menée au sein du comité de pilotage. Elle doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évolution entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Une évaluation globale est conduite à l'issue de la présente convention.

ARTICLE 8 : Durée de la convention et modalités de résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de sa date de signature.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une des parties, sous condition d'un préavis de 3 mois donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il pourra notamment en être ainsi en cas de :

- Non-respect de la philosophie de l'intervention ;
- Absence ou impossibilité de mettre en place les moyens nécessaires pour mener à bien le projet ;
- Absence d'adhésion des acteurs du territoire au projet proposé.

Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les parties qui précisera les changements apportés à la convention d'origine et ses annexes.

ARTICLE 9 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discréetion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait en trois exemplaires, à Ploërmel, le 3 juillet 2018.

Cette convention comporte 10 pages paraphées par les parties et 3 annexes.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan,
La Directrice,

Pour la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Portes de Bretagne
La Directrice générale,

Pour Ploërmel Communauté,
Le Président,

ANNEXE 1

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L 227-1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'État et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la MSA en date du 30 juin 2017 ;

Vu la délibération du bureau communautaire de Ploërmel Communauté en date du 18 juin 2018.

ANNEXE 2

Etat des lieux du territoire

Neuf questions-clés sont investies par la collectivité et ses partenaires et structurent le présent projet de territoire.

Ces neuf questions seront traitées de manière approfondie sur la période de 2018 à 2020. Elles feront l'objet d'une concertation élargie avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Leurs études permettront ainsi d'élaborer des plans d'actions détaillés, identifiant les contributeurs sur les différentes dimensions.

2018	Faciliter / améliorer les démarches quotidiennes des personnes en situation de handicap sur le territoire	Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire en suscitant la prise d'autonomie	Favoriser / améliorer les parcours d' insertion des publics de Ploërmel Communauté
2019	Besoins et offres d' accueil pour la petite enfance sur le territoire	Aménager les temps de l'enfant en lui permettant une ouverture sur le monde	Accompagner les situations d'urgence provoquée par la violence / séparation / décès / incendie...
2020	Renforcer les actions de soutien à la fonction parentale sur l'ensemble du nouveau territoire	Améliorer l'adéquation entre l' offre d'accueil de loisirs et les besoins des familles en terme d' accessibilité	Créer un sentiment d' appartenance au nouveau territoire

1 - Les questions-clés traitées en 2018

- ✓ **une forte mobilisation des partenaires dans l'intérêt des habitants**

Les questions-clés relatives au handicap, à la jeunesse et à l'insertion ont mobilisé l'équipe projet ainsi que les acteurs locaux et départementaux au 1^{er} trimestre 2018.

Trois rencontres par thématique avec 74 partenaires ont été nécessaires pour :

- Favoriser l'interconnaissance des partenaires,
- Partager les atouts, les faiblesses, les menaces et les risques du territoire,
- Formuler les enjeux et les objectifs,
- Définir les actions à mettre en place.

2018 - Faciliter / améliorer les démarches quotidiennes des personnes en situation de handicap sur le territoire

➤ Etat des lieux du territoire à travers la connaissance des partenaires :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un ensemble de dispositifs destinés aux enfants en situation de handicap : ULIS école (ex Clis) pour les primaires, Ulys Collège pour les secondaires, - Connaissance du handicap dans les écoles en application de la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 qui pose les fondements de l'école inclusive : « Le service public reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction. » et c'est de la scolarisation des élèves en situation de handicap dont il est question. - Grande diversité de structures et de partenaires : ESAT (au Val d'Oust), Foyer de vie (à Ploërmel et au Val d'Oust), CPEA, SESSAD, entreprises adaptées (CEM 56), un domicile groupé (au Roc St André), 5 places de suivi pour handicap psychique à Ploërmel , arrivée prochaine d'un IME. - MISACO, un organisme d'information et de prévention de la souffrance psychique (en novembre journée « suicide chez les agriculteurs et souffrance au travail »). - Volonté de la collectivité à s'engager dans divers domaines, de faire avancer les projets. - Des outils institutionnels à disposition : <ul style="list-style-type: none"> o le contrat local de santé qui après une première phase de diagnostic destinée à repérer les problématiques, propose un plan d'actions, o le projet de schéma de l'autonomie du conseil départemental qui confierait aux espaces autonomie séniors l'accueil de proximité de niveau 1 des personnes en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré l'existence de structures, le nombre de places est insuffisant pour les enfants, les adultes et les personnes âgées en situation de handicap. - Il manque certains types de structures en particulier pour les personnes âgées handicapées et les personnes atteintes d'autisme. - Les modes de transport collectifs inexistant ou inadaptés, impactent la mobilité et l'accessibilité aux services en général, au travail, à la culture, aux loisirs et provoquent souvent l'isolement. - La désertification médicale rend l'accès aux soins, difficile. - Carence du repérage précoce et de solutions d'urgence. - L'accès à l'information et aux droits est peu lisible et pourrait être améliorée par la coordination des acteurs et l'inter connaissance des dispositifs. - Difficulté à repérer l'isolement.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le schéma départemental de l'autonomie dont les missions d'accueil et d'informations aux personnes âgées seraient élargies aux personnes en situation de handicap : un guichet unique. - Le Contrat Local de Santé avec l'accès aux soins, la santé mentale... - Des partenariats engagés à poursuivre. Exemple du groupe de travail Retraités ESAT et ARESAT. - Un tissu associatif local (et les initiatives locales) importer sur lequel s'appuyer pour permettre l'accès aux loisirs et favoriser l'inclusion sociale. - Expérimentation concernant la mobilité prévue en 2018 sur le territoire communautaire : circuit de bus réguliers vers Mauron en parallèle de ce qui existe sur Redon (taxi +), sur Mordelles, et sur Josselin (2 x semaine pour les personnes âgées). - Possibilité d'accompagnement global de la personne dans l'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur des organismes tels que Mission Locale et 	<ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement des personnes porteuses de handicap : <ul style="list-style-type: none"> o La vie de retraité après l'Esat : l'accompagnement et l'hébergement adapté, o L'adaptation des postes de travail jusqu'à l'âge de la retraite (67 ans). - L'isolement des personnes en situation de handicap quel que soit l'âge. - L'accroissement des situations d'urgence pour lesquelles la seule réponse possible est l'hospitalisation. - Le découragement face aux difficultés insolubles des professionnels et des usagers.

SAMSAH...

- Volonté des partenaires à travailler ensemble sur une notion de territoire, de mutualiser leurs moyens, de communiquer, et de faire évoluer les pratiques professionnelles et les outils.
- Création d'un collectif regroupant des parents d'enfants autistes sur Guer (hors territoire mais à proximité).
- La démarche CTG/CAF.

➤ Chiffres-clés :

Au 31/12/2016, Ploërmel Communauté compte 643 bénéficiaires de l'Aah (Allocation adulte handicapé) dont la moitié a 50 ans ou plus.

89 enfants bénéficient de l'Aeeh (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Pour 9 parents d'entre eux, la Caf leur verse une prestation pour s'occuper de leur enfant gravement malade, accidenté ou handicapé (Ajpp – Allocation journalière de présence parentale).

Source : Caf du Morbihan

2018 - Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire en suscitant la prise d'autonomie

➤ Etat des lieux du territoire à travers la connaissance des partenaires :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme associatif - Politique éducative dynamique - Dynamique partenariale - Présence de lieux de loisirs et d'équipements - Présence de nombreux établissements scolaires - Présence de grandes entreprises et acteurs économiques - Attachement au territoire - Facilitation des démarches dématérialisées - Service mobilité - Présence du CIO 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : difficultés de déplacement, inégalités d'accès aux ressources, grand territoire - Formation : peu d'offres post-bac ou professionnelles - Pas de structure d'accueil de jeunes (espace jeunes, centre social), ni d'animateur jeunesse. Fermeture de la Maison des Jeunes de Ploërmel et du PIJ. - Ouverture culturelle peu présente - Hébergement : peu ou pas de solution à proposer aux jeunes - Manque de communication sur l'existant - Absence de politique jeunesse sur le territoire - Des démarches parfois trop dématérialisées pour les jeunes en rupture - Des rendez-vous médicaux difficiles à obtenir
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Maison des Ados : création d'une antenne à Ploërmel - Mobilité : expérimentation du transport en commun sur Ploërmel Communauté en 2018 (nécessité de communiquer auprès des jeunes) - Rendre accessible et lisible l'offre jeunesse sur le territoire - Associations : un réseau dense et présent sur le territoire - Travailler en coordination / mutualiser des actions - Considérer, recueillir la parole des jeunes, les impliquer dans la construction de projets - Extension du PEL à l'ensemble du territoire - Contrat Local de Santé - Possibilités de parrainage pour faire connaître et amener les jeunes à découvrir 	<ul style="list-style-type: none"> - Fuite de la jeunesse du territoire avec risque de vieillissement de la population - Isolement des jeunes, sentiment d'être oublié - Repli sur soi lié aux nouvelles technologies - Risque de centralisation des activités (menace pour les communes rurales) en communautarisant les services sur les communes les plus importantes - Manque de transversalité entre les structures - Addictions, consommations illicites...

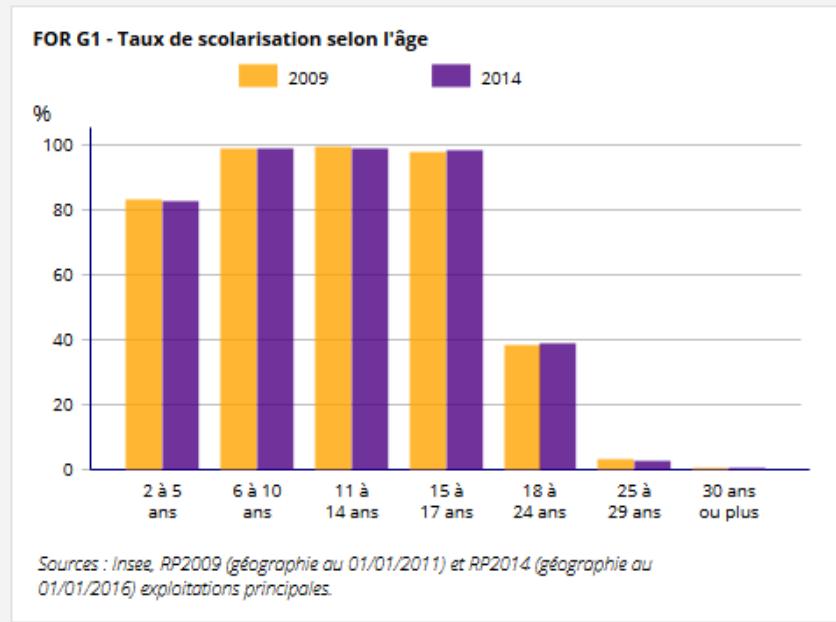
➤ Chiffres-clés :

Au 1^{er} janvier 2016, Ploërmel Communauté compte 5 476 jeunes de 12-24 ans soit 13% de sa population. *Source : Insee RP 2014*

9 560 jeunes de la maternelle au BTS (incluant le CFA) sont scolarisés sur le territoire en septembre 2017 :

- 2 770 lycéens (BTS inclus),
- 2 115 collégiens,
- 301 en MFR, CFA...

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Résultats de la consultation nationale Unicef - 2014 (collégiens et lycéens de Ploërmel) :

- 23% ont déjà consommé de la drogue,
- 49% consomment de l'alcool et reconnaissent avoir été en situation d'ivresse,
- 8% ont tenté de se suicider.

Enquête du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne sur les 15/24 ans (septembre 2017) :

- 50% des jeunes ruraux s'orientent vers les filières professionnelles contre 40% chez les urbains,
- 7,3% des jeunes ruraux sont titulaires d'un diplôme universitaire de second cycle au moins contre 15,4% en milieu urbain,
- 14,4% des jeunes du territoire ne sont ni en emploi, ni en formation.

**2018 - Favoriser / améliorer les parcours d'insertion
des publics de Ploërmel Communauté**

➤ Etat des lieux du territoire à travers la connaissance des partenaires :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau associatif et caritatif : diversifié et bénéficiant d'un engagement fort de bénévoles. Il permet des interventions adaptées et souples vis-à-vis des différents publics - La richesse du réseau économique local : diversité des secteurs d'emploi, nombre d'entreprises, postes disponibles, ... - Dynamique partenariale des acteurs « du social » : inclusion numérique, MISACO, nombreux dispositifs partenariaux,... - Ouverture des maisons des services publics - Maison des solidarités - Co-voiturage, services itinérants,... - Contrat Local de Santé - Co-accompagnement « usagers/bénévoles/professionnels » (ex : dématérialisation des démarches) - La situation géographique sur l'axe Rennes/Vannes - Dynamisme des organismes de proximité en lien avec l'emploi et les publics en difficultés : CHAINE, Pôle Emploi (ex : réactif, agents dédiés au public en difficulté), Mission Locale (active, efficace, proximité), ... - Présence d'agences d'intérim - Dispositifs d'accompagnement au maintien dans l'emploi : prêt, garde d'enfants, location de véhicule, micro crédit social, auto-école solidaire ... - Groupes de travail et de réflexion des différents acteurs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Non renouvellement des bénévoles et difficulté à trouver des bénévoles pour les postes de responsabilités - Manque de moyens en lien avec la mobilité vers l'emploi, les services, les loisirs, l'aide alimentaire... - Eclatement du territoire : risque d'isolement - Faiblesse de l'offre de formation supérieure - Distorsion entre l'offre et les compétences - Salaire bas/faiblesses des ressources - Augmentation des personnes éloignées de l'emploi - Conditions de travail difficiles (TMS) - Non adéquation entre l'offre de garde et le rythme de travail - Monoparentalité - Parc de logements sociaux anciens et limités - Fermeture des services administratifs / réduction ouverture des services au publics - Manque d'interconnexion entre les différents réseaux (entreprises, associations, ...) - Couverture 4G et internet non déployée à 100% sur le territoire - Désertification médicale - Banalisation de la consommation drogue, alcool,... entraînant des problèmes de comportements, des violences intra-familiale
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Projet « mobilité » de Ploërmel Communauté (ex : expérimentation ligne de transport en commun) - Positionnement géographique stratégique - Arrivée du très haut débit - Souplesse et réactivité des associations - Synergie partenariale - Faiblesse du taux de chômage : travail à mener sur l'orientation des jeunes pour être en adéquation avec l'emploi, comment amener les chômeurs vers l'emploi ? - Fusion des EPCI en 2017 : mutualisation des moyens existants, partage, ouverture - Dynamisme et vitalité commerciale sur Ploërmel - Nouveau contrat local de santé « 2018-2022 » - Meilleur communication de l'offre culturelle - Accompagnement numérique pluri partenariale - Offre touristique - Meilleur accueil du public en difficulté dans les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement des personnes en milieu rural - Désertification du territoire rural - Suppression des services au public - Perdre les jeunes et les jeunes actifs - Essoufflement des professionnels - Paupérisation du territoire

➤ Chiffres-clés :

CAF (au 31/12/2016, Ploërmel Communauté) :

- nb allocataires = 6 183 / nb personnes couvertes = 16 989
- nb d'allocataires RSA = 624 (soit 10,1% des allocataires) soit 1 178 personnes couvertes
- nb d'allocataires RSA avec majoration isolement = 63 (soit 1% des allocataires) soit 179 personnes couvertes

- nb de familles monoparentales = 742 (soit 20,2% des familles allocataires)

- nb d'allocataires Asf (Allocation de soutien familial) = 272 (soit 4,4% des allocataires)

Cette prestation est versée sans condition de ressources pour élever un enfant de moins de 20 ans privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour aider les personnes qui ont la charge de l'éduquer.

- nb d'allocataires à bas revenus = 1 832 (32,6% des allocataires de référence) soit 4 023 personnes couvertes

- nb d'allocataires dépendants aux prestations à 100% = 680 (soit 12,1% des allocataires de référence)

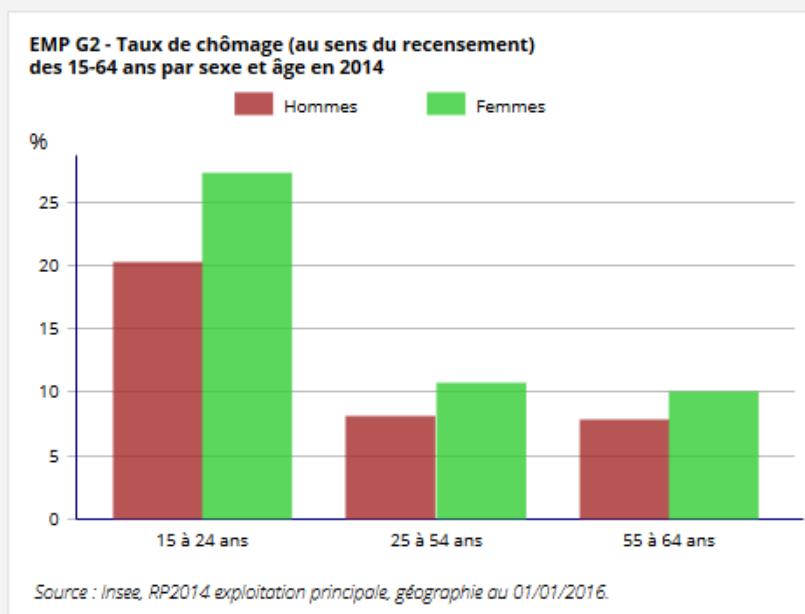
INSEE

- Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

		Ploërmel Communauté		Morbihan	
		2014		2014	2009
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans					
Nombre de chômeurs	830			40 932	30 884
Taux de chômage en %	10,7			12,5	9,8
Taux de chômage des hommes en %	9,4			11,8	8,7
Taux de chômage des femmes en %	12,1			13,4	11,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	54,4			51,5	53,4

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2014



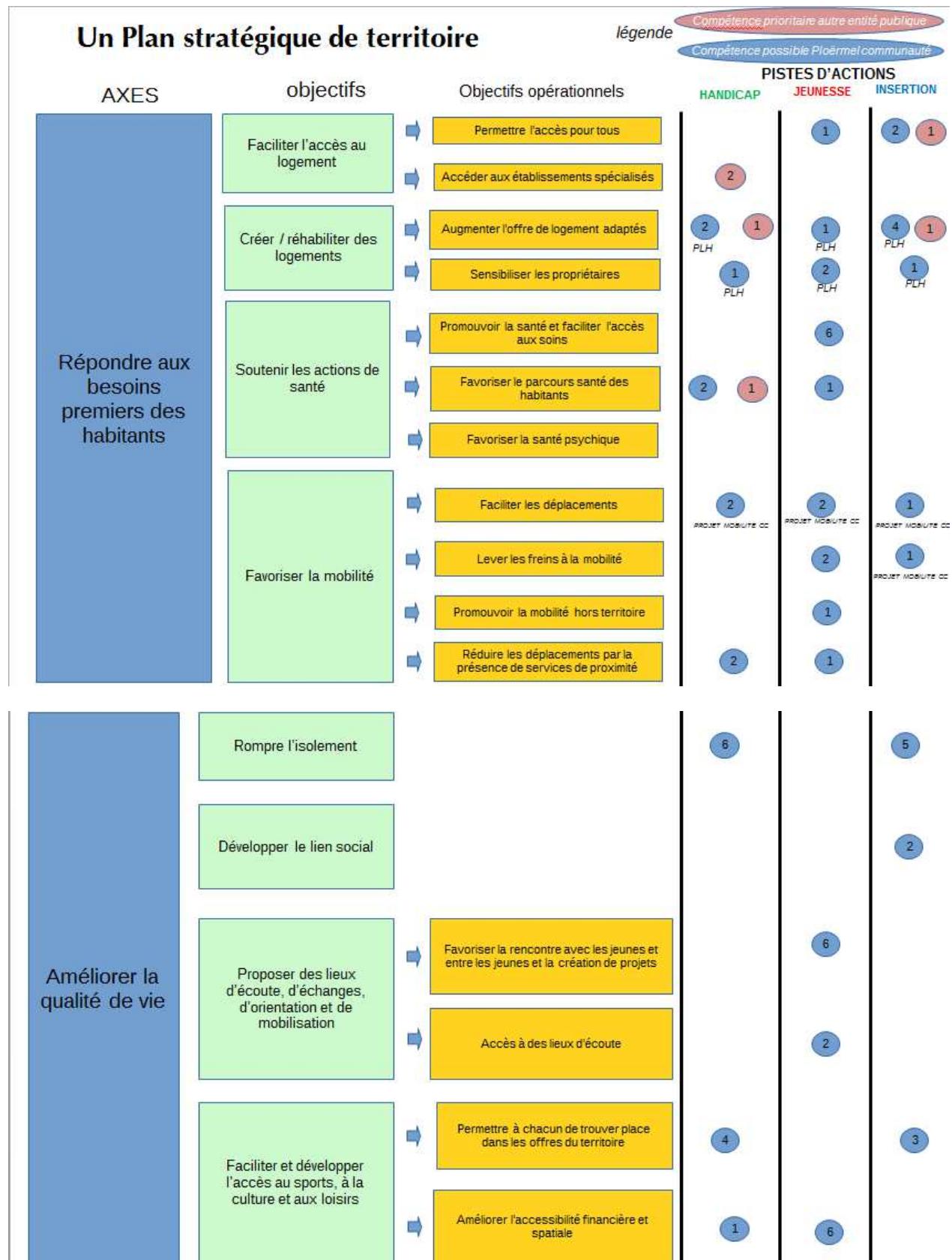
- Ménages imposés / niveau de vie

	Ploërmel Communauté	Morbihan
REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2014		
	2014	2014
Nombre de ménages fiscaux	7 125	327 218
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	16 571,5	735 568,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 098	20 302
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	54,8	56,6
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.		
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015.		

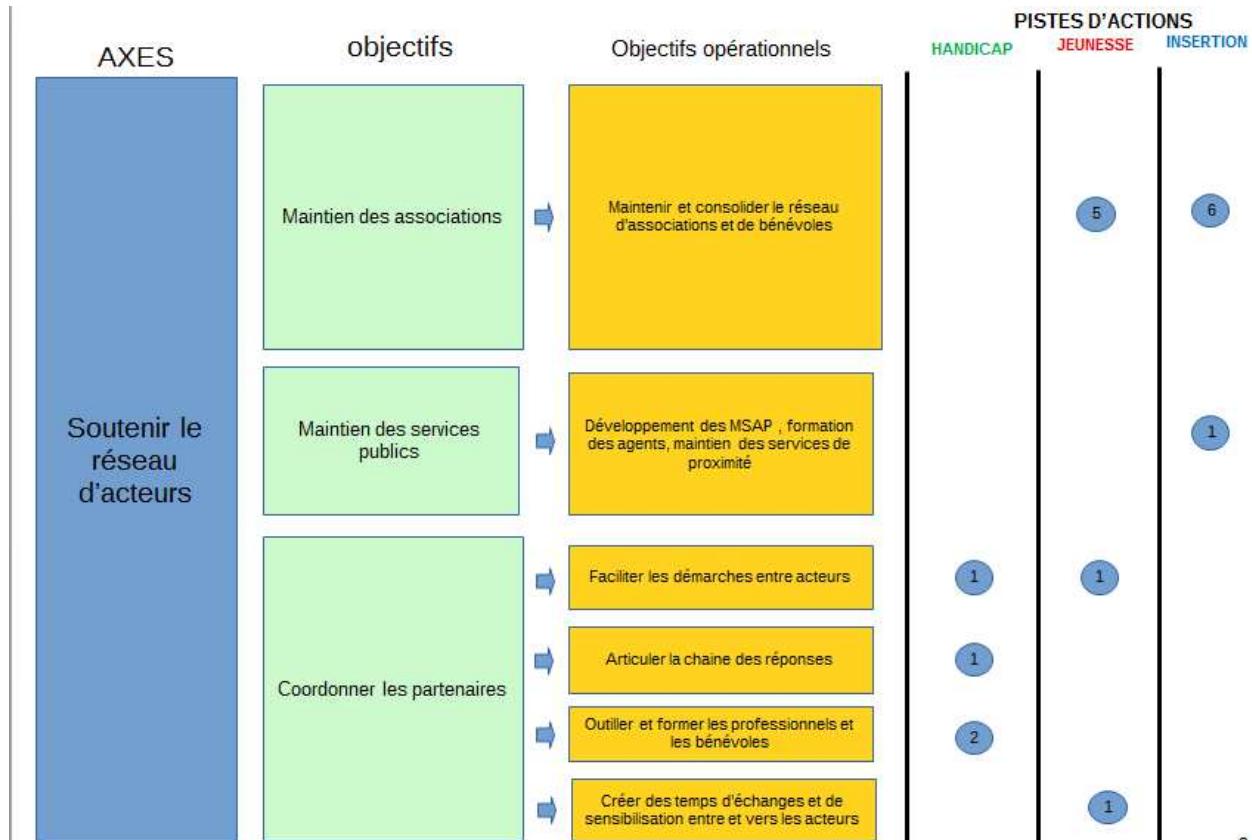
	Ploërmel Communauté	Morbihan
REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2014		
	part en %	part en %
Ensemble	100,0	100,0
<i>Revenus d'activité</i>	69,8	64,0
<i>dont traitements, salaires et chômage</i>	63,5	57,4
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	6,3	6,6
<i>Pensions, retraites et rentes</i>	29,4	34,5
<i>Revenus du patrimoine et autres revenus</i>	10,2	12,1
<i>Ensemble des prestations sociales</i>	5,5	4,9
<i>dont prestations familiales</i>	2,7	2,2
<i>dont minima sociaux</i>	1,4	1,4
<i>dont prestations logement</i>	1,4	1,2
<i>Impôts</i>	-14,9	-15,5
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.		
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie (FiLoSoFi) au 01/01/2015.		

✓ Un projet global cohérent et coordonné

A l'issue de ces trois rencontres, un travail de mutualisation de trois thématiques a été réalisé : 134 actions ont été repérées classées en 4 axes, 16 objectifs et 35 objectifs opérationnels.



AXES	objectifs	Objectifs opérationnels	PISTES D'Actions		
			HANDICAP	JEUNESSE	INSERTION
Faciliter l'accès aux services	Accès et accompagnement aux outils numériques				1
	Faire connaître l'existant / informer	→ Développer l'information sur l'existant auprès des jeunes		6	
		→ Favoriser l'information de proximité	3	2	1
	Faciliter l'accès et le repérage des services	→ Rendre visibles les structures accessibles	1		1
		→ Faciliter les démarches administratives en ligne			1
Faciliter le parcours d'insertion professionnelle	Adapter les locaux	→ Adapter les locaux	1		
	Mailler le territoire de services adaptés	→ Favoriser l'accès aux modes de garde pour personnes en situation de H	1		
		→ Accéder aux services à la personnes		1	
	Renforcement du dynamisme économique	→ Contribuer à maintenir une population jeune sur le territoire	3	3	
		→ Favoriser l'entrepreneuriat socio culturel sur le territoire			1
	Contribuer à favoriser l'implantation des entreprises				1
	Informer le public	→ Rendre accessible les services emploi et formation pour les personnes en situation de handicap	3		
	Améliorer l'Interconnaissance public / entreprise	→ Rapprocher public en insertion et entreprises	1		3
	Adéquation emploi formation	→ Mise en cohérence emploi/formation			1
	Faciliter la conciliation vie professionnelle et vie familiale	→ Développer une offre d'accueil (mode de garde) individuelle et collective adaptée			4



✓ Perspectives

Un engagement de la CAF, la MSA et Ploërmel Communauté sur un plan d'actions stratégique aboutira à la mise en place d'une partie de ces actions concrètes, communes.

Un partage avec les autres entités publiques sur les actions relevant de leurs champs de compétences et des priorités à prévoir.

Les 6 questions-clés restantes seront à investir sur les 2 prochaines années en concertation avec les acteurs locaux et départementaux.

2 - Les questions à traiter sur les 2 prochaines années

L'équipe projet a recensé des pistes de réflexion ou de développement pour chaque question-clé. Ces pistes ne sont pas exhaustives et restent à approfondir.

Comme pour les 3 questions-clés investies en 2018, un travail de concertation avec les différents acteurs est à prévoir. Néanmoins, des actions sont susceptibles de voir le jour dans l'intervalle, sur ces thématiques. Elles pourront être enrichies à l'occasion des concertations multi-partenariales.

2019 - Besoins et offres d'accueil pour la petite enfance sur le territoire

➤ Pistes de réflexion ou de développement

- Créer l'équilibre accueil collectif public et privé, et accueil individuel tout en respectant les réalités et les priorités (nature des places, accessibilité), et renforcer l'accueil collectif et étudier la forme d'accueil collectif (multi accueil, micro crèche, crèche familiale, jardins d'enfants ...), tendre à l'adéquation d'offres / demandes ;
- Identifier les besoins spécifiques qui peuvent exister sur le territoire ;
- Répondre aux besoins spécifiques : horaires atypiques, et le surcout, accueil des enfants en situation de handicap, accueil des enfants dont les parents sont en insertion sociale et ou professionnelle ;
- Faciliter l'accès des familles aux structures ou modes de garde : améliorer le maillage des équipements petite enfance et notamment l'accueil collectif plus accessible pour les familles les plus modestes (pas d'avance de frais) et en difficulté dans le rôle d'employeurs ;
- Réduire les disparités des places d'accueil et étudier la localisation des équipements
- Favoriser la promotion du métier assistante maternelles ;
- Favoriser l'optimisation des places chez les assistantes maternelles ;
- Favoriser la coordination entre les différents accueils pour répondre à des enjeux plus transversaux (besoin d'accueil occasionnel, traitement et suivi des accueils spécifiques, passerelles entre les différents accueils y compris l'école) (création de parcours mieux coordonnés).

➤ Chiffres-clés :

INSEE (RP2014, population en vigueur au 1^{er} janvier 2016) :

Nb enfants de moins de 3 ans : 1 410 (3% de la population) - stabilité en 5 ans

CAF – Taux de couverture global 2014 (accueil individuel + collectif)

NUMCOM	NOMCOM	NUMDEP	NOMDEP	NUMEPCI	NOMEPCI	TXCOUVGLO_COM_2014	TXCOUVGLO_DEP_2014	TXCOUVGLO_EPCI_2014
56025	BRIGNAC	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	34,4	75,7	59,1
56043	CONCRET	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	49,7	75,7	59,1
56127	MAURON	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	90,9	75,7	59,1
56145	NEANT-SUR-YVEL	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	41,4	75,7	59,1
56208	SAINTE-BRIEUC-DE-MAURON	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	0	75,7	59,1
56225	SAINT-LERY	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	0	75,7	59,1
56256	TREHORENTIEUC	56	MORBIHAN	245600424	CC DE MAURON EN BROCELIANDE	73,7	75,7	59,1
56056	EVRIGUET	56	MORBIHAN	245614425	CC DU PORHOET	47,5	75,7	50,7
56080	GUILLIERS	56	MORBIHAN	245614425	CC DU PORHOET	46,1	75,7	50,7
56129	MENEAC	56	MORBIHAN	245614425	CC DU PORHOET	60,2	75,7	50,7
56134	MOHON	56	MORBIHAN	245614425	CC DU PORHOET	32,9	75,7	50,7
56227	SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES	56	MORBIHAN	245614425	CC DU PORHOET	52	75,7	50,7
56257	LA TRINITE-PORHOET	56	MORBIHAN	245614425	CC DU PORHOET	70,4	75,7	50,7
56050	LA CROIX-HELLEAN	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	43,7	75,7	61
56051	CRUGUEL	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	29,5	75,7	61
56059	LES FORGES	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	32,6	75,7	61
56068	LA GREE-SAINT-LAURENT	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	72,9	75,7	61
56070	GUEGON	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	56,2	75,7	61
56079	GUILLAC	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	57,3	75,7	61
56082	HELEAN	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	51,3	75,7	61
56091	JOSSELIN	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	95,9	75,7	61
56102	LANOUEF	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	81,2	75,7	61
56103	LANTILLAC	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	29,9	75,7	61
56187	QUILY	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	64,5	75,7	61
56236	SAINT-SERVANT	56	MORBIHAN	245614367	CC JOSSELIN COMMUNAUTE	24,7	75,7	61
56032	CAMPENEAC	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	45,9	75,7	76,3
56065	GORHEL	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	89	75,7	76,3
56122	LOYAT	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	45,7	75,7	76,3
56138	MONTERREIN	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	34,4	75,7	76,3
56139	MONTERTELLOT	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	68,1	75,7	76,3
56165	PLOERMEL	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	96,5	75,7	76,3
56249	TAUPONT	56	MORBIHAN	245614342	CC PLOERMEL COMMUNAUTE	76,3	75,7	76,3

CAF - Structures accueil collectif existantes

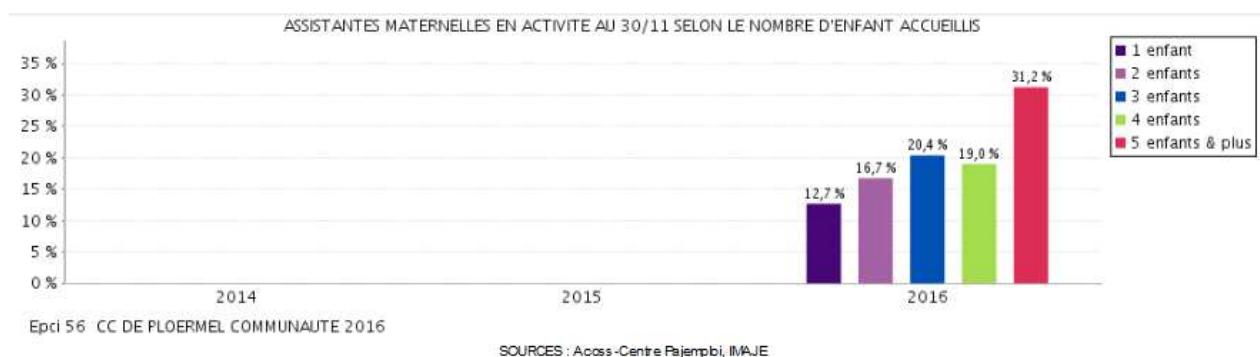
1 équipement à Josselin (10 places)
2 équipements à Ploërmel (35 places)

CAF - Accueil individuel (voir Bilan Ram)

- Nb assistantes maternelles agréées actives en novembre 2016 sur Ploërmel communauté : 221 dont un tiers à 55 ans et plus.

Nombre d'assistantes maternelles selon leur âge	2016	
Moins de 25 ans	NS	NS
De 25 à 29 ans	6	2,7 %
De 30 à 39 ans	40	18,1 %
De 40 à 49 ans	63	28,5 %
De 50 à 54 ans	37	16,7 %
De 55 à 59 ans	51	23,1 %
Plus de 60 ans	24	10,9 %
Age inconnu	NS	NS
Total	221	100,0 %

SOURCES : Acoss -Centre Pajemphi, IMAJE



- Nb enfants gardés sur le territoire quelle que soit la commune de résidence : 799

- Nb MAM : 1 à Guillac ouverte le 28/04/2014, projet sur La croix Helléan, Lanoué, Mauron

CAF - La préscolarisation des enfants de 2 ans (loi sur la refondation de l'école)

4 écoles concernées par la campagne de relance de la scolarisation des 2 ans :

école publique primaire Robert Desnos à Guilliers
école publique maternelle Suzanne Bourquin à Josselin
école publique primaire à Ménéac
école publique primaire Pablo Picasso à Val d'Oust

2019 - Aménager les temps de l'enfant en lui permettant une ouverture sur le monde

➤ Pistes de réflexion ou de développement

- Réflexion sur le rythme des enfants : rythme des apprentissages scolaires, rythme des temps périscolaires.
- Différencier les rythmes des maternelles et des élémentaires.
- Projet Educatif Local : Evaluation du dispositif, Evolution à l'échelle du nouveau territoire
Etude envisagée dès cet automne

Grâce au PEL :

- Permettre à chaque jeune de se construire, favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel,
- Favoriser l'accès pour tous les jeunes au savoir, à la culture, aux activités sportives, aux technologies de l'information et de la communication, aux sciences et à la connaissance du patrimoine,
- Développer la responsabilité et l'apprentissage à la citoyenneté, rendre les jeunes acteurs du territoire.

➤ Chiffres-clés :

Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire (septembre 2017) :

← - 9 560 jeunes de la maternelle au BTS, incluant le CFA dont 4067 en primaire.

Nombre d'écoles et effectifs par école (septembre 2017) :

- 41 écoles / 181 classes
- 15 écoles publiques accueillant 1 219 élèves
- 26 écoles privées accueillant 2 848 élèves

2019 - Accompagner les situations d'urgence provoquée par la violence / séparation / décès / incendie...

➤ **Pistes de réflexion ou de développement**

- Ouvrir davantage les liens avec les services déjà en place (police municipale, association AMISEP, etc.).
- Travailler en lien avec le PLH sur la mise à disposition de logements d'urgence.
- Trouver une solution pour agir au mieux pour les ruptures familiales qui sont souvent dans l'urgence.
- Faire en sorte que la réponse apportée ne soit pas pérenne mais qu'elle mette à l'abri la personne concernée en cas de danger.
- Travailler sur la mise en place d'un document de références simple et concret (notamment pour les élus).

➤ **Chiffres-clés :**

25 à 30 dépôts de plaintes constatées en 2016 par la police municipale (plaintes contre la violence conjugale) sachant qu'il y a plus d'appels recensés pour des cas de violence conjugale mais que les personnes ne souhaitent pas forcément porter plainte par peur, crainte...

Il existe des outils à destination des maires sur les annonces décès / hospitalisation d'office.
Le pays a construit ces outils / Mme Folliard.

2020 - Renforcer les actions de soutien à la fonction parentale sur l'ensemble du nouveau territoire

➤ **Pistes de réflexion ou de développement**

- Distinguer les différentes actions, créer des passerelles entre services et compléter les manques : sensibilisation / orientation / lieux d'échanges / lieux d'accompagnement / créer du lien entre les professionnels par des rencontres.
- Développer la communication pour une meilleure connaissance des services existants.
- Développement éventuel d'accueil Laep (Etude en cours).
- Quelles actions et où les développer ? (conférence, groupe d'échange, point écoute, temps parents enfant, espace de rencontre / petite enfance, enfance, adolescence) .
- Mobilité des familles et accessibilité des services / covoiturage.
- Développer l'attractivité de l'ensemble des territoires de Ploërmel Communauté et faciliter les déplacements des parents vers les pôles plus urbanisés.
- @inclusion.
- Mobiliser les MSAP et pôles de proximité dans l'accompagnement des parents ou futurs parents du territoire (1ère information).

➤ **Chiffres-clés :**

INSEE (RP2014, population en vigueur au 1er janvier 2016) :

11 853 familles recensées sur Ploërmel Communauté (+2% en 5 ans) :

4 859 couples avec enfants soit 41% (dont 1 167 familles avec 3 enfants ou plus), 1 226 familles monoparentales (9.5%)
5 769 couples sans enfant (48%)

11 578 enfants de moins de 25 ans (27% de la population) :

12,2% de 0 à 2 ans,
13% de 3 à 5 ans,
27,6% de 6 à 11 ans,
27,5% de 12 à 17 ans,
19,8% de 18 à 24ans.

CAF (au 31/12/2016, Ploërmel Communauté) :

nb d'allocataires Asf (Allocation de soutien familial) = 272 (soit 4,4% des allocataires).

Cette prestation est versée sans condition de ressources pour élever un enfant de moins de 20 ans privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour aider les personnes qui ont la charge de l'éduquer.

2020 - Améliorer l'adéquation entre l'offre d'accueil de loisirs et les besoins des familles en terme d'accessibilité

➤ **Pistes de réflexion ou de développement**

- Accessibilité géographique : implantation des structures/ réflexion sur la mise en œuvre de navettes.
- Accessibilité financière : adapter la tarification au public, prendre en compte les impacts des grilles tarifaires récentes (en cours).
- Accessibilité numérique : inscription et paiement en ligne (en cours 1^o trimestre 2018).
- Eviter la « fuite » de certaines structures au profit de la ville-centre.
- Faire connaître et reconnaître la qualité des projets des structures.
- Adapter le contenu des projets pédagogiques.
- Harmoniser les fonctionnements entre les différents accueils de loisirs communautaires (en cours).

➤ **Chiffres-clés :**

INSEE (RP2014, population en vigueur au 1er janvier 2016) :

- 1 495 enfants 3-5ans,
- 3 196 enfants 6-12 ans,
- 3 181 enfants 12-17 ans

CAF - Structures Alsh

11 Accueils de loisirs sans hébergement en 2018 implantés sur le territoire communautaire.

Fréquentation des accueils de loisirs en 2016 :

- 520 places ouvertes au maximum en juillet / 270 places le mercredi,
- 1 650 enfants différents accueillis.

CAF - Nombre de jours enfants en 2016 :

- La Trinité Porhoët : 2 383,
- Mauron : 2 458,
- Josselin : 4 953,
- Ploërmel (inclus Campénéac, Loyat et Gourhel) : 13 398,
- Taupont : 673,
- Val d'Oust : 967,
- Concoret : 1 190.

2020 - Créer un sentiment d'appartenance au nouveau territoire

➤ Pistes de réflexion ou de développement

- Question importante pour les élus pour définir l'intérêt communautaire : cette action crée-t-elle un sentiment d'appartenance ?
- La question est complexe et ne se résume pas à de la communication. Sur chacun des axes, une réflexion sera à mener sur ce point.
- Le nouveau site internet Ploërmel Communauté est disponible et permet de faire des démarches en lignes sur les services communautaires.
- Harmonisation du fonctionnement des structures notamment sur les sites territorialisés.
- Extension des services communautaires. Travail en cours
- Permettre le repérage et la compréhension par les habitants des structures (Communes / Ploërmel communauté).
- Articulation et mise en évidence de ce qui est du ressort des services municipaux et des services intercommunaux et de leurs outils (notamment numérique)
- Créer des évènements fédérateurs

Effet de la démarche : mettre en évidence le rôle pivot de la communauté de communes.

ANNEXE 3

Délibération du bureau communautaire du 18/06/2018

Envoyé en préfecture le 20/06/2018
Reçu en préfecture le 20/06/2018
Affiché le 20/06/2018
ID : 056-200066777-20180618-BC_180618_107-DE



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE prise par délégation du conseil de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 18 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 juin à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de M. Patrick LE DIFFON, sur convocation en date du 12 juin 2018 qui leur a été adressée le jour même par envoi postal à leur domicile par Monsieur le président de Ploërmel Communauté.

Membres du bureau présents :

Ronan COIGNARD ; Henri RIBOUCHON ; Stéphane ROUAULT ; Joël GUÉGAN ; Guy LE BOLU ; Denis TRÉHOREL ; Maryvonne PRIOUX ; Michel PICARD ; Patrick LE DIFFON ; Jacques MIKUSINSKI ; Alain HERVÉ ; Christian LE NOË.

Membre du bureau ayant donné pouvoir :

Louis-Marie MARTIN donne pouvoir à Jacques MIKUSINSKI

Monsieur Joël GUÉGAN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :

En exercice : 13

Présents : 12

OBJET : N°BC-107/2018 – ACTION SOCIALE, PETITE ENFANCE – ENFANCE, JEUNESSE, INSERTION ET EMPLOI DES JEUNES – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA).

Rapporteurs : Maryvonne PRIOUX & Denis TRÉHOREL

Vu les délibérations du conseil communautaire N°CC-015/2017 du 25 janvier 2017 et N°CC-029/2018 du 29 mars 2018 délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité : « d'autoriser la signature de toutes conventions, partenariats conclus avec des tiers et utiles à la mise en œuvre des compétences de la Communauté de communes et leurs avenants ».

L'action sociale et familiale des caisses d'allocations familiales (CAF) et des mutualités sociales agricoles (MSA) s'inscrit dans une démarche et une dynamique de projets visant à valoriser et à équilibrer l'offre des services sur le territoire. Cet accompagnement est formalisé via la mise en œuvre d'une convention territoriale globale (CTG).

Cette convention partenariale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit d'un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la collectivité, la CAF et la MSA.

Cette convention vise à optimiser l'utilisation des ressources et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation des projets du territoire.

Ploërmel Communauté fait partie des 6 territoires expérimentaux sur le département pour travailler sur ce nouveau dispositif. Des thématiques ont été définies et la réflexion est ensuite co-construite avec l'aide des professionnels du territoire.

Envoyé en préfecture le 20/06/2018
Reçu en préfecture le 20/06/2018
Affiché le 20/06/2018
ID : 056-200066777-20180618-BC_180618_107-DE

Les élus des commissions « actions sociales, petite enfance » et « enfance, jeunesse, insertion et emploi des jeunes » ont défini un calendrier de travail sur les 3 prochaines années autour des thématiques suivantes :

2018	Faciliter / améliorer les démarches quotidiennes des personnes en situation de handicap sur le territoire	Favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire en suscitant la prise d'autonomie	Favoriser / améliorer les parcours d'insertion des publics de Ploërmel Communauté
2019	Besoins et offres d'accueil pour la petite enfance sur le territoire	Aménager les temps de l'enfant en lui permettant une ouverture sur le monde	Accompagner les situations d'urgence provoquée par la violence / séparation / décès / incendie...
2020	Renforcer les actions de soutien à la fonction parentale sur l'ensemble du nouveau territoire	Améliorer l'adéquation entre l'offre d'accueil de loisirs et les besoins des familles en termes d'accessibilité	Créer un sentiment d'appartenance au nouveau territoire

Sur chaque thématique, des objectifs opérationnels et un plan d'actions vont être définis.

Le projet de convention est annexé à la présente décision, ainsi que les objectifs opérationnels des 3 premières thématiques.

Vu l'avis favorable des commissions « actions sociales, petite enfance » et « enfance, jeunesse, insertion et emploi des jeunes » du 31/05/2018,



Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 13

. Pour : 13

. Contre : 0

. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 13

. Majorité absolue : 7

➤ Compte tenu de ces éléments,

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention ci-annexée ;

- AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de Ploërmel Communauté,
Patrick LE DIFFON





PROJET ÉDUCATIF
DE TERRITOIRE
ET PLAN MERCREDI

SOMMAIRE

- I. Présentation
- II. Contexte
- III. Politique éducative
- IV. Méthodologie
- V. Philosophie et objectifs
- VI. Organisation générale
- VII. Coordination, pilotage et évaluation

I - PRESENTATION

Date de présentation du projet :

Collectivité porteur du projet : Ploërmel Communauté

Nom du correspondant : Magali THOMAS

Fonction : Responsable enfance jeunesse

Adresse : Hôtel communautaire - BP 133 – 56804 Ploërmel Cedex

Téléphone : 02.97.73.20.94

Adresse électronique : m.thomas@ploermelcommunaute.bzh

Durée du PEDT : 2019-2021

II – Contexte

a) Objectifs

Ploërmel Communauté dispose d'un Projet Educatif Local créé en 1996 sur son territoire. Ce PEL a une vocation globalement similaire au PEDT, à savoir :

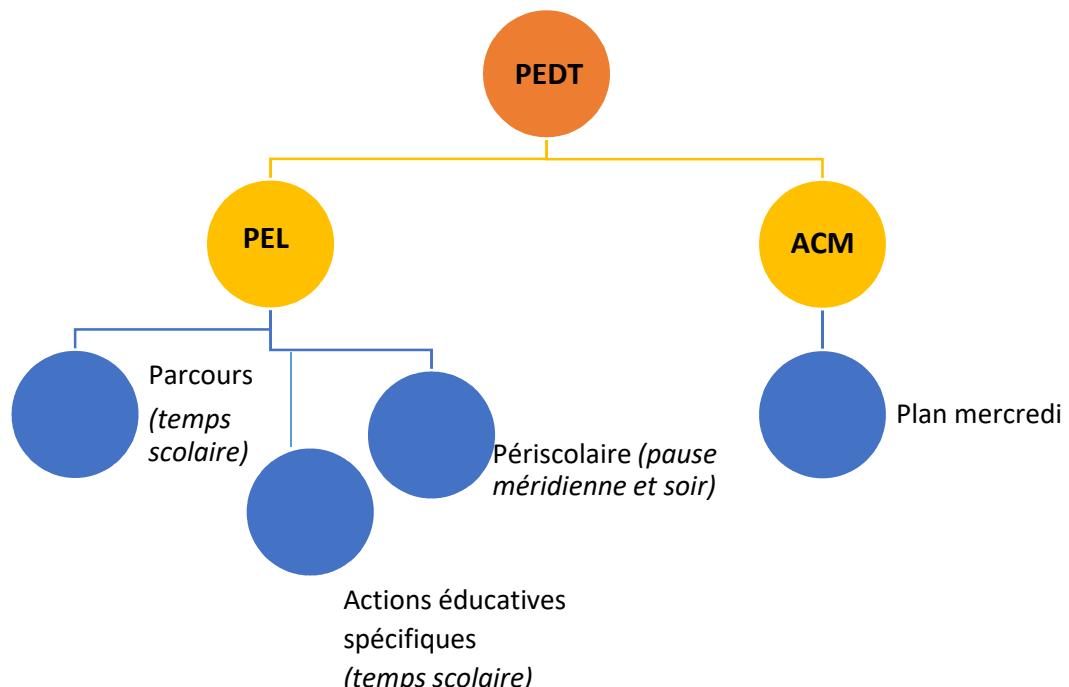
- Mettre en œuvre la politique éducative de la collectivité,
- Fédérer et coordonner les différents acteurs éducatifs,
- Apporter une continuité et une cohérence éducative à partir d'objectifs pédagogiques.

Depuis sa création, il évolue au regard des orientations politiques nationales et locales, des besoins ressentis sur le territoire et des programmes de l'Education Nationale. Il est ajusté en concertation avec les différents acteurs éducatifs.

La fusion de Ploërmel Communauté, Josselin Communauté, Mauron en Brocéliande Communauté et de la communauté de communes du Porhoët en janvier 2017 est apparue comme une opportunité forte de repenser, à une échelle plus vaste, un dispositif qui a déjà fait ses preuves.

Dans le cadre de cette présentation, il convient de s'accorder sur les principes suivants :

- Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) couvre l'ensemble des actions éducatives proposées par Ploërmel Communauté auprès des 3/17 ans
- Le PEDT regroupe à la fois le Projet Educatif Local (PEL) et les actions menées par les accueils de loisirs.



b) Périmètre et public

Le PEDT s'adresse aux élèves de primaires de l'ensemble du territoire communautaires, ainsi qu'aux usagers des accueils de loisirs âgés de 3 à 17 ans.

Le nouveau territoire communautaire comporte 42000 habitants, il est constitué de 30 communes, dont une ville centre, Ploërmel, et des polarités que sont Josselin, Mauron et la Trinité Porhoët. Il se caractérise par sa ruralité et est classé ZRR.

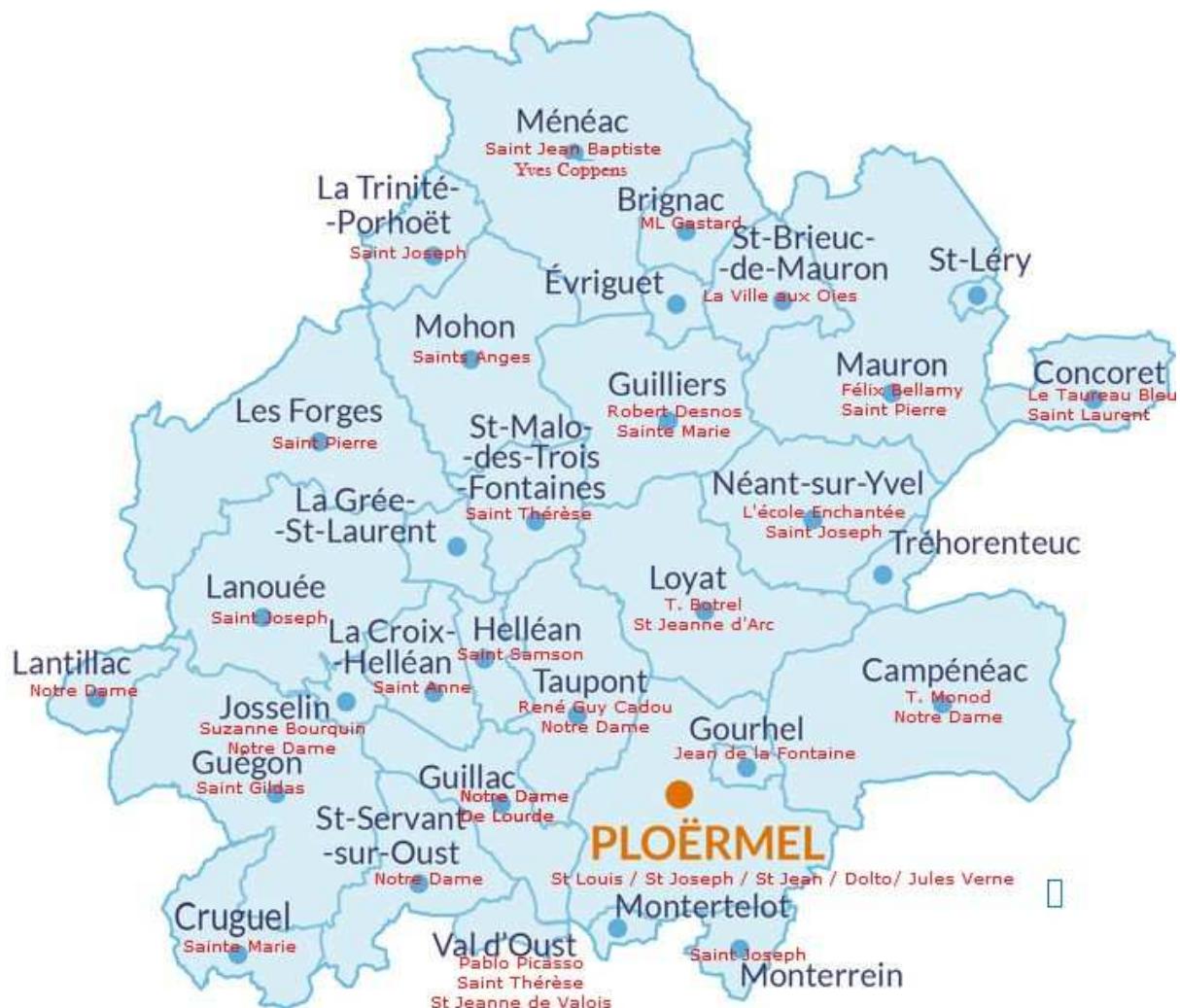
Sur temps scolaire et périscolaire, Ploërmel Communauté met en œuvre diverses actions dans le cadre de son Projet Educatif Local (sur temps scolaires co-interventions et actions éducatives spécifiques, animations périscolaires lors de la pause méridienne ou en fin de journée). Au nom du principe d'équité entre les élèves du territoire, Ploërmel Communauté propose ces actions éducatives à l'ensemble des écoles primaires du territoire, qu'elles dépendent du réseau privé ou du réseau public d'enseignement.

Ce sont ainsi 42 écoles et plus de 4 100 élèves qui bénéficient d'actions éducatives.

Répartition des élèves (année scolaire 2018/2019) :

	Nb d'écoles	Nb de classes	Nb d'élèves maternelles	Nb d'élèves élémentaires	TOTAL élèves
Réseau public	16	62	473	822	1295
Réseau privé	27	120	990	1833	2823
TOTAL	42	182	1463	2655	4118

Etablissements scolaires concernés :



Ploërmel communauté gère actuellement 10 accueils de loisirs¹ en régie :

- Ploërmel 3/5 ans
- Ploërmel 6/9 ans
- Ploërmel 9/15 ans
- Mauron 3/10 ans
- Mauron 9/15 ans
- Josselin 3/17 ans
- La Trinité Porhoët 3/10 ans
- Campénéac 3/10 ans
- Loyat 3/10 ans
- Gourhel 3/10 ans

¹ Pour des facilités de lecture et de compréhension, les accueils de loisirs sont qualifiés dans ce document « d'extra-scolaire », bien que les mercredis soient déclarés sous un régime périscolaire.

La collectivité finance également les accueils de loisirs associatifs du CPIE de Concoret et les Petits Roc'cœurs du Val d'Oust.

Planning d'intervention possible de Ploërmel Communauté :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN – TEMPS SCOLAIRE	PEL : parcours annuel ou scolarité	PEL : parcours annuel ou scolarité		PEL : parcours annuel ou scolarité	PEL : parcours annuel ou scolarité
PAUSE MERIDIENNE	PEL : périscolaire	PEL : périscolaire	Accueil collectif de mineurs	PEL : périscolaire	PEL : périscolaire
APRES-MIDI – TEMPS SCOLAIRE	PEL : parcours annuel ou scolarité	PEL : parcours annuel ou scolarité		PEL : parcours annuel ou scolarité	PEL : parcours annuel ou scolarité
SOIR (jusqu'à 17h30)	PEL : périscolaire	PEL : périscolaire		PEL : périscolaire	PEL : périscolaire

* L'organisation précise varie d'une école et d'une classe à une autre.

III – Politique éducative et principes généraux

La réflexion menée lors de l'élaboration du nouveau PEL a permis de définir les nouvelles orientations en matière de politique enfance/jeunesse du territoire.

Les grands axes retenus sont :

- ❖ Faciliter l'accès à la culture au sens large (environnement, sciences, nouvelles technologies, art, sport...) pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités socio-culturelles et géographiques.
- ❖ Favoriser le vivre ensemble et la construction de valeurs communes sur un même territoire.
- ❖ Apporter une plus-value à l'action éducative permettant de valoriser l'enfant

Cette politique éducative oriente l'ensemble des actions menées par le service enfance jeunesse de Ploërmel Communauté (PEL, accueils de loisirs, espaces jeunes...). Elle s'articule autour d'un principe majeur : **l'équité entre tous les enfants du territoire**, quel que soit son origine géographique, sociale ou le réseau scolaire qu'il fréquente.

Les actions mises en œuvre doivent également permettre aux enfants et jeunes de mieux s'approprier leur environnement proche et de faciliter la construction d'une identité commune favorisant le vivre ensemble à l'échelle du territoire.

La mise en œuvre du dispositif est soumise à l'approbation des enseignants (sous couvert de l'IEN pour les écoles publiques), des élus communautaires et des partenaires responsables des différents temps de l'enfant. Sur toutes ces questions, le service enfance jeunesse est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires et des communes.

IV – MÉTHODOLOGIE / DIAGNOSTIC

La réflexion concernant l'extension du Projet Educatif Local à l'ensemble du territoire s'est déroulée en plusieurs phases :

✓ Une phase de concertation :

Pour que le projet soit adopté et porté par l'ensemble des acteurs éducatifs, une concertation, la plus large possible, a été menée par le biais d'une table ronde rassemblant enseignants, conseillers pédagogiques et inspecteur de circonscription, intervenants, élus et responsables d'associations de parents d'élèves.

Le 7 décembre 2017 une soixantaine de personnes ont ainsi partagé leurs points de vue autours des questions suivantes :

- Comment favoriser la réussite des enfants et leur épanouissement et quel rôle de la collectivité dans ce cadre ?
- Pourquoi et comment mettre en place un Projet Educatif Local ?
- Comment développer la responsabilité et l'apprentissage à la citoyenneté et quel serait le rôle de la collectivité dans ce cadre ?
- Quelle articulation entre PEL communautaire, actions municipales et Education Nationale ?

D'autre part, 5 000 questionnaires à destinations des élèves, familles et enseignants du territoire ont été distribués fin 2017.

L'excellent taux de retour de 72%, montre que l'éducation des enfants est un sujet de préoccupation majeur pour les familles et les équipes enseignantes.

Plusieurs données recueillies dans ce cadre ont orienté directement les choix qui ont été faits concernant le PEL :

- Pour les parents, les activités périscolaires participent à l'épanouissement de leurs enfants à 83%, les actions ponctuelles à 86% et les co-interventions sur temps scolaire à 88%.
- Concernant les enseignants, 86% d'entre eux sont satisfaits des actions ponctuelles proposées, ils sont 80% à être satisfaits par les activités périscolaires et 98% par les co-interventions sur temps scolaire.
- Toujours concernant les enseignants, les actions du PEL participent à l'ouverture et l'épanouissement des enfants à 94%.

- Les questionnaires font également apparaître un taux de participation aux activités périscolaires de 78% pour les enfants scolarisés sur 4 jours et demi.

✓ Une phase de réflexion :

Un comité de pilotage, composé d'élus, de directeurs d'établissements, d'un intervenant du PEL et de techniciens de la collectivité s'est réuni à trois reprises début 2018 avec pour mission de mener une réflexion sur ce que devrait être le futur Projet Educatif Local.

L'idée centrale étant de réfléchir à un dispositif qui s'adapterait au mieux au nouveau territoire communautaire et prendrait en compte ses disparités.

✓ Une phase de construction :

Le service Enfance Jeunesse s'est ensuite attelé à la construction du dispositif, aidé par le service stratégie financière pour le chiffrage de celui-ci.

✓ Une phase de validation et de présentation :

Le Projet Educatif Local a été soumis à validation des élus lors du Conseil Communautaire du 28 mars 2019. Il a été largement partagé auprès des élus grâce à la mobilisation de plusieurs instances :

- Commission Enfance/Jeunesse
- Bureau et conseil communautaire
- Conférence des communes
- Comité de pilotage

Il a été présenté aux enseignants, aux intervenants et aux partenaires en mars 2019 avec un objectif de mise en œuvre progressif à compter de septembre 2019.

Le Projet Educatif De Territoire a été quant à lui validé en Conseil Communautaire le 12 décembre 2019.

✓ La mise en œuvre :

Les actions du PEL se généralisent sur le territoire depuis septembre 2019.

Au sein des accueils de loisirs, à partir des objectifs éducatifs validés en conseil communautaire, les directeurs de structure ont travaillé avec leurs animateurs à l'évolution de leurs projets pédagogiques. Parallèlement, des groupes d'échanges de pratique entre directeurs ont vocation à réfléchir ensemble afin de se questionner et de proposer une organisation harmonisée. Des groupes de

travail se sont constitués. Les axes prioritaires définis pour septembre 2019 à février 2020 concernent l'accueil et l'organisation de cycles d'activités.

V – PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le PEDT est mis en œuvre sur tous les temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire ainsi que les mercredis et les vacances scolaires dans le cadre de l'accueil de loisirs. Il recherche une complémentarité entre tous les temps de l'enfant.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT doivent s'attacher à répondre aux objectifs de la politique enfance/jeunesse énoncés plus haut.

Pour ce faire, 4 grands principes ont été actés :

Le PEDT doit fédérer et coordonner les différents acteurs éducatifs

Le rôle de la collectivité, au travers du dispositif, est de faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs que l'éducation des enfants est une responsabilité partagée par tous.

Le dispositif, de par sa position centrale et moteur, permet de coordonner le travail des différents acteurs (agents communautaires, associations, professionnels indépendants...) souhaitant intégrer le projet dans le but d'œuvrer à l'atteinte d'objectifs communs contribuant à la construction des futurs citoyens.

Il a vocation à proposer des activités diversifiées dans laquelle chaque enfant pourra trouver un domaine qui l'intéresse et s'y épanouir (sports, arts plastiques, musique, multimédia, environnement...). Les intervenants peuvent être mutualisés entre les temps scolaire, périscolaires et extrascolaires.

Le PEDT doit apporter continuité et cohérence éducative à l'échelle du territoire.

La continuité et la cohérence sont gages d'efficacité en matière d'éducation. Le PEDT constitue un espace d'échange au sein duquel une attention particulière est accordée à la continuité des temps de l'enfant. La complémentarité entre les actions éducatives sera recherchée.

Une réunion annuelle regroupant directeurs d'établissements scolaires, conseiller pédagogique de circonscription, intervenants du PEL et directeurs des accueils de loisirs permettra d'échanger autour du PEDT. Un copil pluriannuel aura vocation à préparer, suivre, valider et évaluer le dispositif.

Le contenu du PEDT est transmis à chaque directeur d'école qui est invité à le communiquer auprès des enseignants et des familles. Les actions mises en

œuvre par Ploërmel Communauté sur temps scolaire et périscolaire sont régulièrement évoquées en Conseil d'école.

Les intervenants travailleront en petit groupe une à deux fois par an autour des objectifs du dispositif et de leur mise en œuvre concrète.

Ploërmel Communauté travaille à la stabilisation de ses équipes par le biais de création de postes :

- 6 animateurs d'accueil de loisirs en 2019, dont 2 intervenants du PEL
- 1 animateur jeunesse en 2019 également

Sur temps périscolaire, les intervenants du PEL et les animateurs des ACM sont appelés à construire leur projet d'animation autour de cycles en réfléchissant sur la progression de l'enfant.

Sur temps scolaire, ce travail est mis en œuvre par l'enseignant, en concertation avec l'intervenant.

Le PEL doit s'adresser à l'ensemble des enfants scolarisés sur le territoire et assurer l'équité entre tous.

Le principe d'équité est une notion centrale du PEL et concerne tant le réseau public que privé.

Visant à lutter contre les inégalités socio-culturelles et géographiques, le dispositif doit être garant de l'équité entre les élèves en terme d'accès à la culture au sens large (sportive, artistique, scientifique ...).

Afin que l'éloignement géographique ne soit plus un frein à la mise en œuvre d'actions éducatives, la collectivité organise et prend en charge l'ensemble des frais de transport liés aux activités proposées dans le cadre du PEL. Lorsque cela est possible, les transports sont mutualisés, quel que soit le réseau d'appartenance des écoles (rationalisation des coûts et impact environnemental).

L'inclusion de tous les enfants est également au cœur du projet. Les classes ULIS du territoire comme la classe d'IME intégrée au sein de l'école Jules Verne bénéficient des mêmes propositions que les autres classes. Un accompagnement des enseignants peut être proposé pour orienter les projets vers des intervenants formés ou sensibilisés au handicap. Les enfants sont également accueillis sur les temps périscolaires, avec ou sans accompagnateur. Le choix de l'activité se fait en concertation entre l'enfant et l'enseignant. Dans le cadre de l'accueil de loisirs, grâce au soutien de la CAF, Ploërmel Communauté a créé un poste de coordinatrice en charge de l'inclusion afin de faciliter l'accueil et l'intégration de tous les enfants, quelque soit leur handicap ou leurs problèmes comportementaux. Les directeurs et animateurs sont formés par le biais du pôle

ressource handicap départemental sur ces sujets (formation d'une dizaine d'animateurs sur 3 jours en 2019).

Chaque école détermine les modalités d'inscription des enfants sur les temps périscolaires. Dans la plupart des écoles, les propositions sont transmises aux parents qui choisissent l'activité avec leur enfant. Certaines écoles font le choix de faire découvrir l'ensemble des activités à tous les enfants. Les enfants sont alors incités à participer à toutes les activités. Chaque enfant a la possibilité de tester l'activité sur 1 à 2 séances avant de s'engager pour l'ensemble du cycle.

A l'exception des spectacles proposés sur temps scolaire, l'ensemble des activités scolaires et périscolaires sont gratuites pour les familles. A l'accueil de loisirs, les élus ont fait le choix d'une tarification différenciée par quotient familial avec l'application d'un coefficient multiplicateur afin d'éviter les effets de seuil.

En terme de communication, Ploërmel Communauté va s'attacher à développer les contenus de son site Internet. Des flyers sont distribués aux familles : 2 fois par an pour les accueils de loisirs et 1 fois par an pour les activités sur temps scolaire ou périscolaire.

Le PEL place le service Enfance/Jeunesse de la collectivité comme *interlocuteur central* et privilégié des écoles primaires.

Afin de faciliter le travail des enseignants et d'assurer une qualité maximale des actions menées sur les temps scolaires et périscolaires, le service enfance/jeunesse est placé au centre du dispositif. Il assure le lien entre les différents acteurs éducatifs, les services de la collectivité et les équipes enseignantes.

Il est également force de propositions et devra être en mesure d'ajuster les orientations du dispositif et les actions éducatives proposées, ceci en s'appuyant sur des outils d'évaluation et le travail réalisé en comité de pilotage.

La relation aux familles est en construction

Au sein des accueils de loisirs, les familles sont accueillies matin et soir et les animateurs sont sensibilisés à la nécessaire écoute et à l'importance des transmissions. Un travail autour de la notion d'accueil est en cours afin de questionner nos pratiques et de continuer à évoluer.

Dans le cadre du PEL, le contact avec les familles se fait principalement via les enseignants et/ou les mairies sur temps périscolaire. Un flyer est en construction pour communiquer tant sur les objectifs du dispositif que sur ce qu'il propose concrètement aux enfants.

Ploërmel Communauté est sensibilisée à la question de l'accompagnement des parents et met en œuvre différents dispositifs pour soutenir la parentalité :

- Organisation de Lieux d'Accueil Enfants Parents sur 3 maisons de l'enfance
- Co-financement des Pâtes au beurre (Les Mots des Familles)
- Soutien à l'installation d'une antenne de la Maison des Ados
- Participation au consortium visant à la mise en œuvre d'un service mobile de prévention, de médiation et d'accompagnement socio-éducatif itinérant porté par l'AMISEP en lien avec l'association Relais Jeunes 56 (projet sur les invisibles)

Un travail sur la question de la parentalité est prévu en 2020 pour mieux identifier l'ensemble des actions proposées et organiser une coordination plus pertinente.

VI – ORGANISATION GÉNÉRALE

Afin de répondre aux besoins de continuité et de cohérence éducative tout au long de la scolarité de l'enfant, les actions sont articulées autour de 3 types d'interventions :

- Les parcours éducatifs sur temps scolaire
 - Parcours scolarité
 - Parcours annuels
- Les activités périscolaires
 - Au sein de l'école
- Les activités extra-scolaires
 - Au sein des accueils de loisirs

A - Les parcours éducatifs

Chaque parcours peut contenir des formes d'actions différentes et variées telles que les co-interventions enseignant/professionnel en classe, des actions ponctuelles ainsi que des actions de valorisation.

La participation aux parcours se fait en classe entière, sur le temps scolaire et sous la responsabilité de l'enseignant. Les intervenants viennent en soutien aux enseignants dans leurs domaines de compétences. Les activités proposées dans le cadre des parcours peuvent avoir lieu soit à l'école soit à l'extérieur notamment lorsqu'elles nécessitent l'utilisation d'équipements particuliers.

La mise en place effective des parcours est soumise à validation de la collectivité, organisatrice et coordinatrice de ces actions. La collectivité veille particulièrement à ce que les activités choisies soient en cohérence avec le projet d'école et les programmes scolaires officiels.

Un outil de suivi permettra à terme de suivre les différents parcours de l'enfant durant sa scolarité et de vérifier le bon fonctionnement du dispositif.

Les parcours sont divisés en deux catégories :

- Les parcours dits « scolarité », accessibles à l'ensemble des classes durant toute la durée de la scolarité maternelle et élémentaire. Ils sont essentiellement composés du parcours aquatique, du parcours du spectateur et des parcours prévention.
- Les parcours dits « annuels » sont eux composés d'actions dans des domaines spécifiques et techniques et sont laissés au choix des enseignants. Chaque enseignant ayant la responsabilité d'offrir aux élèves des parcours variés et

cohérents avec les projets de classes ou d'école. Chaque classe bénéficie de 2 co-intervention sur temps scolaire d'une durée de 12h00 par an.

• LES PARCOURS SCOLARITÉ

Les parcours scolarité sont au nombre de trois :

- Le parcours aquatique permet l'apprentissage de la natation et la découverte des activités nautiques. Il est décomposé en 3 modules :
 - o 4 cycles de 8 séances de natation en CP-CE1-CE2 et CM1.
 - o 1 test d'aisance aquatique en fin de CM1, permettant à tous les élèves d'accéder au 3ème module et de valider l'efficacité du module 1.
 - o Un cycle de 5 demi-journées de découverte des activités nautiques en CM2.
- Le parcours du spectateur permet à l'ensemble des élèves d'avoir accès à la culture par le biais d'un spectacle vivant/an/enfant. Une médiation culturelle est également proposée en amont des spectacles afin de faciliter l'approche du spectacle pour les enfants.
- Le parcours prévention est essentiellement composé d'actions ponctuelles adaptées à chaque cycle et proposées à l'ensemble des classes. Chaque enseignant peut ainsi construire un parcours prévention pour sa classe en associant par exemple une visite de la caserne des pompiers au travail effectué en classe sur les accidents domestiques.

Parcours aquatique: natation + nautisme

4x8 séances de natation + test aisance aquatique + 5 séances nautisme

Parcours du spectateur: spectacles+médiation

1 spectacle par an et par enfant + médiation

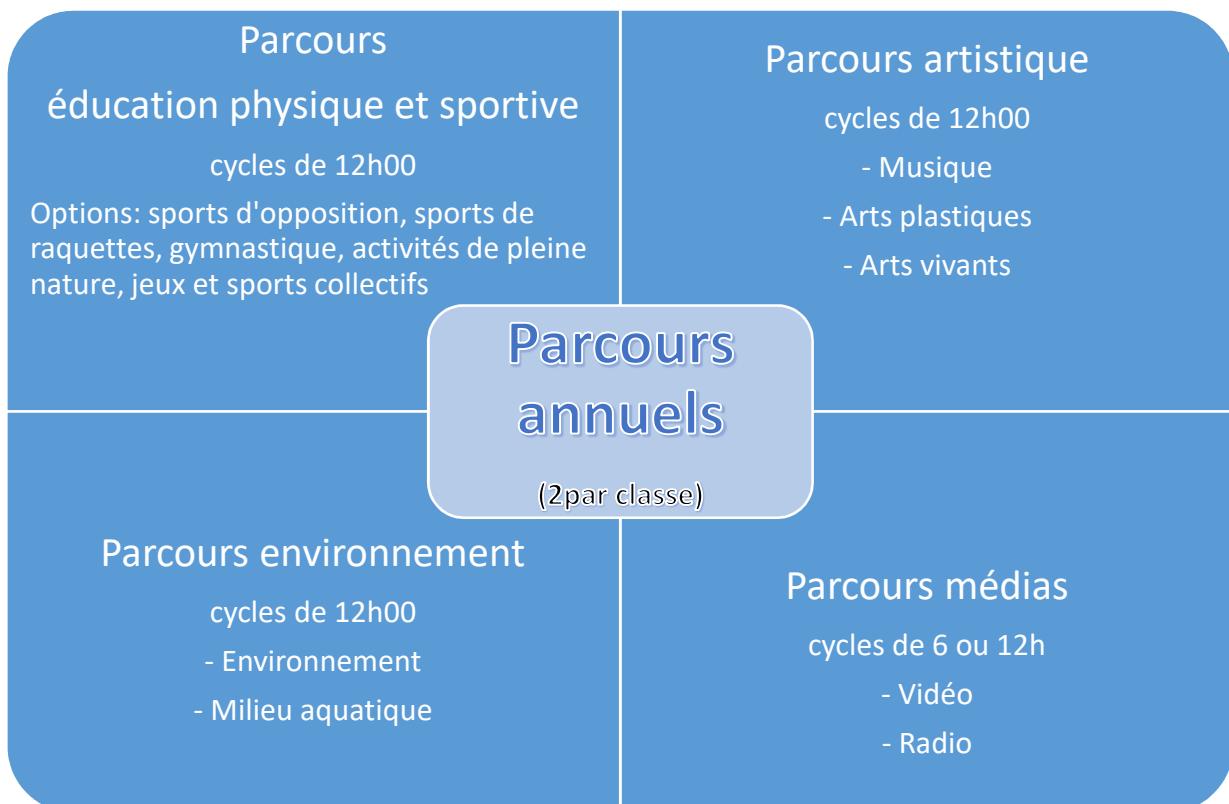
Parcours prévention: actions ponctuelles

Gestes de premiers secours, permis internet, maison de tous les dangers ...

- LES PARCOURS ANNUELS

Les parcours annuels sont au nombre de quatre, ils comportent des options en lien avec la thématique générale :

- Le parcours éducation physique et sportive est décliné en 5 options (sports d'opposition, sports de raquettes, gymnastique et activités associées, activités physique de pleine nature, sports et jeux collectifs). Il est composé de co-interventions enseignants/professionnels de 12h00 auxquelles pourra s'ajouter une valorisation sous forme de journée sportive collective.
- Le parcours média propose aux enseignants des co-interventions dans les domaines de la vidéo, la radio ou la photo. Le temps d'intervention est ajusté à l'âge des enfants (6h00 en cycle 1 et 12h00 en cycle 2 et 3).
- Le parcours environnement est décliné en 3 options (environnement, déchets, milieu aquatique). Il est composé de co-interventions de 12h00 essentiellement assurées par des associations.
- Le parcours artistique permet aux classes de bénéficier de l'expertise d'artistes dans différents domaines tels que la musique, les arts plastiques ou les arts vivants. Cet apport d'expertise se fait également sous forme de co-interventions de 12h00.



B – Les activités périscolaires

❖ Les activités périscolaires au sein de l'école :

Les activités périscolaires ont un réel intérêt dans le cadre du dispositif et se veulent complémentaires avec les autres actions menées puisqu'elles permettent la découverte de nouvelles activités.

Les temps d'activités périscolaires sont essentiellement positionnés sur le temps de pause méridienne ou en fin de journée, juste après le temps de classe. Lorsqu'elles ont lieu pendant la pause méridienne, il s'agit principalement de permettre à tous les enfants d'y accéder, indépendamment des transports scolaires dont les horaires ne peuvent être adaptés. Il est à noter que lorsqu'elles se déroulent lors de la pause méridienne, les activités périscolaires permettent également de maintenir un climat serein sur les cours de récréation.

Les équipes enseignantes sont associées au choix des activités afin de garantir une cohérence entre les divers enseignements que les enfants reçoivent durant la journée. Toutefois, l'organisation technique de celle-ci reste du ressort de la collectivité qui oriente les animateurs sur les différentes écoles selon les moyens disponibles et afin de permettre aux enfants d'être confrontés à un panel d'activités le plus large possible.

Elles concernent uniquement les élèves d'élémentaire.

L'organisation de ces activités est soumise à conditions :

- Le créneau dédié à ces activités est de 45 minutes effectives au minimum, il apparaît en effet important que le temps d'activité soit suffisant afin de garantir la qualité des interventions, tant pour les enfants que pour les animateurs.
- La mise à disposition gratuite de salles en proximité par les communes ou les OGEC. Celles-ci conditionnent également le type d'activité proposé (sport, arts plastiques...).
- Attribution d'un créneau d'activité par enfant d'élémentaire chaque semaine, soit un maximum de 45 minutes à 1h00.

Activités proposées :

- Sports (sports co, jeux de raquette, escrime, jeux d'opposition...)
- Arts plastiques et loisirs créatifs
- Sophrologie,
- Chant chorale
- Ateliers scientifique, bois, petit bricolage
- Jardinage, environnement
- ...

Dans le cadre périscolaire (pause méridienne et fin de journée), toutes les activités sont organisées sous forme de cycles de 7 à 14 séances selon le choix des écoles/communes (3 à 5 périodes). Les intervenants construisent leur projet en visant une progression des enfants. Il s'agit avant tout de véhiculer des valeurs, tout en initiant les enfants à une activité spécifique leur permettant de développer leurs compétences.

C – Les activités extra-scolaires

❖ Accueils de loisirs :

Ploërmel Communauté gère 10 accueils de loisirs. 6 sont ouverts les mercredis :

- Ploërmel 3/5 ans
- Ploërmel 6/9 ans
- Ploërmel 9/15 ans
- Mauron 3/11 ans
- Josselin 3/11 ans
- La Trinité-Porhoët 3/11 ans

Lors des mercredis, les animateurs s'attachent particulièrement à la gestion du rythme des enfants, en tenant compte des temps scolaires. Pour cela, des temps calmes et des jeux libres sont proposés aux enfants, parallèlement aux activités organisées par les animateurs. Les enfants ont systématiquement le choix de participer ou non à une activité.

Les animateurs diversifient leurs propositions afin que les enfants puissent s'épanouir dans le domaine qui leur convient le mieux. Certains intervenants étant également présents sur les temps scolaires et périscolaires, un lien est ainsi fait entre les différents temps de l'enfant. Des activités spécifiques sont proposées aux enfants selon les compétences de chacun (atelier bois, petit bricolage, art plastique, sport...).

En outre, les projets pédagogiques de chaque accueil de loisirs ont été retravaillés afin de prendre en compte les nouveaux objectifs éducatifs définis par les élus communautaires. Des temps d'échanges de pratiques sont organisés entre les directeurs des structures afin de continuer à nourrir les réflexions et les projets pédagogiques qui devraient donc continuer à évoluer dans les années à venir.

A titre d'exemple, il est possible de citer 3 projets mis en œuvre sous forme de cycle d'activités au sein des accueils de loisirs :

- *Cycle karaté proposé en 2018 et 2019 par un éducateur sportif du pôle des sports, le mercredi matin, à l'attention des enfants de 6/9 ans de Ploërmel. Les interventions ont eu lieu plusieurs mercredis successifs au dojo et visent à initier les enfants à la pratique d'un art martial et à ses valeurs. Les enfants s'inscrivent dans une progression au fur et à mesure des séances.*

- *Cycle art plastique mis en œuvre dans les semaines précédant chaque saison des marmots (manifestation annuelle mise en œuvre sur Josselin, Ploërmel, Mauron et la Trinité-Porhoët) pour réaliser des œuvres collectives sur le thème retenu par l'équipe. Les enfants sont sensibilisés au thème et se voient proposer de réaliser des éléments décoratifs ou de créer ensemble tout ou partie d'une animation.*
- *Cycle lecture, ce projet est prévu sur la période novembre et décembre 2019 pour les groupes de Ploërmel. Il s'agira de proposer aux enfants des temps de lectures animées et des activités autour de livres, en lien avec une maison d'édition locale.*

VII – COORDINATION, PILOTAGE ET EVALUATION

Coordination

La coordination du dispositif est du ressort de la collectivité.

Le coordinateur du PEL et le coordinateur des accueils de loisirs veillent à la bonne mise en œuvre des actions. Le coordinateur du PEL assure l'interface entre les écoles et les différents intervenants, qu'ils soient salariés des différents services de Ploërmel Communauté (sport, culture, environnement) ou prestataires de service. Il veille tout particulièrement à assurer l'équité entre les écoles du territoire.

Pilotage

Le pilotage est organisé autour de 2 instances :

- ✓ Un COPIL composé de directeurs d'établissements scolaires, d'élus, d'intervenants, des coordinateurs PEL et ACM de Ploërmel Communauté, des responsables enfance jeunesse, sport et culture ainsi que de représentants de l'inspection d'académie et de l'enseignement catholique. Ce COPIL a pour mission d'évaluer les actions mises en œuvre, de proposer des axes d'amélioration et de valider les actions nouvelles proposées aux écoles.
- ✓ Une assemblée annuelle regroupant l'ensemble des acteurs du dispositif (enseignants, intervenants, partenaires institutionnels, directeurs des accueils de loisirs, services ressources). A l'occasion de cette assemblée, un bilan des actions menées sera présenté ainsi que les axes de travail et les projets à venir.

Evaluation

Au niveau scolaire, un suivi du parcours des enfants sera assuré dans un document numérique accompagnant les classes de la petite section au CM2. Cet outil permettra le cas échéant, d'informer ou d'alerter les enseignants quant à la diversité des parcours suivis par les enfants.

L'évaluation du dispositif devra également faire l'objet d'une réflexion approfondie et permettre de définir des critères objectifs et quantifiables concernant les actions menées, ceci afin d'en vérifier l'efficacité et d'adapter si besoin le dispositif.

Les premiers indicateurs retenus sont :

- Périscolaire : au regard des inscriptions, pourcentage d'enfants présents
- Temps scolaire : nombre d'enfants touchés et ressenti des enseignants
- Extrascolaire : nombre d'enfants concernés, évaluation des projets pédagogiques

Ces indicateurs sont appelés à évoluer et à s'accroître dans le courant des années 2019 et 2020.

Suivi

La commission enfance jeunesse est appelée à suivre le travail du Copil. Elle se réunit 4 à 5 fois par an et est constituée exclusivement d'élus et de la responsable enfance jeunesse.

VIII – PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels

Ploërmel Communauté mobilise en interne plusieurs services sur ce dispositif :

- Le service enfance jeunesse
- Le service des sports
- Le service culturel
- Le service environnement
- Sans compter le soutien technique des services supports (ressources humaines, finances, affaires juridiques...)

L'EPCI travaille en lien avec les communes et le syndicat scolaire du pays de Josselin. Dans le cadre des actions de prévention menées sur temps scolaire, les centres de secours (SDIS) et gendarmerie du territoire intervennent au sein des écoles.

Le dispositif bénéficie du soutien de l'Education Nationale et co-construit une partie des actions avec les conseillers pédagogiques de circonscription.

La CAF et la MSA co-financent la partie périscolaire du dispositif ainsi que les accueils de loisirs au sein du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Département subventionne les accueils de loisirs.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées (cf tableau)



Schéma de déploiement des services de mobilité



2022 - 2026



www.ploermelcommunaute.bzh

PREAMBULE

Une expérimentation menée depuis 2018 vise à **faciliter les déplacements quotidiens des habitants du territoire** (travail, loisirs, santé, etc.).

Un **facteur d'attractivité** pour les communes du territoire et s'articule avec les différentes politiques communautaires (habitat, développement économique, culture, jeunesse, etc.).



Fort de cette expérience, la Communauté de communes prévoit le déploiement, dès 2022, d'une **gamme de services plus étendue** (bus, transport à la demande, covoiturage, vélo...), basée sur un **diagnostic des besoins** et sur la **géographie de l'ensemble du territoire**.

SOMMAIRE

- ❖ Le rappel du contexte,
- ❖ Les principaux éléments de diagnostic,
- ❖ La présentation du schéma de déploiement des services de mobilité.

SOMMAIRE

1. Contexte

2. Diagnostic

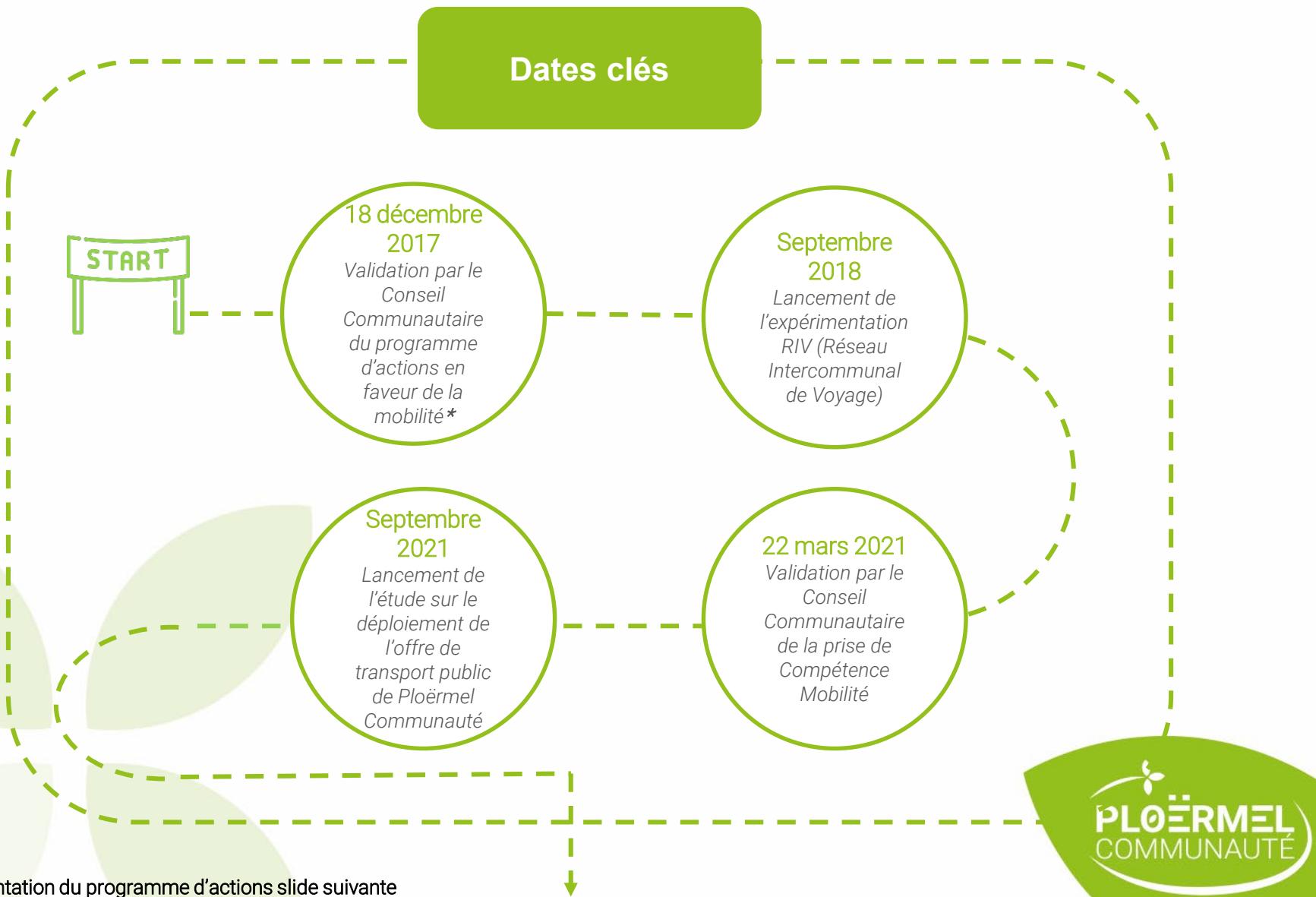
3. Schéma de déploiement

1. Le transport à la demande zonal
2. Lignes est et ouest
3. Navette urbaine
4. Plan de financement prévisionnel
5. La tarification
6. Synthèse

1- CONTEXTE



CONTEXTE (1)



CONTEXTE (2)

Rappel du programme d'actions

Un axe

"EMPLOI et SOLIDARITES"

- Une action autour du covoiturage domicile-travail
- La mise en place sur le territoire d'une plateforme de location de véhicule aux demandeurs d'emploi (dans le cadre d'une première embauche par exemple)
- La promotion des actions existantes (micro-crédit du CIAS en faveur de la mobilité, auto-école solidaire, leçons de conduite accompagnées par la Mission Locale...)

Un axe

"TOUS PUBLICS et TERRITOIRE"

- Une expérimentation autour du covoiturage de proximité
- L'expérimentation d'une ligne de transport collectif régulière infra territoriale
- Le déploiement de la location de vélo à assistance électrique en relais local (pour les déplacements de proximité)
- Une aide à l'achat vélo

Un ÉQUIPEMENT STRUCTURANT

Le pôle d'échange Multimodal



CONTEXTE (3)

L'offre actuelle et nos partenaires/prestataires

Le covoiturage Domicile-Travail et de proximité



La location de voitures pour l'insertion



La location de vélos à assistance électrique



Le transport à la demande et les lignes régulières



CONTEXTE (4)

L'expérimentation RIV a :

- ❖ Montré l'intérêt de la mise en place d'offres de mobilité complémentaire sur le territoire
- ❖ Apporté des réponses efficientes à la population du territoire
- ❖ Qui doit cependant être améliorée pour mieux répondre aux besoins du territoire

Ainsi, Ploërmel Communauté s'est engagée ou va s'engager dans :

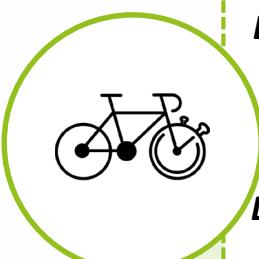
- ❖ Une étude sur le déploiement de l'offre de transport public (transport à la demande, lignes régulières)
- ❖ Un schéma vélo (concertation avec les communes et les habitants variable selon le choix du prestataire).
- ❖ Le maintien de l'offre de covoiturage en partenariat avec Ehop (convention jusqu'en 2023),
- ❖ Le maintien de l'offre de location de voitures (convention jusqu'en 2023)

CONTEXTE (5)

Chiffres clés



Le RIV bus entre 400 et 800 montées par semaine



Le RIV vélos à assistance électrique, un taux de location moyen de 72%



Ehop près de chez moi, 14 mises en relations pour 68 demandes

CONTEXTE (6)

Zoom sur le calendrier décisionnel pour le schéma de déploiement

- ❖ **1^{er} septembre 2021** : Lancement de l'étude sur le déploiement du réseau de transport régulier de Ploërmel Communauté.
- ❖ **Septembre à novembre 2021** : Le COPIL s'est réuni à trois reprises pour finaliser le choix d'un scénario de déploiement. La commission mobilité a également donné son avis (en amont des COPIL).
- ❖ **22 novembre 2021** : Présentation du scénario proposé en bureau communautaire
- ❖ **24 novembre 2021** : Présentation lors de la Conférence des maires.
- ❖ **2 décembre 2021** : demande d'approbation du schéma, du mode de gestion et du plan de financement prévisionnel au Conseil Communautaire.

CONTEXTE (7)

Les prochaines étapes

- ❖ Décembre 2021 : Instauration du comité des partenaires (instance consultative permettant le dialogue permanent entre les autorités organisatrices de la mobilité, les usagers / habitants et les employeurs) / Doit être consulté sur les orientations de la politique tarifaire, sur l'instauration ou l'évolution du taux de versement mobilité ainsi que sur le document de planification de sa politique.
- ❖ Janvier 2022 :
 - ❖ Préconisation d'implantation technique des arrêts en concertation avec les communes,
 - ❖ Lancement de la consultation.
- ❖ Février 2022 : Instauration du Versement Mobilité
- ❖ Avril 2022 : Choix de l'opérateur et notification du marché.
- ❖ Mai à août 2022 : Préparation de la prestation
- ❖ Septembre 2022 : Lancement du nouveau déploiement

CONTEXTE (8)

L'enjeu du plan de transport est de concilier :

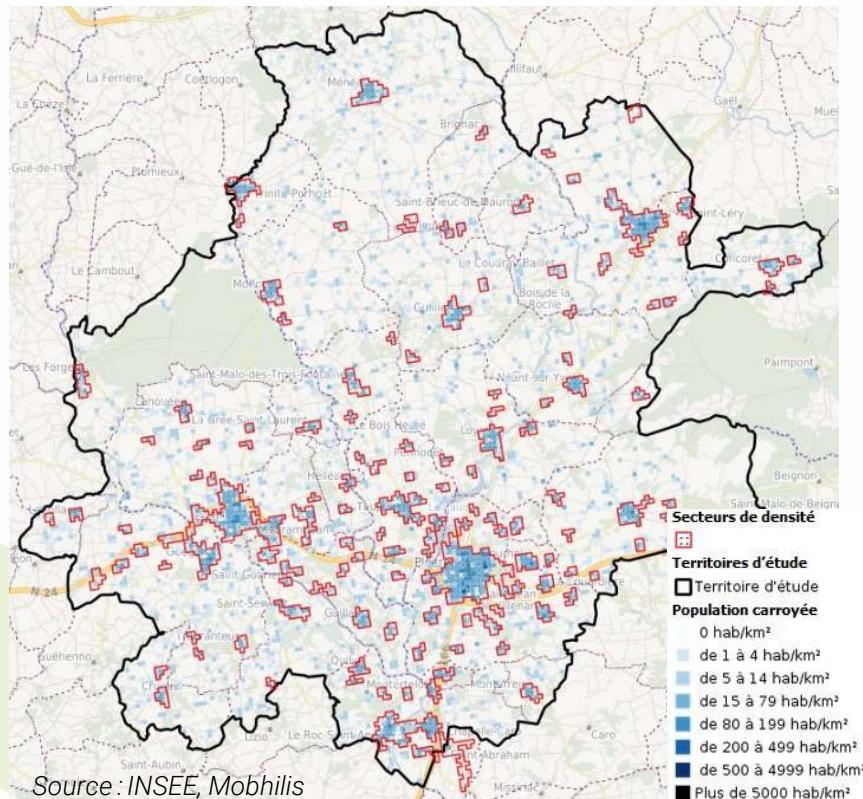
- ❖ Équilibre territorial
- ❖ Prise en compte des bassins de vie
- ❖ Prise en compte des densités de population
- ❖ Prendre en compte le PCAET

2- DIAGNOSTIC



DIAGNOSTIC (1)

Population et densité de population

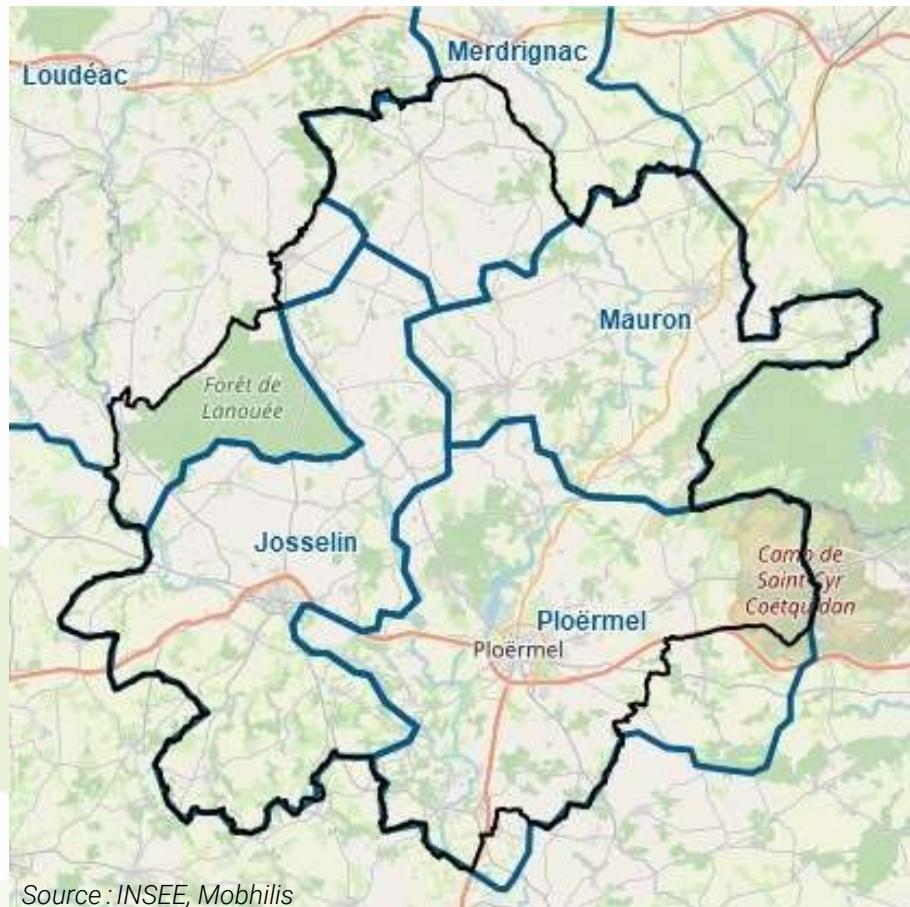


Constat :

- ❖ 43 000 habitants, une densité de 52 h/km².
 - ❖ Une répartition de la population concentrée sur Ploërmel (23% de la population) et dans les centralités (50% de la population).
 - ❖ Des regroupements assez importants autour des bourgs, mais un mitage assez présent.
- Des centralités qui regroupent une grande partie de la population, favorable à des lignes TC qui maillent le territoire, et à du TàD de rabattement.

DIAGNOSTIC (2)

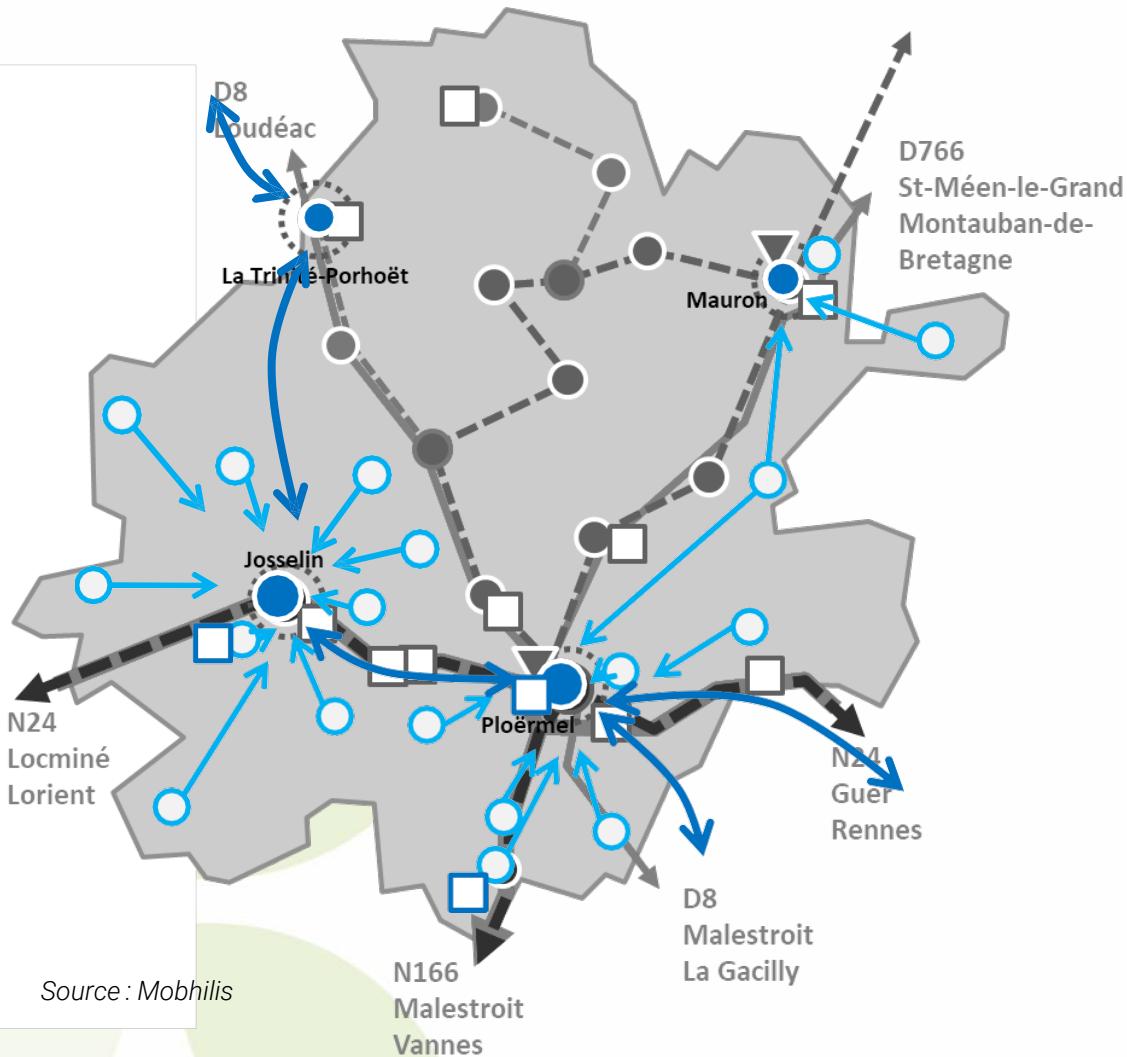
Les bassins de vie



Constat :

Cette carte présente les bassins de vie à l'échelle du territoire de Ploërmel Communauté. Comme on le constate, la Communauté de Communes recouvre un territoire de vie beaucoup plus morcelé avec des pôles secondaires exerçant potentiellement une attractivité importante(Josselin, Mauron) et une attractivité hors territoire (vers Merdrignac et depuis le sud du territoire).

DIAGNOSTIC (3)



Identification des services mobilité complémentaire qui peuvent présenter un potentiel

- N Extension possible du réseau TC intercommunautaire (RIVBUS)
- O Commune à desservir par TàD (RIV) avec rabattement vers pôle territorial majeur
- Pôle territorial majeur
- Aire de covoitage potentielle

DIAGNOSTIC (4)

Ainsi, au vu du contexte actuel et du diagnostic, les nouvelles orientations à prendre sont :

- ❖ Apporter une réponse à la mobilité pour l'ensemble du territoire de façon équitable,
- ❖ Proposer une offre régulière pour permettre l'accès à l'emploi sur les pôles d'activités principaux,
- ❖ Offrir une palette de services diversifiés (lignes, navettes, TàD) pour permettre de couvrir au maximum les besoins du territoire en tenant compte des réalités géographiques (population, services...),
- ❖ Intensifier l'offre en mobilisant les ressources supplémentaires du Versement Mobilité.

3- SCHEMA DE DEPLOIEMENT



SCHEMA DE DEPLOIEMENT (1)

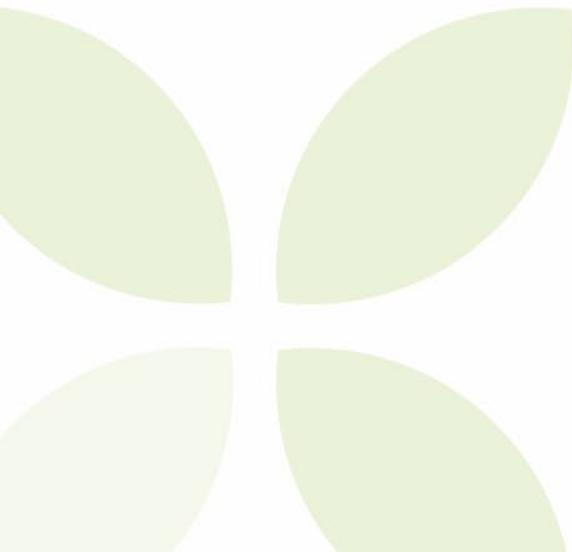
Les terminologies

- ❖ **Transport à la Demande Zonal** : véhicule circulant seulement en cas de réservation en rabattement vers une destination fixe (porte à point).
- ❖ **Lignes régulières** : Service collectif dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance,
- ❖ **Navette urbaine** : lignes régulières avec un cadencement pour permettre de desservir les pôles principaux de la zone urbaine,

LE SCHEMA DE DEPLOIEMENT (2)

- ❖ Le schéma propose différents services :
 - ❖ Un service de transport à la demande dit « zonal »,
 - ❖ Des lignes régulières,
 - ❖ Une navette urbaine.
- ❖ Le schéma vélo et les actions en direction du covoitage sont intégrées (mais hors étude)
- ➔ Complémentarité entre les différents services (multimodalité, agilité pour répondre à un maximum de trajets)

3-1 TRANSPORT A LA DEMANDE ZONAL



LE TRANSPORT A LA DEMANDE ZONAL (1)



❖ Caractéristiques

- Géographiques
3 secteurs de desserte
Exception : Guillac desserte zonale possible sur Ploërmel ou Josselin
- Modalités de réservation
2 heures à l'avance,
Possibilité de réservation de dernière minute sous réserve de places disponibles,
- Temporelles
Du lundi au samedi
De 9h00 à 17h00

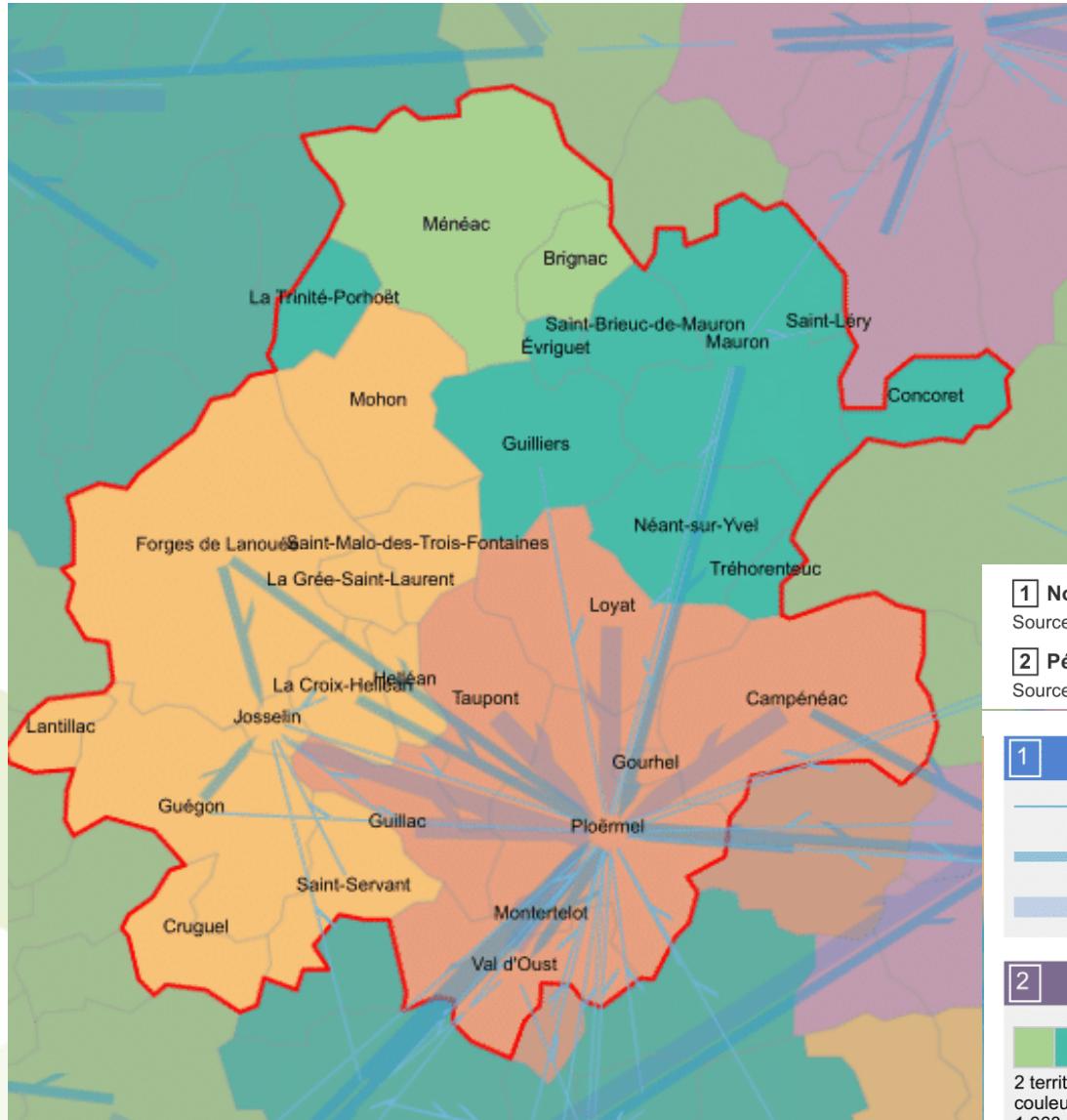
➤ Estimations

Population concernée : 43 000 habitants
Nombre de trajets : 23 600
Coût annuel estimé : 350 000 €

LE TRANSPORT A LA DEMANDE ZONAL (2)

- ❖ Offre de TàD construite à l'issue du diagnostic,
- ❖ Permet à tous les habitants d'accéder aux centralités sans rupture de charge,
- ❖ L'amplitude proposée permet l'optimisation des moyens humains et matériels,
- ❖ Mais une variante avec une amplitude horaire plus importante sera présente dans le CCTP concernant le marché TàD

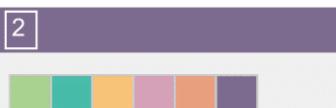
LE TRANSPORT A LA DEMANDE ZONAL (3)



[1] Nombre de navettes domicile-travail (flux) (navetteurs) 2018 - Bretagne
Source : Insee, RP 2018

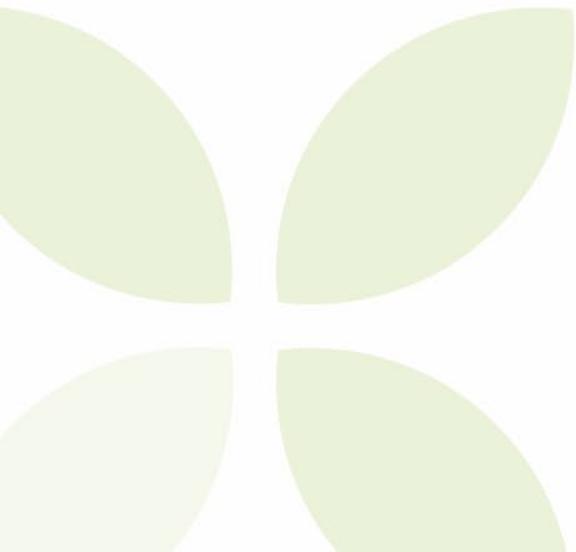
[2] Périmètre des bassins de vie 2012
Source : Insee, 01/01/2021

1
50 à 99 (1 595)
100 à 149 (498)
150 à 4 824 (774)

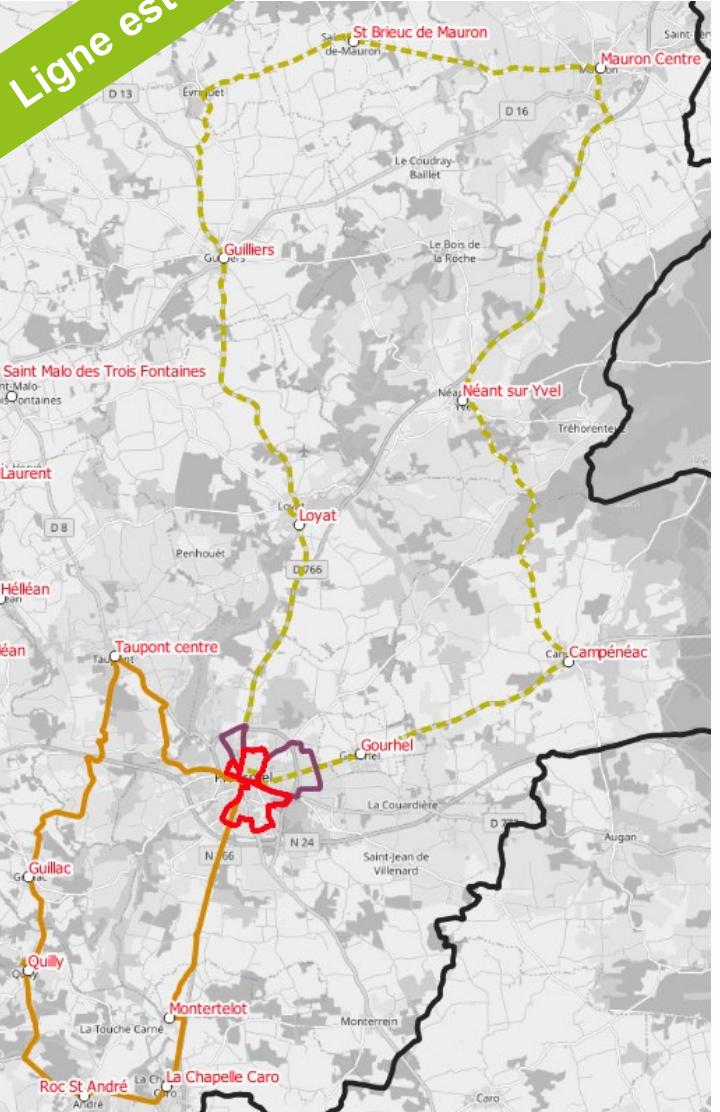


2 territoires limitrophes ont une couleur différente. Ensemble : 1 663 bassins de vie (2012)

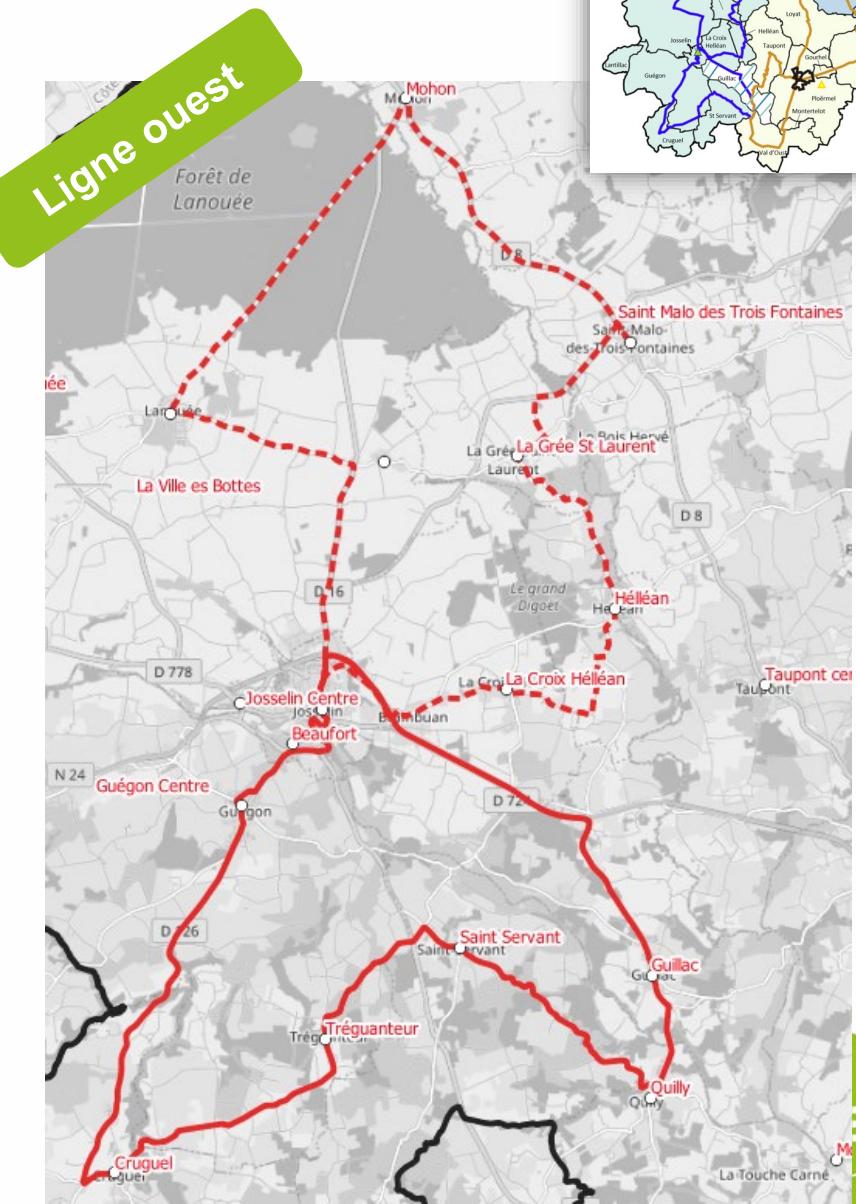
3-2 LIGNES EST ET OUEST



LIGNES EST ET OUEST (1)



Ligne est

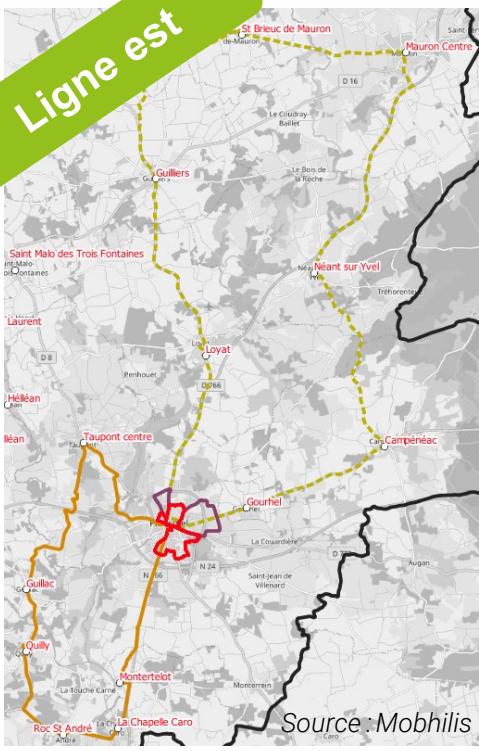


Ligne ouest



EL
M
UTÉ

LIGNES EST ET OUEST (2)



Source : Mobhilis

❖ Caractéristiques

- Géographiques
85 km,
Desserte des centres bourgs uniquement.
- Temporelle
Temps total : +/- 2h,
Ligne régulière,
10 boucles par jour,
LMMJVS.

➤ Estimation

2 Véhicules de type midi : 21 places minimum pour permettre une double rotation,
coûts 350 000€.

❖ Remarques

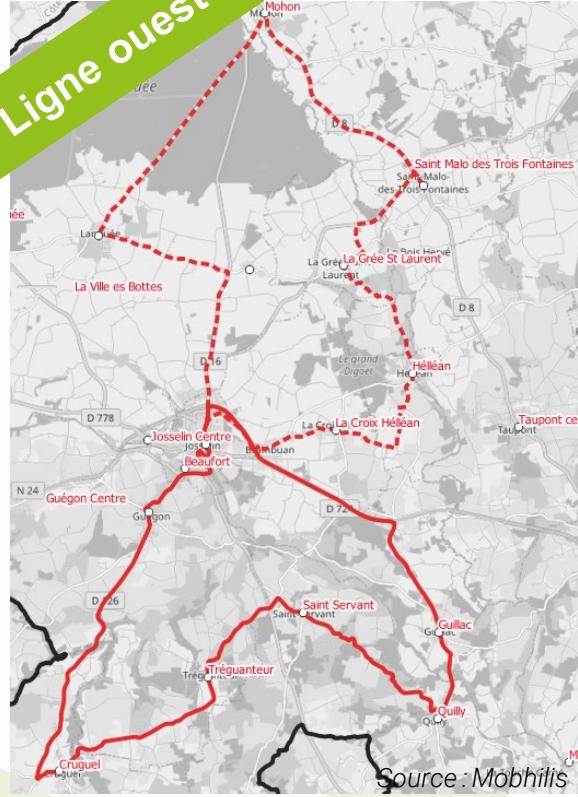
Des temps de parcours longs nécessitant la mise en place de deux véhicules pour doubler la desserte

Ploërmel départ	06:45	08:45	12:15	16:15	18:15
Gourhel	06:49	08:49	12:19	16:19	18:19
Campénéac	06:54	08:54	12:24	16:24	18:24
Néant sur Yvel	07:04	09:04	12:34	16:34	18:34
Mauron	07:14	09:14	12:44	16:44	18:44
St Brieuc de Mauron	07:21	09:21	12:51	16:51	18:51
Evriguet	07:26	09:26	12:56	16:56	18:56
Guilliers	07:33	09:33	13:03	17:03	19:03
Loyat	07:41	09:41	13:11	17:11	19:11
Ploërmel Arrivée	07:50	09:50	13:20	17:20	19:20
Ploërmel départ	07:52	09:52	13:22	17:22	19:22
Montertelot	08:01	10:01	13:31	17:31	19:31
Val d'Oust	08:08	10:08	13:38	17:38	19:38
Guillac	08:16	10:16	13:46	17:46	19:46
Taupont	08:28	10:28	13:58	17:58	19:58
Ploërmel Arrivée	08:39	10:39	14:09	18:09	20:09

Ploërmel départ	06:40	08:40	12:10	16:10	18:10
Loyat	06:48	08:48	12:18	16:18	18:18
Guilliers	06:56	08:56	12:26	16:26	18:26
Evriguet	07:02	09:02	12:32	16:32	18:32
St Brieuc de Mauron	07:06	09:06	12:36	16:36	18:36
Mauron	07:13	09:13	12:43	16:43	18:43
Néant sur Yvel	07:24	09:24	12:54	16:54	18:54
Campénéac	07:35	09:35	13:05	17:05	19:05
Gourhel	07:41	09:41	13:11	17:11	19:11
Ploërmel Arrivée	07:45	09:45	13:15	17:15	19:15
Ploërmel départ	07:47	09:47	13:17	17:17	19:17
Taupont	07:57	09:57	13:27	17:27	19:27
Guillac	08:09	10:09	13:39	17:39	19:39
Val d'Oust	08:14	10:14	13:44	17:44	19:44
Montertelot	08:20	10:20	13:50	17:50	19:50
Ploërmel arrivée	08:30	10:30	14:00	18:00	20:00

PLOËRMEL
AUTÉ

LIGNES EST ET OUEST (3)



❖ Caractéristiques

- Géographiques
78 km,
Desserte des centres bourgs uniquement.
- Temporelle
Temps total : +/- 2h,
Ligne régulière,
12 boucles par jour,
LMMJVS.

➤ Estimation

2 Véhicules de type midi : 21 places minimum pour permettre une double rotation,
coûts 410 000 €.

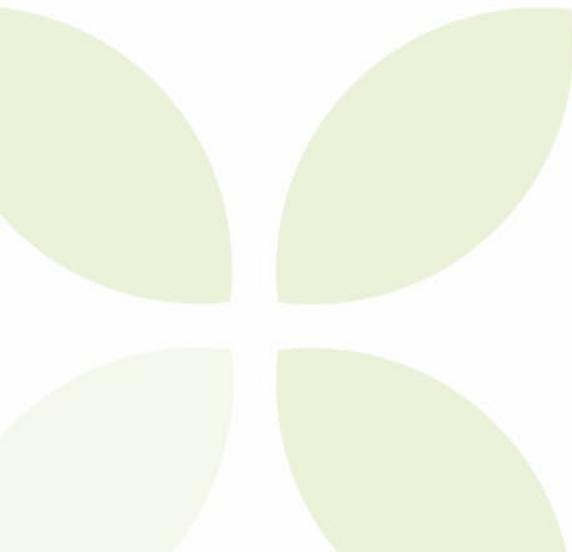
❖ Remarques

Des temps de parcours longs nécessitant la mise en place de deux véhicules pour doubler la desserte

Josselin départ	06:50	08:50	12:10	14:10	16:10	18:10
La Croix héllean	07:00	09:00	12:20	14:20	16:20	18:20
hélléan	07:07	09:07	12:27	14:27	16:27	18:27
La Grée St Laurent	07:12	09:12	12:32	14:32	16:32	18:32
St Malo des 3 fontaines	07:18	09:18	12:38	14:38	16:38	18:38
Mohon	07:26	09:26	12:46	14:46	16:46	18:46
Forges Lanouée	07:35	09:35	12:55	14:55	16:55	18:55
Josselin arrivée	07:48	09:48	13:08	15:08	17:08	19:08
Josselin départ	07:50	09:50	13:10	15:10	17:10	19:10
Guillac	08:02	10:02	13:22	15:22	17:22	19:22
St Servan	08:12	10:12	13:32	15:32	17:32	19:32
Cruguel	08:24	10:24	13:44	15:44	17:44	19:44
Guégon	08:30	10:30	13:50	15:50	17:50	19:50
Josselin	08:37	10:37	13:57	15:57	17:57	19:57

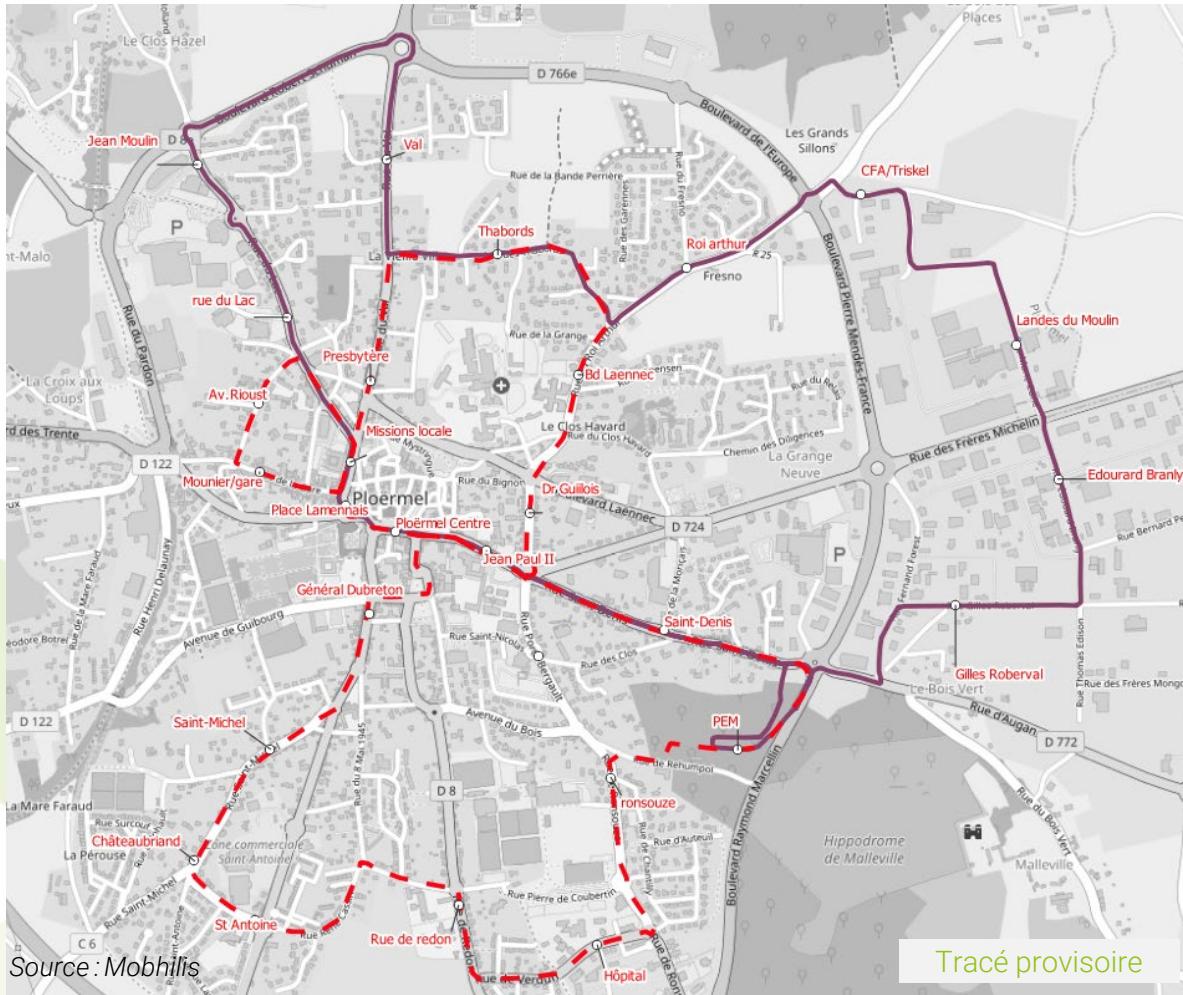
Josselin départ	07:00	09:00	12:15	14:15	16:15	18:15
Guégon	07:09	09:09	12:24	14:24	16:24	18:24
Cruguel	07:17	09:17	12:32	14:32	16:32	18:32
St Servan	07:29	09:29	12:44	14:44	16:44	18:44
Guillac	07:40	09:40	12:55	14:55	16:55	18:55
Josselin arrivée	07:51	09:51	13:06	15:06	17:06	19:06
Josselin départ	08:00	10:00	13:15	15:15	17:15	19:15
Forges Lanouée	08:13	10:13	13:28	15:28	17:28	19:28
Mohon	08:22	10:22	13:37	15:37	17:37	19:37
La St Malo des 3 fontaines	08:29	10:29	13:44	15:44	17:44	19:44
La Grée St Laurent	08:34	10:34	13:49	15:49	17:49	19:49
hélléan	08:39	10:39	13:54	15:54	17:54	19:54
La Croix héllean	08:46	10:46	14:01	16:01	18:01	20:01
Josselin arrivée	08:54	10:54	14:09	16:09	18:09	20:09

3-3 NAVETTE URBAINE



NAVETTE URBAINE (1)

Zoom sur la navette urbaine



❖ Principes

Tous type de déplacement

❖ Caractéristiques :

- géographie

16km

35min/boucle

26 arrêts (travail

partenarial entre le gestionnaire de voirie et
Ploërmel Communauté est nécessaire pour
l'implantation des arrêts)

- temporalité

LMMJVS

07h30 – 19h00

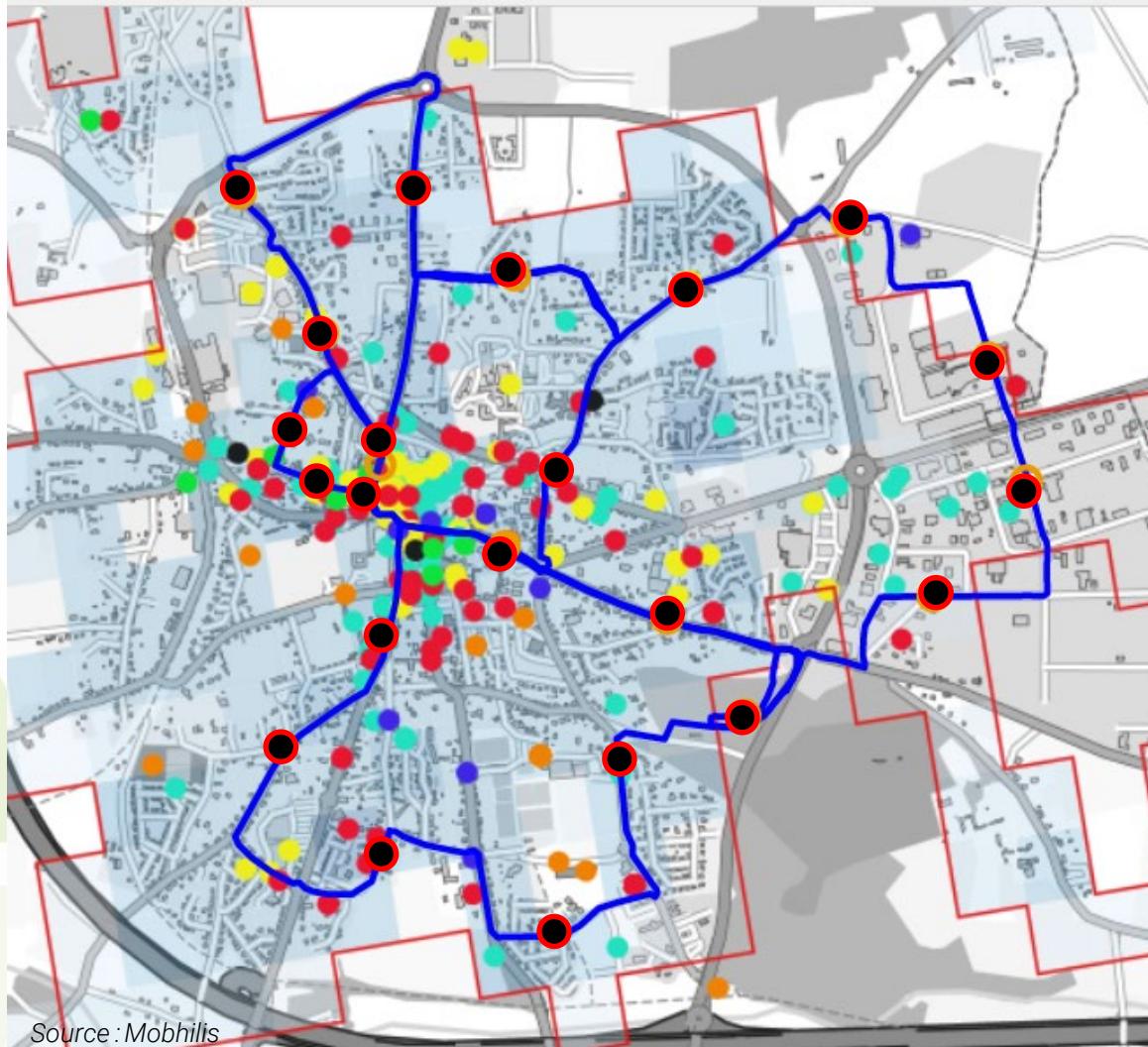
12 boucles/jour

➤ Coût estimatif : 160 000€
annuel environ



NAVETTE URBAINE (2)

Zoom sur les arrêts



BPE (base permanente des équipements)

- Services aux particuliers
- Commerce
- Enseignements
- Santé
- Transport et déplacement
- Sports, loisirs et culture
- Tourisme

Population carroyée

- 0 hab/km²
- de 1 à 4 hab/km²
- de 5 à 14 hab/km²
- de 15 à 79 hab/km²
- de 80 à 199 hab/km²
- de 200 à 499 hab/km²
- de 500 à 4999 hab/km²
- Plus de 5000 hab/km²

Arrêts navette

SCHEMA DE DEPLOIEMENT



PLAN DE TRANSPORT PROJETTE

Lignes transport en commun

- Navette Ploërmel
- Ligne Est
- Ligne Ouest

TàD zonal

- ZONE MAURON
- ZONE PLOERMEL
- ZONE JOSELLIN

- ▲ Rabattement Mauron
- ▲ Rabattement Josselin
- ▲ Rabattement Ploërmel
- Rabattement Ploërmel et Josselin

3-4 PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (1)

Qu'est-ce que le versement mobilité (VM) ?

Le VM est un impôt affecté : il ne peut venir financer que des dépenses limitativement énumérées (≠ redevance pour service rendu).

Quelles sont les conditions pour pouvoir l'instituer ?

- ❖ Être AOM (! la région en tant qu'AOMR ou AOM ne peut pas lever du VM)
- ❖ Organiser au moins un des services mentionnés au 1° du I de l'article L. 1231-1-1 du code des transports (càd un service régulier ≠ des transports scolaires prévus au 3° du I du même article)
- ❖ La délibération instaurant le VM énumère les services de mobilité mis en place ou prévus qui justifient le taux du versement

Qui est assujetti au VM ?

- ❖ Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées peuvent être assujetties au VM lorsqu'elles emploient au moins onze salariés
- ❖ Toutes les personnes répondant à ces critères sont assujetties au VM même s'il n'y a pas de service de transport desservant le lieu d'établissement
- ❖ Sous conditions, possibilité de bénéficier d'exonérations ou de remboursement du VM

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (3)

Réseau actuel

Budget annexe Réseau de transport - montants HT			
Charges	Produits		
Lignes actuelles	568 000,00 €	Recette du trafic	19 206,00 €
lignes TAD actuelles	18 765,00 €	Convention CCSMM	28 000,00 €
Total HT	586 765,00 €	Total HT	47 206,00 €
		Subvention à prévoir	539 559,00 €

Nouveau réseau

Budget annexe Réseau de transport - montants HT			
Charges	Produits		
Ligne Ouest	410 000,00 €	Versement mobilité (0,55%)	950 000,00 €
Ligne Est	350 000,00 €	Recette du trafic	60 000,00 €
TàD zonal	350 000,00 €		
Navette urbaine	160 000,00 €		
Total HT	1 270 000,00 €	Total HT	1 010 000,00 €
		Subvention à prévoir	260 000,00 €

3-5 TARIFICATION

TARIFICATION

	Scénario 1 Tarification actuelle Riv Bus		Scénario 2 Tarification de la Région		Scénario 3 Intermédiaire	
	Tous publics	Bénéficiaires CSS	Plus de 26 ans	Moins de 26ans	Tous publics plus de 26 ans	Moins de 26 ans ou Bénéficiaires CSS
Ticket unitaire	1 €		2,50€	2 €	1,50€	1 €
Carnet de 10 titres			20€	15€	10€	7€
Abonnement Mensuel	25 €	12,50 €	50€	25 €	35 €	20 €
Abonnement annuel			500 €	250 €	350 €	200 €
Avantages	Pas de changement pour les usagers actuels du réseau		Des tarifs homogènes pour l'ensemble des offres en transport en commun		Des tarifs intermédiaires plus cher que ceux actuellement pratiqués mais qui tiennent compte de l'évolution du réseau	
Inconvénients	Des tarifs qui restent très faibles au regard des dépenses du futur réseau		Des tarifs qui doublent par rapport à la tarification pratiquée actuellement		Pas d'harmonisation avec les tarifs pratiqués par la Région	

- ❖ **Avis du COPIL et de la commission :** Ils pensent que le scénario 3 est un bon compromis.
- ❖ Fixation des tarifs sera débattue et délibérée en Bureau communautaire.

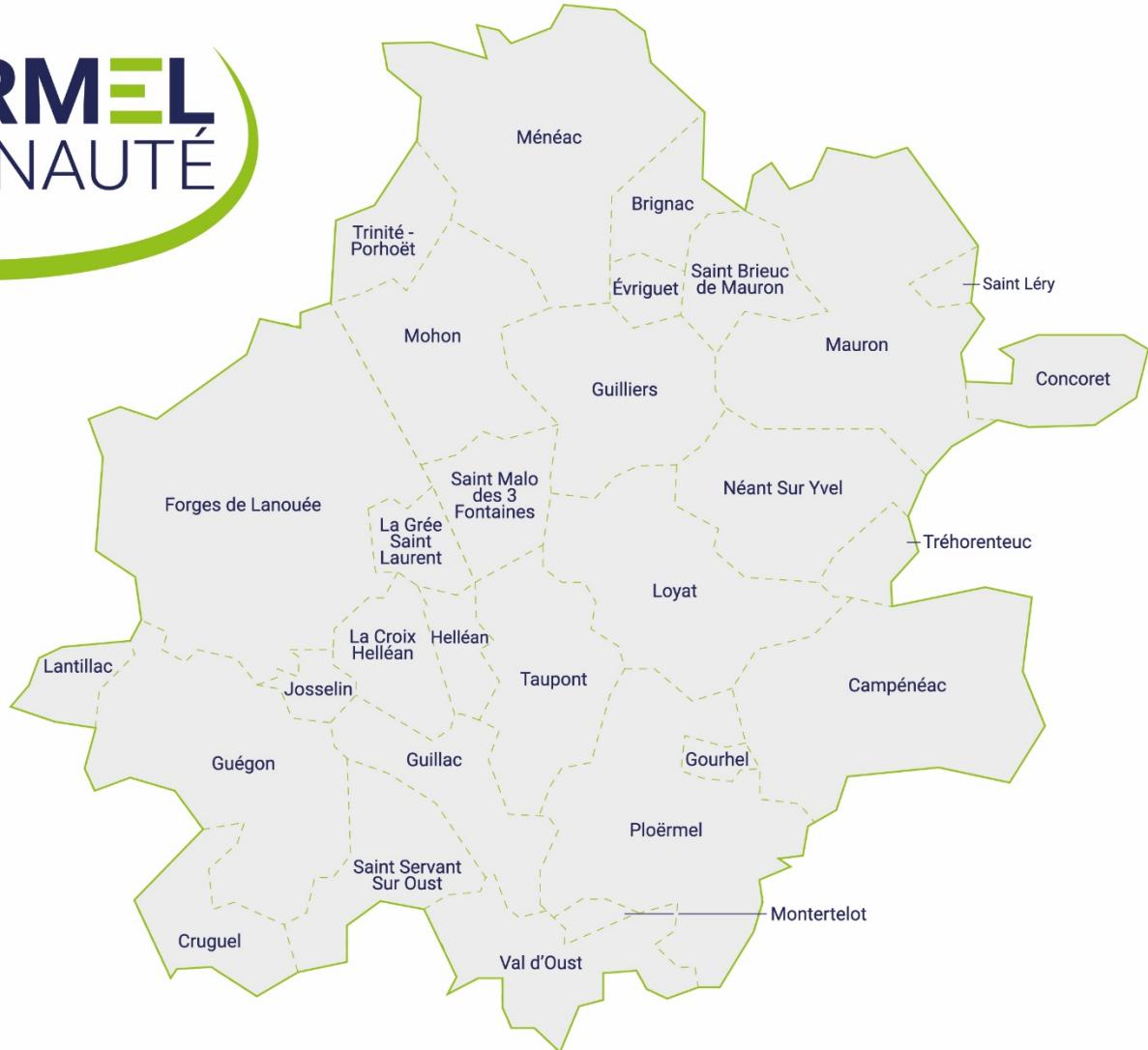
Tarif applicable sur l'ensemble de l'offre (lignes, navette, TAD)

3-6 SYNTHESE



SYNTHESE

- ❖ Le RIV (covoiturage, location de vélos à assistance électrique, location de voitures, transport en commun) offrant une diversité de modes de déplacement aux habitants du territoire.
- ❖ Un schéma de déploiement avec des avantages :
 - ❖ **La prise en compte des bassins de vie, des densités de population et des flux existants sur le territoire,**
 - ❖ Un TàD zonal sur l'ensemble du territoire,
 - ❖ 2 lignes « en huit » qui permettent un très bon cadencement et un nombre de desserte important.
- ❖ Un schéma vélo qui a la vocation de permettre un meilleur maillage du territoire pour les déplacements doux.



www.ploermelcommunaute.bzh



PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

STRATÉGIE TERRITORIALE



Place de l'Hôtel de Ville
BP 133
56804 Ploërmel Cedex
Tél. 02 97 73 20 73

CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE SIGNÉ
ENTRE L'ETAT ET PLOERMEL
COMMUNAUTÉ

ANNEXE 2 – LE PORTRAIT SYNTHETIQUE
DE TERRITOIRE

Annexe 2 –

Le portrait du territoire de Ploërmel Communauté

Ploërmel Communauté est située dans le département du Morbihan, au cœur de la région Bretagne. Elle rassemble aujourd’hui 30 communes et compte une population de 43 000 habitants et représente une superficie de 804.76 km².

Ce territoire localisé dans le Nord-Est du Morbihan bénéficie d’une situation géographique privilégiée, situé entre les territoires littoraux du sud du Morbihan, proche des agglomérations de Vannes et de Lorient et des métropoles de Rennes et Nantes.

Ploërmel Communauté possède des opportunités de développement diverses sur lesquelles s’appuyer, issues aussi bien de sa situation géographique que de sa dynamique endogène ; autrement dit, elle est suffisamment proche de ces centres urbains pour bénéficier d’une bonne attractivité mais suffisamment éloignée pour trouver les moyens d’équipements commerciaux, éducatifs, sportifs, culturels et administratifs qui lui permettent de jouir d’une certaine autonomie, de fixer les populations autochtones et d’en attirer de nouvelles. Son tissu économique et industriel est relativement riche et attractif notamment sur l’axe Ploërmel-Josselin.

Très rural d’un point de vue de ses paysages et de son habitat, le territoire l’est beaucoup moins sur les aspects économiques où Ploërmel Communauté et sa ville centre, Ploërmel, apparaissent comme étant de plus en plus urbains. La présence des grands pôles urbains à proximité, d’axes structurants, mais aussi à l’échelle locale, d’atouts touristiques ou paysagers sur l’ensemble du territoire concourent ensemble à l’attractivité du territoire.

Fort de sa situation connectée aux voies rapides Rennes-Ploërmel-Vannes et Rennes-Ploërmel- Lorient, il ne dispose pas de connexions ferroviaires malgré un dispositif efficace de transports régionaux de personnes en direction de Rennes et de Vannes mais qui restent à parfaire.

Le SCoT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a défini une armature territoriale qui structure les 30 communes du territoire de Ploërmel Communauté entre différents types de pôles :

La commune de Ploërmel est identifiée comme pôle structurant. Elle dispose, entre autres, d’équipements d’enseignement et de santé d’ordre supérieur, d’équipements sportifs et culturels structurants, des pôles commerciaux, des espaces économiques stratégiques et d’une offre importante en termes de logements et d’emplois. À cela s’ajoute une localisation à la confluence d’axes routiers majeurs et de transports collectifs.

- La ville de Ploërmel est le pôle central de ce territoire. Elle représente un quart de la population de l’intercommunalité. Elle se présente également comme le point d’ancrage du bassin de vie du pays de Ploërmel qui compte quelque 100 000 habitants.
- Mauron et Josselin sont 2 communes identifiées comme des pôles d’équilibre qui ont une influence à l’échelle d’un bassin de vie. Elles accueillent des équipements d’enseignement primaire et secondaire, l’hôpital de Josselin et des maisons de santé, des équipements sportifs et culturels diversifiés, des pôles commerciaux, des espaces économiques stratégiques et de proximité, une offre en logements adaptée et une desserte en transports en commun. A cette image, Ploërmel Communauté mène depuis 2018 une expérimentation sur le plan de la mobilité avec différents volets. L’EPCI fait le pari de l’intermodalité en mettant en place un service de transport collectif régulier, afin de tester et analyser les besoins de la population (cf. projet de « Réseau Intercommunal de Voyage »).
- Les autres communes Brignac, Campénéac, Concoret, Cruguel, Evriguet, Les Forges-de-Lanouée, Gourhel, Guégon, Guillac, Guilliers, Helléan, La Croix-Helléan, La Grée-Saint-Laurent, La Trinité-Porhoët, Lantillac, Loyat, Ménac, Mohon, Montertelot, Néant-sur-Yvel, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Saint-Servant-sur-Oust, Taupont, Tréhorenteuc et Val-d’Oust sont importantes pour ce territoire. La majorité des services sont organisés soit par le

pôle de la ville-centre, soit par les pôles d'équilibre secondaires, soit encore par Ploërmel Communauté dont les statuts et les compétences en font un établissement public de coopération intercommunal intégré.

Ploërmel Communauté, issue en 2017 de la fusion de quatre communautés de communes préexistantes, s'est dès le départ structurée statutairement en se dotant, avec l'accord des communes membres, non seulement des compétences obligatoires et optionnelles prévues par la loi et qu'elle exerce toutes, mais encore de compétences facultatives. Celles-ci lui permettent d'animer, en lien avec les communes, son assez vaste territoire et de créer, aux côtés des particularismes des communes, une véritable identité communautaire ; en un mot et au-delà de la loi qui lui donne son nom, une véritable communauté humaine et un bassin de vie réel.

Cette identité est clairement affirmée dans le préambule des statuts communautaires qui propose d'articuler la politique de l'établissement public de coopération intercommunale sur quatre idées forces essentielles : la proximité, les centralités, la mobilité et le rayonnement interne et externe.

La proximité parce que, autant que faire se peut et dans un rapport qualité-efficacité/coût apprécié, le service public communautaire doit être rendu au plus des lieux de vie des populations.

Les centralités parce que le territoire est vaste et que les communes d'équilibre, telles que définies au SCOT, doivent jouer un rôle de présence et de structuration pour les populations et les acteurs économiques, administratifs ou associatifs sans que la ville principale soit amenée à tout concentrer mais sans non plus nier à cette dernière son rôle de pôle structurant non seulement pour Ploërmel Communauté mais aussi pour le pays de Ploërmel et plus largement pour ce secteur de Bretagne.

La mobilité parce que si l'on souhaite qu'un territoire vive, soit dynamique et séduise ses habitants actuels et les futurs candidats à l'installation, il importe nécessairement que les moyens leur soient donnés pour faciliter les déplacements et pouvoir vivre à un endroit et travailler, se divertir dans un autre. C'est un des moyens d'éviter les concentrations et de maintenir et développer l'existence et l'attractivité des communes plus rurales.

Cette mobilité prend la forme de la mobilité numérique d'une part avec la participation au programme Bretagne Très Haut Débit et de la mobilité physique d'autre part avec le déploiement du programme communautaire RIV et ses différentes déclinaisons.

Le rayonnement interne car il importe que les actions communautaires qui bénéficient prioritairement aux populations soient clairement identifiés comme étant partagées et financées par tous.

Le rayonnement externe, parce qu'il importe également que le territoire communautaire est aussi placé dans un environnement concurrentiel avec les territoires voisins et en complémentarité évidente avec les villes voisines et les métropoles sus-mentionnées et qu'il convient qu'il soit reconnu comme tel.

Pour accompagner cette dynamique, sans perdre son âme, la Communauté a travaillé depuis 2017, à la mise en place d'un développement actif de son territoire, tout en mettant une politique de services forte pour ses habitants, tout en veillant à lisser les disparités locales. Ce afin de maintenir et renforcer une proximité pour tous, dans le souci constant de « bien vivre ensemble ».

Au-delà de ces volontés affirmées, la Communauté a travaillé sur plusieurs échelles pour créer ou consolider les politiques publiques stratégiques qui vont irriguer et modeler son territoire.

Synthèse du portrait de territoire :

Le portrait de territoire s'appuie sur les diagnostics issus des documents stratégiques de politiques publiques et qui mobilisent des données socio-démographiques, socio-économiques et environnementales antérieures à 2021 (2016 à 2018). Depuis, les politiques publiques engagées par Ploërmel communauté ont pu infléchir certaines problématiques territoriales alors repérées.

Un territoire marqué de disparités socio-démographiques

A l'image du département, Ploërmel Communauté connaît un certain vieillissement de la population. Les personnes âgées se concentrent majoritairement dans les « pôles d'équilibre principal » (Mauron et Josselin) ainsi que les trois « pôles relais » au Nord de la Communauté. Le revenu moyen des habitants se place en-dessous de la moyenne départementale et régionale : le revenu brut moyen se situe autour de 33 088 euros, (contre environ 30 000 €). Les ménages modestes habitent principalement dans le Nord (hors Mauron) de Ploërmel Communauté. A l'échelle du territoire, 62% des ménages sont éligibles au logement HLM, contre 56% à l'échelle du département ou de la région (source : PLH). Ces déséquilibres sont autant d'enjeux pris en compte dans les politiques publiques de Ploërmel Communauté, qu'il s'agisse des mobilités, des services et de l'habitat, notamment à travers la problématique de l'accès.

Un habitat devant faire face à la diversification des besoins et attentes

Les évolutions socio-démographiques identifiées sur le territoire conduisent à une évolution des besoins et des attentes : les familles en recherche de mode de garde adapté à leurs besoins en cas d'horaires très atypiques, les personnes âgées qui souhaitent demeurer à domicile et ayant des besoins particuliers (garde de nuit, soutien aux aidants, porteurs de handicap, etc.), les personnes en situation de précarité. Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques pour répondre à cette diversité des situations et problématiques sociales des ménages constitue un enjeu fort.

Sur le champ particulier de l'habitat, le diagnostic du PLH 2020-2025 fait ressortir cette diversité des besoins. A cette image, la demande locative sociale est en hausse depuis 2013, mais le nombre de demandes satisfaites diminue. Les besoins en hébergement temporaire et accompagnement vers le logement sont en forte hausse.

La faible diversité du parc de logement ne permet pas de répondre aux besoins des jeunes, car l'offre est constituée d'une majorité de grands logements (T4 et T5). Parallèlement, l'offre en internat ne permet pas aujourd'hui de répondre à l'accueil de l'ensemble des jeunes au sein du CFA. Ainsi, un réel besoin de création d'une nouvelle offre destinée aux jeunes se fait sentir. Au-delà du logement, Ploërmel entend déployer une politique jeunesse. Les objectifs sont de favoriser leur formation sur place, permettre leur épanouissement par une offre associative et de loisirs adaptée, susciter leur engagement et leur participation à la vie citoyenne...

Enfin, l'offre d'hébergement pour les séniors, y compris les établissements médicalisés, est la plus importante du Morbihan (proportionnellement à la population) mais reste à compléter. Ainsi, l'enjeu de l'adaptation de l'habitat et de l'accès dans les aménagements urbains doit être pris en compte pour accompagner le vieillissement de la population.

L'enjeu des mobilités

La spécificité de l'armature territoriale, le fait de présenter plusieurs bassins de vie, eux-mêmes liés à des communes extérieures à Ploërmel Communauté et le caractère rural du territoire font des mobilités un enjeu central et transversal. Si les transports en commun sont encore peu nombreux malgré l'expérimentation du RIV depuis 2018 visant l'intermodalité, le covoiturage est déjà développé. La voiture individuelle est actuellement le mode de transport le plus représenté : 85% des kilomètres parcourus chaque jour se font avec une voiture individuelle (source : PCAET) et chaque habitant parcourt en moyenne 26 kilomètres par jour. La stratégie mobilités en construction répond bien au double enjeu de transition écologique et de cohésion sociale. En effet, les mobilités représentent un poste de dépense important, particulièrement pour les ménages modestes.

Des dynamiques endogènes favorables à l'attractivité et au développement du territoire

Ploërmel Communauté présente un certain équilibre entre le nombre d'emplois existant sur le territoire (16 662 en 2015, INSEE) et le nombre d'actifs résidant sur le territoire (18 459 en 2015, INSEE). Le volume d'emplois continue de croître, particulièrement dans le secteur industriel.

Le taux de chômage, qui était de 7,2% en 2018, est inférieur à la moyenne nationale (8,7% en France métropolitaine) et départementale (7,9%). L'enjeu, dans ce contexte, est de parvenir à conforter une

dynamique d'attractivité permettant d'attirer de nouveaux actifs et de créer les conditions de leur ancrage. Un processus de diversification des activités économiques sur le territoire est engagé. Les activités en lien avec le domaine de la santé, de la pharmaceutique (avec des entreprises de renom présentes sur le territoire) permettent à Ploërmel Communauté de se démarquer et d'éviter un profil « monofilière ». Ces activités à forte valeur ajoutée, synonymes d'innovation, apportent une diversification des compétences sur le territoire.

Sur le volume global des établissements, le nombre de TPE est conséquent (notamment dans le commerce et les services), avec beaucoup d'établissements ne comptant aucun salarié. Ces entreprises participent de la dynamique territoriale dans le domaine des services, du commerce et de l'artisanat.

Le développement économique se caractérise par une forte dynamique endogène avec des mutations au sein du territoire au profit le plus souvent de la centralité et des pôles secondaires. L'accueil des entreprises sur le territoire (développement exogène) est, quant à lui, à rapprocher du positionnement géographique et du bon niveau de desserte du territoire depuis les axes routiers express (Rennes-Lorient et Dinan-Vannes). Malgré tout, un écart entre l'offre et la demande d'emplois est à noter : les métiers du tertiaire sont largement ciblés par les demandeurs, tandis que les métiers en tension relèvent de l'industrie.

La répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire est également un enjeu important, qui doit être articulé avec les politiques de Ploërmel Communauté en matière d'habitat, de mobilité et de services de proximité. A noter que la vulnérabilité reste importante dans le Nord-Ouest du territoire où l'implantation d'activités nouvelles ou la reprise d'établissements est beaucoup plus fragile.

Enfin, le patrimoine paysager et le bâti riche et diversifié présentent un intérêt à être mobilisé dans une stratégie relative au tourisme, participant à l'attractivité et au rayonnement du territoire. A l'échelle du Pays Ploërmel-Cœur de Bretagne, le plateau de Pontivy-Loudéac, les reliefs des Landes des Lanvaux ou le massif de Brocéliande sont autant de ressources territoriales que Ploërmel Communauté souhaite valoriser, tout en veillant à leur préservation.

Une démarche engagée dans la transition énergétique

L'état initial de l'environnement du PCAET, donne à voir divers enjeux relatifs à l'environnement et à la sobriété énergétique pour le territoire de Ploërmel Communauté. Le premier poste concernant les consommations d'énergie finale en 2014 est celui du transport (46%), suivi par le secteur résidentiel (28%). Cette année-là, chaque habitant en a consommé 29 MWh, contre une moyenne de 24 MWh à l'échelle nationale.

Consciente de l'importance de ces enjeux, Ploërmel Communauté s'est engagée dans la transition énergétique en produisant 216 GWh d'énergies renouvelables sur les 1300 GWh consommés chaque année (soit l'équivalent de 17% de la consommation en 2014), à travers l'éolien et la biomasse principalement. Dans le domaine des déchets, une stratégie se structure depuis 2017. Elle se traduit en partie par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ou l'axe dédié à l'économie circulaire du PCAET.

Territoire à dominante rurale, la principale source d'émissions de Gaz à Effet de Serre est l'agriculture (43%), suivie par le transport (28%). Les émissions globales annuelles du territoire sont d'environ 21 tCO₂e/hab, contre 12 tCO₂e/hab à l'échelle de la France, et cela s'explique par la présence importante d'activités agricoles sur le territoire. Ainsi, l'évolution et l'accompagnement des pratiques agricoles constituent un enjeu crucial pour le projet de territoire de Ploërmel Communauté.

En termes de biodiversité, ce territoire est doté de nombreuses zones de protection du patrimoine naturel, dont 1 site Natura 2000. Les milieux naturels sont diversifiés mais des éléments de fragmentation rendent fragiles les continuités des corridors écologiques. Ploërmel Communauté fait donc face à un double enjeu : restaurer les corridors écologiques à travers la consolidation de la trame verte et bleue tout en trouvant un équilibre entre les activités humaines et la préservation des milieux naturels.

Enfin, les vulnérabilités du territoire face au changement climatique font également l'objet d'un axe du PCAET. Des inondations pourraient se multiplier, avec des conséquences socio-économiques. Des tensions sont à prévoir quant à la ressource en eau, pouvant engendrer des conflits entre agriculteurs et usagers. En effet, l'eau potable provient quasi exclusivement de retenues d'eau superficielles. Ainsi, la sécurisation des approvisionnements et la réduction des consommations en eau en adaptant les pratiques sont deux enjeux majeurs. En parallèle, le risque incendie et le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont également des points de vigilance pris en considération dans les politiques publiques de Ploërmel Communauté.

CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE SIGNÉ
ENTRE L'ETAT ET PLOERMEL
COMMUNAUTÉ

ANNEXE 3 – RECAPITULATIF DES FICHES
ACTIONS

Orientation stratégique			Action n°	libellé	Durée	Coût prévisionnel total (I ou F)				
1		Agir en priorité sur le logement existant	1	logement existant HLM - privé - communal	2021 - 2026		3 442 000,00 €	3 442 000,00 €		
1	Une stratégie communautaire en matière d'habitat qui répond à tous les besoins et à toutes les catégories de population dans une perspective de sobreté foncière et énergétique	Organiser, diversifier la production de logement	2	créer les conditions permettant de réaliser les objectifs du SCOT	2021 - 2026		934 000,00 €	934 000,00 €		
		Renforcer l'offre de logements répondant aux besoins spécifiques	3	Maintien à domicile	2021-2026		990 000,00 €	990 000,00 €		
		Observer et piloter les politiques publiques du territoire	4	Développer une culture communale de l'habitat	2021-2026	283 000,00 €		283 000,00 €		
						283 000,00 €	5 366 000,00 €	5 649 000,00 €		
2		La mise en place d'un maillage de services	1	développement d'un réseau multipolaire de services	2022 par an	100 000,00 €		100 000,00 €		
2	Consolidier les proximités pour la mise en place d'un maillage équitable en termes de services	Offre sportive accessible à tous	2	construction d'un centre aquatique	2022-2026		20 000 000,00 €	20 000 000,00 €		
		Jeunesse	3	Maison de l'enfance et de la jeunesse	2022-2026		10 800 000,00 €	10 800 000,00 €		
		Jeunesse	4	culturelle et sportive	2022-2023	95 500,00 €	40 000,00 €	135 500,00 €		
		Offre culturelle accessible à tous	5	amélioration de l'accueil du spectateur Chapelle Bleue	2022-2023		400 000,00 €	400 000,00 €		
3	Le renforcement de la formation des jeunes pour répondre à la nécessité d'épanouissement des personnes (autonomie) et aux besoins des acteurs économiques	Renforcement de la formation des jeunes	1	Résidence habitat jeunes	2022		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €		
3	Développement d'autonomie de la personne		2	Projet éducatif local	par an	606 000,00 €		606 000,00 €		
		Renforcement de la formation des jeunes	3	Territoire d'industrie				5 962 000,00 €		
4	Le développement d'une politique d'accès au territoire : mobilités physique et numérique	Accès au territoire : mobilités physiques et numériques	1	Mobilités physiques	par an	1 270 000,00 €	35 000,00 €	1 305 000,00 €		
4	Accès au territoire : mobilités physiques et numériques		2	Schéma directeur cyclable	2022-2024		404 000,00 €	404 000,00 €		
		Accès au territoire : mobilités physiques et numériques	3	Déploiement THD	2022-2026		7 558 000,00 €	7 558 000,00 €		
5	L'optimisation de ressources plurielles du territoire pour une économie en transition(s)	Territoire d'industrie	1	Territoire économie en ressources+PLDMA	2020-2026			738 000,00 €		
5	La transition vers l'économie circulaire		2	Territoire économie en ressources+PLDMA	2020-2026	4 467 000,00 €	1 495 000,00 €	5 962 000,00 €		
								11 100 800,00 €	2 782 200,00 €	
6			1	Circuits permanents	2022-2023	16 100,00 €	10 000,00 €	26 100,00 €		
6	La préservation et le développement d'un cadre de vie agréable et harmonieux comme vecteur d'une transition écologique		2	Gîte d'étape	2022-2023		755 345,00 €	755 345,00 €		
			3	Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau	2021-2025 par an			800 000,00 €		
6	Projet alimentaire de territoire		4		2022-2025			61 000,00 €		
			5	Une politique de réduction des déchets à la source	2022-2025 par an			6 000 000,00 €		
						16 100,00 €	765 345,00 €	7 642 445,00 €		
								6 897 445,00 €	100 000,00 €	645 000,00 €
								57 441 945,00 €	6 932 800,00 €	6 887 200,00 €
									101 420 345,00 €	

CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE SIGNÉ
ENTRE L'ETAT ET PLOERMEL
COMMUNAUTÉ

ANNEXE 4 – LES INDICATEURS D'EVALUATION
DU CRTE

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026
Axe 1 : Une stratégie communautaire en matière d'habitat qui répond à tous les besoins et à toutes les catégories de population dans une perspective de sécurité intérieure et énergétique			
Pourcentage de passoires thermiques (F et G)		Enjeu 1. Un besoin d'agir en priorité sur le parc existant énergivore	
Nombre de logements concernés par des réhabilitations thermiques	ANAH		
Montant des réhabilitations thermiques engagées	ANAH		
Enjeu 2. L'organisation et la diversification de la production de logements			
Taux de pression sur le parc social (nombre de demandes pour une attribution)	RPLS		
Part des foyers fiscaux imposés (%)	INSEE		
Nombre de foyers CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	Diagnostic PLH		
Diversification de la typologie des logements (part des petits logements)	INSEE		
Taille moyenne des parcelles dans les opérations neuves	Sitadel, dvf, eptb, cadastre		
Diversification des statuts d'occupation (part de PO)	INSEE		
Enjeu 3. Le renforcement de l'offre de logements répondant aux besoins spécifiques			
Taux de saturation des aires d'accueil des gens du voyage	Interne CC/communes		
Enjeu 4. La nécessité d'observer et piloter la politique habitat du territoire			
Prix médian au m ² (appartement)	ADIL		
Prix médian m ² (individuel)	ADIL		
Nombre de logements potentiellement indignes	PPPI		
Taux de vacance	INSEE		
Axe 2 : Consulter les potentialités pour la mise en place d'un territoire équitable en termes de services			
Enjeu 1. Le développement d'un réseau multipolaire de services, au plus près des usagers			
Nombre de personnes reçues par les MFS	Interne CC/communes		
Commune de résidence des usagers des services : piscine, MFS, médiathèques.	Interne CC/communes		
Enjeu 2. Une offre culturelle et sportive accessible à tous permettant de favoriser le « vivre ensemble »			
Nombre d'associations pour 100 habitants	Interne CC/communes		
Montant des subventions versées aux associations culturelles	Interne CC/communes		
Nombre de visiteurs des musées	Interne CC/communes		
Nombre d'événements culturels organisés	Interne CC/communes		
Nombre d'élèves de l'enseignement musical	Interne CC/communes		
Nombre d'inscrits dans les médiathèques et bibliothèques	Interne CC/communes		
Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants	ANCT		
Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants	INIEP 2021		
Nombre de disciplines sportives et culturelles proposées	Interne CC/communes		
Enjeu 3. Le renforcement des services sociaux et de santé en réponse à des disparités sociales			
Nombre de bénéficiaires de l'APA	DREES		
Accessibilité Potentielle Localisée * (APL)	SNDS		
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	Cartosanté (CLS)		
Nombre de places dans les structures d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie	Interne CC/communes		
Enjeu 4. L'incitation au maintien et au développement du tissu économique			
Nombre de commerces en centralité	Interne CC/communes		
Axe 3 : le renforcement de la formation des jeunes pour répondre à la nécessité de l'épanouissement des personnes (autonomie) et aux besoins des acteurs économiques locaux (emploi)			
Enjeu 1. Le développement de l'autonomie de la personne et de la formation initiale			
Nombre total de places d'accueil 0-3 ans	Diagnostic de territoire		
Nombre de places dans les structures d'accueil pour l'enfance-jeunesse	Interne CC		
Indice de jeunesse	INSEE, RP		
Evolution de la part des 15-24 ans	INSEE		
Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale	Mission Locale du Centre-Bretagne, 2019		
Nombre de logements adaptés aux jeunes (T1, F1, intermédiation locative ...)	INSEE, interne		
Enjeu 2. De nouvelles offres de formation supérieure construite à l'échelle du territoire			
Nombre d'heures de formation, en lien avec les entreprises, proposées sur le territoire	Interne		
Nombre de brevets déposés	INPI		
Nombre d'étudiants	INSEE		
Nombre d'alternants	INSEE		
Nombre d'apprentis	INSEE		
Taux de chômage des 15-24 ans	INSEE		
Enjeu 3. Renforcer le lien entre les jeunes et le milieu professionnel			
Axe 4 : le développement d'une politique d'acte au territoire : mobilités physiques et numériques			
Enjeu 1. Le développement de nouvelles mobilités pour tous adaptées à l'armature territoriale et vertueuses pour l'environnement			
Nombre de km d'aménagements cyclables (km)	Interne CC		
Part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE		
Part modale piéton dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE		
Part modale vélo dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE		
Part modale des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE		
Nombre de dessertes par les lignes régulières de TC par communes	Interne CC		
Nombre de passagers transportés par réseau RIV par an	Interne CC		
Nombre d'aires de covoiturage	Interne CC		
Enjeu 2. Un accès équitable au numérique pour réduire les inégalités sociales et spatiales			
Nombre de locaux FTTH à raccorder (fibre optique)	Interne CC		
Nombre de personnes accompagnées dans leur usage numérique	Interne CC		
Axe 5 : L'appréhension des ressources plurielles du territoire pour une #croyable en transition(s)			
Enjeu 1. Un territoire d'industrie : développement d'outils d'appui à la relocalisation des emplois industriels			
Nombre d'entreprises créées par an	INSEE		
Taux de commercialisation des zones d'activités (%)	Interne CC		
Taux d'occupation des bâtiments à vocation économique (%)	Interne CC		
Indice de concentration de l'emploi	INSEE		
Nombre d'animations à destination des acteurs économiques	Interne CC		
Enjeu 2. La transition vers l'économie circulaire : pour un territoire économie en ressources			
Quantité de DMA collectée par habitant (kg / hab.)	SINOE		
Etat des équipements de tri au regard des normes	Interne CC		
Cout de prévention et gestion des déchets (€ TTC / habitants)	Interne CC		
Existence de tri à la source des bio déchets dans les structures de restauration collective et logements collectifs	Interne CC		
Enjeu 3. Une stratégie d'accueil des entreprises transversale visant l'adaptation de l'existant pour maîtriser la consommation du foncier			
Recyclage foncier (ha)	Interne CC		
Axe 6 : la préservation et le développement d'un cadre de vie sain et harmonieux comme vecteur d'une transition écologique			
Enjeu 1. Un patrimoine remarquable à préserver			
Fréquentation annuelle des principaux sites patrimoniaux (nombre de tickets d'entrée)	Interne		
Taux de couverture des zones écologiques remarquables (%)	DREAL, IGN-GEOFLA		
Surface et qualité des zones humides	syndicat mixte de gestion des eaux		
Nombre d'actions de sensibilisation à l'environnement engagées	Interne CC		
Densité des hales bocagères (mètres linéaires/ ha)	PCAET		
Enjeu 2. Une politique de préservation des écosystèmes pour limiter les vulnérabilités du territoire			
Quantité de CO ₂ émis par (t eqCO ₂)	PCAET		
Emissions de polluants atmosphériques SO2 (kg/hab)	PCAET		
Emissions de polluants atmosphériques NOx (kg/hab)	PCAET		
Emissions de polluants atmosphériques PM2,5 (kg/hab)	PCAET		
Emissions de polluants atmosphériques NH3 (kg/hab)	PCAET		
Emissions de polluants atmosphériques COVNM (kg/hab)	PCAET		
Production annuelle d'EnR (GWh)	PCAET		
Part de l'énergie renouvelable produite par rapport à la consommation d'énergie finale du territoire	PCAET		
Consommation énergétique finale annuelle (GWh / an)	PCAET		
Ratio par habitant de la consommation d'énergie (MWh / an / hab.)	PCAET		
Taux d'artificialisation des sols (%)	Corine Land Cover		
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Taux de nitrates dans l'eau potable (mg/L)	Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Rendement du réseau de distribution d'eau potable	Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Conformité des systèmes d'épuration avec les normes européennes (%)	Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Taux de fuite des réseaux d'eau	Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Enjeu 3. Une mise en valeur vivante un écosystème de l'alimentation à l'échelle du territoire			
Circuits courts : nombre de points de ventes directes chez le producteur	Chambre d'agriculture		
Ha de la SAU dédiée à l'agriculture biologique (ha)	Chambre d'agriculture		
Nombre d'agriculteurs accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques agricoles	Interne CC		

**CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE SIGNÉ
ENTRE L'ETAT ET PLOERMEL
COMMUNAUTÉ**

**ANNEXE 5 – LES ENGAGEMENTS DES
PARTENAIRES**

Engagement de la Banque des territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiaire, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental.

CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE SIGNÉ
ENTRE L'ETAT ET PLOERMEL
COMMUNAUTÉ

ANNEXE 6 – LA MAQUETTE FINANCIERE

Annexe 6
CRTE Plœrmel Communauté
Maquette financière 2021

